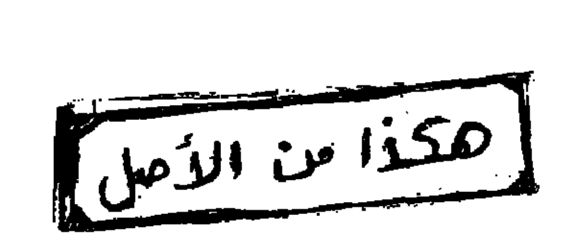


L'Économie

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15328 7 F — MARDI 10 MAI 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Hongrie : la gauche revient

La victoire claire et nette, dimanche 8 mai, des socialistes au premier tour des élections législatives hongroises vient de clore définitivement un premier chapitre de l'histoire du postcommunisme. A huit mois d'intervalle, la Hongrie et la Pologne, les deux pays qui ont toujours été à l'avant-garde des réformes et de la résistance au modèle soviétique en Europe centrale, ont donc basculé « à gauche ». A l'exception notable de l'Estonie et de la République tchèque, où le très libéral premier ministre Vaclav Klaus continue de dominer la scène politique, partout ailleurs les anciens communistes, plus ou moins métamorphosés, sont ainsi associés au pouvoir.

Le cas de la Hongrie est pourtant très différent, parce que les socialistes hongrois, contrairement à d'autres anciens communistes, ont joué le jeu de la transition démocratique dès la fin des années 80 en obligeant la vieille garde du PC à se saborder.

Force, pourtant, est de constater que ceux qui ont hâtivement été condamnés aux oubliettes de l'Histoire après la chute du mur de Berlin redressent aujourd'hui la tête. L'ironie veut que les socialistes fassent leur retour le plus remarqué dans les pays où, précisément, la transition vers une économie de marché semble la mieux amorcée. La Pologne a été le seul Etat européen à connaître une croissance de plus de 4 % en 1993 et la Hongrie est le seul pays de l'Est à avoir connu une stabilité politique pendant quatre ans.

La poussée des ex-communistes ne s'explique donc pas uniquement par les difficultés économiques. Elle n'est pas non plus liée au degré de brutalité de la transition, car ni la « thérapie de choc » polonaise ni le « gradualisme » magyar n'ont pu endiguer cette victoire des anciens « camarades ». Le coût des réformes a toutefois été très élevé. Le chômage et les inégalités sociales ont fait leur apparition brutale dans des sociétés qui espéraient, peut-être naïvement, mais non sans légitimité, que la démocratie s'accompagne automatiquement d'un niveau de vie décent. Profitant de leur exclusion pour renforcer leur cohésion interne et face aux maladresses et aux improvisations inévitables des coalitions au pouvoir, les ex-communistes ont réussi à se donner l'image de partis sereins, où les experts primaient sur les idéologues.

A y regarder de plus près, la victoire des socialistes hongrois aujourd'hui n'est pas forcément si différente de celle des conservateurs il y a quatre ans : les deux formations ont prôné et prônent encore un changement « dans la douceur » et davantage de continuité que de rupture. Mais si l'Union européenne, source de tant d'espoirs, ne se mobilisait pas davantage pour aider ces pays, elle prendrait le risque de creuser le lit de démagogues autrement plus dangereux que le retour d'un prétendu « péril rouge ».

Lire page 8

Saluée par la présence de nombreux dirigeants étrangers

L'élection de M. Mandela symbolise la « nouvelle Afrique du Sud »

Nelson Mandela a été proclamé président de la République, lundi 9 mai au Cap, lors de la première réunion du Parlement sud-africain dans sa nouvelle configuration multiraciale où les députés noirs sont la grande majorité. M. Mandela a été déclaré élu sans vote du Parlement parce qu'il n'avait aucun concurrent. Le premier président noir d'Afrique du Sud devait ensuite s'adresser à ses concitoyens du balcon de l'hôtel de ville, là où il avait prononcé son premier discours d'homme libre, en 1990. Il doit être investi dans ses fonctions, mardi à Pretoria en présence d'une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que, dans la délégation française, du garde des sceaux Pierre Méhaignerie et de Danielle Mitterrand.

Le « montreur de conduite »

« *Les grands hommes ne peuvent être bons* », tranchait l'homme d'Etat britannique Lord Acton. Et Albert Camus observait, à propos de Sade : « *Vingt-sept années de prison ne font pas en effet une intelligence conciliante. Une si longue claustration engendre des valets ou des tueurs et parfois, dans le même homme, les deux* » (1).

A ce double théorème sur la nature humaine, Nelson Mandela oppose le plus brillant démenti. Homme généreux dans sa vie publique et privée, sa longue claustration – vingt-sept ans, lui aussi... – ne l'a transformé, bien sûr, ni en valet ni en tueur. Et il n'a cessé, en quatre ans de liberté retrouvée, de déployer son « *intelligence conciliante* ».

Aujourd'hui, où l'Histoire le place au rang suprême, le premier président de la nouvelle Afrique du Sud inflige un autre démenti à ceux qui vouent le continent noir au chaos ou à la tyrannie. Il est un reproche vivant pour tous ses pairs d'Afrique, adeptes jusqu'à l'excès du « *leadership héroïque* ».

Leader et héros, il l'est pourtant plus que d'autres. Possédant le « *don de grâce* », cher à Max Weber, il inspire à son peuple une vive affection respectueuse. Il exalte la ferveur populaire – hormis le pape ou Madonna, qui peut remplir autant de stades ? –, mobilise les énergies, incarne l'identité collective. Mais sans jouer à l'homme providentiel ni au sauveur de la nation, sans se hisser sur un pavois ni mettre en scène, comme tant d'autres, les rituels de sa gloire.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Lire la suite page 3

Lire aussi le portrait du nouveau président de l'Afrique du Sud, par FRÉDÉRIC FRITSCHER : « L'indomptable », page 4.

(1) *L'Homme révolté.*

Un entretien avec le ministre de l'éducation nationale

François Bayrou présente son « contrat » pour l'école

Trois mois après le lancement d'un grand débat sur l'avenir du système éducatif, le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, avance 150 propositions pour « un nouveau contrat pour l'école ». De l'école au lycée en passant par la lecture, la formation des maîtres, les programmes ou l'orientation, elles sont présentées comme le résultat des débats publics que le ministre a animés, un mois durant, dans les régions. Dans un entretien au Monde, *il en livre l'essentiel.*

« Le débat qui arrive aujourd'hui à son terme a été lancé par le gouvernement, le 27 janvier, comme une réponse, formulée dans l'urgence, à la pression de la rue après l'échec de la révision de la loi Falloux. Trois mois plus tard, avez-vous le sentiment d'avoir réussi à retourner la situation ?

– Je vais vous surprendre : sans cette tension, je n'aurais pas pu conduire un mouvement aussi vaste de réflexion et de changement. Parce que, curieusement, l'année dernière, l'école n'était pas dans l'actualité. Les enseignants étaient désenchantés, ils avaient mis de grands espoirs dans la majorité de gauche, espoirs souvent déçus. Il y avait une lassitude profonde et, d'une certaine manière, les événements de janvier ont joué un rôle de catharsis. Ce sont ces événements, cet état de tension qui ont été le facteur déclenchant du débat que nous avons instauré.

– Les organisations syndicales ont, d'entrée de jeu, fait monter les enchères. Vous avez répondu en annonçant un plan d'urgence. Que répondez-vous aujourd'hui aux syndicats qui réclament, unanimement, une loi de programmation pour l'école ?

– J'ai dit, depuis le début, que le gouvernement ne s'interdisait rien, en matière d'accords et de propositions comme d'un point de vue législatif.

Propos recueillis par CHRISTINE GARIN

Lire la suite page 13

L'assassinat de deux religieux bouleverse les chrétiens d'Algérie

Lire page 28

Bosnie : les otages français restent en prison

Les onze Français de l'association humanitaire Première urgence, arrêtés par les Serbes pour « *trafic d'armes* », ne seront finalement pas jugés avant un mois. D'autre part, les forces serbes bloquent toujours des convois humanitaires. Elles ont chassé les observateurs de l'ONU de Zvornik, à l'entrée du corridor de Brcko. Au moins quatre chars serbes se trouvent près de Sarajevo, en violation de la zone d'exclusion instaurée par l'ONU pour les armes lourdes.

Lire page 6

Jean-Luc Godard à New-York

Dans le cadre de la vaste rétrospective organisée par Gaumont aux Etats-Unis pour célébrer (avec quelques mois d'avance) son propre centenaire en même temps que celui du cinéma, Jean-Luc Godard a présenté, le 6 mai, au public du Musée d'art moderne de New-York deux nouveaux épisodes d'*Histoire(s) du cinéma*, et *JLG/JLG*, autoportrait commandé par la firme française, *mélancolique rencontre de l'intelligence et de la beauté.*

Lire page 19

Une nouvelle chronique : « Traverses »

Lire, page 28, la première chronique de Pierre Georges, qui *prendra la plume chaque jour dans le Monde*, du lundi au vendredi.

M. Mitterrand à l'heure des bilans

Mardi 10 mai, à la télévision, le chef de l'Etat célèbre treize années de présidence plutôt qu'un second septennat controversé

Entre le 8 mai, anniversaire de sa réélection en 1988, et le 10, anniversaire de son élection en 1981, François Mitterrand a choisi de célébrer le second en répondant, mardi soir, sur TF 1 et sur France 2, aux questions des présentateurs des journaux télévisés du soir.

C'est adossé à une longue présidence commencée il y a treize ans, plutôt qu'aux dernières années d'un second septennat controversé, que le chef de l'Etat entend désormais s'adresser aux Français pour leur délivrer son message.

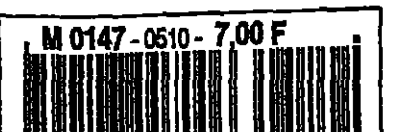
Depuis 1991, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre du Golfe, M. Mitterrand a subi davantage qu'il n'a agi. Il avait conduit de main de maître un pays, qui n'était pas convaincu au départ, à s'engager dans les opérations militaires contre l'Irak. Le capital de confiance qu'il avait amassé avait été vite dilapidé, cependant, par le faux pas du renvoi de Michel Rocard et de la désignation d'Edith Cresson comme premier ministre. Il avait alors suffi de quelques semaines pour que le sort de la gauche soit réglé dans l'esprit des Français.

La sanction des élections régionales et cantonales de mars 1992 annonçait la défaite des législatives de l'année suivante, et il s'en était fallu d'un cheveu que le référendum sur Maastricht ne tourne à la confusion du président et des défenseurs de la construction européenne.

L'écrasante victoire de la droite, il y a un an, et l'avantage bientôt tiré par Edouard Balladur d'une cohabitation « *courtoise* » par la force des choses ont réduit la capacité d'initiative du chef de l'Etat à une marge d'une étroitesse qu'il n'avait pas connue depuis le tout début de sa « longue marche » dans les années 60. *A cette infortune s'est ajouté le* dépit de voir les socialistes préférer le pari que leur proposait Michel Rocard plutôt que de continuer leur route sous la direction du premier secrétaire de prédilection de M. Mitterrand, Laurent Fabius.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 12



A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Danièle Hervieu-Léger

« Les sociétés modernes « rationnelles » sont des sociétés où la croyance prolifère »

Née à Paris en 1947, Danièle Hervieu-Léger s'est imposée comme l'un des meilleurs spécialistes en France de la sociologie des religions. Diplômée de l'Institut d'études politiques, docteur ès lettres, elle a été directeur de recherche au CNRS, puis directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, où elle anime en particulier le Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux. Elle est rédacteur en chef des **Archives de sciences sociales des religions.** ***Danièle Hervieu-Léger a principalement écrit*** **Vers un nouveau christianisme** ***(Cerf, 1986),*** **De l'émotion en religion** ***(Centurion, 1990), en collaboration avec Françoise Champion,*** **la Religion pour mémoire** ***(Cerf, 1993). Dans l'entretien qu'elle a accordé au*** **Monde,** ***elle dresse un bilan de la sociologie des religions, confrontée à une prolifération nouvelle des croyances, alors qu'elle tendait à privilégier la thèse de la sécularisation.***

« On assiste à une remontée de courants fondamentalistes, sectaires, charismatiques qui semblent contredire, en cette fin de siècle, des données comme la sécularisation de la société ou la privatisation du religieux que la sociologie tenait depuis longtemps pour acquises. La sociologie s'était-elle donc trompée ?

– On assiste en effet, depuis une vingtaine d'années, à un déferlement de phénomènes religieux de grande portée sociale, politique et culturelle. Et ce déferlement a pris de court les sociologues des religions, habitués à penser les rapports du monde moderne et de la religion en termes de « sécularisation ». Pendant de longues années, l'évidence de la perte d'influence des institutions religieuses sur la société et celle de la « privatisation » du religieux – devenu affaire d'option purement personnelle – ont servi de fil conducteur à leur réflexion. Le renouveau d'intérêt pour des phénomènes qu'on a analysés si longtemps sous l'angle du déclin et qu'on retrouve aujourd'hui en pleine expansion est spectaculaire.

– Quelles leçons en tirez-vous ?

– La première est la révision du regard porté sur la modernité. On a pensé longtemps que l'avancée de la raison moderne, scientifique et technique, conduisait à l'élimination inéluctable de la croyance. Mais on découvre aujourd'hui que les sociétés modernes « rationnelles » sont, au contraire, des sociétés où la croyance prolifère, en proportion de l'incertitude sociale et individuelle qui s'y développe.

» La crise actuelle a hâté cette prise de conscience. Elle a accentué dramatiquement ces situations d'incertitude. Les individus et les groupes ne disposent plus, ou de moins en moins, de « codes du sens » stables, susceptibles de donner à leur vie quotidienne une cohérence globale. L'affirmation moderne de l'individu et la spécialisation des différentes sphères de l'activité humaine ont eu raison des grands systèmes de significations – et au premier chef des grands systèmes religieux – qui pouvaient s'imposer à la société entière. Le sens se construit, par petits bouts, au fil des expériences individuelles et collectives. Il en résulte une dissémination généralisée des croyances, y compris des croyances religieuses.

– Qu'entendez-vous par « dissémination » du religieux ?

– Je veux dire par là que les croyances sont de moins en moins soumises à la régulation des grandes institutions religieuses. Le croyant moderne « bricole ». Il braconne dans des registres variés, y prélève les éléments de sens qu'il combine pour trouver des réponses aux grandes questions de son existence. En ce domaine, les groupes et courants appartenant à la mouvance du Nouvel Age offrent les exemples les plus poussés de ces syncrétismes variés qui peuvent s'opérer entre le registre spirituel, le registre psychologique, celui de l'astrologie, celui de l'écologie, etc.

» Ce qui est nouveau d'ailleurs, ce n'est pas que les croyants « en prennent et en laissent » par rapport aux doctrines religieuses officielles. Il est plus que probable qu'ils l'ont toujours fait. La nouveauté, c'est qu'ils revendiquent de plus en plus ouvertement la liberté de parcourir leur itinéraire, hors de toute référence à l'orthodoxie d'une institution quelconque. Jusqu'au point – qui marque proprement la sortie de la religion – où ce pragmatisme psycho-spirituel ne requiert plus aucune insertion dans une tradition, ni une lignée croyante quelconque.

» Mais des parcours inverses peuvent aussi s'observer. C'est le cas d'individus ou de groupes que leur quête d'un sens « expérimenté » – et non pas imposé de l'extérieur par une institution quelle qu'elle soit – mène à la recherche de la « nuée des témoins » qu'ils peuvent invoquer pour valider leur propre trajectoire et stabiliser leur identité communautaire. Je songe à ces communautés néorurales post-soixante-huitardes des Cévennes ou de l'Ariège, dont le projet de « changer la vie », en abandonnant tout de la civilisation urbaine, s'est progressivement converti en une anticipation eschatologique du « monde nouveau » à venir, inspirée explicitement par l'exemple des moines.

– Ce retour à des sentiers traditionnels montre-t-il que les Eglises établies et les institutions religieuses officielles ont de beaux jours devant elles ?

– Dans la perspective de la sécularisation dont nous avons parlé, nous pouvions imaginer, sinon la disparition pure et simple des grandes institutions religieuses, du moins la réduction de leur influence à un espace de plus en plus réduit. La baisse de la pratique religieuse, la crise des vocations témoignent d'ailleurs indiscutablement que cette tendance existe. Mais cette perte d'influence n'est pas en rapport direct avec la perte de la croyance.

» La dernière enquête européenne sur les valeurs fait apparaître, par exemple, que plus de 70 % des personnes interrogées déclarent croire en Dieu. Près de 40 % déclarent croire en un Dieu personnel, un peu plus de 30 % croient en un *« esprit »* ou une *« force »*, et près de 17 % disent croire, mais *« ne pas trop savoir à quoi elles croient »*. 10 % seulement des personnes interrogées affirment fermement que *« Dieu n'existe pas »*. Dans ce contexte de dissémination et de fluidité du religieux, le problème majeur qui se pose aux Eglises n'est plus tant la confrontation avec un environnement incroyant que l'ajustement à une prolifération croyante qu'elles ne contrôlent pas, y compris dans les rangs de leurs propres fidèles.

» Le principal problème de la modernité religieuse, selon moi, n'est donc pas celui de l'érosion de la religiosité, mais celui de la dérégulation institutionnelle du « croire », dérégulation liée notamment à l'effritement de la mémoire religieuse collective dont les grandes Eglises se présentaient comme les dépositaires et les garantes exclusives.

– Mais, parallèlement à cette dérégulation du croire religieux, on assiste à des formes de raidissement confessionnel. C'est vrai dans le catholicisme de Jean-Paul II, dans l'orthodoxie post-communiste, sans parler de l'islam...

– Les grandes traditions religieuses restent de formidables réservoirs de symboles, de références et de normes, mais les institutions religieuses en sont de moins en moins les propriétaires exclusifs. Elles sont les dépositaires d'un patrimoine, dont elles ne contrôlent que très partiellement les appropriations sociales. Dans ce contexte, les raidissements confessionnels que vous observez comportent au moins deux aspects. Il y a, de la part des institutions religieuses elles-mêmes, diverses tentatives pour faire face à l'atomisation croyante en resserrant le dispositif de contrôle des fidèles, en réaffirmant la norme croyante et la pratique autorisée dans tous les domaines de la vie.

» De façon plus générale, on observe que la dissémination du croire peut parfaitement coexister avec la préservation (voire avec la réaffirmation) des identités confessionnelles, celles-ci fonctionnant alors comme des repères sociaux et culturels, indépendants. Une étude réalisée sous la direction de Roland Campiche en Suisse – pays où cohabitent, en proportions à peu près égales, des protestants et des catholiques – a remarquablement mis en évidence ce point (1). Les fidèles des deux Eglises ont une idée extrêmement floue des différences dogmatiques qui les séparent. Un très petit nombre d'entre eux seulement (2,9 %) considèrent que *« si toutes les religions méritent le respect, la leur seule est vraie »*. Mais en même temps, on observe que les Suisses se marient de préférence au sein de leur propre confession, qu'ils entretiennent des relations amicales et professionnelles préférentielles entre catholiques ou entre protestants (et même, entre « sans religion » !)

» Les identifications religieuses et les identifications confessionnelles sont aujourd'hui très largement déboîtées, et ces dernières, loin de s'effacer, sont susceptibles de trouver, dans un contexte de mobilité sociale, d'incertitude, d'éclatement des relations sociales, de peur du chômage, de l'immigration, etc., un regain inattendu de pertinence sociale. Fluidification des croyances et renforcement des identités confessionnelles ne sont donc pas forcément des tendances contradictoires. On peut *« croire sans appartenir »* (*« Believing without belonging »*, dit la sociologue britannique Grace Davie). On peut aussi *« appartenir sans croire »*, ou encore *« croire à sa façon »* tout en se revendiquant membre d'une confession religieuse clairement identifiée...

» L'identification confessionnelle est un marqueur d'identité sociale qui fonctionne en même temps comme appel à la mémoire. Les traditions religieuses apparaissent comme une sorte de « capital de mémoire » qu'on aspire à préserver.

– Pour prendre un exemple concret, n'est-ce pas une raison du récent succès du catéchisme de l'Eglise catholique ? Le mot même de « catéchisme » a une grande connotation historique...

– Il a surtout une double connotation de (ré) apprentissage et de sécurité. Disposer d'un catéchisme, d'un tel volume, traitant d'autant de thèmes, c'est disposer d'une somme encyclopédique, dans laquelle on est supposé trouver des réponses sûres à toutes les questions possibles, les siennes et celles que les enfants posent... Par ailleurs, le fait d'acheter ce catéchisme et de le placer dans sa bibliothèque peut être une manière d'attester qu'on est catholique, sans que cela réclame un engagement du même ordre que d'aller à la messe le dimanche. Une façon minimale de dire – symboliquement – qu'*« on en est... »*.

– Ce déboîtement dont vous parlez entre le « religieux » et le « confessionnel » ne joue-t-il pas d'abord au profit du « confessionnel » ?

– Les institutions religieuses cherchent évidemment à tirer parti de ce phénomène. Toutes s'emploient à faire servir ces demandes identitaires à la réaffirmation de la pertinence sociale de leur autorité religieuse. Prenez les célébrations qui ont accompagné, en 1985, chez les protestants français, la commémoration de la révocation de l'Edit de Nantes : la remobilisation communautaire s'est faite en invoquant l'Histoire, au bénéfice de l'affirmation de l'identité protestante, par-delà la longue tradition de compromis entre le protestantisme français et la culture laïque et républicaine. Lorsque les institutions du judaïsme français organisent tous les deux ans un *Yom Hatorah*, un Jour de la Torah, au Bourget, et réunissent à chaque fois plus de 50 000 personnes, il s'agit aussi d'une entreprise de récupération religieuse du besoin d'identification communautaire qui s'exprime partout.

> *« Toutes les institutions religieuses sont portées à jouer la carte de la mémoire »*

Quant aux grands rassemblements de jeunes catholiques qui ont lieu l'été autour du pape, à Saint-Jacques-de-Compostelle, à Czestochowa, à Denver, on peut également les analyser comme des opérations de (re) structuration d'une mémoire religieuse, se déployant à partir de la demande d'identification communautaire de cette partie de la population particulièrement touchée par l'incertitude que sont les jeunes. Toutes les institutions religieuses sont portées à jouer, à leur manière, la carte de la mémoire, au bénéfice d'une identification confessionnelle dont elles espèrent tirer un profit du point de vue de la réaffirmation de leur propre autorité sociale.

– Mais les effets de telles stratégies ne sont-ils pas limités ?

– Oui, chez les jeunes notamment. Aussi forte que le besoin d'identité, ils éprouvent une immense soif de liberté individuelle. Les jeunes vont à Czestochowa relire avec le pape l'histoire religieuse de l'Europe, célébrer les « racines » spirituelles du monde dans lequel ils aspirent à trouver leur place, et s'inscrire, jusqu'à travers la dévotion mariale, dans l'héritage catholique. Mais les mêmes, une fois rentrés chez eux, vont se livrer sans état d'âme, avec leur copain ou leur copine, à des pratiques que le pape qu'ils ont acclamé réprouve... La capacité des Eglises de transformer le besoin d'identification communautaire en allégeance institutionnelle fonctionne de façon ponctuelle, à la faveur de circonstances et d'expériences exceptionnelles, mais ces opérations spectaculaires ont peu de chance de développer des effets sociaux durables.

– Quelles sont les chances de succès des tentatives menées par les institutions religieuses pour retrouver leur rôle régulateur ?

– Il y a des convergences possibles – je l'ai déjà souligné – entre certaines de ces entreprises et certaines demandes sociales d'un sens offert « clé en main ». Ces convergences qui font le succès de différents courants « intégralistes », dans le catholicisme, dans le protestantisme, dans le judaïsme ou dans l'islam, ne permettent certainement pas de parler d'un « retour du religieux ». Si je ne retiens que le cas catholique, on sait que dans le même temps, l'effondrement d'un monde d'observances – inscrit par exemple dans la civilisation paroissiale du passé – se poursuit sans retour. Les dispositifs de structuration religieuse du temps et de l'espace sur lesquels s'est construit un modèle longtemps dominant d'autorité religieuse – celle du curé dans sa paroisse – ont disparu.

» D'autres formes de sociabilité religieuse apparaissent : une sociabilité organisée autour des hauts lieux spirituels et des temps forts de l'existence ; une sociabilité de petits groupes d'affinité qui privilégient, plutôt que la régularité des observances, l'échange des expériences, avec leur densité émotionnelle et affective, et l'esthétique de l'expression. Des jeunes, dont on constate qu'ils ne vont jamais à la messe le dimanche, feront des kilomètres pour passer Pâques à Taizé, ou se rendre en pèlerinage à Lourdes pendant l'été... Et les mêmes, s'ils se marient, réclameront de belles messes de mariage, avec saxo, témoignages, et – pourquoi pas ? – latin...

– Cette nouvelle situation n'a-t-elle pas des effets jusqu'à l'intérieur du fonctionnement de l'institution ?

– Ce nouveau régime de l'expression religieuse est l'un des facteurs, parmi d'autres, des bouleversements qui sont en train de s'opérer, de manière très largement silencieuse, au sein des institutions religieuses. Le cas de l'Eglise catholique en France est, à cet égard, surprenant. Du fait de la pénurie du clergé, on assiste à un remaniement très profond du partage des tâches et des modes d'exercice du pouvoir religieux. Des pans entiers de la vie de l'Eglise, autrefois placés sous le contrôle exclusif des clercs, sont assumés par des laïcs (et notamment par des femmes), qui prennent en charge non seulement la transmission catéchétique, mais des tâches de plus en plus large d'administration pastorale directe.

» La recomposition de la distribution, et de la définition même, des ministères qui en résulte – dans un flou très grand du point de vue du droit canon (2) – est susceptible de produire des effets sur le fonctionnement d'ensemble de l'institution, bien au-delà de ce que l'on anticipe pour l'instant. De façon plus profonde encore, le processus de pluralisation des catholicismes (qui n'est pas en soi un fait nouveau) atteint désormais – au-delà des différenciations entre catholicisme des paroisses, catholicisme des mouvements, catholicisme de communautés émotionnelles, catholicisme sectaire (au sens sociologique du terme) des groupes « intégralistes » – au cœur même de la croyance. D'une certaine façon – et la tonalité de la récente *Lettre aux familles* en témoigne bien –, le pontificat de Jean-Paul II se présente tout entier comme une sorte de tentative un peu désespérée et, semble-t-il, de plus en plus désenchantée, de maintenir l'unité d'un système que tout appelle, invinciblement, à la différenciation et à la pluralisation. »

Propos recueillis par
HENRI TINCQ

(1) Roland Campiche et al., *Croire en Suisse (s)*, Lausanne, L'Age d'homme, 1992.

(2) Voir, à ce propos, l'article du P. Bernard Sesboüé, dans *Etudes*, septembre 1992.

Un sondage sur les croyances des Français

Nous publierons dans nos éditions paraissant mercredi 11 mai (datées jeudi 12 mai) un sondage CSA-*le Monde-la Vie-l'Actualité religieuse dans le monde* sur les croyances des Français aujourd'hui.

هكذا من الأصل

L'élection des exécutifs régionaux en Afrique du Sud et l'investiture de Nelson Mandela à la présidence de la République

Quarante-huit heures avant la séance inaugurale du nouveau Parlement qui devait élire, lundi matin 9 mai, Nelson Mandela à la présidence de la République, les députés de huit des neuf assemblées régionales ont désigné, samedi, leur chef de gouvernement provincial. L'assemblée du Kwazoulou-Natal se réunira mercredi.

■ INVESTITURE. Des dizaines de personnalités étrangères sont arrivées en Afrique du Sud pour assister à l'investiture de Nelson Mandela, mardi à Pretoria. La France sera représentée par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, et l'épouse du chef de l'Etat, Danielle Mitterrand.

■ VIOLENCE. Alors que la campagne électorale avait accru la violence politique, les appels à la réconciliation nationale lancés par Nelson Mandela semblent porter leurs fruits. Le pays est resté relativement calme durant le week-end.

Deux provinces sur neuf échappent au contrôle de l'ANC

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Aux termes de la Constitution, chacune des neuf provinces du pays sera dirigée par un gouvernement de dix membres composé, comme au niveau national, à la proportionnelle. Une Assemblée provinciale – de trente à quatre-vingt-six membres suivant l'importance démographique de la région concernée – en constituera l'organe législatif. Les députés provinciaux ont été élus en même temps que leurs homologues nationaux.

Les pouvoirs dévolus aux régions avaient constitué l'un des sujets les plus controversés des négociations constitutionnelles. Sous la pression, notamment, du chef zoulou Buthelezi qui, alors, n'avait pas encore quitté la table des négociations, le Parti national (NP) et le Congrès national africain (ANC) avaient, non sans réticences, peu à peu accepté le principe d'une décentralisation de l'Etat, avec des régions dotées de pouvoirs spécifiques et dirigées par un premier ministre provincial.

Dans huit des neuf provinces, l'essentiel des voix s'est porté sur l'ANC et le Parti national, l'ANC arrivant largement en tête dans sept d'entre elles. Dans quatre provinces, la formation de M. Mandela obtient un pourcentage de voix supérieur à 80 % : au Nord-Transvaal (92 %), dans le Transvaal-Oriental (81 %), dans Le Cap-Oriental (84 %) et dans le Nord-Ouest (83 %).

Cette dernière région inclut une bonne partie de l'ancien *homeland* « indépendant » du Bophuthatswana dont le président, Lucas Mangope, en mars dernier, avait été renversé après avoir refusé que son territoire participe à des élections « étrangères ».

En donnant 83 % de leurs suffrages à l'ANC, les électeurs de l'ancien « Bop » ont, en quelque sorte, confirmé leur mouvement de mars. L'ancien président Mangope, qui, il y a quelques semaines, avait tenté une démarche juridique pour contester sa mise à l'écart par l'Afrique du Sud, n'est plus, depuis, réapparu. Dans trois autres régions, l'ANC fait des scores qui s'étagent entre 50 % et 77 % : dans l'Etat libre d'Orange (77 %), dans Le Cap-Nord (50 %) et dans le triangle Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging (58 %).

Dans deux provinces, enfin, l'ANC est minoritaire. Tel est le cas dans Le Cap-Occidental, unique région enlevée par le Parti national, qui y obtient 53 % des suffrages, contre 33 % à l'ANC. Au Kwazoulou-Natal, c'est le parti Inkatha qui emporte la mise avec 50 % des voix, contre 32 % à l'ANC et 11 % au Parti national. De l'avis général, les résultats du Kwazoulou-Natal reflètent moins la réalité du vote qu'un arrangement politique entre l'ANC et l'Inkatha pour donner à ce dernier parti, dont c'est la province d'origine, une honorable porte de sortie. Significativement, la violence a considérablement diminué au Natal depuis que l'Inkatha, après avoir décidé de participer aux élections, s'est vu accorder la possibilité de ne pas perdre la partie dans son fief.

Dans trois régions, le Parti national fait plus de 20 % des voix : dans Le Cap-Occidental où, avec 53 % des suffrages, il remporte l'élection régionale ; dans Le Cap-Nord (la moins peuplée) où il rassemble 41 % des électeurs ; dans la région de Johannesburg (la plus dense), où il remporte 24 % des suffrages. Si l'on fait exception du Cap-Occidental où le parti de M. De Klerk doit sa victoire au vote métis, les scores du Parti national sont les meilleurs là où la population blanche est, traditionnellement, la mieux implantée.

A l'évidence, le Parti national, même « nouveau » pour reprendre le qualificatif que lui donnent maintenant ses dirigeants, reste un parti de Blancs, et M. De Klerk, qui se faisait fort de mordre sur l'électorat noir, n'a pas encore gagné son pari. Le pouvait-il, d'ailleurs, alors que cette première élection multiraciale a été vécue par la majorité des Noirs comme le symbole de leur libération à l'égard d'une politique inventée et mise en œuvre par le Parti national ?

Samedi 7 mai, l'élection des exécutifs régionaux s'est faite dans le même esprit de collaboration et de partage du pouvoir qui prévaut à l'échelle nationale. Alors que la campagne avait accru les affrontements entre les partis, les lendemains post-électoraux sont, jusqu'à maintenant, particulièrement cordiaux, au diapason du message de réconciliation nationale que lance quotidiennement Nelson Mandela.

La catastrophe, chroniquement annoncée par l'extrême droite, n'a pas eu lieu. Seuls quelques centaines de militants néonazis du Mouvement de résistance afrikaner (AWB) ont pris leurs propres pronostics au sérieux. Equipés de matériel de survie empilé dans des camionnettes, ils se déplacent dans l'ouest du pays, campant chaque soir sur un site différent, pour éviter d'être surpris par « l'insurrection communiste ».

Après avoir assisté, vendredi, à un office musulman, puis, le lendemain à un office juif, Nelson Mandela a participé, dimanche, dans un stade de Soweto, à un rassemblement chrétien d'actions de grâce présidé par l'archevêque anglican du Cap, Desmond Tutu, au cours duquel il a remercié toutes les Eglises pour leurs actions dans la lutte contre l'apartheid.

GEORGES MARION

« Montreur de conduite »

Suite de la première page

Il n'a nul besoin des attributs symboliques de l'autorité que les chefs noirs affectionnent : la canne ou la toque de léopard du Zaïrois Mobutu, le chasse-mouches du Malawite Banda, voire le simple mouchoir blanc de l'ancien président zambien Kaunda. Loin de se présenter en « faiseur-de-pluie », Nelson Mandela se comporte en « montreur de conduite » (2).

Ce qui frappe chez ce visionnaire inspiré, convaincu depuis toujours du triomphe ultime de sa cause, c'est ce mélange d'obstination et de pragmatisme, de noblesse et de modestie, qui donne à son charisme tant d'humanité. A l'heure où il reçoit enfin le saint Graal, il s'adresse humblement aux foules : « Je suis votre serviteur... » sans que personne ne songe à soupçonner sa sincérité. On devine à quel point la longue épreuve de la prison a trempé sa vigueur morale. Mandela passa dix-huit ans à Robben Island, l'île-pénitencier du pays de l'apartheid. Une forteresse grise et lugubre au large du Cap, torride l'été, battue l'hiver par un océan glacé. Les joies y étaient rares et d'autant plus précieuses : l'eau chaude que l'on goûte lors d'un bref séjour à l'hôpital, le scintillement des étoiles redécouvert par une nuit d'été, le passage d'un avion, événement dont on discute pendant des heures, et les arabesques des dauphins, au large, libres à jamais.

Pour celui qui – dans sa cellule de 5 mètres carrés – deviendra peu à peu le plus célèbre prisonnier politique du monde, cette interminable détention dans la force de l'âge fut à la fois l'occasion d'un retour sur soi et d'une ouverture aux autres. Loin d'être pervertis par les « droit commun » et de s'inféoder à leurs gangs, les militants de l'ANC « contaminaient » leurs codétenus. On entrait à Robben Island illettré, on en sortait instruit. Et Nelson, matricule 466/64 dont l'autorité naturelle impressionne, délivrait des diplômes dans les geôles de ce qu'on appellera bientôt l'« université Mandela ».

Au bagne, le chef de l'ANC mûrit sa réflexion, surmonte l'amertume et prépare l'avenir. Il médite les futurs compromis tout en restant inflexible sur l'essentiel : sa libération sans condition, son combat contre l'apartheid, insulte à la dignité et à l'intelligence. Il exige que ses amis – notamment son maître Walter Sisulu – soient élargis avant lui.

De ce long compagnonnage, Nelson Mandela conserve le goût de la pédagogie et les méthodes patientes d'un vieil instituteur. Ayant perdu en revanche l'éloquence du jeune avocat qu'il fut jadis, il n'a plus rien d'un tribun et ses discours manquent d'éclat et d'imagination. « Madiba », comme tout un peuple l'appelle affectueusement, possède une autre qualité, rare en politique : l'humour, meilleur antidote contre l'autocratie. Il aime se moquer de lui-même, « cet élégant jeune homme à la chevelure grise ». Et s'il est vrai que la liberté est le premier des humours, Nelson Mandela devrait encore beaucoup sourire et faire sourire.

Dans deux mois, le nouveau président sud-africain aura soixante-seize ans. Il est rare qu'on accède à un tel poste à cet âge, même en Afrique où règne encore pourtant la domination des aînés. Il y a chez ce digne vieillard, un brin dandy, le charme d'un gentleman victorien attentif au *self control* et cultivant le goût de l'understatement. « Impropre » est l'adjectif extrême dont il use pour critiquer l'action d'un adversaire.

Un idéal humaniste

Ce fils d'un roi xhosa dont le lignage remontait au XVe siècle, qui ne fut jamais ni marxiste ni révolutionnaire, se situe quelque part au centre gauche. On comprend mieux sa modération et sa tolérance d'aujourd'hui en relisant la profession de foi « humaniste » qu'il prononça lors de son procès en 1964.

« J'ai chéri, déclarait-il, *l'idéal de la démocratie et d'une société libre dans laquelle les individus pourraient vivre en harmonie avec une égalité de chances. C'est un idéal pour lequel j'ai vécu dans l'espoir de le réaliser. Mais, s'il en est besoin, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir.* » Et il disait aussi à ses juges : « *Je tiens le Parlement britannique pour le plus démocratique au monde.* » A l'époque, il ne faisait pourtant pas bon rendre hommage à une ex-puissance coloniale, sur un continent grisé d'indépendance et séduit par le socialisme.

A la différence de ce qui se passa en Afrique il y a plus de trente ans ou en Europe centrale, après l'effondrement du communisme, le pays de Nelson Mandela ne vit pas sa liberté comme un traumatisme. La personnalité de ses dirigeants, la douceur de la transition, les atouts d'une économie solide, la bienveillance de la communauté internationale : tout cela devrait permettre à l'Afrique du Sud d'échapper à la rencontre funeste entre « sur-pouvoir » et « sous-développement », creuset des despotismes, que dénonçait Jean Lacouture il y a un quart de siècle (3).

Le défi lancé à Nelson Mandela – et à ses héritiers – est immense : faire de l'Afrique du Sud la seule démocratie parlementaire, stable, et multiraciale du monde, gouvernée par une majorité noire. Et le nouveau président a tellement incarné cette grande cause qu'on n'ose se demander où en serait aujourd'hui son pays s'il n'avait eu rendez-vous, au moment propice, avec ce vieillard souriant.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

(2) Une formule inventée par Bertrand de Jouvenel.

(3) *Quatre Hommes et leurs peuples. Sur-pouvoir et sous-développement* (Seuil, 1969).

RECTIFICATIF. – Dans l'article de notre correspondant en Afrique du Sud publié dans notre édition datée 8-9 mai, nous avons attribué par erreur le portefeuille des affaires étrangères à Joe Modise, alors que ce dernier est ministre de la défense. Alfred Nzo est ministre des affaires étrangères.

REPÈRES

ITALIE

Le juge Di Pietro confirme son refus de participer au gouvernement

Le juge Antonio Di Pietro, qui depuis deux ans mène l'enquête « Mani pulite » (« Mains propres ») sur la corruption politico-financière en Italie, a refusé samedi 7 mai d'entrer dans le gouvernement qu'est en train de constituer le magnat de la presse Silvio Berlusconi.

« *J'ai eu l'honneur de rencontrer le président du conseil, auquel j'ai confirmé que j'estimais, en ce moment, devoir poursuivre le travail commencé, aux côtés de mes collègues de Milan* », a déclaré samedi à Rome le juge. Depuis des semaines, le nom du juge circulait soit pour le ministère de la justice, soit pour l'intérieur, poste pour lequel M. Berlusconi cherche un candidat acceptable par ses partenaires politiques, en particulier la Ligue du Nord, qui veut ce portefeuille sensible.

Le juge Di Pietro était le candidat idéal. Après ce refus, M. Berlusconi a réuni dimanche dans sa villa d'Arcore, au nord de Milan, l'état-major de son groupe de communication Fininvest pour discuter du programme du gouvernement. M. Berlusconi, qui avait annoncé qu'il présenterait son gouvernement lundi, devait être reçu en fin d'après-midi par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro. – *(AFP.)*

MAROC

Arrestations après les défilés du 1er mai

L'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH, indépendante) a dénoncé, dimanche 8 mai, dans un communiqué, les arrestations, dans plusieurs villes, de « *nombreux citoyens* », en particulier des « *membres de syndicats, d'associations culturelles et de droits de l'homme* », à l'occasion des défilés du 1er mai.

Selon l'OMDH, des responsables de l'association Tilelli « *œuvrant pour la culture amazighe (berbère), dont le président Mohamed Harch Erras, ont été aussi arrêtés, vraisemblablement pour avoir revendiqué la promotion de la culture amazighe* ». – *(AFP.)*

AFRIQUE

Nelson Mandela, l'indomptable

En devenant lundi 9 mai le premier président noir de l'Afrique du Sud, le chef historique de l'ANC réalise son vœu le plus cher au soir d'une vie de combat

Les portes du pénitencier de Paarl s'ouvrent. Les flashs des photographes crépitent. Les cameramen des télévisions du monde entier serrent leur plan. Il est 15 h 45, dimanche 11 février 1990. En complet bleu-gris, serrant la main de Winnie, son épouse, Nelson Mandela – le mythe, la légende, le héros des opprimés – fait ses premiers pas d'homme libre. Poing levé, il sourit. L'imposant service d'ordre peine à retenir la foule qui se presse pour le toucher. Tout est parfaitement organisé. Son entourage le pousse à l'intérieur d'une berline. Direction Le Cap.

Nelson Mandela réapparaît deux heures plus tard, au centre ville, devant une foule en délire. Il n'a pas changé. Il ne changera jamais. Il veut la fin de l'apartheid, une Afrique du Sud unie «démocratique et non raciale» et le droit de vote pour tous. *«One man, one vote»*, un homme, une voix, est son credo! Nelson Mandela, le Juste, s'est battu sa vie durant pour ce principe. Il sort de vingt-sept longues années de réclusion, mais du balcon de l'hôtel de ville il lance les cris de ralliement traditionnels des mouvements de libération : *«Mayibuye i Africa!»*, *«Amandla!»*, Reviens Afrique! Le Pouvoir! La foule en délire lui répond à l'unisson : *«Awethu!»*, Maintenant!

En prison, l'homme a mûri. Il ne prêche plus la lutte armée, avec véhémence, comme il le faisait dans ses premiers discours politiques. Mais ses convictions sont intactes et affleurent sous un vocabulaire et un ton nouveaux. Il s'exprime comme un homme d'Etat, ménageant d'emblée les radicaux noirs et les Blancs, ceux qui l'ont libéré comme les autres, plus extrémistes. Il demande aux premiers de ne pas se montrer *«trop impatients»*, il rassure les seconds : *«Les Blancs sont nos compatriotes, je veux qu'ils se sentent en sécurité»*. Il affirme comprendre les uns et les autres : *«Nous trouverons la bonne solution qui conviendra aussi bien aux Noirs qu'aux Blancs, pour l'avenir de ce pays»*. Le lendemain, Soweto en délire l'accueille. A *Soccer City*, un immense stade de football, cent vingt mille personnes l'acclament dans la joie, les rires et les larmes. Il demande à *«tous»* les Sud-Africains de se joindre à lui pour *«mettre fin à l'apartheid»*.

Nelson Mandela est libre. Il ne le sait pas encore, mais son appel est entendu. Quatre ans et trois mois plus tard, un Parlement multiracial, élu au suffrage universel, devait le désigner lundi 9 mai chef de l'Etat. Et il devait prononcer – symboliquement – son premier discours de président... du balcon de l'hôtel de ville. Son rêve le plus cher se concrétise, donnant un sens à une vie de combats, d'abnégation et de renoncements souvent douloureux.

Il voulait être ce premier président noir d'Afrique du Sud. Il avait beau répéter que la décision appartenait à l'ANC de désigner son candidat à la magistrature suprême, il a toujours su, au fond de lui même, qu'il serait celui-là, le moment venu. L'Histoire ne l'a pas trompé.

L'espoir des opprimés

Nelson Mandela incarne les espoirs d'une communauté noire martyrisée par l'apartheid. C'est le choix qu'il a fait. Celui qui l'a conduit en prison. Arrêté le 5 août 1962, au nord de Durban, il est inculpé d'incitation à la grève et d'avoir quitté le pays illégalement. Avocat de formation, il assure lui-même sa défense et fait le procès de la justice blanche. Il est condamné à cinq ans de prison. Le 11 juillet 1963, la police arrête une dizaine d'hommes dans un petit *cottage* de Rivonia, au nord de Johannesburg, où il avait l'habitude de séjourner. Au cours de la perquisition, les policiers découvrent ses carnets de notes. Autant de pièces à conviction.

Nelson Mandela est tiré de sa cellule et forcé de comparaître aux côtés de huit de ses compagnons de lutte, pour trahison et sabotages. Ses avocats sont sereins : il était en prison lorsque les attentats ont été commis par *Umkhonto we Sizwe* (le fer de lance de la nation), la branche armée de l'ANC dont il était le chef. Mais il ne l'entend pas de cette oreille. Il refuse les arguments de ses défenseurs, et se pose en principal accusé. Il compte bien utiliser le procès pour s'adresser au monde et faire valoir la justesse de sa cause.

Le verdict tombe le 12 juin 1964 : huit condamnations à la réclusion à perpétuité. Les condamnés adressent un sourire à la foule. Nelson Mandela lève le poing, pouce en l'air, le salut de l'ANC, et regagne sa cellule. Le lendemain, il retourne au bagne. Le matricule 466/64 entame une nouvelle vie de reclus, dans le quartier de haute sécurité de Robben Island. Nelson Mandela est de ces hommes qui forgent eux-mêmes leur destinée. *«Nelson Mandela, il n'y en a pas d'autre comme Nelson Mandela»*, le refrain si souvent entonné par les jeunes des ghettos, dont la plupart n'étaient pas nés lors de son incarcération, traduit bien le sentiment général d'une population, trop longtemps privée de ses droits, pour son idole.

Certes, l'homme a été parfois contredit et son autorité bousculée par les militants les plus radicaux de l'ANC inquiets de sentir leur chef enclin au compromis avec le pouvoir blanc ou avec Mangosuthu Buthelezi, le frère ennemi de l'Inkatha, le parti zoulou conservateur. Mais le profond respect qu'il a toujours inspiré est intact.

L'homme n'a pas détruit le mythe! En plus de quatre ans de vie publique, il n'a pas fait le moindre faux pas. Négociateur habile, fin politicien, chef charismatique, il sait toujours ce qu'il convient de faire. Lorsque, en avril 1992, la pression de son entourage devient insupportable, il quitte son épouse dont les écarts de conduite mettent en péril son avenir politique et celui de l'ANC. Ce sacrifice, pour douloureux qu'il fut, lui permit néanmoins de préserver une certaine cohésion au sein de l'état-major de l'ANC. Nelson Mandela n'est pas homme à reculer devant ses responsabilités.

«Il n'y en a pas d'autre...»

«Il n'y a pas de voie facile vers la liberté», se plaît-il à répéter, reprenant à son compte la formule de Nehru. Celle qu'il a choisie passait par Robben Island. Mais ce chemin de croix le mène aussi à Groote Schuur, près du Cap, où, à la tête d'une forte délégation de l'ANC, il s'assied le 2 mai 1990, à la même table que le président De Klerk et ses ministres, pour parler enfin de l'avenir d'une *«nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale»*.

L'ancien ennemi public numéro un, le *Black Pimpernel*, le mouton noir, est devenu, pour le pouvoir blanc, celui qui permettra la métamorphose du pays. Il y a bien longtemps que Pretoria a fait le douloureux constat : sans négociations, point d'avenir pour l'Afrique du Sud. Les discussions sérieuses ont en fait commencé dès 1986. Nelson Mandela est en prison, mais le contact est bel et bien établi par le ministre de la justice, Kobbie Coetsee. Ferme dans ses convictions, «le plus ancien prisonnier politique du monde» avait *décliné* en 1985 une offre de libération conditionnelle du président de l'époque, Pieter Botha, qui lui proposait la liberté contre une renonciation sans ambiguïté à la violence politique.

Le héros devenu martyr avait déjà refusé, en décembre 1973, d'être libéré à condition de renoncer publiquement à la lutte armée et de s'exiler dans le bantoustan du Transkei, plongeant le ministre de la justice Jimmy Kruger qui lui avait fait cette proposition dans un abîme de perplexité. *«La liberté ne se marchande pas. Seul un homme libre peut négocier. Je ne peux pas et je ne veux pas faire de promesses à un moment où moi-même et vous, le peuple, ne sommes pas libres. Votre liberté et la mienne sont indissociables»*, écrit Nelson Mandela en février 1985, dans une lettre lue par sa fille Zindzi, lors d'une réunion publique à Soweto.

«Seul un homme libre peut négocier»

Le temps passant rapproche Nelson Mandela de la liberté. Nelson Mandela est reçu, le 5 juillet 1989, par le président



Botha dans sa résidence de Tuynhuys, au Cap, où, à son tour, Frederik De Klerk l'accueille, le 13 décembre pour *«explorer les moyens de surmonter les obstacles qui se dressent encore sur la voie d'un véritable dialogue»*, puis le 9 février 1990 pour lui annoncer qu'il sera libéré deux jours plus tard. La libération de Nelson Mandela est l'aboutissement logique de plusieurs années de discussions secrètes. Entre 1986 et 1989, au moins vingt-deux rencontres sont organisées entre le prisonnier et des membres du gouvernement.

Le 11 février 1990, le mythe sort enfin de prison. L'homme apparaît d'autant plus vieilli qu'aucune photographie de lui n'a été publiée depuis son incarcération, à l'exception d'un document le représentant en compagnie de Walter Sisulu, son vieux compagnon, dans la cour du pénitencier de Robben Island. Le cheveu grisonnant, le septuagénaire à la démarche légèrement saccadée en impose d'emblée par la dignité naturelle et la sérénité qui émanent de sa silhouette longiligne. Il ne se départ plus de cette image.

Celui qui était apparu à l'un de ses procès en 1962 en tenue traditionnelle xhosa, s'est définitivement converti au costume-cravate, toujours choisi avec soin et de bonne coupe. Son chic n'est pris en défaut que lorsqu'il arbore, dans un souci de provocation militante, l'un de ces survêtements aux couleurs «noir, vert, or» de l'ANC. Une tenue qu'il juge adéquate pour faire du porte-à-porte dans les ghettos noirs ou défiler à la tête de longs cortèges, lors des grandes manifestations.

La force de caractère de Nelson Mandela se conjugue à une incroyable résistance physique. A soixante-quinze ans (il est né le 18 juillet 1918, à Qunu dans le Transkei) le nouveau président aime plaisanter sur son âge et son état de santé. *«J'ai soixante-quinze ans, mais quand je suis parmi vous, j'ai l'impression d'en avoir seize. Vous m'inspirez chaque jour de mon existence»*, répète-t-il à ses auditoires.

Il a attrapé la tuberculose en prison, subi l'ablation de la prostate et une opération de la vessie. Il a quelques problèmes cardiaques et de circulation, ses médecins estiment qu'il est très fatigué et le surveillent de près. Mais il parcourt le monde et l'Afrique du Sud de la péninsule du Cap au Limpopo et de Durban à Uppington. *«Il en ferait plus si seulement il trouvait le temps»*, disent ses plus proches collaborateurs.

En entrant dans la salle de réception du Carlton Hotel de Johannesburg où l'ANC donnait une fête, lundi 2 mai, il s'est spontanément mis à danser, sous les vivats, alors qu'un chœur chantait. *«Je vous présente un jeune homme que vous connaissez tous»*, a plaisanté Thabo Mbeki qui n'était pas encore premier vice-président du pays. *«Il paraît que je suis fatigué. Mon médecin m'a demandé de rester alité pendant deux jours. Je compte sur vous. Ne lui dites pas que vous m'avez vu ce soir»*, lance-t-il aux invités.

En quatre ans, les cheveux de Nelson Mandela ont presque complètement blanchi. Les quatre grosses rides qui barrent son front et les deux sillons qui encadrent sa bouche se sont profondément creusés. Mais l'homme reste jovial et chaleureux. Il sait trouver le mot qui donne à son interlocuteur l'impression d'être un intime.

Il ne boit pas, et ne fume pas, non plus. Serait-il donc parfait? Beaucoup le croient. D'autres lui reprochent un brin d'autoritarisme. De plus sévères lui trouvent un penchant autocratique. Mais après tout, n'est-il pas à la fois le chef et le père de la nation?

Il est, en tout cas, extraordinairement populaire, comme peu d'hommes politiques le sont. D'un regard, d'un simple geste de la main, il calme un auditoire en colère. Au soir du 10 avril 1993, après l'assassinat de Chris Hani, le très populaire secrétaire général du Parti communiste, par un extrémiste blanc, il passe sur toutes les chaînes de télévision, appelle au calme et endigue la fureur des jeunes noirs radicaux qui menaçaient de déferler en vendetta sur les quartiers blancs.

Ni rancœur ni amertume

Comme s'il était le seul responsable de ses déboires, de ses vingt-sept années passées en prison, il n'affiche aucune rancœur ni amertume, n'évoque jamais la vengeance et épargne dans ses propos tous ses prédécesseurs. Sa volonté inflexible alliée au sens du compromis ont permis de dépasser tous les obstacles. *«Vous n'allez pas à des négociations si vous n'êtes pas prêt au compromis»*, confiait-il le 25 juillet 1990. Il était bien le seul à pouvoir arracher des concessions importantes à ses adversaires, comme à son propre mouvement.

Il négocie sur tout sauf sur l'essentiel : *«One man, one vote»*. Le Parti national (au pouvoir depuis 1948) de Frederik De Klerk exige-t-il des garanties pour les droits des minorités? Les conservateurs zoulous de l'Inkatha exigent-ils une monarchie constitutionnelle dans le Zoulouland? L'extrême droite blanche exige-t-elle un droit à l'autodétermination et un *Volkstaat*? D'accord – du moins sur le papier! Car il n'est pas question pour Nelson Mandela de laisser quoi que ce soit entraver le déroulement du processus électoral.

Convaincu de la justesse de ses choix, il n'a rien négligé pour faire triompher sa cause. Mais il n'aurait pu y parvenir s'il n'avait trouvé, de l'autre côté de la table des négociations, un personnage animé d'une volonté comparable à la sienne : Frederik De Klerk. Ces deux hommes, autrefois adversaires politiques, puis partenaires de négociations, sont aujourd'hui étroitement associés.

L'ancien président cède son fauteuil à Nelson Mandela, mais il reste au gouvernement – comme deuxième vice-président. Les Nobel ne s'y étaient pas trompés en leur attribuant conjointement leur prix de la Paix 1993, à l'automne dernier. L'œuvre commune entreprise il y a quatre ans n'est pas terminée. Ils doivent maintenant prouver qu'ils peuvent travailler ensemble à l'avènement de cette *«Afrique du Sud démocratique et non raciale»* qu'ils ont esquissée.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

ASIE

JAPON

Le ministre de la justice est contraint à la démission

Au Japon, un gouvernement chasse l'autre, un ministre en remplace un autre. Il y a deux semaines, le responsable de la diplomatie du cabinet Hosokawa, Tsutomu Hata, lui a succédé à la tête du gouvernement. Une dizaine de jours après, M. Hata était contraint de remplacer son ministre de la justice par une personnalité moins controversée.

Décidément, le Japon, comme, de l'autre côté de la planète, l'Italie d'aujourd'hui ou, jadis, notre IVe République, semble traverser une période de déliquescence politique et avoir du mal à assumer son rôle de nouvelle grande puissance. Mais, en plus, l'archipel nippon – ou, du moins, sa vieille génération de dirigeants – renâcle toujours à exorciser les vieux démons de son passé.

Hiroshi Nakai est donc, depuis samedi 7 mai, le nouveau «numéro 3» du cabinet nippon, en remplacement de Shigeto Nagano. Ce général à la retraite, vétéran de la guerre du Pacifique, avait publiquement fait l'éloge de la guerre d'agression menée par l'armée impériale, affirmant que le tristement célèbre «sac de Nankin», en 1937, n'était que fariboles.

Il a été contraint à des excuses publiques et humiliantes et a regretté d'avoir *«causé un grand choc et de la colère dans les pays voisins et une inquiétude au Japon»*.

Souci pragmatique

Auparavant, M. Hata, en visite à Paris, avait déclaré : *«Mon appréciation à propos de l'histoire passée est la suivante : les actes commis par le Japon dans le passé tels que l'acte d'agression et la domination coloniale ont causé à de nombreux peuples d'insupportables souffrances physiques et morales.»* Il avait qualifié les propos de M. Nagano de *«pas appropriés»*.

Ce faisant, le nouveau premier ministre entend se placer dans la droite ligne de son prédécesseur, le premier à avoir reconnu le caractère *«agressif»* de la politique de Tokyo jusqu'en 1945. Mais l'opposition et la presse égratignent déjà M. Hata en remarquant qu'il ne pouvait pas ignorer les positions, bien connues, de M. Nagano.

Qui plus est, M. Hata ne présidait-il pas jusqu'à récemment l'Association des parlementaires libéraux-démocrates en faveur de la visite annuelle au sanctuaire de Yasukuni, où sont honorées les morts de la guerre, y compris des criminels de guerre? Cette année encore, il s'y est rendu incognito (*le Monde* du 26 avril).

C'est sans doute par pragmatisme autant que par conviction que les responsables nippons s'efforcent de tirer un trait sur un passé peu glorieux, alors qu'ils revendiquent un siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, et pour conforter un leadership économique régional face à des voisins qui n'ont pas oublié les atrocités de la guerre.

Sans doute aurait-il mieux fallu – comme l'avait fait il y a bien longtemps l'Allemagne – qu'ils acceptent plus tôt de débattre de la guerre d'agression au nom d'une fumeuse *«sphère de coprospérité»* et de condamner clairement le régime qui l'avait conduite, au lieu de continuer à jouer sur les mots, et sur les sentiments des victimes. L'image internationale du Japon ne s'en serait que mieux portée.

PATRICE DE BEER

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Alors que des observateurs étrangers s'installent à Hébron

La police palestinienne tarde à arriver à Gaza et Jéricho

En raison d'un « manque de coordination » entre Palestiniens et Israéliens, les premiers effectifs de la police palestinienne ne se sont pas déployés, dimanche 8 mai, dans la bande de Gaza. En revanche, les observateurs internationaux ont pris leurs fonctions à Hébron, où ils ont eu droit à un accueil agité.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au quatrième jour d'une autonomie officiellement en vigueur depuis le 5 mai, Gaza et Jéricho attendaient toujours les premiers signes tangibles du changement promis, et c'est à Hébron, qui n'est pas concernée par les derniers accords du Caire, que la nouveauté a surgi, dimanche, avec l'arrivée des observateurs étrangers, réclamés par l'OLP au lendemain du massacre de la mosquée des Patriarches.

Chargés d'insuffler *« un sentiment de sécurité »* aux cent dix mille Palestiniens de l'antique cité, traumatisés par les trente morts du 25 février et par l'encombrante présence au centre-ville de quatre cents et quelques colons juifs parmi les plus fanatiques des territoires occupés, les 160 hommes et femmes de la *« présence internationale temporaire à Hébron »* (PITH) ont eu, dès leur entrée en ville, un avant-goût de ce qui les attend pendant les trois mois (renouvelables) de leur mandat.

D'abord applaudis par quelques centaines de militants rameutés sur leur passage par l'OLP, le cortège des Norvégiens, Danois et Italiens s'est rapidement retrouvé pris sous une pluie de grenades lacrymogènes, tirées par les soldats israéliens en réponse à des jets de pierres. Premier accrochage, premières toux, premières larmes pour des gens de bonne volonté envoyés là par leurs gouvernements pour une mission qui paraît à beaucoup d'une utilité limitée. Selon une source italienne, la première plainte officielle de la PITH contre *« la provocation israélienne »* est déjà rédigée...

Casquettes blanches type baseball, véhicules et uniformes immaculés, avec plaques minéralogiques et dossards frappés du sigle (en anglais) « TIPH » en lettres blanches sur fond rouge, les observateurs vont effectivement se contenter... d'observer. Pas question d'intervenir dans les querelles quotidiennes de la cité la plus explosive de Cisjordanie occupée. *« Nous serons les yeux et les oreilles de la communauté internationale »*, a déclaré le chef norvégien du groupe. Soixante hommes patrouilleront dans la ville, le personnel restant s'occupant de la logistique et de la bureaucratie.

Samedi, la PITH a fait paraître, sous son sigle, dans la presse palestinienne, un appel aux populations locales, leur rappelant pourquoi elle était là (résolution 904 du Conseil de sécurité des Nations unies votée fin mars) et ce qu'était sa mission : *« Veiller à la sécurité des Palestiniens d'Hébron. »* Les citadins sont invités à faire parvenir leurs plaintes à un numéro de téléphone, voire, s'ils parlent l'une des langues en vigueur dans le groupe, à s'adresser *directement* aux « hommes en blanc » qui circuleront dans la ville.

Apparemment responsables des jets de pierres qui ont déclenché les premiers gaz de... bienvenue, les militants islamistes d'Hébron seraient furieux d'avoir aperçu quelques femmes dans le groupe. Comme disait l'un d'eux, l'idée *« de voir des chrétiens s'interposer entre nous et les juifs »* n'est pas non plus de leur goût.

« Manque de coordination »

Heureusement, les trois pays organisateurs de la PITH ont eu la bonne idée d'armer seulement leur « corps expéditionnaire » de caméras et de stylos. Bien qu'Israël ait donné son accord, les hommes et les femmes de la PITH ne porteront pas de pistolets. Face aux fusils d'assaut des colons, des soldats et des extrémistes palestiniens, on ne voyait pas très bien ce qu'ils auraient pu en faire...

Des fusils d'assaut de type AK 47, les militaires israéliens en ont reçu dimanche tout un lot, mais pas à Hébron. Bien que cela soit prévu par l'une des annexes de l'accord du Caire, il aura fallu plusieurs heures de négociations entre les deux parties avant que les premiers éléments de la police palestinienne, massés depuis deux jours du côté égyptien de la frontière avec le territoire de Gaza, acceptent d'envoyer de l'autre côté un camion chargé de leurs armes.

En présence de quelques officiers supérieurs palestiniens, les spécialistes israéliens ont retiré les fusils un à un, les ont essayés (à vide), répertoriés et fichés. Dimanche soir, la situation n'en était pas éclaircie pour autant, certaines sources militaires israéliennes indiquant que les armes devaient désormais être envoyées aux experts en balistique de Tel-Aviv, à des fins d'identification. L'entrée des policiers à Gaza comme à Jéricho en serait retardée d'autant...

« Manque de coordination. » Ainsi des militaires israéliens expliquent-ils la confusion qui règne aux frontières des deux enclaves. Contrairement aux accords, l'armée n'aurait pas reçu la liste complète et les curriculum des centaines de soldats de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) qui attendent aux portes de Gaza et Jéricho. *« Pour qui nous prennent-ils ? »*, demandait un officier israélien. *« Nous n'allons quand même pas laisser entrer n'importe qui sans vérifier... Et d'abord, qui nous dit que ces types sont tous des Palestiniens ? »*

PATRICE CLAUDE

YÉMEN

Les troupes nordistes se rapprocheraient d'Aden

La tournure des combats paraissait encore très incertaine, lundi 9 mai, dans la matinée, les deux parties faisant état d'informations très contradictoires. Les forces nordistes paraissent toutefois avoir l'avantage et se rapprocher de la ville d'Aden, la capitale de l'ancien Yémen du Sud.

Les dirigeants sudistes ont affirmé, dimanche soir, résister à l'offensive lancée par les forces du Nord contre la ville, dont les nordistes annonçaient pourtant la chute imminente. Radio-Aden a déclaré que les troupes sudistes ont détruit deux camps nordistes au nord d'Aden. *« Les restes de la brigade* (nordiste) *El Amaliqa, qui avaient prétendu être aux portes d'Aden, sont maintenant dispersées dans l'Arqoub »* (une passe située à une soixantaine de kilomètres d'Aden), a affirmé la radio.

Les étrangers évacués

Les nordistes, au contraire, se disaient sûrs de leur progression vers Aden (500 000 habitants). Le sort des combats, qui ont lieu depuis jeudi dernier, sera *« tranchés »* en faveur des nordistes *« dans les prochaines heures »*, a affirmé le ministre yéménite de l'information. Dimanche, le chef des sudistes, Ali Salem El Bid, lors d'un entretien téléphonique avec le roi Hussein de Jordanie, s'est à nouveau déclaré disposé à un *« dialogue politique »* pour résoudre la crise. Il a confirmé son accord pour toute médiation extérieure, mais les nordistes rejettent une telle médiation.

Alors que la communauté internationale multipliait les appels à la retenue aux belligérants, la Ligue arabe s'est contentée d'appeler à *« la poursuite des efforts pour l'arrêt des combats et la sauvegarde de l'unité du Yémen »*, lors d'une réunion extraordinaire, samedi au Caire, nous signale notre correspondant Alexandre Buccianti. Dans un message remis par le secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient, Robert Pelletreau, les Etats-Unis ont pressé le président (nordiste), Ali Abdallah Al Salih d'engager le dialogue avec les sudistes. M. Pelletreau a estimé que *« la poursuite des combats pourrait provoquer des troubles dans* [l'ensemble de] *la région »*.

Entre-temps, l'évacuation des étrangers a continué à un rythme accéléré, notamment grâce à un pont aérien engageant des avions des armées de l'air française, italienne et allemande. Quelque 116 personnes ont été évacuées de Sanaa à Djibouti par deux Transall français. L'ONU a organisé le rapatriement à Amman de 170 personnes. Par ailleurs, des bâtiments de la marine française devaient recueillir quelque 200 à 300 personnes à Aden et 80 autres à Mokallah, à 700 kilomètres à l'est de cette ville. – *(AFP.)*

ISRAËL

Décès des généraux Haïm Bar-Lev et Aharon Yariv

Deux des plus illustres chefs militaires israéliens, héros des guerres israélo-arabes de juin 1967 et d'octobre 1973, les généraux de réserve Haïm Bar-Lev et Aharon Yariv, sont décédés, samedi 7 mai, dans deux hôpitaux de Tel-Aviv, à quelques heures à peine d'intervalle, l'un à l'âge de soixante-dix ans et l'autre à l'âge de soixante- quatorze ans.

Nés respectivement en Autriche et à Moscou, Haïm Bar-Lev et Aharon Yariv ont émigré en Palestine, où ils s'enrôlèrent dans la Haganah, le bras armé de la communauté juive dans la Palestine mandataire, puis dans l'armée israélienne, dont ils gravissent les échelons au fil des conflits israélo-arabes de 1948 à 1973. Lorsqu'ils abandonnent l'uniforme, ils sont lancés par le chef de gouvernement, Golda Meïr, dans l'arène politique sous les couleurs des travaillistes.

Chef d'état-major adjoint sous le commandement de l'actuel premier ministre, Itzhak Rabin, à la veille de la guerre de juin 1967, Haïm Bar-Lev est à ce titre l'un des artisans de la victoire israélienne. Nommé chef d'état-major en 1968, il érige une ligne de fortifications le long du canal de Suez et dans le Sinaï, dite « ligne Bar-Lev » et considérée par les Israéliens comme leur « ligne Maginot ». Ces fortifications ne résisteront pas à l'assaut des troupes égyptiennes en octobre 1973. Haïm Bar-Lev occupera ensuite plusieurs postes ministériels avant d'être nommé en 1992, ambassadeur à Moscou.

Nommé en 1964 chef du renseignement militaire, le général Yariv occupe cette fonction durant la guerre de juin 1967. En octobre 1973, il mène avec les Egyptiens les négociations militaires sur le désengagement des forces au Sinaï. D'abord « conseiller spécial » de Golda Meïr puis successivement ministre des transports et de l'information, il prend ensuite la direction de l'Institut d'études stratégiques à l'Université de Tel-Aviv. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite en France de Celso Amorim

Le chef de la diplomatie brésilienne plaide pour l'entrée de son pays au Conseil de sécurité

Le ministre brésilien des affaires étrangères, Celso Amorim, en visite à Paris du 6 au 8 mai, a plaidé en faveur d'un *« élargissement »* du Conseil de sécurité de l'ONU qui ne se limiterait pas aux seuls pays *« développés du nord »* que sont l'Allemagne et le Japon.

M. Amorim a eu le sentiment que le souhait de Brasilia recevait un écho favorable à Paris. La France admet désormais qu'il faudra un jour donner un siège de membre permanent aux Allemands et aux Japonais. Ne serait-il pas temps de faire entrer aussi la onzième puissance économique mondiale au nom des pays en développement du sud ?

M. Juppé a prêté une oreille amicale aux propos de M. Amorim. Peut-être s'agit-il seulement pour Paris de retarder le plus possible un événement inévitable en augmentant le nombre des convives au banquet, donc en compliquant fortement l'opération.

A Paris, on estime que le statut de membre permanent donne certes des droits et un surcroît de prestige international, mais implique aussi des « devoirs ». L'un de ces « devoirs » est évidemment de participer, dans la mesure du possible, aux opérations de maintien de la paix décidées par l'ONU. Certaines conditions, notamment constitu- tionnelles, doivent d'abord être remplies par les deux premiers candidats *« naturels »*, l'Allemagne et le Japon. Mais la France estime aussi que la présence d'un grand pays du tiers-monde équilibrerait le Conseil. Il reste à désigner l'heureux élu. D'autres *« grands pays en développement »*, du nord et du sud, sont candidats.

D. Dh.

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les Serbes chassent de Zvornik les observateurs de l'ONU

Alors que six observateurs militaires des Nations unies ont pu se déployer, samedi 7 mai, à Brcko, dans le corridor serbe au nord de la Bosnie, les forces serbes ont, parallèlement, contraint, le même jour, une équipe d'observateurs militaires de l'ONU à se retirer de Zvornik, la localité du nord-est du pays qui commande l'entrée du couloir stratégique de Brcko, a annoncé dimanche 8 mai la Force de protection des Nations unies (FORPRONU).

Les forces serbes bloquent aussi, depuis fin avril, les convois humanitaires pour l'enclave musulmane de Srebrenica, où *«la situation s'aggrave de jour en jour»*, selon un commandant de la FORPRONU, ainsi qu'un convoi médical pour l'enclave de Gorazde, immobilisé depuis plusieurs jours. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU a envisagé, dans un document interne, d'évacuer son personnel des trois enclaves de Bosnie orientale (Srebrenica, Zepa, Gorazde) et des zones sous contrôle serbe en raison du risque de frappes aériennes de l'OTAN, sans préavis ou ultimatum.

Par ailleurs l'«affaire des chars serbes» – des blindés autorisés la semaine dernière par le représentant de l'ONU *Yasushi Akashi* à transiter par la zone d'exclusion pour les armes lourdes autour de Sarajevo – s'est provisoirement conclue par un constat d'échec de la FORPRONU. Les porte-parole des «casques bleus» ont reconnu samedi que les Serbes avaient réussi à dissimuler un de ces chars dans un quartier de Sarajevo. Mais des sources militaires à l'ONU ont déclaré à l'AFP, sous couvert de l'anonymat, que les «casques bleus» avaient en fait perdu, la semaine dernière, la trace de quatre chars serbes dans la zone d'exclusion. Alors que l'on redoute un affrontement dans la région de Brcko, les observateurs sur place n'y ont pas noté de signes inquiétants ces derniers jours. En revanche, une source anonyme à l'ONU fait état de concentration de troupes bosniaques dans la région de Kladanj, près d'Olovo, là où les forces serbes tentent de couper par le sud la région de Tuzla-Brcko du reste des territoires sous contrôle du gouvernement bosniaque. Le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, a de nouveau menacé dimanche, pour la deuxième fois en trois jours, de retirer les soldats français de Bosnie, s'il n'y avait pas une avancée vers la paix dans un délai *«raisonnable»*. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Fédération croato-musulmane : accord sur les «frontières extérieures». – Croates et musulmans de Bosnie ont conclu, dimanche 8 mai à Vienne, un *«accord de principe»* sur les frontières extérieures de leur fédération. Toutes les communes à majorité croate et musulmane avant la guerre – dont beaucoup sont aujourd'hui occupées par les Serbes – devraient faire partie de la fédération, qui s'étendra donc sur plus de 51 % du territoire. Les négociations devaient se poursuivre, lundi 9 mai, sur la délimitation des cantons à l'intérieur de la fédération et sur les noms de ses dirigeants. – *(AFP.)*

Les otages français de l'association Première urgence restent en prison

Les onze Français de l'association Première urgence arrêtés le 8 avril par les Serbes près de Sarajevo pour «transport d'armes» ne seront pas «jugés» avant un mois.

«Ce ne sont pas des détenus, ce sont des otages.» Mᵉ Georges-Henri Beauthier, de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), venu, avec deux confrères, suivre en observateurs l'affaire des onze volontaires de l'association humanitaire Première urgence, prisonniers des Serbes aux portes de Sarajevo, n'use pas d'euphémismes. *«Ils sont devenus monnaie d'échange, donc otages»*, explique-t-il.

Dimanche 8 mai, le tribunal militaire serbe, prétextant de la «gravité des faits», a décidé de prolonger d'un mois la «garde à vue» afin de poursuivre l'«instruction». L'objectif est clair : les autorités serbes veulent, *«par cette procédure se donner le temps de négocier politiquement»* la libération des Français, estime l'avocat observateur. Le marchandage est simple. Les Serbes veulent obtenir la reconnaissance de leur Etat autoproclamé en Bosnie. L'affaire de Première urgence est une aubaine pour légitimer leur «justice», arracher à la France des concessions. Les Serbes donnent dans *«l'excès de formalisme»* pour essayer de montrer qu'ils ont créé un «Etat de droit», soulignent les avocats.

En fait, c'est *«une procédure militaire sous un régime de guerre, où les magistrats serbes peuvent habiller comme bon leur semble les textes de l'ancienne législation yougoslave»*, estime un des juristes français. Ainsi l'avocat serbe commis d'office n'a vu les détenus *«que cinq minutes en trente jours d'instruction»*. Les onze Français devraient être jugés pour *«flagrant délit de trafic d'armes»* par des juges en kaki; la peine de quinze ans qu'ils encourent peut être transformée en peine de mort en raison de l'état de guerre.

Discréditer les humanitaires

Incarcérés depuis un mois dans la prison de Kula, à quelques centaines de mètres des «casques bleus» déployés sur l'aéroport de Sarajevo, les bénévoles de Première urgence attendent la clôture de l'instruction. Le renouvellement du mandat de dépôt a été pour eux *«un choc terrible»*, car ils étaient *«persuadés qu'ils seraient relâchés»*. Les avocats, qui ont pu leur rendre visite samedi 7 mai, racontent que les otages sont dans une pièce sans barreaux aux fenêtres, d'où ils peuvent entendre les avions de l'ONU sur l'aéroport. Cette proximité *«est éprouvante»*, soulignent les avocats, qui craignent que les Serbes ne cherchent ainsi à *«briser psychologiquement»* les otages, pour les pousser à «avouer» en signant ou en tentant de s'échapper.

Les Serbes voudraient que les *onze volontaires français reconnaissent* ce que l'un des avocats observateurs a appelé *«un flagrant délit post-synchronisé»* : une mise en scène serbe en vue de discréditer les «humanitaires». Au vu des témoignages sur les événements, la thèse de la manipulation semble la plus vraisemblable. Selon le chef du convoi, M. Patrice Letoux, les camions de Première urgence, contrôlés à deux reprises sur la route par les «casques bleus», sont arrivés le 8 avril vers 18 heures à l'aéroport de Sarajevo. Le convoi a décidé d'emprunter un ancien chemin vers la capitale qui traverse une zone serbe.

Au point de contrôle, les milices serbes fouillent le convoi, ne découvrent pas d'armes mais seize pneus de Golf. Irritées par cette cargaison «stratégique» (dans un pays où la Volkswagen est l'apanage des commandants militaires), les miliciens refoulent les camions vers l'aéroport, à quelque 800 mètres de là. Le chef du convoi reste toutefois au point de contrôle serbe où le camion transportant les pneus a été bloqué. Il demande aux soldats de l'ONU, qui observent la scène depuis un blindé, d'intervenir. Les «casques bleus» appellent leur chef, qui rétorque qu'ils ne peuvent rien faire. Ensuite, les Serbes affirment qu'ils laisseront passer le convoi. Patrice Letoux rappelle donc les camions partis vers l'aéroport. Une fois le convoi au complet, au point de contrôle serbe, quinze miliciens surgissent et obligent les sept camions à prendre la route d'un quartier serbe qui verrouille Sarajevo, Ilidza.

Arrivé dans l'Hôtel Serbie, un officier serbe explique aux Français qu'ils sont en état d'arrestation, pour avoir traversé des *«territoires ennemis»* (bosniaques), et tenté de franchir des territoires serbes sans autorisation. Le chef du convoi demande à pouvoir dormir dans le convoi, les Serbes ayant prévu de fouiller les camions le lendemain. Sa requête est rejetée. Les Français sont conduits dans l'hôtel. Le matin, Première urgence découvre que les Serbes ont ouvert les camions pendant la nuit. Les Serbes fouillent les deux camions où ils «trouvent» des caisses de munitions. Les miliciens «découvrent» ensuite une arme dans la voiture du chef de convoi, dont les portes ont été forcées. Il est 8 h 30 du matin, mais un cameraman et un photographe sont là.

Les officiers de la FORPRONU basés à l'aéroport de Sarajevo nous ont expliqué que *«rien ne laissait supposer un problème grave nécessitant une intervention : il n'y a pas eu d'appel au secours, nos «casques bleus» dans le blindé n'ont pas ressenti de pression ou de menace»*.

FLORENCE HARTMANN

Protestation de quatre associations humanitaires. – Un mois après l'arrestation des onze bénévoles français, quatre organisations humanitaires ont publié le 6 mai un texte de soutien à l'association Première urgence dans lequel elles dénoncent le *«discrédit»* que tentent de jeter les Serbes *«sur l'aide humanitaire aux populations civiles»*. Le texte est signé par Médecins Sans frontières, l'AICF, Handicap International et Médecins du monde. De son côté, Première urgence et le comité des familles des onze volontaires appellent à une manifestation le mardi 10 mai à 18 h 30 place du Trocadéro.

La réunion des ministres de l'Union de l'Europe occidentale

L'Europe associe neuf pays de l'Est à ses réflexions sur la défense du continent

Jeter l'ébauche de la future «architecture» du continent : c'est à rien moins que cela que prétendaient œuvrer les ministres européens des affaires étrangères et de la défense lundi 9 mai à Luxembourg. Ils devaient, au cours de cette réunion, proposer à neuf pays d'Europe centrale et orientale (1) le *statut d'Etats «associés»* à l'UEO (l'Union de l'Europe occidentale), qui est l'organisation chargée par le traité de Maastricht de définir et de mettre en œuvre la politique européenne commune de défense.

En théorie, cette initiative ne manque pas d'audace : elle dessine le contour virtuel, à l'Est, de l'Union européenne du siècle prochain ; elle sous-entend qu'une forme de solidarité lie déjà, dans le domaine de la sécurité, l'Europe occidentale et les futurs membres orientaux de l'Union (anciennes parties de l'URSS pour les Baltes, anciens satellites pour les autres).

Bref, ce que l'OTAN, par crainte d'indisposer les Russes, n'a pas osé faire au mois de janvier dernier – dire clairement à certains pays du centre et de l'est européens qu'ils ont vocation à la rejoindre –, l'Europe, elle, le fait. C'est avec une certaine autosatisfaction que l'on proclame ici et là, dans ses capitales, que le temps où Moscou imposait au continent sa ligne de fracture centrale est bel et bien révolu, et que l'Europe communautaire revendique désormais le droit de choisir elle-même ses frontières.

La méfiance russe

«Il faut que les Russes comprennent que nous entendons réserver à l'Europe centrale et orientale certaines instances européennes ; que nous voulons pouvoir parler d'eux, non pas contre eux, mais sans eux», dit un diplomate français.

Or, sans même parler de la doctrine interventionniste des dirigeants russes dans ce qu'ils appellent *«l'étranger proche»*, ni de leurs relations troubles avec les Etats baltes, on connaît leur souci quasi obsessionnel d'être partie prenante à tout ce qui concerne l'organisation du continent ; on a vu la méfiance qu'a suscitée chez eux la proposition américaine de «partenariat» de l'OTAN avec tous les pays anciennement communistes, puis l'opiniâtreté avec laquelle ils revendiquent à présent un statut privilégié dans le cadre de cette coopération Est-Ouest. Etant donnée cette extrême susceptibilité des Russes sur les questions stratégiques, on peut s'interroger sur leur absence totale de réaction au projet que lancent aujourd'hui les Européens.

C'est que l'audace de ce projet est *pour l'instant purement* virtuelle et son aboutissement incertain. Concrètement, les neuf pays de l'Est européen pourront avoir des représentants une fois sur deux aux réunions hebdomadaires de l'UEO à Bruxelles et prendre part à d'éventuelles opérations (maintien de la paix, action humanitaire) montées par l'UEO.

Un geste symbolique

Tout cela est plutôt d'ordre symbolique et il n'est pas question pour l'Union, à ce stade, d'accorder aux démocraties d'Europe centrale et orientale la garantie qu'elles réclamaient il y a quelques mois à l'OTAN pour leur sécurité, à savoir une assistance militaire automatique si elles se trouvaient agressées. L'Europe occidentale n'y est politiquement pas prête ; elle n'en a pas non plus à elle seule les moyens. La capacité de l'UEO à mobiliser des moyens opérationnels est pour l'instant moins qu'embryonnaire. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la Russie n'y prend pas garde et réserve ses objections à l'OTAN, dès qu'elle croit détecter dans l'Alliance atlantique *une velléité d'élargissement* vers l'est.

Les Douze n'ont encore ni politique de sécurité ni défense communes. Ils n'en auront pas tant qu'ils n'auront pas défini, si cela est jamais possible, leurs intérêts communs en la matière, tant que l'Allemagne n'aura pas réglé le problème particulier que lui pose sa Constitution sur le point de l'engagement extérieur de la Bundeswehr et tant qu'ils n'auront pas trouvé de solide consensus sur la question de leurs rapports à venir avec l'OTAN.

Ils devront en principe le trouver à seize, après que quatre nouveaux membres les auront rejoints l'année prochaine, dont trois revendiquaient jusqu'ici un statut de neutralité, et dont un, la Finlande, a une longue frontière commune avec la Russie. Les Douze n'ont pas non plus de doctrine arrêtée à propos de l'élargissement ultérieur de l'Union, même si, en ce début de campagne pour les élections européennes, on va beaucoup entendre parler de «la grande Europe du prochain millénaire» : les neuf pays de l'Est aujourd'hui invités à parler de sécurité seront-ils finalement tous éligibles à l'entrée dans l'Union économique et politique, quand, à quelles conditions ?

Ces pays ont très bien accueilli l'invitation qui, à l'initiative de la France et de l'Allemagne, leur est faite aujourd'hui. Elle contribue à leur ancrage occidental, même si elle ne résout pas, dans l'immédiat, leur problème de sécurité. Peut-être y voient-ils le moyen d'accéder progressivement, *via* l'Europe, au statut de sécurité dont jouissent actuellement les membres de l'Alliance atlantique. Sans doute apprécient-ils qu'elle témoigne au moins d'une plus grande sensibilité à leurs inquiétudes que celle dont a fait preuve jusqu'ici Washington.

CLAIRE TRÉAN

(1) *Hongrie, Pologne, République* tchèque, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie, Lituanie, *Lettonie*, Estonie.

Dans «le Monde diplomatique» de mai

Citoyens sous surveillance

Sommes-nous manipulés ? Conditionnés ? Surveillés ? Dans un Etat de droit et dans des sociétés libres et démocratiques, de telles questions sont-elles pertinentes ? Hélas ! oui. Avec une inquiétude croissante, les citoyens constatent dans leur vie quotidienne une emprise de plus en plus forte des nouvelles armes du contrôle social. Dans *le Monde diplomatique* du mois de mai, un dossier exceptionnel de six pages fait le point sur les nouvelles machines discrètes, souriantes et subtiles qui, depuis la crise des grands instruments traditionnels de normalisation et de dressage (famille, école, église, armée) ont fermement repris en charge le conditionnement des esprits : médias, publicité, sondages, marketing, communication, informatisation, génétique, urbanisme... *(Ignacio Ramonet, Christian de Brie, Bernard Cassen, Guy Lacroix, Daniel Naulleau, Jacques Decornoy, Robert Lopez, Marie-Angèle Hermitte).*

On lira, d'autre part, un important dossier sur l'enlisement de l'Algérie dans une «sale guerre». *Lyes Si Zoubir* nous emmène dans un voyage «au bout des peurs algériennes». *Mohamed Harbi* réfléchit sur l'avenir d'un pays pris au piège de son histoire. Dans une nouvelle, l'écrivain *Abdelkader Djemaï* raconte «un été pourri».

Egalement au sommaire : le gouvernement de M. Rabin peut-il conclure la paix ? *(Amnon Kapeliouk)* ; De la menace israélienne au péril islamiste *(Mohamed Sid-Ahmed)* ; Athènes et Skopje dans l'impasse macédonienne *(Christophe Chiclet)* ; Concorde exemplaire dans le Haut-Adige *(Edouard Bailby)* ; Réunifier le Jura suisse ? *(E.B.)* ; Délocalisation... chinoise en Belgique ? *(Denis Horman)* ; Intégration croissante des industries d'armement *(Laurent Carroué)* ; Renaissance de la zone baltique *(Rolf Gauffin)* ; En Italie, soudain, cette image renversée du réel *(Philippe Videlier)* ; Jeunes à la dérive dans les villes américaines *(Sudhir Venkatesh)* ; Les frayeurs inédites chez les salariés japonais *(Claude Leblanc)* ; Le printemps de la littérature indienne *(Vijay Singh)* ; Des pauvres qui tentent de se prendre en charge à Calcutta *(Agnès Sinaï)* ; Mexique : l'heure de tous les dangers *(Francis Pisani)* ; où sont les Indiens ? *(Guillermo Aramburo)* ; l'éternité n'existe pas *(Paco Ignacio Taibo II)* ; Une Afrique endeuillée, si loin de l'Europe... *(Colette Braeckman)* ; L'Italie renonce à sa vocation sur le continent noir *(Pietro Petrucci)*.

Dans ce même numéro, un ensemble sur le cinéma : La création au secours du film français *(Carlos Pardo)* ; Contre la censure de velours *(Marcel Hanoun)*.

EN BREF

COSTA-RICA : le nouveau président a prêté serment. – Elu le 6 février pour quatre ans sous les couleurs du Parti de libération nationale, le président José-Maria Figueres a prêté serment, dimanche 8 mai, en promettant de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Fils d'un ancien président, il devient, à trente-neuf ans, le plus jeune chef d'Etat du continent américain. Il succède à Rafael Angel Calderon, du Parti d'unité social-chrétienne. – *(AFP, Reuter.)*

CUBA : un pilote de ligne détourne son avion vers Miami. – Un avion de la compagnie Cubana assurant la liaison entre La Havane et Nassau (Bahamas) a été détourné, dimanche 8 mai, par son pilote vers l'aéroport de Miami (Floride). L'appareil, un bimoteur de fabrication soviétique, transportait seize touristes étrangers et sept membres d'équipage. Les autorités américaines ont précisé que seul le pilote, qui s'était enfermé dans sa cabine, a demandé l'asile politique. – *(Reuter, AFP.)*

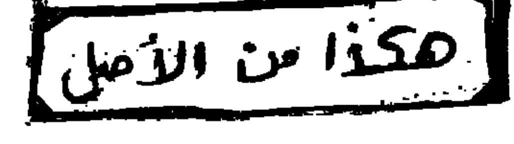
ESTONIE : Tallin et Moscou toujours en désaccord. – Le ton est monté entre Tallin et Moscou sur la question du retrait des deux mille cinq cents militaires russes d'Estonie. Le président estonien Lennart Meri a interrompu, samedi 7 mai, une visite qu'il effectuait au Portugal après les déclarations du ministre russe de la défense, Pavel Gratchev. Ce dernier, à la suite d'un nouvel échec, vendredi, d'une séance de négociation entre les deux parties, avait déclaré que les militaires déployés en Estonie y resteraient tant qu'il n'y aurait pas accord sur des garanties sociales pour les dix mille officiers russes à la retraite dans l'Etat balte. – *(AFP.)*

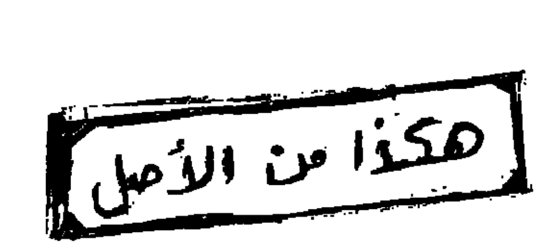
IRLANDE DU NORD : une femme catholique tuée par balles. – Une femme catholique, âgée de soixante-seize ans, a été tuée par balles, dimanche 8 mai en Irlande du Nord à Dungannon, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Belfast, pendant qu'elle regardait la télévision. Trois hommes ont été arrêtés pour cet assassinat qualifié de « sectaire » et « d'ignoble » par la police, qui l'attribue à des loyalistes protestants. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE : un député conservateur mis en cause pour relations homosexuelles. – Un député conservateur, Michael Brown (42 ans), a démissionné samedi 7 mai de son poste de *«whip»* – responsable de la discipline du groupe conservateur à la chambre des Communes – après la publication par l'hebdomadaire *News of The World* d'informations sur ses relations homosexuelles présumées avec un étudiant de 20 ans. – *(AFP.)*

ROUMANIE : le grand rabbin Moses Rosen sera enterré à Jérusalem. – Le grand rabbin de Roumanie, Moses Rosen, décédé vendredi 6 mai à Bucarest à l'âge de quatre-vingt-un ans, devait être enterré lundi à Jérusalem. Après la révolution de décembre 1989, il s'était élevé contre les propos antisémites tenus par certains journaux et partis d'extrême droite, dont il avait demandé l'interdiction. – *(AFP.)*







WELLDONE

Tout

Apple®,

Avec plus de 60 000 Macintosh vendus, IC est le 1[er] distributeur Apple d'Europe.

tout

COMPAQ®,

Aujourd'hui, IC s'ouvre au monde PC pour Compaq, la plus performante, la plus dynamique et la plus complète de ses marques.

tout

ESCOM®,

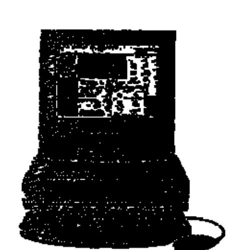
En exclusivité, IC présente Escom, 3[e] constructeur Européen d'informatique et meilleur rapport performances/prix du marché.

rien que chez IC.

L'informatique est partout, et surtout chez IC. 1[er] distributeur spécialisé dans les plus grandes marques, IC réunit le meilleur de l'informatique sous une même enseigne. Tout Apple, tout Compaq, tout Escom, c'est proposer 3 gammes parfaitement complémentaires dans leur intégralité. C'est répondre à toutes les attentes en termes d'équipement, de puissance, de performances. C'est garantir les prix les plus bas du marché, et le plus haut degré de services. Vous devriez déjà être chez IC.



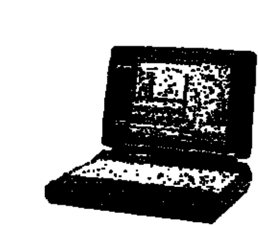
PowerBook 180
4/120 Mo.
Ecran monochrome 10" matrice active.
11 900 Fht. 14 133 Fttc.



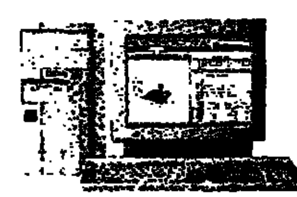
Power Macintosh 6100/60
8/160 Mo.
Moniteur couleur 14" + clavier.
14 990 Fht. 17 778 Fttc.



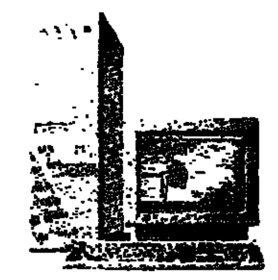
Compaq Prolinéa MT 4/50 200
i 486 DX 2-50. 4/200 Mo.
Moniteur couleur 14" SVGA.
11 445 Fht. 13 574 Fttc.



Compaq Contura Aero 4/25
i 486 SL-25. 4/170 Mo.
Ecran monochrome 8" matrice passive.
9 612 Fht. 11 400 Fttc.



Escom 486 SX 25 MINI TOUR
4/210 Mo. moniteur couleur 14" SVGA.
Dos 6.2 et Windows 3.11 inclus.
6 627 Fht. 7 860 Fttc.



Escom 486 DX 2/66 TOWER
4/250 Mo. Moniteur couleur 14" SVGA.
Dos 6.2 et Windows 3.11 inclus.
10 615 Fht. 12 589 Fttc.

IC BEAUBOURG 26 RUE DU RENARD 75004 PARIS (1) 44 78 26 26 • IC VENDÔME 21 PLACE VENDOME 75001 PARIS (1) 42 86 90 90 • IC JAVEL 83 RUE DE JAVEL 75015 PARIS (1) 40 58 00 58 • IC MICRO VALLEY 7 RUE SAINTE LUCIE 75015 PARIS (1) 40 58 00 00 • IC NEUILLY 48 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY (1) 46 37 17 17 • IC MARSEILLE 94 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE 91 37 25 03 • IC AIX EN PROVENCE 33 BD DE LA RÉPUBLIQUE 42 38 28 08 IC AVIGNON 12 BD RASPAIL 90 82 22 22 • IC TOULOUSE 25 RUE OZENNE 61 25 62 32 • IC NANTES 3 ALLÉE DES TANNEURS COURS DES 50 OTAGES 40 47 08 62

3615 IC

IC LYON 47 COURS DE LA LIBERTÉ 69003 LYON 78 62 38 38 • IC ESCOM STRASBOURG 12 RUE DE LA 1[ère] ARMEE 67000 STRASBOURG 88 21 27 00 IC ESCOM METZ 44 RUE HAUTE SEILLE 57000 METZ 87 74 28 34 • IC ESCOM COLMAR 4a RUE GOLBERY 68000 COLMAR 89 24 55 77



L E S   M E I L L E U R E S   M A R Q U E S   O N T   U N   S P E C I A L I S T E

Unités centrales, disques durs, mémoires, écrans et claviers sont garantis d'origine. Photos non contractuelles. Offres valables jusqu'au 31 mai et dans la limite des stocks disponibles.

EUROPE

HONGRIE

Les ex-communistes arrivent nettement en tête au premier tour des élections législatives

Le Parti socialiste (ex-communistes réformateurs) est arrivé largement en tête du premier tour des élections législatives du dimanche 8 mai, avec 32,4 % des voix. Si cette poussée se confirme au second tour, le 29 mai, les socialistes pourraient obtenir une majorité absolue.

BUDAPEST

de notre envoyé spécial

« Nous avons beaucoup grandi en quatre ans ! » Imre Szekeres, le numéro deux du Parti socialiste hongrois (MSzP), n'a pas pu résister, dimanche 8 mai dans la soirée, au plaisir de tourner en dérision le slogan du Forum démocratique (MDF), la principale formation de la coalition conservatrice au pouvoir depuis 1990, qui vient de subir une rude défaite au premier tour des élections législatives.

En raflant 32,4 % des suffrages, le Parti socialiste, créé par les réformateurs communistes à l'automne 1989, est sans conteste le grand vainqueur de ce scrutin. Non seulement il multiplie par trois son résultat d'il y a quatre ans, mais il pousse l'affront jusqu'à obtenir davantage de voix que l'ensemble des trois partis de droite qui ont participé au premier gouvernement postcommuniste de la Hongrie.

Avec seulement 12 % des voix, le Forum démocratique du premier ministre Peter Boross a perdu la moitié de ses électeurs, tandis que les deux petits partenaires de la coalition maintiennent plus ou moins leur score du printemps 1990 ; 8,5 % pour le Parti des petits propriétaires et 7,3 % pour les chrétiens-démocrates. Statu quo, aussi, pour l'Alliance des démocrates libres, qui regroupe la plupart des intellectuels et dissidents historiques du pays : arrivant en deuxième position, avec 19,4 % des suffrages, elle s'impose comme un partenaire virtuel du prochain gouvernement.

La seule chose que les sondages n'avaient pas prévue est l'ampleur de la défaite des jeunes démocrates de la FIDESz, qui occupent l'avant-dernière position avec 7,4 % des voix, alors que ces étudiants brillants et turbulents, qui avaient été les premiers à réclamer le départ des troupes soviétiques du pays au début de la transition, battaient tous les records de popularité il y a quelques mois encore. Le président du mouvement, Viktor Orban, a même indiqué qu'il remettra son mandat en jeu lors d'un prochain congrès extraordinaire.

Pour couronner leur succès, les socialistes et les démocrates libres sont arrivés en tête de l'ensemble des circonscriptions de Budapest, considérée comme un bastion libéral.

L'autre particularité de taille de ce scrutin est la participation de 66,5 %, la plus importante depuis le changement de régime. Les électeurs ont donc montré leur volonté d'adresser un message fort et de donner une légitimité incontestable à ces élections. Mais, autant que le changement de majorité, ce scrutin marque une autre rupture majeure : *« Pour la première fois dans notre histoire, le miracle s'est produit ; nous allons assister à la passation de pouvoirs d'un gouvernement démocratique à un autre. Le grand vainqueur de ce scrutin, c'est donc la démocratie »*, souligne, lundi, l'éditorial du *Népszabadsag*, le plus grand quotidien du pays, très proche des socialistes.

Cette « consolidation démocratique » a également été renforcée par deux autres phénomènes : la stabilité du paysage politique, car seuls les six partis qui siègent déjà au Parlement ont réussi à dépasser la barre des 5 % nécessaires pour être représenté à la Chambre des députés. Et la déroute des extrémistes, notamment du mouvement d'extrême droite de l'écrivain Istvan Csurka, qui recueille moins de 2 % des voix.

Pour l'heure, c'est surtout la victoire des socialistes qui retient l'attention. Les premiers signes de la fin de leur quarantaine politique ont été perceptibles lorsque leur parti a commencé à remporter avec éclat la plupart des élections partielles de 1991. Une tendance qui s'est confirmée il y a un an, lorsque l'ancien syndicat communiste, leur principal allié électoral aujourd'hui, a gagné haut la main les premières élections syndicales libres à l'Est.

Une victoire à double tranchant

L'essai est maintenant transformé et la question n'est plus de savoir si les socialistes gagneront au second tour du 29 mai, mais quelle sera l'ampleur de leur victoire. Il n'est pas exclu qu'ils puissent avoir une majorité absolue. La menace de l'instabilité politique, que la Hongrie a prudemment su éviter jusqu'à présent, semble donc de nouveau écartée

Les dirigeants socialistes ont longuement souligné, dimanche soir, leur volonté de former un gouvernement de coalition, ce qui leur donnerait une plus grande légitimité. Leur victoire est, d'ailleurs, à double tranchant : l'aile libérale du parti, adepte d'une politique plus « monétariste », aura à résister à la pression syndicale alors que le déficit budgétaire du pays est déjà très inquiétant. Le parti, nettement moins uni qu'il n'en a l'air, risque de se trouver devant un dilemme : gouverner contre sa propre base ou s'engouffrer dans la brèche d'une démagogie sociale aux conséquences économiques imprévisibles.

Paradoxalement, il n'y a que les anciens dissidents de l'Alliance des démocrates libres qui sont en mesure de tendre la main au MSzP. *« Nous sommes les seuls à pouvoir freiner l'avance des socialistes »*, a affirmé, dimanche soir, leur leader, Gabor Kuncze. Mais son parti a déjà clairement fait savoir qu'il ne se contentera pas de faire de la figuration et qu'il ne participera à un gouvernement de coalition que si le rapport de forces entre les deux partis est équilibré. Si la poussée socialiste se confirme au second tour du 29 mai, la gauche pourrait donc être victime de son propre succès.

YVES-MICHEL RIOLS

AMÉRIQUES

PANAMA

Le nouveau président écarte la possibilité d'un retour des militaires au pouvoir

Ernesto Perez-Valladares, candidat du Parti révolutionnaire démocratique (PRD), chassé du pouvoir en 1989 à la suite de l'intervention américaine contre le général Noriega, a proclamé sa victoire à l'élection présidentielle du dimanche 8 mai, au vu de résultats partiels. Après dépouillement de 60 % des suffrages, cet homme d'affaires, qui s'est voulu rassurant, était crédité de 33,4 % des voix, contre 28 % pour la candidate de l'Alliance démocratique, Mireya Moscoso de Gruber, et 18,1 % pour Ruben Blades.

PANAMA

de notre envoyé spécial

« Les militaires n'ont aucune possibilité de revenir au pouvoir », a déclaré M. Perez-Balladares, qui a aussitôt ajouté à l'attention de Washington : *« Les Etats-Unis n'auront pas d'autre choix que d'applaudir le retour de la démocratie au Panama. »* Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, les Panaméens ont en effet exercé leur droit de vote dans un climat de tolérance.

Quinze ans après sa fondation par les partisans du régime populiste issu du putsch de 1968 du général Torrijos (décédé en 1981), le PRD a prouvé qu'il n'avait plus besoin des militaires pour parvenir au pouvoir. Il a également donné la preuve que l'hostilité de Washington n'était plus un obstacle dans un pays où le dollar fait office de monnaie nationale et où sont stationnés 10 000 soldats américains chargés d'assurer la sécurité du canal jusqu'à l'an 2000.

Le nouveau président, qui prendra ses fonctions le 1er septembre, a rappelé que le PRD avait entamé un processus de réorganisation à la suite du renversement du général Noriega. *« Nous sommes un parti totalement rénové qui agit démocratiquement »*, a-t-il insisté. Il a souligné que le traité signé en 1977 entre le général Torrijos et l'ancien président américain Jimmy Carter devait être appliqué dans son intégralité (en l'an 2000, les Etats-Unis devront transférer la gestion du canal au Panama et fermer leurs quatorze bases).

M. Perez-Balladares s'est engagé à former un *« gouvernement de concertation nationale qui représentera tous les Panaméens sans distinction de parti »*. Selon son entourage, la politique économique du gouvernement actuel sera maintenue dans ses grandes lignes, mais la priorité devrait être désormais accordée aux secteurs les plus défavorisés de la population et non plus au remboursement de la dette extérieure.

Les adversaires de M. Perez-Balladares étaient convaincus que les Panaméens ne reporteraient jamais au pouvoir une formation vilipendée pour ses relations avec l'ancien dictateur, condamné à quarante ans de prison en Floride. *« Les Panaméens sont amnésiques ou masochistes*, déplore une serveuse dans un restaurant de la capitale. *Ils ont déjà oublié les mauvais traitements et les atteintes à la liberté sous la botte des militaires et de leurs alliés du PRD.*

Le choc a été rude pour les partisans du célèbre chanteur de « salsa » Ruben Blades, qui avait progressé de manière spectaculaire dans les sondages et espérait se placer en deuxième position grâce à sa campagne contre la corruption et les partis traditionnels. Sa formation, Papa Egoro (« mère-terre »), obtient la troisième place, derrière le vieux parti arnulfiste, qui tire son nom de l'ancien « caudillo » Arnulfo Arias, renversé à plusieurs reprises par les militaires à partir des années 40.

Le PRD doit sa courte victoire à la division de ses adversaires et, faute de majorité à l'Assemblée législative, devra composer avec les autres partis.

BERTRAND DE LA GRANGE

Ernesto Perez-Balladares n'est pas anti-américain

PANAMA

de notre envoyé spécial

Une seule photo, volontairement mise en évidence, figure dans le bureau d'Ernesto Perez-Balladares : celle de Jimmy Carter. L'ancien président des Etats-Unis négocia le traité qui, malgré l'opposition des milieux conservateurs américains, prévoit la souveraineté du Panama sur le canal interocéanique à partir de l'an 2000. L'autre signataire, le général Torrijos, fut le protecteur de M. Perez-Balladares et lui confia en 1976 (il avait vingt-neuf ans) le ministère des finances.

M. Carter était de nouveau au Panama pour observer les élections. En 1989, il avait condamné la fraude organisée par le général Noriega en faveur d'une équipe dont faisait partie M. Perez-Balladares. Cette fois-ci, il est venu ratifier la victoire du PRD et d'« El Toro », « le taureau », surnom qu'il doit à sa stature imposante (120 kilos pour 1,84 mètre).

Malgré son appartenance à un parti considéré comme « anti-impérialiste », le futur président ne peut être considéré comme un ennemi des Etats-Unis. Après des études dans deux universités américaines pour obtenir une maîtrise en administration d'entreprises et en économie, il a commencé sa carrière à la tête de la filiale panaméenne de la Citibank, en 1971.

Ce fils d'un chirurgien nicaraguayen, exilé par la dictature de Somoza, et marié à la fille d'une grande famille de la province de Chiriqui, appartient à l'oligarchie locale. Il aurait accumulé une importante fortune que ses adversaires lui reprochent d'avoir constituée à l'ombre de Torrijos.

B. de la G.

HAÏTI

Les Etats-Unis vont permettre aux réfugiés haïtiens de demander l'asile politique

WASHINGTON

de notre correspondant

Nouveau revirement de la politique de l'administration Clinton à l'égard d'Haïti : les réfugiés haïtiens ne seront plus rapatriés de force dans leur pays sans avoir eu la possibilité de demander l'asile politique aux Etats-Unis.

Bill Clinton, candidat, avait promis qu'il appliquerait cette politique mais l'avait immédiatement abandonnée à son arrivée à la Maison Blanche pour maintenir celle du président Bush de refoulement de tous les réfugiés haïtiens. L'administration s'était reniée au vu du nombre de boat people haïtiens qui, prenant M. Clinton au mot, s'apprêtait à gagner les côtes de Floride. Annoncée, dimanche 8 mai, par M. Clinton, cette volte-face s'explique à la fois par la situation en Haïti et par des considérations de politique intérieure.

La spirale de la répression menée par l'armée et les néo-duvaliéristes du parti FRAPH (de plus en plus d'assassinats, de tortures, d'enlèvements, y compris d'enfants) à l'encontre de toute opposition fait peser des risques croissants sur les réfugiés refoulés par les garde-côtes américains. Le président a parlé *« d'une effusion de sang aux proportions alarmantes »*. Aux Etats-Unis, M. Clinton se trouvait en butte à une campagne menée par la gauche démocrate et, notamment, par le groupe des élus noirs au Congrès qui a pris le parti du Père Jean-Bertrand Aristide, le président renversé par le putsch de septembre 1991.

Ceux-ci avaient beau jeu de faire valoir que M. Clinton avait lui-même qualifié la politique de rapatriement forcé de *« raciste »*, du temps où elle était pratiquée par l'administration Bush. Nombre de persécutés – Chinois, Cubains, Juifs de l'ex-URSS – ont bénéficié ou bénéficient toujours automatiquement du statut de réfugié politique aux Etats-Unis, quels que soient leurs motifs réels.

Un nouveau conseiller spécial

Le chef de file des critiques du président Clinton était l'un des militants noirs les plus respectés, Randall Robinson. Pour forcer un changement de politique, il poursuivait depuis près d'un mois une grève de la faim, qu'il a arrêtée dimanche à l'annonce des nouvelles mesures. M. Clinton a encore indiqué la nomination d'un ancien élu de Pennsylvanie, William Gray, au poste de conseiller spécial chargé du dossier haïtien ; il remplacera Lawrence Pezzullo, qui a récemment démissionné, en désaccord avec la ligne suivie par Washington.

Contrairement aux Cubains, tous les Haïtiens qui fuient leur pays ne seront pas acceptés aux Etats-Unis, mais ils ne seront plus automatiquement refoulés. Ceux qui voudront déposer une demande d'asile pourront le faire et les services américains enquêteront sur le bien-fondé de leur requête. Durant l'enquête, les réfugiés seront soit hébergés à bord de bateaux civils affrétés par les garde-côtes, soit installés dans des camps de transit dans un pays des Caraïbes.

L'administration n'entend pas accepter beaucoup plus de Haïtiens qu'aujourd'hui : depuis janvier dernier, moins de 10 % des 1 300 réfugiés ont bénéficié du droit d'asile. Cependant, la pression pourrait être beaucoup plus forte si, faute d'évolution politique, l'embargo économique total décrété vendredi par les Nations unies devait entrer en vigueur le 21 mai (*le Monde* daté du 8-9 mai).

ALAIN FRACHON

ÉTATS-UNIS

Une plainte pour harcèlement sexuel a été déposée contre M. Clinton

Une ancienne employée de l'Etat d'Arkansas, Paula Jones, âgée de vingt-sept ans, a déposé plainte, vendredi 6 mai, contre le président des Etats-Unis pour harcèlement sexuel. Mme Jones demande 700 000 dollars (4,2 millions de francs) de dommages et intérêts. Le président nie et la presse se montre très prudente dans cette affaire.

WASHINGTON

de notre correspondante

La Maison Blanche a catégoriquement démenti les accusations de la jeune femme. *« C'est de la pourriture de tabloïd sous un habillage juridique »*, a déclaré Bob Bennett, l'avocat engagé par le président Clinton pour le défendre dans cette affaire.

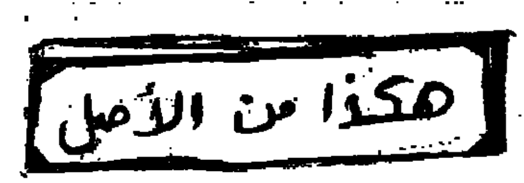
La plaignante, qui est aujourd'hui mariée et vit en Californie, s'était fait représenter par ses avocats pour le dépôt de la procédure devant un tribunal de Little Rock (Arkansas). La plainte a été déposée au dernier moment, les faits avancés par Paula Jones, qui remontent à exactement trois ans, étant sujets à prescription à partir de dimanche. Mme Jones accuse Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, de l'avoir invitée, par l'intermédiaire d'un garde, le 8 mai 1991, à monter dans une suite de l'hôtel Excelsior, où se tenait une conférence pour laquelle elle travaillait comme hôtesse d'accueil, et, là, de lui avoir fait des avances sexuelles très précises, qu'elle a refusées, avant de quitter la pièce.

C'est le magazine conservateur *American Spectator* qui, le premier, avait évoqué l'affaire en janvier dernier. Puis Paula Jones elle-même avait détaillé ces accusations, avec une version différente, au cours d'une conférence de presse, le 11 février, organisée par un avocat républicain de Little Rock, Clifford Jackson, connu pour être un ennemi personnel et politique de Bill Clinton. Enfin, un groupe de pression conservateur, Accuracy in the Media, avait pris la défense de la jeune femme en achetant des encarts publicitaires dans la presse, il y a quelques semaines. Cette exploitation politique de l'affaire avant même qu'un recours en justice ne soit déposé explique la réserve dans laquelle se sont cantonnés jusqu'ici la plupart des grands journaux américains. Le *New York Times*, par exemple, n'y avait consacré jusqu'à samedi que deux brefs articles. Le *Washington Post* avait mis sur l'affaire plusieurs reporters dès février, mais n'a publié l'enquête que mercredi dernier, après avoir appris que la Maison Blanche avait engagé l'avocat Bob Bennett pour faire face à d'éventuelles poursuites.

Patricia Ireland, président de la grande organisation féminine NOW (National Organization of Women), a reconnu que, si toute accusation de harcèlement sexuel doit être prise au sérieux, le soutien apporté par divers groupes politiques à Paula Jones était gênant. Jeudi, l'une des sœurs de la plaignante, Charlotte Brown, a affirmé à la télévision que les motivations de Paula étaient essentiellement financières. Un homme d'affaires ami du président à Little Rock, George Cook, a également indiqué qu'il avait été contacté par l'avocat de Paula Jones en vue d'un arrangement financier qui aurait évité le dépôt de la plainte. En réponse à ces insinuations, les avocats de la jeune femme ont fait savoir qu'elle entendait donner le montant des dommages et intérêts, hormis les frais de justice, à des bonnes œuvres.

Plusieurs éditorialistes évoquaient ces deux derniers jours avec appréhension le spectre d'Anita Hill (la jeune femme qui avait accusé le juge Clarence Thomas, candidat à la Cour suprême, de harcèlement sexuel), et ont unanimement conclu, de la droite à la gauche, que la politique américaine n'aurait rien à gagner à ce genre de déballages publics et d'attaques personnelles. Un avis qui paraît partagé par les électeurs : selon un sondage CNN-*Time Magazine*, 71 % d'entre eux estiment que le comportement sexuel de M. Clinton avant son accession à la présidence n'a pas à être pris en considération.

SYLVIE KAUFFMANN



هكذا من الأصل

La préparation des élections du 12 juin

L'UDF a enfin bouclé la liste des candidats qui seront présents sur la liste de la majorité aux élections européennes du 12 *juin*. *Après de multiples arbitrages*, une place de choix a été réservée à Robert Hersant, patron du «Figaro», qui figure en quinzième position. Le coup d'envoi de la campagne de la majorité devait être donné, lundi 9 mai, sur le site du tunnel transmanche.

■ GÉNÉRATION ECOLOGIE. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie (GE), a présenté, samedi 7 mai, les quatre-vingt-sept candidats de la liste qu'il conduira aux élections européennes. Cette liste, dont l'ancien ministre de l'environnement a souligné qu'elle était «la plus indépendante», fait la part belle aux élus locaux de GE, conseillers régionaux et municipaux notamment, ainsi qu'aux militants associatifs.

La première réunion publique de la liste de Dominique Baudis est prévue à Toulouse

L'UDF a enfin tranché. Alors que le conseil national du RPR s'était prononcé comme prévu, le 6 mai, sur les noms des candidats néogaullistes, la confédération libérale a dû attendre l'extrême fin de semaine pour parvenir à son tour à une liste de candidats.

Comme l'avait souhaité Bernard Bosson, *secrétaire général* du CDS, au congrès de Rouen, les chrétiens-démocrates se sont finalement conformés aux votes des membres du conseil national, qui s'étaient prononcés le 29 janvier, en préférant Yves Pozzo di Borgo à Jean-Marie Vanlerenberghe, député sortant, et surtout à François Froment-Meurice.

Ce proche de Pierre Méhaignerie, lui aussi sortant, ne *figure pas sur la liste de la* majorité.

Robert Hersant, patron du *Figaro*, a profité des dernières tractations pour se retrouver à la quinzième place.

Vingt-troisième en 1984, dix-neuvième en 1989, M. Hersant est donc en progression constante dans les vœux des responsables de l'UDF qui ne lui reprochent guère la négligence dans laquelle il tient le Parlement de Strasbourg.

Enfin, Valéry Giscard d'Estaing a décidé de désigner à la trente-neuvième place Georges *de La Loyère, trésorier de* l'UDF.

Un tour des régions

Si les candidats les mieux placés sont assurés d'être élus, grâce au scrutin proportionnel, l'incertitude demeurera jusqu'à la fin de la campagne pour les candidats inscrits à partir de la trente-cinquième place. Selon les instituts de sondages, la liste conduite par Dominique Baudis recueille entre 33 % et 39 % des suffrages, soit entre 33 et 39 sièges de députés.

Lancée lundi 9 mai, dans le Pas-de-Calais, sur le site de l'Eurotunnel, la campagne de la liste de la majorité devrait comprendre un tour des régions, agrémenté de quatre réunions publiques, dont trois sont fixées. La première se déroulera à Toulouse, fief de M. Baudis, le 16 mai, la deuxième est prévue à Lyon, le 31 mai, et la troisième devrait se *tenir en fin de campagne, le* 9 juin, à Strasbourg. L'organisation d'une quatrième réunion est également à l'étude dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

GILLES PARIS

Les candidats RPR-UDF

Dominique Baudis (UDF-CDS), m. de Toulouse; **Hélène Carrère d'Encausse** (RPR); **Yves Galland** (UDF-rad.), adj. m. de Paris, d.e.s.; **Christian Jacob** (RPR); **Jean-Pierre Raffarin** (UDF-PR), prés. c. r. Poitou-Charentes, d.e.s.; **Armelle Guinebertière** (RPR), c. g. Deux-Sèvres, c. r. Poitou-Charentes; **Nicole Fontaine** (UDF-CDS), d.e.s; **Alain Pompidou** (RPR), d.e.s.; **Yves Verwaerde** (UDF-PR), d. Paris, d.e.s.; 10. **Marie-Thérèse Hermange** (RPR), adj. m. Paris, c. r. Ile-de-France; **Jean-Louis Bourlanges** (UDF-AD), d.e.s.; **Jacques Donnay** (RPR), c. m. Lille, prés. c. g. Nord; **Françoise Grossetête** (UDF-PR), adj. au m. Saint-Etienne, c. r. Rhône-Alpes; **Blaise Aldo** (RPR), c. g. et c. r. Guadeloupe; **Robert Hersant** (UDF-P. et R.), d.e.s.; **Anne-Marie Schaffner** (RPR), adj. m. de Fontenay-Trésigny, c. g. de Seine-et-Marne, c. r. Ile-de-France; **Francis Decourrière** (UDF-PSD); **Christian Cabrol** (RPR), cons. de Paris; **Bernard Stasi** (UDF-CDS), m. d'Epernay; 20. **Jean-Claude Pasty** (RPR), c. r. Limousin, d.e.s.; **André Soulier** (UDF-PR), d.e.s.; **Jean-Pierre Bazin** (RPR), c. r. Pays-de-la-Loire; **Pierre Bernard-Reymond** (UDF-CDS), m. de Gap, d.e.s.; **Raymond Chesa** (RPR), m. de Carcassonne, d.e.s.; **Georges de Brémond d'Ars** (UDF-P. et R.), d.e.s.; **Jean Baggioni** (UDF sur le contingent du RPR), m. de Villé di Pietra Bugno, prés. cons. exécutif de la collectivité territoriale de Corse; **Jean-Pierre Bébéar** (UDF-PR), adj. m. Bordeaux, c. r. Aquitaine; **Gérard d'Aboville** (RPR); **Jean-Thomas Nordmann** (UDF-rad.), c. Paris, d.e.s.; 30. **Jean-Antoine Giansily** (CNI), c. Paris; **André Fourçans** (UDF-AD), d.e.s.; **Pierre Lataillade** (RPR), m. d'Arcachon, d.e.s.; **Michel Debatisse** (UDF-CDS), d.e.s.; **Roger Karoutchi** (RPR), c. r. Ile-de-France; **Bernard Lehideux** (UDF-PR), c. Paris, c. r. Ile-de-France; **Robert Grossmann** (RPR), c. g. Bas-Rhin, c. r. Alsace; **Hugues Dewavrin** (UDF-PR); **Alain Rouleau** (RPR); **Georges de la Loyère** (UDF-PR, présenté par Valéry Giscard d'Estaing) c. r. Basse-Normandie; 40. **Bernard Asso** (RPR), c. g. Alpes-Maritimes; **Yves Pozzo di Borgo** (UDF-CDS), c. Paris; **Anne-Sophie Grave** (RPR); **Bernard Jacquier** (UDF-PR), c. r. Provence-Alpes-Côte d'Azur; **Hughes Martin** (RPR), adj. m. Bordeaux, c. g. Gironde; **Simone Martin** (UDF-PR), d.e.s.; **Alain Terrenoire** (RPR); **Alain Coillot** (UDF-rad), m. de Sainte-Savine, c. g. Aube; **Patrick Gaubert** (RPR); **Hervé Marseille** (UDF-PSD), adj. m. Meudon, c. r. Ile-de-France; 50. **Guy Vasseur** (RPR), c. r. Centre; **Françoise Launay** (UDF-CDS) c. m. Paris; **Régine Taussat** (RPR), adj. m. Rodez; **Jean-Marie Valenrenberghe** (UDF-CDS), c. r. Pas-de-Calais, d.e.s.; **Marcel Albert** (RPR), c. g. Vendée, c. r. Pays-de-la-Loire; **Jean-François Humbert** (UDF-P. et R.), c. g. Doubs, c. r. Franche-Comté; **Michel Forien** (RPR); **Colette Rouxin** (UDF-CDS); **Dominique Bousquet** (RPR), m. Thenon, c. g. Dordogne; **Pierre Maresca** (UDF-PR), adj. m. Nouméa, prés. commission permanente du Congrès de Nouvelle-Calédonie; 60. **Annick Courtat** (RPR), m. de La Ferté-Saint-Aubin, c. r. Centre; **Christine Chauvet** (UDF-PR); **Dominique André** (RPR), adj. m. Biot; **Pierre Cuellle** (UDF-rad), c. m. Nantes, c. r. Pays-de-la-Loire; **Alain Chaneau** (RPR), adj. m. Montbéliard, c. r. Franche-Comté; **Sabine Girard-Reydet** (UDF-P. et R.), adj. m. Toulon; **Franck Rolle** (RPR), adj. m. de Forbach, c. r. Lorraine; **Alain Fouché** (UDF-CDS), m. Chauvigny, c. g. Vienne; **Olivier Kirch** (RPR), adj. m. de Forbach, c. r. Lorraine; **Camille Lapierre** (UDF-PR), c. g. Gard; 70. **Danielle Damin** (RPR), c. r. Midi-Pyrénées; **François Farre** (UDF-PSD), adj. m. Toulouse; **Eric Woerth** (RPR), c. r. Picardie; **Jean-Pierre Duclos** (UDF-AD), adj. m. Chambourcy; **Hervé Mécheri** (RPR), adj. m. Paris, c. r. Ile-de-France; **Olivier Buquen** (UDF-PR), adj. m. Carnac; **Marie-Thérèse Phion** (RPR); **Pierre Letamendia** (UDF-CDS); **Michel Morvant** (RPR), m. de Plouray, c. g. Morbihan; **Marie-Thérèse Allain** (UDF-P. et R.), c. m. Orléans; **Philippe Rabit** (RPR); **Jean-Pierre Jouineau** (UDF-AD); 80. **Anne-Catherine Loisier** (RPR), c. g. de Côte-d'Or; **Danièle Brissaud** (UDF-rad); **Jean-François Boyer** (RPR); **Pierre Jarlier** (UDF-PR), m. de Saint-Flour, c. g. Cantal; **Nouredine Cherkaoui** (RPR); **Jean-François Copé** (RPR).

Abréviations : maire (m.); adjoint au maire (adj. m.); conseiller général (c. g.); conseiller régional (c. r.); député européen sortant (d.e.s.); député : d.

A l'UDF : Parti républicain (PR); Centre des démocrates sociaux (CDS); Parti radical (rad); Parti social démocrate (PSD), Clubs Perspectives et réalités (P. et R.); Adhérents directs (AD).

La liste de Génération Ecologie

Brice Lalonde, président de Génération Écologie, a présenté, samedi 7 mai, les quatre-vingt-sept candidats de la liste qu'il conduira aux élections européennes du 12 juin. Brocardant la liste rivale des Verts, l'ancien ministre de l'environnement a déclaré que sa liste était «la plus optimiste et la plus indépendante». Cette liste fait la part belle aux élus locaux de GE, conseillers régionaux et municipaux notamment, ainsi qu'aux militants associatifs (*le Monde* daté 8-9 mai).

Brice Lalonde, président de GE, a. m.; **Dominique Martin-Ferrari**; **Robert Fidenti**, c. r. Provence-Alpes-Côte d'Azur, adj. m. d'Avignon; **Pierre Bellanger**, président de la radio Skyrock; **Maryse Lapergue**, c. r. Languedoc-Roussillon, adj. m. de Perpignan; **Geneviève Andueza**, c. r. Aquitaine; **Hubert Delarue**, c. r. Picardie; **Patrick Hardouin**; **Yveline Moeglen**, vice-pte c. r. Alsace; 10. **Josette Benard**, c. r. Basse-Normandie; **Christian Eymard**, c. r. Languedoc-Roussillon; **Geneviève Olejniczak**, c. r. Bourgogne; **Jean-François Anquetil**, c. r. Ile-de-France; **Patrice Hernu**, c. r. Ile-de-France, adj. m. Cachan; **Jean-François Secondé**, c. r. Lorraine, adj. m. Metz; **Chantal Merchadou**, c. r. Aquitaine; **Catherine Lange**; **Jean Rousseau**, c. r. Centre, m. Vierzon; **Paul Renaud**, c. r. Bretagne; 20. **Claude Pujol**; **Bernard Despierre**, c. r. Haute-Normandie, adj. m. Le Havre; **Jean-François Paquin**, c. r. Pays de la Loire, adj. m. Le Mans; **Franck Laval**; **Muriel Labrousse**; **Alain Moussel**, c. r. Rhône-Alpes; **Silvain Pastor**; **Christine Rambaud**, c. r. Haute-Normandie; **Michel Grinfeder**, adj. m. Cahors; **François Simon**; 30. **Guy Durand**; **Michel Breuzard**; **Christian Emaille**, c. r. Midi-Pyrénées; **Thierry Defait**; **Annie Muniglia**; **Catherine Tromas**; **Dominique Aupierre**; **Yves de Kisch**; **Eléonore Gabarain**; **Daniel Barbarroux**; 40. **Nicole Knecht**; **Pascal Dubois**, c. r. Nord-Pas-de-Calais; **François Buffa**; **Jean-François Gérak**; **Claude Blondeau**; **Alain Glasberg**; **Jean-Pierre Blanchelande**, c. r. Ile-de-France; **François Reymann**; **Martine Lebrun**; **Laurent Samuel**; 50. **Marc Gillet**; **Thierry Bailleux**; **Alain Dubois**; **René Rabeyrolles**; **Ghyslaine Degrave**, adj. m. Vigneux; **Vincent Saulnier**; **Jean Sanquer**, c. r. Bretagne; **François Laroche**; **Johana Bougon**; **Alain Rouyer**, m. Jouaignes; 60. **Serge Legendre**; **Patrick Granziera**; **Claudine Hagen**; **Régis Kerbœuf**; **Roberto Robertelli**; **Georges Carlier**; **Muriel Saillard**; **Gilles Hourquet**; **Georges Memmi**; **Christian Lay**; 70. **Michel Damboise**; **Guy Le Berre**; **Luce Millet**; **Véronique Brill**; **Yvette Minec**; **Laurence Bardin**; **Dominique Julien-Labruyère**, c. r. Ile-de-France; **Samia Charhabil**; **Raynald Rigolot**; **Bruno de Monsabert**; 80. **Michel Mombrun**, c. r. Ile-de-France; **Jacques Rousseau**; **Hélène Lienhardt**, c. r. Ile-de-France; **Jean-Claude le Scornet**, adj. m. Les Ulis; **Etienne de Menthon**; **Pierre Courrouble**, c. r. Rhône-Alpes; **André Holleaux**, c. r. Ile-de-France; **Geneviève Jurgensen**, c. r. Ile-de-France.

M. Chevènement plaide pour «la grande Europe jusqu'à la Russie»

Le ministre délégué aux affaires européennes, Alain Lamassoure, et Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens, ont débattu, dimanche 8 mai, de l'élargissement de l'Europe et des réformes institutionnelles, au cours de «L'heure de vérité» sur France 2. Pour M. Lamassoure, il faut essayer de *«concevoir une Europe qui sera une communauté de nations indépendantes, non pas l'Europe des Douze, mais l'Europe des deux fois douze»*. Soulignant qu'il s'agit d'*«une construction politique qui n'existe pas»*, le ministre a précisé que cette communauté *«respectera les indépendances nationales, mais en même temps, sera efficace pour traiter ensemble les grands sujets que sont l'emploi et la paix»*.

Pour M. Chevènement, *«le mythe de l'Europe fédéraliste est par terre»*. *«Il faut faire la grande Europe, celle de la géographie jusqu'à la Russie»*, a affirmé le député du Territoire-de-Belfort, en plaidant pour *«des politiques communes à géométrie variable»*. Concernant les réformes des institutions européennes, M. Lamassoure estime qu'il faut *«changer le système de décision avant d'élargir l'Europe»*. *«Il faut qu'il y ait un pouvoir exécutif, responsable devant des autorités élues»*, a précisé le ministre, pour qui les décisions doivent être prises à la majorité et non à l'unanimité : *«Une Europe qui irait jusqu'à la Russie et où toutes les décisions seraient prises à l'unanimité serait entièrement paralysée.»*

De son côté, M. Chevènement a proposé que les effectifs du Parlement européen soient *«réduits pour accueillir de nouvelles représentations»*. Il a également préconisé l'élargissement *«le plus vite possible»* du conseil européen aux chefs d'Etat des pays de l'Europe de l'Est, et l'élection d'un président pour deux ans par le conseil européen.

INSTITUTIONS : M. Juppé souhaite une réforme. – Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, s'exprimant dimanche 8 mai sur France-Culture, a subordonné tout nouvel élargissement de l'Union européenne à une réforme de ses institutions. *«Les règles du jeu actuelles doivent être adaptées pour faire fonctionner une communauté de vingt ou vingt-cinq pays»*, a-t-il affirmé, en souhaitant qu'une réforme institutionnelle puisse faire l'objet de la conférence intergouvernementale prévue en 1996.

Une élection cantonale

HAUTES-ALPES : canton de Veynes (1er tour).

I., 3 262; V., 2 357; A., 27,75 %; E., 2 262.

Louis Massot, PS, 788 (34,83 %); Pierre Martel, PCF, 786 (34,74 %); Christine Roux, Vert, 285 (12,59 %); Gérard Dupré, div.d., 212 (9,37 %); André Cornand, s. ét., 155 (5,08 %); Jean-Pierre Blache, écol. anti-militariste, 45 (1,99 %); Jean-Pierre Rebreyend, div. g., 31 (1,37 %); Gilbert Manel, s. ét., 0. *BALLOTTAGE.*

[Cette élection est destinée à pourvoir au remplacement de l'ancien député Daniel Chevallier (PS), maire de Veynes, élu en mars dernier dans le canton voisin de Gap sud-est. Louis Massot (PS), adjoint de M. Chevallier à la mairie de Veynes, est en léger recul sur son prédécesseur. Le second tour s'annonce pour lui serré face au candidat communiste *Pierre Martel*, sur lequel il n'a que deux voix d'avance. M. Martel, qui améliore son score de 1992, avait été devancé par M. Chevallier de 109 voix au second tour. Avec 12,59 % des voix la candidate des Verts, Christine Roux, perd près de quatre points, et ne peut se maintenir au second tour.

22 mars 1992 : I., 3 287; V., 2 623; A., 20,20 %; E., 2 499. Daniel Chevallier, PS, c. s., 942 (37,69 %); Pierre Martel, PCF, 692 (27,69 %); Christine Roux, Verts, 402 (16,08 %); Gérard Dupré, div.d., 322 (12,88 %); Guilain Lordi, FN, 141 (5,64 %).]

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde
INITIATIVES

A l'exception du président du Mouvement des citoyens

Les responsables politiques sont opposés à un référendum sur l'emploi

La proposition lancée, il y a une semaine, par le président de l'Assemblée nationale d'organiser un référendum sur la lutte contre le chômage, continue de provoquer de nombreuses réactions. Philippe Séguin aura ainsi trouvé un nouveau soutien, en la personne de Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens.

Invité, dimanche 8 mai, de «L'heure de vérité», sur France 2, ce dernier a souscrit à cette idée à condition que *«la question soit bien posée»*. Selon lui, ce n'est pas le cas dans les propositions formulées aujourd'hui par M. Séguin. Aux yeux de l'ancien ministre de la défense, la question posée aux Français devrait être : *«Etes-vous d'accord pour que, dans un délai de trois ans, les entreprises soient astreintes à embaucher 1,5 million de chômeurs, ceux-ci continuant à être payés par les ASSEDIC et bénéficiant d'un certain nombre de formations?»*

Tous les autres responsables politiques ont refusé cette idée d'un référendum sur l'emploi. Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, interrogé lors du «Grand Jury RTL-*le Monde*», l'a nettement rejetée : *«On ne renforcera pas les corps intermédiaires en passant par-dessus eux»*; il s'en est pris aussi à ceux qui veulent réduire les *«dépenses passives»* induites par le chômage, c'est-à-dire les indemnités versées aux sans-emploi.

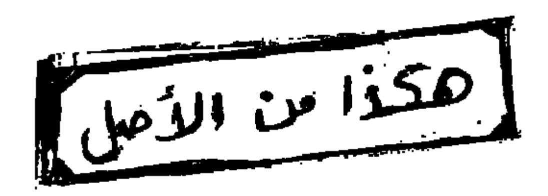
De son côté, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, fait part, dans un entretien dans *la Nouvelle République*, lundi 9 mai, de ses réserves. *«Ne faisons pas croire aux Français que les vraies réformes ne peuvent passer que par la voie du référendum. Je reste convaincu (...) qu'un gouvernement et une majorité parlementaire ont toute la légitimité nécessaire pour engager de profondes réformes y compris sur des sujets sensibles, l'éducation, l'emploi, la santé»*, affirme M. Longuet.

Enfin Martine Aubry, ancien ministre socialiste du travail, s'est moquée de la proposition de M. Séguin. *«J'ai cru que c'était une plaisanterie. Si c'est pour demander aux Français si leur préoccupation numéro une est le chômage, c'est tout de même navrant qu'on ait besoin d'un référendum»*, a-t-elle noté. Quant à Francis Wurtz, tête de liste du Parti communiste pour les élections européennes, il avait déclaré, vendredi 6 mai, au «Forum RMC-*l'Express*», que s'il était *«tout à fait favorable à des consultations populaires»*, il jugeait, en revanche, que la proposition de M. Séguin *«est un piège»*, destiné *«à faire avaliser par les Français une politique d'austérité dont on sait qu'ils ne veulent pas»*.

Et la parité hommes-femmes?

François Mitterrand avait confié à l'hebdomadaire *Marie-Claire*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la reconnaissance du droit de vote des femmes, son désaccord avec l'idée de rendre obligatoire la parité hommes-femmes dans les assemblées électives (*le Monde* du 20 avril). Gisèle Halimi, présidente de Choisir, qui milite ardemment pour l'inscription de ce principe dans la Constitution, est allée voir le président de la République, le 3 mai, pour tenter de le convaincre.

Accompagnée de Béatrice Patrie, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature, candidate comme elle aux élections européennes sur la liste de Jean-Pierre Chevènement, et de Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques, Mme Halimi, ancien député (apparenté PS) de 1981 à 1986, a expliqué au chef de l'Etat qu'elle propose que la parité fasse l'objet d'un référendum. *«Si le gouvernement me soumet un projet de loi pour inclure dans la Constitution le principe de la parité politique entre les hommes et les femmes, je le soumettrai aux Français par référendum»*, a déclaré M. Mitterrand selon Mme Halimi. Un référendum de plus?



Le beau temps est revenu.

Nice et la France vivent depuis toujours une histoire passionnée.

Après des années d'orages, Nice retrouve le beau temps. Il ensoleille une des plus prestigieuses cités de la Méditerranée, belle, fière et ambitieuse.

Nice retrouvée propose à la France d'être sa Capitale sur la Méditerranée.

Oui, vraiment, le beau temps est revenu sur la 5ème ville de France.

NICE

Maintenant, retrouvez Nice.

Les débats au sein du gouvernement

M. Pasqua est satisfait de l'arbitrage rendu par M. Balladur sur l'aménagement du territoire

Charles Pasqua restera au gouvernement. Acte en a été dressé, samedi 7 mai, dans le bureau d'Edouard Balladur en présence de Nicolas Sarkozy. Le premier ministre, le ministre de l'intérieur et celui du budget ont trouvé un terrain d'entente sur le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire qui doit être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale à la mi-juin. C'était, en fait, l'intérêt bien compris des uns et des autres.

En brandissant la menace de sa possible démission, Charles Pasqua voulait confirmer qu'il entendait bien faire de la reconquête du territoire la grande œuvre de son deuxième passage au gouvernement. De plus, en donnant, ainsi, l'impression qu'Edouard Balladur était contraint d'arbitrer en sa faveur, il prouvait son poids politique personnel. Il ne dissimule guère cette stratégie dans l'entretien qu'il a accordé au *Jounal du dimanche* du 8 mai, lorsqu'il explique qu'*«il est exigeant»* avec lui-même, qu'il s'engage *«toujours à fond»*, et qu'il avait donc pensé que s'il n'obtenait pas *«satisfaction»* il lui *«faudrait s'en aller»*.

Le risque pour lui n'était pas trop grand, car le premier ministre était contraint de lui donner en partie satisfaction. C'est bien ce qui s'est passé, samedi 7 mai, lorsque M. Balladur a reçu M. Pasqua et M. Sarkozy, ministre du budget. D'abord parce que ne pas le faire aurait réduit à néans tous les efforts faits depuis l'automne, à travers le grand débat sur l'aménagement du territoire, pour convaincre les provinciaux que le gouvernement et son chef étaient fort sensibles à leurs préoccupations. Ensuite, parce que M. Balladur, pour sa campagne présidentielle, aura grand besoin de M. Pasqua afin de faire oublier aux néo-gaullistes le candidat de leur cœur : Jacques Chirac.

Le premier ministre se devait donc de dédramatiser l'arbitrage qu'il devait rendre. C'est ce qu'il a fait, samedi, en visitant la Foire de Paris. *«Il n'y a pas de conflit, pas de menace de démission»*, a-t-il assuré, ajoutant que la *«grande ambition de mettre fin à la coupure de la France en deux»* sera atteinte.

Un fonds national de péréquation

Au «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 8 mai, Nicolas Sarkozy a surenchéri en affirmant que pour atteindre cet objectif, il fallait *«corriger le fonctionnement naturel de l'économie de marché»*, et que sur cette nécessité *«il n'y a pas de débat»* au sein du gouvernement, mais qu'en revanche *«sur les modalités il est parfaitement normal qu'il y ait discussion»*. Le ministre du budget pouvait être d'autant plus serein qu'il sait que M. Pasqua peut difficilement être trop exigeant, tant le ministre de l'intérieur étant plus utile pour la présidentielle à M. Balladur qu'à M. Chirac, il a tout intérêt à lier son sort au premier. M. Pasqua ne l'ignore pas, même s'il conseille, dans le *Journal du dimanche*, *«aux présidentiables»* et aux *«premiers ministrables»* de ne pas entrer *«en campagne trop vite»*.

L'affaire étant réglée politiquement, il reste à mettre en forme les ultimes arbitrages techniques. Ce sera fait lors d'une réunion de ministres, lundi soir à l'hôtel Matignon, à laquelle doivent participer la plus part des membres du gouvernement.

Si M. Pasqua a d'ores et déjà renoncé à son idée d'une modulation de l'impôt sur le revenu selon les secteurs géographiques du payx, il va proposer à ses collègues : une diminution de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionelle, dont une réforme sera sérieusement mise à l'étude, pour les entreprises s'installant dans les zones en difficultés; une aide à la constitution de fonds propres pour ces mêmes entreprises, dont la forme reste à déterminer, car il est acquis que l'idée d'une intervention directe de l'Etat dans le capital de celle-ci ne sera pas retenue; la création d'un fonds national de péréquation des impôts locaux pour aider les collectivités locales les moins bien dotées; la possibilité pour le préfet de suspendre une décision en matière d'urbanisme dont il conteste la légalité; l'extension du système de «collectivités emboîtées», en vigueur à Paris, Lyon et Marseille pour les grandes agglomérations, voir, de manière facultative en milieu rural, mais sans qu'il soit déjà décidé si cela entrera en application dès les prochaines élections municipales.

Une fois obtenu l'accord des autres ministres, M. Pasqua soumettra son projet au Conseil économique et social, puis au Conseil d'Etat. Le conseil des ministres devrait approuver le projet de loi à la mi-juin. Il ne restera plus alors au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire que l'épreuve parlementaire.

THIERRY BRÉHIER

Au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

M. Sarkozy souhaite un seul candidat de la majorité à l'élection présidentielle

Invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 8 mai, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a vigoureusement plaidé en faveur du rassemblement de la majorité sur un seul candidat pour l'élection présidentielle de 1995. *«L'intérêt de la majorité est de se retrouver autour d'un seul et même candidat.* (...) *Cela évitera les problèmes de 1981 et 1988»*, a-t-il déclaré.

Evitant, conformément aux recommandations du premier ministre, d'évoquer l'élection présidentielle en termes de personnes, le porte-parole du gouvernement a toutefois souligné qu'en 1995 *«deux stratégies s'oposeront. L'une consiste à dire, comme l'a fait Valéry Giscard d'Estaing*, «un parti politique, un candidat», *donc* «deux partis politiques, deux candidats». *L'autre, dans laquelle je me reconnais, est une logique de rassemblement et consiste à dire qu'il sera difficile d'expliquer aux Français qu'on est d'accord pour avoir des candidats uniques de la majorité pour les cantonales, pour avoir une liste aux européennes et qu'il faut absolument se diviser à la présidentielle»*.

Pour l'immédiat, M. Sarkozy a admis que *«la perspective de l'élection présidentielle complique, à l'évidence, l'action du gouvernement. L'élection présidentielle est un moment fort et, lorsqu'on est un homme politique, on préfère engager une action après un moment fort plutôt qu'avant.* (...) *M. Balladur savait pertinemment qu'être premier ministre pendant ces deux années ne serait pas une sinécure. Mais il fallait que quelqu'un le fasse.»* Et il a conclu en insistant sur le fait qu'*«aucun avenir pour personne ne sera possible sur l'échec du gouvernement et de M. Balladur.»*.

Les propositions de la gauche contre le chômage

Martine Aubry accuse Bernard Tapie de «baigner les gens dans l'illusion»

Invitée de l'émission de TF 1 «7 sur 7», dimanche 8 mai, Martine Aubry, ancien ministre du travail, a reproché à Bernard Tapie de n'avoir *«pas de solution concrète»* et de *«parfois baigner les gens dans l'illusion»*. Mme Aubry a affirmé que *«la politique, ce n'est pas seulement toucher le cœur et l'émotion, ce n'est pas seulement séduire, c'est, d'abord, convaincre et apporter des solutions crédibles»*.

«Il ne suffit pas de dire : «Le chômage des jeunes est illégal.» Cela n'a pas de sens, a-t-elle affirmé. *Il faut absolument qu'on discute de solutions crédibles, plausibles, parce que la vraie démocratie, c'est celle qui fait appel à l'intelligence des gens, à la conviction et pas seulement à l'émotion.»* Si Mme Aubry est *«très heureuse quand Bernard Tapie attaque Jean-Marie le Pen»*, elle estime que *«la meilleure façon de s'attaquer à Jean-Marie Le Pen, ce n'est pas seulement de l'insulter ou de s'opposer à lui, c'est de trouver des solutions au chômage, à l'immigration, à l'exclusion»*. *«Cela m'inquiète quand on dit aux gens qu'il y a des solutions-miracles»*, a-t-elle ajouté. Mme Aubry a précisé, en outre, qu'elle n'avait *«jamais cru que le président de la République soutenait Bernard Tapie»*.

Enfin Mme Aubry a confirmé qu'elle sera candidate aux élections municipales de l'an prochain. *«Il me manque à l'évidence, aujourd'hui, un mandat électoral*, a-t-elle dit, *et je souhaite le faire dans le cadre d'un mandat municipal.»* L'ancien ministre du travail fera connaître, après les élections européennes, le nom de la ville sur laquelle s'est porté son choix.

Mme Aubry est «amnésique et plus populiste que moi»

Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, chef de file de la liste Energie radicale aux élections européennes, a immédiatement réagi, dimanche 8 mai, aux propos de Martine Aubry sur RTF1, en déclarant que l'ancien ministre du travail est *«amnésique et plus populiste»* que lui. *«Les mesures que je propose, elle les connaît bien, puisque les seules idées qu'elle ait au sein de sa fondation contre l'exclusion, ce sont celles que j'ai inventées au ministère de la ville»*, a-t-il affirmé dans une déclaration à l'Agence France-Presse.

***«Déclarer le chômage des jeunes illégal, c'est beaucoup moins utopique et moins démago que de proposer la semaine de quatre jours»*, a ajouté l'ancien ministre de la ville. *«Cela permettra de sauver sept cent mille jeunes du chômage. Il en coûtera 70 milliards de francs par an, et je vais bientôt expliquer comment on va faire, comment on financera»*, a-t-il assuré. *«On va montrer aux socialistes qu'on est moins démagos, plus concrets, plus terre à terre qu'eux»*, a conclu M. Tapie. Interrogé sur RTL, Bernard Tapie a affirmé que Michel Rocard ne pouvait pas prétendre représenter la gauche à l'élection présidentielle si la liste du PS faisait un score largement en dessous des 20 % aux européennes, en affirmant qu'on *«ne va pas se battre pour un président qui n'est pas capable de battre le candidat de la droite»*.**

De son côté, Jean-François Hory, président du MRG, a déclaré : *«Les radicaux croyaient Mme Aubry moderne et innovante. Ils la découvrent orthodoxe et conformiste.»*

COMMENTAIRE

Sur le terrain

COMMENT faut-il parler à Bernard Tapie? Certains se sont encanaillés à ses côtés, ravis de partager la loge présidentielle de l'OM. D'autres ont multiplié les chaleureuses accolades aux heures difficiles de sa levée d'immunité parlementaire. D'autres, encore, ont préféré établir autour de lui un cordon sanitaire, au cas où ils pourraient être victimes d'on ne sait quelle contagion : on l'a traité de Stavisky, d'aventurier.

Martine Aubry, dimanche 8 mai, à «7 sur 7», a inauguré un genre nouveau. Elle n'a cherché ni à le diaboliser ni à le flatter. Elle a parlé de lui comme d'un homme politique à part entière, ce qu'après tout, loin de la chronique judiciaire, il semble réclamer. Reconnaissant, d'abord, que *«Bernard Tapie connaît les problèmes des gens»*, elle s'est interrogée – pierre dans le jardin de la gauche – sur cet espace qu'il occupe aujourd'hui *«sans doute*, a-t-elle concédé, *parce que nous étions trop éloignés ou* [que] *nous avions donné l'impression d'être trop éloignés des gens»*. Ensuite, elle a mis en doute sa capacité à répondre politiquement aux véritables enjeux, à trouver des solutions crédibles, alors que, justement, il bénéficie d'une réelle écoute populaire.

Est-ce cela que Bernard Tapie n'a pas supporté? Sa réponse, immédiate, par le biais d'un communiqué à l'emporte-pièces diffusé quelques minutes à peine après la fin de l'émission, montre que Mme Aubry a touché juste.

Martine Aubry tente de faire de la politique autrement, à sa manière, aux côtés et en dehors de son parti. Elle revendique une action politique de terrain, loin des querelles de chapelle qui ont trop longtemps paralysé le PS. M. Tapie, lui, prétend en avoir soupé des classiques jeux politiciens et se pose en trouble-fête dans les circuits bien huilés du monde politique. Pourquoi a-t-il voulu renvoyer Mme Aubry dans ses buts, sans même écouter la question qu'elle lui posait, sinon peut-être parce qu'il n'a – encore – rien à répondre quand on lui demande où est son programme?

AGATHE LOGEART

A l'heure des bilans



Suite de la première page

L'histoire a joint à cette ironie la cruauté avec le suicide de Pierre Bérégovoy, l'obscurité avec celui de François de Grossouvre.

Reprendre la parole, s'exprimer lui-même plutôt que de laisser d'autres interpréter sa pensée, c'est ce que le chef de l'État a commencé de faire, le 5 mai, en réunissant un parterre de spécialistes pour énoncer sa doctrine en matière de défense. *«La dissuasion, c'est moi»*, avait-il dit un jour pour résumer la conception française de la sécurité par l'arme nucléaire. Le sujet était donc le mieux désigné pour revenir dans le débat politique à partir d'une position incontestée. M. Mitterrand en a profité pour provoquer la majorité parlementaire sur un point sensible, en énonçant comme une évidence que les essais nucléaires sont forclos. La *non-reprise de ces expérimentations* étant présentée par l'entourage de Jacques Chirac comme la preuve des limites que la cohabitation impose au gouvernement – et du fait que celui-ci ne peut donc avoir qu'un rôle de «transition» –, la remarque ne pouvait qu'atteindre son but : montrer que la droite a encore du pain sur la planche pour définir un programme présidentiel unificateur et convaincant.

Le deuxième terrain sur lequel le président peut être logiquement attendu est celui de l'Europe. Il sera abordé, mardi soir, à la télévision et exploré davantage dans un entretien que M. Mitterrand a prévu d'accorder à plusieurs journaux européens. Le sort du continent sera aussi au centre de la conférence sur la stabilité en Europe, au cours de laquelle le chef de l'Etat prendra la parole à la fin du mois. Le débat ouvert pour les élections du 12 juin ne se mènera pas sans que celui qui a fait de la construction communautaire sa tâche historique depuis la relance de 1985 en prenne sa part.

Le troisième domaine qui s'offre naturellement à lui est celui des institutions. Auteur d'une série de propositions de réforme de la Constitution, énoncées fin 1992, et dont deux seulement ont été mises en œuvre par le gouvernement de M. Balladur – celles du Conseil supérieur de la magistrature et de la Haute Cour de justice –, M. Mitterrand ne peut être indifférent à l'insistance avec laquelle Valéry Giscard d'Estaing réclame un référendum sur le quinquennat, ni à la suggestion, faite par Philippe Séguin, d'un référendum sur l'emploi. La formule avancée par le président de l'Assemblée nationale renvoie au problème de l'élargissement du champ du référendum aux questions de société, qui avait été posé une première fois, il y aura dix ans bientôt, après la «guerre scolaire» de 1984.

Sur la durée du mandat présidentiel *comme sur le «nouveau* contrat social» – thème qu'il avait lui-même mis en avant et qui est aujourd'hui repris, sous des formes diverses, à droite comme à gauche –, M. Mitterrand dispose, pour un référendum éventuel, d'une marge de manœuvre réduite par la contrainte constitutionnelle, qui nécessite son accord, mais lui impose d'avoir celui du gouvernement ou du Parlement. Les réponses qu'il a laissé prévoir pour mardi soir sont de l'ordre du commentaire plutôt que de l'initiative. L'évolution des débats dans la majorité, au cours des prochains mois, peut lui donner, toutefois, la possibilité de ne pas seulement observer et gloser, mais d'agir.

«Je croyais que j'allais passer une année tranquille à chauffer la place de mon successeur. Je constate que je gêne encore», a ironisé M. Mitterrand, le 30 avril dernier, en analysant devant les collaborateurs de l'Elysée les péripéties des semaines précédentes, dans lesquelles la présidence avait été mise en cause. S'il n'a pas apprécié la façon dont il a alors, malgré lui, occupé la scène, le chef de l'Etat ne boude sûrement pas son plaisir à observer qu'il *«gêne encore»*. Il sait pouvoir compter sur les divisions de la droite pour ne pas être privé, à l'avenir, de ce plaisir-là.

PATRICK JARREAU

هكذا من الأصل

Un « nouveau contrat pour l'école »

Les 150 propositions du ministre de l'éducation nationale

Le grand débat national sur l'école, lancé par le gouvernement en réponse à la manifestation laïque du 16 janvier, arrive à son terme. Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a présenté, lundi 9 mai, en présence du premier ministre Édouard Balladur, les quelque cent cinquante clauses de son « nouveau contrat pour l'école » dont nous présentons, ci-contre, l'essentiel. Largement inspiré des débats publics qui ont eu lieu en province ces dernières semaines, il aborde, dans le désordre, toutes les questions qui se posent au système éducatif.

■ CONCERTATION. La priorité à l'étude de la langue, la refonte des programmes et la réforme du collège sont les points essentiels que François Bayrou soumet à la concertation avec les organisations syndicales. Le gouvernement se donne trois semaines pour faire le tri dans les propositions lancées par le ministre de l'éducation nationale. Le premier ministre annoncera des décisions, le 27 mai à la Sorbonne. L'éventualité d'une loi de programmation n'est pas écartée, et des retouches à la loi d'orientation Jospin de 1989 seront sans doute nécessaires.

ÉCOLE PRIMAIRE. De nouveaux programmes accordant la priorité à la maîtrise de la langue sont en cours d'élaboration. Ils devraient entrer en vigueur à la rentrée 1995. Ils indiqueront une liste d'objectifs simples et seront allégés. Les parents d'élèves seront informés de leur contenu. Un observatoire national de la lecture sera chargé, dès la rentrée, de la recherche et de l'évaluation.

Dès le cours élémentaire, tous les élèves devront être initiés, pendant quinze minutes, chaque jour, à une langue vivante par l'utilisation de techniques audiovisuelles.

Dans les écoles maternelles des zones d'éducation prioritaire (ZEP), les classes n'excéderont pas 25 élèves d'ici à trois ans.

RYTHMES SCOLAIRES. Même s'il est favorable au repos des élèves et des maîtres le samedi matin, le ministre de l'éducation nationale ne tranche pas dans la question des rythmes scolaires à l'école et de l'organisation de la semaine qui est renvoyée à l'échelon académique. Le volume horaire de travail reste inchangé : 27 heures pour les maîtres, 26 heures pour les élèves. Il propose en outre qu'une aide aux devoirs d'une demi-heure chaque jour soit assurée pendant le temps scolaire par les maîtres. Il n'exclut pas que cette demi-heure (qui correspond au volume horaire du samedi matin) soit placée en fin de journée, l'horaire de travail quotidien passant alors de six heures à six heures trente.

COLLÈGE. A la rentrée 1995, l'organisation du collège devrait comporter trois cycles : la sixième, la cinquième-quatrième, la troisième. Dès 1994, en classe de sixième, un *« dispositif de consolidation à effectif réduit »*, concentré sur les apprentissages fondamentaux, sera expérimenté dans trois cents collèges volontaires.

L'horaire de français et d'éducation physique est augmenté en sixième. La deuxième langue vivante sera rendue obligatoire en quatrième et l'option latin proposée *« partout et pour tous »* dès la classe de cinquième. En troisième, trois options pourraient être proposées aux élèves : sciences expérimentales, grec et technologie. Au collège – comme au lycée, – les enseignants seront directement consultés sur les nouveaux programmes.

LYCÉE. Une réflexion est ouverte *« sur l'évolution et le devenir de la voie technologique au lycée »*, à partir de la rentrée 1994.

Tous les lycéens devront pouvoir bénéficier, sur l'ensemble du territoire, de toutes les options existantes. Pour celles qu'ils ne pourront pas trouver dans leur établissement, un *« cours régulier à distance »* sera organisé dans une salle multimédia à compter de la rentrée 1995.

LES ENSEIGNANTS. Une direction des ressources humaines est créée dans chaque rectorat. A partir de 1996, le mouvement des enseignants prendra en compte progressivement l'existence de postes à profil. Sauf s'il est volontaire, aucun enseignant débutant ne pourra être nommé sur un poste difficile. Les enseignants qui feront ce choix bénéficieront d'avantages de carrière.

Pour tous les enseignants du second degré, à compter de 1995, un crédit d'une journée par trimestre sera accordé pour le travail en équipes.

LA VIE SCOLAIRE. François Bayrou propose qu'une *« école du soir »*, à destination des adultes, soit ouverte dans tous les établissements scolaires sous l'autorité des chefs d'établissement.

Dans chaque rectorat, une *« personne ressource »* sera désignée comme interlocuteur privilégié des parents d'élèves. Une *« école des parents »* assurera, dans chaque département, la formation des délégués de parents d'élèves qui le souhaitent.

Pour l'accueil et l'encadrement des élèves, la présence d'adultes sera renforcée à partir de 1995 par des *« contrats d'association à l'école »*, financés par l'Etat ou les collectivités locales. Sous l'autorité des chefs d'établissement, des diplômés de l'enseignement supérieur au chômage, des adultes en pré-retraite ou des étudiants pourront en bénéficier.

A partir de la rentrée 1995, des « réseaux d'établissements » associant des écoles, des collèges et des lycées pourraient être mis en place dans le cadre des bassins de formation afin de favoriser l'échanges d'expériences et la gestion en commun des ressources humaines. Dans ce cadre, les enseignants du second degré pourront demander à être affectés à mi-temps sur un collège et un lycée.

FORMATION PROFESSIONNELLE. François Bayrou propose que, dès la rentrée 1994, tous les lycées professionnels puissent ouvrir des sections d'apprentissage ou passer des conventions avec des Centres de formation à l'apprentissage (CFA). Les passages seront « facilités » entre les dispositifs sous statut scolaire et ceux sous contrat de travail. A partir de la rentrée 1994, des passerelles seront *« définies et précisées »* entre les formations générales, technologiques et professionnelles.

C. G.

Un entretien avec François Bayrou

Suite de la première page

L'éventualité d'une loi de programmation n'est pas, *a priori*, écartée. On l'a fait dans le domaine de la défense, il n'est pas inimaginable qu'on le fasse, un jour, pour l'éducation nationale. Mais ce n'est pas tranché. Un mot sur les syndicats de l'éducation nationale. On les présente comme très corporatistes et j'ai moi-même participé à leur forger, jadis, une part de cette réputation. Il est vrai qu'ils reviennent souvent, très souvent aux questions de postes et de statuts, mais je veux reconnaître aujourd'hui que, lorsqu'on discute avec eux de problèmes pédagogiques, ils ne se dérobent pas. Le débat public sur l'école est resté confiné dans des problèmes d'organisation et de budget pendant des années. Si on leur propose une réflexion centrée sur l'élève et la classe, les syndicats ont un capital d'expérience qu'ils sont prêts à communiquer.

– Le débat est donc encore ouvert?

– Oui. Parce que nous avons lancé un débat de fond, sur le terrain, uniquement sur l'école et la classe.

– Dans le débat public sans doute, mais vous avez conduit parallèlement une série de négociations avec les organisations syndicales.

– Il y a eu effectivement de nombreuses rencontres, mais nous n'avons pas eu de discussion de «marchands de tapis» avec les syndicats. Jamais. Nous sommes passés d'une situation de conflit et d'incompréhension à un travail en commun et à des proposition ouvertes, complètement novatrices, et qui, je l'espère, seront bien accueillies.

Une profession libérale

– A un an de l'élection présidentielle, avez-vous le temps d'ouvrir tous ces chantiers – 150 propositions – et* a fortiori *d'engager une bataille législative sur l'école?

– La vie ne s'arrête pas un an avant une échéance présidentielle. La plupart des mesures que j'annonce trouveront un commencement d'exécution avant cette échéance. Nous ne disons pas : «Demain on rasera gratis». Tout ce qui est du domaine de l'expérimentation, par exemple, va se mettre en place dès la prochaine rentrée. Ce qu'on a le temps de faire dans la classe, on peut sans doute le faire aussi, parallèlement, au Parlement. Cela dit, mon ambition n'est pas de construire une cathédrale législative car je suis persuadé que la plupart des problèmes de l'école ne relèvent pas de la loi. Ils sont pédagogiques et du domaine des habitudes de vie en commun.

– Le cadre législatif actuel est celui de la loi d'orientation Jospin de juillet 1989. Un certain nombre de mesures que vous proposez, sur les collèges en particulier, ne suppose-t-il pas qu'on change cette loi?

– On peut amender la loi Jospin, sans refaire une nouvelle loi. Mais encore une fois mon intention n'est pas de lancer un grand chantier législatif. Parce que cela ne sert à rien. Qui sait aujourd'hui ce qu'il y a dans la loi d'orientation, y compris parmi les acteurs et les observateurs du système éducatif? Tout le monde est d'accord par exemple, moi y compris, sur la réforme des cycles pédagogiques à l'école primaire qui est contenue dans la loi. Et personne, ou presque, ne l'applique. Je propose pour ma part qu'on passe, en trois ans, à la mise en place effective des cycles.

– A propos de l'école primaire, vous avez lancé en termes très vifs un débat sur la lecture dès votre arrivée au ministère et vous proposez aujourd'hui la création d'un observatoire national. Est-ce une réponse à la hauteur de l'enjeu que vous avez vous-même décrit?

– A l'école primaire, la priorité des priorités, c'est la langue, sous ses deux formes, orale et écrite. Il faut recentrer les missions de l'école primaire sur la langue française. Le débat sur la lecture est souvent piégé. Il fallait sortir de ce piège et faire en sorte que la discussion ait lieu dans un espace neutre, insoupçonnable. Cet observatoire national associera des praticiens, des chercheurs et, pourquoi pas, des parents, il suivra l'ensemble du travail et pratiquera des évaluations objectives. Il propagera enfin, par la formation continue, les démarches les plus efficaces. Je respecte la liberté pédagogique des enseignants, il n'est pas question d'imposer autoritairement et arbitrairement quelque démarche que ce soit. Ce métier est, au sens le plus noble du terme, une profession libérale.

Une langue étrangère dès le cours élémentaire

– Vous annoncez une refonte des programmes de l'école primaire?

– Et de ceux du collège. Les programmes actuels sont à la fois d'une très grande exigence encyclopédique et d'un assez grand laxisme concernant les apprentissages fondamentaux. Chaque révision des programmes se fera avec les enseignants, consultés individuellement. Chacun pourra s'exprimer. Et je souhaite qu'il y ait un débat au Parlement sur les programmes de l'école et du collège. En outre, ils seront communiqués, sous une forme simplifiée, à tous les parents.

» Tous les enfants du primaire seront en outre initiés à une langue étrangère dès le cours élémentaire. Comme nous ne pouvons pas transformer tous les instituteurs en professeurs de langue, nous allons le faire par des programmes audiovisuels. Et dès le cours préparatoire, une initiation quotidienne à la musique sera offerte. Car il faut rompre avec les facteurs de discrimination culturelle à l'école. C'est dans ce sens aussi que je propose qu'il y ait, à l'école primaire, une demi-heure d'études dirigées par jour. Les devoirs écrits désormais seront faits à l'école, dans le temps scolaire, sous la surveillance de l'instituteur. A la maison, il n'y aura qu'une seule chose à faire : apprendre des leçons, ce qui permettra de remettre la mémoire à une place qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

– Vous n'avez pas tranché la question des rythmes scolaire à l'école. Pour quelles raisons?

– Ce n'est pas au ministre, depuis Paris, de le faire. Je pense seulement qu'il est souhaitable et sans doute inéluctable d'aller vers la libération du samedi matin, pour des raisons qui tiennent à la structure familiale. Mais cela doit être décidé au plus près du terrain, en fonction des réalités locales qui sont très diverses.



– Vous aviez critiqué en termes très durs l'inefficacité du « collège unique ». Or vous en conservez le principe...

– C'est le collège uniforme qu'il faut combattre. Nous sommes face à deux difficultés majeures au collège : le traitement des élèves en difficulté et l'impossibilité d'offrir plus à ceux qui peuvent plus. Pour les premiers, il faut intervenir dès l'entrée en sixième. Nous allons donc expérimenter, dans cette classe, un dispositif de consolidation, sous plusieurs formes. Soit des regroupements d'élèves à temps plein, libérés des programmes. Soit des regroupements à temps partiel en petits groupes. L'objectif est de les remettre à niveau pour qu'ils réintègrent la voie générale. Pour ceux qui resteront en échec à l'issue de ces classes, il faudra trouver une réponse adaptée, sans doute à dominante technologique, mais nous avons encore un an de plus pour y réfléchir.

– Pour les autres, ceux qui veulent plus, il faut des options, qui permettent chaque année d'apprendre quelque chose de nouveau. En sixième, une langue vivante; en cinquième – et non plus en quatrième –, le latin; en quatrième, pour tout le monde, une deuxième langue vivante. En troisième, trois options seront possibles qui dessineront l'orientation ultérieure : sciences expérimentales, technologie ou grec. C'est un véritable enrichissement du collège que nous proposons.

– Une question reste pour le moment sans réponse : comment faire en sorte que le collège assume sa fonction d'orientation des élèves ? Quel lien doit-il avoir avec le lycée professionnel? A ce propos, que deviennent les classes de quatrième et troisième technologiques qui conduisent au BEP dans le nouveau dipositif?

– Il n'est pas question de rompre avec les filières technologiques, mais, pour moi, école et collège sont en continuité. La plus grande partie des élèves suivent dans la voie générale. Pour les autres, il faudra bâtir un parcours différent. Est-ce que cela prendra la forme d'une cinquième technologique? Nous verrons. Mais je suis opposé à l'orientation précoce. Pour toutes les voies que nous construirons, il faudra des passerelles, des possibilités de retour. Je ne veux pas reconstituer de filières de relégation.

– En avancant d'une année l'étude du latin pour ceux qui le souhaitent ne craignez-vous pas un effet pervers de discrimination entre les élèves?

– Non, puisque tous ceux qui le voudront pourront choisir le latin, offert à tous. Mais il faudra repenser la manière d'enseigner les langues anciennes. C'est une clé d'intégration extrêmement forte, pour les élèves non francophones d'origine en particulier. Ce sont ces enfants-là qui devraient bénéficier en priorité de cette rencontre avec l'origine des mots. Les enseignants expriment une volonté forte de ne pas reconstituer de ghettos scolaires et je suis d'accord avec eux.

– Vous réintroduisez l'idée de postes à profil, en particulier dans les établissements difficiles.

– Il y a un énorme problème de gestion des ressources humaines dans l'éducation nationale. Je veux qu'il soit clair que les postes les plus difficiles ne seront pas imposés, comme aujourd'hui, aux enseignant débutants, sauf s'il sont volontaires. Cela suppose de créer un certain nombre de postes définis qui donneront des avantages de carrière. J'ai commencé à le faire pour les chefs d'établissement, il faut continuer pour les enseignants.

– Vous recherchez l'adhésion, vous ouvrez des débats, des chantiers, et vous n'imposez pas grand-chose. Indépendamment d'une éventuelle issue législative, quel sera la statut de ce nouveau contrat pour l'école?

– Certaines de ces propositions réclameront des adaptations législatives, d'autres se traduiront simplement par des instructions internes ou en termes de programmes. Nous généraliserons après avoir expérimenté. La brutalité n'est pas un bon mode de gestion de l'éducation nationale. Il faut au contraire rassurer, et rassurer d'autant plus que l'on propose une démarche résolument novatrice.»

Propos recueillis par
CHRISTINE GARIN

COMMENTAIRE

Inventaire

DE l'audiovisuel à l'initiation musicale, des zones d'éducation prioritaires à l'enseignement du grec, des psychologues scolaires – à qui l'on promet la reconnaissance – aux parents d'élèves – à qui l'on jure que les réunions avec les enseignants auront lieu, désormais, *« de préférence le soir »* –, François Bayrou n'a rien oublié. Rien, ni personne. Sur ses 150 propositions, certaines tiennent en quelques lignes, d'autres réinventent l'existant, beaucoup formulent des voeux pieux – «il faut» multiplier les passerelles, «il faut» valoriser les réussites pédagogiques, «il faut» mettre en place des réseaux d'établissements pour favoriser les échanges, etc.

Là où, d'habitude, les ministres de l'éducation nationale pèsent leurs mots, tergiversent, il déclenche une avalanche. Le problème est que dans ces propositions à calendrier variable – la mise en œuvre s'échelonnera de 1994 à 1997 –, on cherche vainement des lignes de force, une idée maîtresse qui sous-tendrait l'ensemble, une idée « lisible », selon un mot qu'affectionne le ministre.

On distingue mal, par exemple, les contours de ce «nouveau collège» que propose François Bayrou, puisqu'il remet à plus tard, sans prendre date, la question des voies technologiques et du lycée professionnel dont il ne dit à peu près rien. Peut-on, aujourd'hui, sortir le « collège unique » – qui est, en réalité, fort divers – de son état d'incertitude sur ses missions, ses objectifs? Peut-on, sérieusement, faire mine d'ignorer que son défaut principal est de mal assumer sa fonction de gare de triage scolaire et sociale des jeunes? Le professeur Bayrou a beaucoup interrogé et écouté pour constituer son inventaire. La question est de savoir ce qu'en fera le ministre Bayrou.

CHRISTINE GARIN

Des parents en lutte contre la suppression d'un poste à l'école d'Ectot-l'Auber (Seine-Maritime)

« Des sous pour l'instit ! »

ROUEN

de notre correspondant

« L'achat d'un instituteur, ça se chiffre à 220 000 francs. » Les enseignants du regroupement pédagogique d'Ectot-l'Auber (Seine-Maritime), six classes réparties sur quatre communes, connaissent désormais leur prix sur le marché de l'éducation. Après plusieurs semaines d'action, des parents d'élèves n'ont pas hésité à lancer une souscription afin de réunir la somme nécessaire au financement du poste d'instituteur que l'inspection académique entend supprimer à la prochaine rentrée.

« Selon les quotas, il manque 2,5 élèves », reconnaît Roland Cléret, le maire (div. d.) de Saint-Martin-aux-Arbres. L'inspection académique a donc fermé une classe. Les parents ont protesté, demandé audience à l'inspecteur d'académie. Le maire d'Ectot-l'Auber a même démissionné. Rien n'y a fait. L'autorité académique a tenu bon.

Samedi 7 mai, place de la cathédrale à Rouen, les parents ont déployé une banderole invitant les passants à donner *« des sous pour Bayrou, pour notre instit »*. La générosité des Rouennais n'a pas dépassé les 10 000 francs. Mais l'objectif – alerter l'opinion – a été atteint. L'inspecteur d'académie, lui, avait prévenu par avance qu'il ne pourrait, en aucun cas, prendre en compte les fonds éventuellement réunis. Il reproche aux collectivités concernées, aux élus et aux habitants de ne pas avoir préparé l'avenir du regroupement pédagogique, menacé depuis plusieurs années par une baisse des effectifs.

Les syndicats d'enseignants pointent, pour leur part, les contradictions du système. *« Lorsque dans une école rurale, il n'y a plus qu'une classe avec huit ou neuf élèves, on ne ferme pas, au nom du moratoire sur les fermetures de classes en zone rurale »*, remarque Eliane Lanceul, secrétaire départementale du SNUIPP-FSU. Et cela engendre des déséquilibres criants : si Ectot-l'Auber risque de perdre une classe pour un déficit de 2,5 élèves, la commune de Montaure (Eure), près de Louviers, peut s'enorgueillir d'avoir su conserver son école avec... trois élèves.

ÉTIENNE BANZET

RELIGIONS

Après un mois de travaux à Rome

Le pape ira présenter en Afrique le résultat du premier synode des évêques du continent noir

Une célébration a mis fin, dimanche 8 mai à Saint-Pierre-de-Rome, au premier synode des évêques africains, ouvert le 10 avril. La cérémonie de clôture a été présidée par le cardinal nigérian Francis Arinze, en l'absence du pape retenu à l'hôpital jusqu'au 20 mai. Au cours d'un prochain voyage dans au moins trois pays d'Afrique (francophone, anglophone, lusophone), Jean-Paul II devrait annoncer les résultats d'une assemblée qui a passé en revue l'ensemble des difficultés et des espoirs de l'Eglise dans le continent noir.

CITE DU VATICAN

de notre envoyé spécial

Ce premier synode des évêques africains avait commencé par une *«humiliation». Une sorte de «supplice de l'Esprit»*, dit même le Père Julien Penoukou, théologien béninois. C'est à la veille de l'ouverture qu'avait éclaté la guerre civile au Rwanda, le pays le plus catholique (80 % de baptisés) du continent noir. Comment mieux signifier l'échec d'une évangélisation dans une terre où, affirmera un évêque nigérian, *«le sang pèse toujours plus lourd que l'eau»*, l'eau du baptême s'entend? Comment un siècle de colonisation, d'évangélisation, d'éducation chrétienne a-t-il pu déboucher sur une telle folie meurtrière? Beau sujet d'examen de conscience pour près de deux cent cinquante évêques africains (*le Monde* des 9 et 12 avril).

Un autre événement extérieur, positif *cette fois, a pesé sur les* débats de ce synode d'un mois : les premières élections multiraciales en Afrique du Sud, dans un pays où les Eglises ont énergiquement milité contre l'apartheid, comme elles ont été à la pointe du changement démocratique au Bénin, au Congo, à Madagascar. Elles s'y emploient encore au Zaïre. Dans ces transformations, les évêques ont puisé une force et une audace dont ils se sont eux-mêmes étonnés. Ils ont dénoncé les injustices, la corruption, la dictature, le détournement de fonds publics, le viol des droits de l'homme, le statut de la femme. Ils ont appelé les chrétiens à se former et à s'engager, ici pour consolider la démocratie, là pour rétablir l'Etat de droit. *«Une très longue absence des fidèles laïcs de l'économie et de la politique a fait croire que la foi n'a rien à faire avec la politique»*, dit le message final.

On reconnaît là la «patte» de Jean-Paul II, bénissant hier des mouvements comme *Solidarité* en Pologne, dénonçant aujourd'hui les régimes corrompus et le néo-libéralisme qui appauvrit le tiers-monde et l'Afrique. Quelle revanche aussi pour des théologiens africains, tenus à distance, qui avaient réclamé un *«concile noir»* et s'étaient accommodés de la demi-mesure d'un synode. On avait oublié que la «théologie de la libération» était née en Afrique, dans des conditions d'exploitation différentes de celles de l'Amérique latine. C'est elle qui a inspiré les Eglises indépendantes du dix-neuvième siècle, suscité la rédaction, dès 1956, de l'opuscule *Des prêtres noirs s'interrogent*, qui fit frémir toutes les hiérarchies. Et dans les coulisses du synode de Rome, le Père Mveng affirmait encore : *«L'Evangile doit contribuer à notre libération, sinon il ne nous intéresse pas. A quand les encycliques, à quand les excommunications condamnant – avec la même force qu'hier le marxisme – l'asservissement par la dette, l'esclavage culturel, la pauvreté anthropologique de l'Afrique?»*

Plus encore que la «libération», le thème vainqueur du synode fut toutefois l'«inculturation», c'est-à-dire la pénétration de la foi dans la culture locale. Les événements du Rwanda ont montré à quel point l'évangélisation est un chantier toujours à reprendre, non pas en imposant des modèles extérieurs comme l'avaient fait les missionnaires étrangers – à qui fut rendu un hommage obligé – mais en s'insérant toujours plus dans ces cultures africaines imprégnées de sacré. L'«inculturation» provoquait des débats houleux dans les années 60 et 70, en Afrique et à Rome. Elle était alors perçue comme une revendication, voire une provocation. Il a fallu vingt ans au Vatican pour reconnaître le rite liturgique zaïrois. Les temps ont changé. Au synode, elle a même fait l'objet d'un large consensus.

Un modèle clérical hérité de l'Europe

Dès les premiers jours, le cardinal Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar et rapporteur général, a affirmé que l'inculturation n'est pas *«une concession»* mais *«un droit»*. Des craintes ont été exprimées : celle d'une dilution de la «vérité» chrétienne dans des syncrétismes de traditions et de rites locaux; celle d'une Eglise africaine coupée des autres, *«totalement nouvelle et substantiellement différente»*, comme dit Mgr Ndingi, évêque du Kenya. Mais des hommes comme Mgr Sanon, évêque de Bobo-Dioulasso au Burkina, ont balayé les ultimes résistances : *«Un droit, l'inculturation? Non, un devoir de conscience»*, a-t-il dit, car c'est l'avenir du christianisme qui est en jeu. Il se perdra s'il se coupe de ses racines et des cultures locales. Des évêques ont même réclamé un droit canonique africain, à l'image de ce qui existe déjà chez les arméniens, les coptes et dans toutes les Eglises de rite oriental.

Mais une chose est de poser un principe général, autre chose de l'appliquer à un cas particulier. On l'a bien vu au synode à propos du «mariage coutumier», dont l'Eglise se refuse toujours à reconnaître la validité. Elle éloigne ainsi de ses sacrements un nombre immense de couples stables, mais étrangers aux règles canoniques du mariage chrétien. Cette situation revient à *«mettre le mariage coutumier sur le même plan que le concubinage»*. C'est *«une assimilation injurieuse»*, s'est plaint Mgr Rakotondravahatra, président de la conférence de Madagascar. Des accommodements existent sur le terrain, mais hormis la création d'une commission compétente, peu de solutions neuves ont été explorées par le synode.

On pourrait en dire autant d'une autre question brûlante : celle des *ministères*. Vocations nombreuses, séminaires pleins : les évêques africains tombent facilement dans l'autosatisfaction, faisant semblant *d'ignorer que la situation de* richesse relative du clergé au Burkina et au Sénégal n'est pas celle du Mozambique ou du Gabon. Le nombre de prêtres diminue en Afrique par rapport à une démographie galopante. Or le synode s'est peu étendu sur le ministère des «catéchistes» en particulier, ces «chefs chrétiens» de village qui ne peuvent être ordonnés (en partie parce qu'ils sont mariés). Le diaconat permanent sera sans doute encouragé, mais un seul évêque a posé la question du célibat obligatoire du prêtre. Un modèle clérical hérité de l'Europe, indifférent aux besoins de plus en plus diversifiés des communautés, résiste ainsi contre vents et marées.

Dialogue «vigilant» avec l'islam

En dépit de mots passe-partout – *«dialogue»* mais *«vigilance»* – on serait aussi bien en peine de définir une ligne précise de l'Eglise en Afrique par rapport à la prolifération des sectes, à la résistance des religions traditionnelles, à la progression de l'islam fondamentaliste.

Au total, ce premier synode africain n'a sans doute pas permis de *«chasser les cafards»*, de *«déménager les meubles»*, comme l'espéraient les évêques et théologiens d'avant-garde. Le fait qu'il ait eu lieu à Rome n'a pas altéré leur liberté d'expression, mais un mois de travail était insuffisant pour brasser tant de situations, relever tant de défis. C'est la limite du genre. Un synode est une tribune et un lieu de rencontres. L'épiscopat en Afrique n'a pas de structures continentales, ni une tradition de débats aussi fermes que celui de l'Amérique latine. Aussi le résultat lui échappe-t-il en partie. Non publiées, les propositions votées ont été remises au pape qui tranchera dans quelques mois sous la forme d'une «exhortation apostolique» dont il rendra compte en Afrique.

Mais l'attente des évêques est confiante tant Jean-Paul II, qui a voulu ce synode et l'avait convoqué dès 1989, a paru attentif à ses travaux, assistant à toutes les séances (avant son hospitalisation du 28 avril), circulant entre les groupes de travail, reprochant même aux évêques – avec humour – de *«manquer de punch»*. Un sens aigu de la vie et du sacré, de la fête et de la famille, de la spontanéité et de la solidarité : cette Afrique plaît à Jean-Paul II. Mais n'est-ce pas une Afrique un peu rêvée? *«Car de quel Evangile parle t-on?*, demande le Père Mveng. *Celui des Blancs qui tuent et qui oppriment? Ou celui des Noirs qui sont exploités.»*

Le synode n'a pas répondu à cette question. Il aura toutefois été un test de maturité pour une Eglise encore jeune et dépendante. Ce qu'une *théologienne* zaïroise, Bernadette Mbuy-Beya, exprime à sa façon : *«Je ne suis plus fille d'esclave. Je ne marcherai plus sur la pointe des pieds. Désormais, on m'entendra!»*

HENRI TINCQ

REPÈRES

ASTRONOMIE

Eclipse partielle de Soleil sur toute la France

Si les conditions météorologiques sont favorables, une éclipse partielle de Soleil pourra être admirée, sur toute la France, dans la soirée du mardi 10 mai. Selon les régions, entre 52 % et 69 % de notre étoile seront cachés par le disque lunaire, le maximum d'occultation étant prévu dans le sud de la France. A Paris, l'éclipse débutera à 19 h 39, atteindra son maximum à 20 h 39, et offrira, à 21 h 3, un spectacle rare : alors caché à 42 %, le Soleil sera visible au centre de l'Arc de triomphe, depuis le rond-point des Champs-Elysées. Une occasion sans précédent, puisque la dernière configuration similaire s'était produite il y a deux cent soixante et un ans, le 13 mai 1733, alors que l'Arc de triomphe n'existait pas encore.

CODE DE LA ROUTE

De nouveaux textes pour renforcer la sécurité routière

Le *Journal officiel* daté samedi 7 mai publie un décret et deux arrêtés sur les mesures décidées en décembre par le gouvernement et destinées à renforcer la sécurité sur les routes. Le défaut de port de la ceinture de sécurité pour les automobilistes assis aux places avant et arrière, et celui de casque pour les motards conducteurs et passagers, sont punis plus sévèrement. Les titulaires du permis de conduire depuis moins de deux ans – dont le véhicule qu'ils conduisent sera désormais identifié par un «A» (comme «apprenti») rouge sur fond blanc apposé à l'arrière – ne devront pas dépasser des vitesses maximales qui seront inférieures à celles autorisées pour les autres conducteurs. Ces mesures sont applicables dès leur publication au *Journal officiel*.

FAIT DIVERS

La mort d'un étudiant à Paris après une manifestation interdite

Sébastien Deyzieu, un étudiant du Val-d'Oise, est mort, lundi 9 mai, des suites de ses blessures après avoir chuté du quatrième étage d'un immeuble où il s'était réfugié après une manifestation d'extrême droite. Malgré l'interdiction de la préfecture, une centaine de personnes s'étaient rassemblées, samedi 7 mai, place Denfert-Rochereau, à Paris (14e), à l'appel de l'Union et défense des étudiants d'Assas et des Jeunesses nationalistes révolutionnaires afin de dénoncer *«l'impérialisme américain»*. Un groupe d'une dizaine de manifestants s'était réfugié dans un immeuble de la rue des Chartreux (6e), afin d'échapper aux forces de l'ordre. Sébastien Deyzieu s'est alors installé sur le rebord d'une fenêtre et aurait lâché prise, selon la préfecture de police. Le parquet de Paris a saisi l'inspection générale des services d'une enquête.

SANG CONTAMINÉ

Un ancien responsable de la Croix-Rouge suisse inculpé

Un ancien directeur du laboratoire central de la Croix-Rouge suisse (CRS), Alfred Haessig, a été inculpé, mercredi 4 mai, pour lésions corporelles graves intentionnelles. M. Haessig doit répondre de la mise sur le marché, entre 1985 et 1986, de dérivés sanguins contaminés par le virus du sida. La justice genevoise a reçu au total sept plaintes de personnes contaminées, deux transfusées et cinq hémophiles. La Suisse avait été en 1986 le dernier pays européen avec l'Espagne à procéder à un dépistage systématique de tous les dons de sang. – *(AFP.)*

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 7 mai 1994 :

DES DÉCRETS

– N° 94-356 et 94-357 du 5 mai 1994 relatifs aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

– N° 94-358 du 5 mai 1994 et

DEUX ARRÊTÉS

– Du 5 mai 1994, modifiant certaines dispositions du code de la route et du permis de conduire.

هكذا من الأصل

POLICE

Après son interpellation par des policiers parisiens

Un Malien en situation irrégulière meurt dans les locaux des Renseignements généraux

La mort par accident cardiaque d'un Malien âgé de trente-deux ans, Toure Oussy, samedi 7 mai à la préfecture de police de Paris, n'est pas due à des *brutalités policières*. Aucun incident n'a été relevé par l'enquête de la «police des polices» saisie par le parquet de Paris. L'autopsie de son corps n'a pas davantage fait apparaître de traces de violences.

La mort du jeune Malien serait donc un accident dû au stress d'un *étranger arrêté* en situation irrégulière et menacé d'expulsion. Toure Oussy avait été interpellé à la station La Chapelle, samedi peu avant 15 heures, par une patrouille des policiers du SPSM (Service de protection et de sécurité du métropolitain). Selon les rapports d'interpellation rédigés par les policiers avant sa mort, il a fait demi-tour en apercevant les gardiens de la paix qui se trouvaient aux côtés de contrôleurs de la RATP. Après quelques mètres de course, Toure Oussy est rejoint et n'oppose pas de résistance à son arrestation. Il est alors invité à justifier son identité (*lire encadré*). La procédure suit normalement son cours quand il est conduit vers l'Ile de la Cité, dans les locaux de la 12ᵉ section des Renseignements généraux (RG) spécialisée dans «la recherche des auteurs d'infractions en matière d'emploi et de séjour irrégulier» en région Ile-de-France.

Mais, trois heures après son arrestation, le Malien est mort d'un malaise cardiaque. Il a auparavant été entendu par un fonctionnaire des RG, qui a vérifié la régularité de la procédure d'interpellation. L'audition s'est passée sans incident, précise-t-on de source policière. Puis Toure Oussy a été conduit dans une pièce où attendaient d'autres étrangers. Pris d'un malaise cardiaque peu avant 16 h 30, il devait décéder avant l'arrivée des secours. L'autopsie n'a relevé aucune trace de violences, le médecin-légiste ayant seulement noté une *«cardiomégalie et une congestion importante des organes»*.

Le décès de Toure Oussy ne serait donc qu'un fait-divers, tragique mais «normal». Un accident de parcours dans le cours habituel de la lutte contre ceux que la langue des policiers désigne sous le nom d'*«ESI»* (étranger en situation irrégulière). Le Malien n'était en effet qu'un *«ESI»* parmi les *100 à 120 personnes conduites*, chaque jour, vers la section spécialisée des RG. Depuis l'entrée en vigueur des lois Pasqua sur l'immigration, le rythme de ces procédures s'est accéléré, jusqu'à atteindre un flux annuel de 30 000 personnes.

«Ce décès pose plus généralement le problème des contrôles d'identité qui génèrent un climat de peur et d'insécurité», a aussitôt commenté le MRAP, tandis que SOS-Racisme, *qui tenait dimanche* à Paris une réunion «contre les lois Pasqua», a demandé aux ministères de l'intérieur et de la justice de publier les conclusions des enquêtes diligentées par la justice. Le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, a fait savoir qu'il recevra à ce sujet, dans les prochains jours, les organisations de défense des droits de l'homme.

ERICH INCIYAN

Trois types de contrôles d'identité

Les dispositions légales en vigueur depuis les réformes de l'été 1993 (loi Méhaignerie du 10 août sur les contrôles d'identité, et loi Pasqua du 23 août sur les étrangers) prévoient trois types de contrôles d'identité. Si ces textes ont renforcé les prérogatives policières, ils n'ont pas modifié en profondeur les règles en vigueur depuis une dizaine d'années. Pour toute personne, française ou étrangère, les contrôles peuvent être de deux types, tandis qu'un texte spécifique vise les étrangers.

• **Des contrôles de police judiciaire.** Ils peuvent viser toute personne, française ou non, soupçonnée d'avoir commis une infraction. Le code de procédure *pénale vise les cas où existe «un* indice faisant présumer» qu'une personne :

– «a commis ou tenté de commettre une infraction»,

– «se prépare à commettre un crime ou un délit»,

– «est susceptible de fournir des renseignements utiles à l'enquête en cas de crime ou de délit»,

– «fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire».

Le contrôle exercé, dimanche 8 mai, à l'égard de Toure Oussy entrait, semble-t-il, dans ce cadre. Selon la police en effet, le jeune Malien aurait cherché à prendre la fuite à la vue des policiers qui pouvaient, dès lors, présumer qu'il commettait une infraction (en l'occurrence une situation irrégulière à l'égard de la législation sur les étrangers).

A ces possibilités préexistantes, la loi Méhaignerie a ajouté celle d'opérations coups de poing organisées par un parquet.

• **Des contrôles de police administrative.** Organisé à titre préventif et légalisé sans discontinuité depuis la loi Peyrefitte dite *«sécurité et liberté»* de 1981, ce type de contrôle a été limité par la jurisprudence de la Cour de cassation. Depuis la loi Méhaignerie, ils sont possibles *«quel que soit* [le] *comportement»* de la personne contrôlée.

• **Des contrôles spécifiques pour les étrangers.** Prévus par un décret de 1946, ils ont été légalisés par la loi Pasqua du 24 août 1993 qui prévoit que en *«dehors de tout contrôle d'identité, les personnes de nationalité étrangère doivent être en mesure de présenter les pièces ou documents sous le couvert desquels elles sont autorisées à circuler ou à séjourner en France à toute réquisition (...)».* Il reste à savoir sur quel critère les policiers peuvent se baser pour déterminer la qualité d'étranger d'une personne. L'amendement Marsaud, qui introduisait une «présomption» en la matière avait été retiré, en juillet 1993, par les parlementaires, après avoir été désapprouvé par Edouard Balladur à la demande de Pierre Méhaignerie et Simone Veil.

Ph. Be.

ENVIRONNEMENT

Un millier de manifestants à Paris

La marche contre Superphénix n'a mobilisé que le noyau dur écologiste

Une sirène a retenti et plusieurs centaines de «victimes», revêtues pour la plupart d'une combinaison blanche, se sont aussitôt couchées sur le sol, «fauchées» par deux personnages de mort montés sur des échasses : organisée dimanche après-midi 8 mai place de la Bastille à Paris, cette mise en scène spectaculaire, simulacre de foudroiement en cas d'explosion nucléaire, a sauvé, sur le plan médiatique, la fin de la marche entreprise depuis un mois par le collectif écologiste Les Européens contre Superphénix (*le Monde* des 10-11 avril et 2 mai).

Pour le reste, il a fallu se contenter d'une manifestation classique, commencée le matin à la Cité des sciences de La Villette – où René Dumont et les professeurs Albert Jacquard et Théodore Monod ont mis en accusation le surgénérateur de Creys-Malville – et terminée, sans incident, devant la gare de Lyon. Une manifestation sans grande imagination, ouverte par une maquette de Superphénix, avec son lot de banderoles, de slogans – *«Superphénix : débranchez-le !»*, *«Non au nucléaire civil et militaire»*, *«Non à la plutonium connection»*, *«Nucléaire, danger totalitaire»* – et cette pancarte parmi d'autres : *«On recherche barbier de Malville pour rasage définitif.»*

Il a fallu *surtout* constater, dans un Paris presque désert tout au long du parcours, une faible mobilisation : mille cinq cents participants, soit le mince cercle des écologistes antinucléaires de la capitale, y compris des militants d'extrême gauche. Si Antoine Waechter, porte-parole des Verts, se montrait satisfait du fait que *«toutes les composantes de l'écologie, les Verts, Génération Ecologie, Greenpeace etc, se sont remobilisées pour la première fois depuis longtemps»*, Noël Mamère, ancien vice-président de Génération Écologie, ne cachait pas son désappointement : *«Cette manifestation reflète l'état des forces écologistes dans ce pays, qui n'ont pas réussi à rassembler au-delà d'un noyau dur. L'antinucléaire, sujet pourtant traditionnel, n'a même pas permis aux écolos de se refaire une santé.»*

Passer «de la sympathie à l'action»

En fait, les observateurs ont noté, au cours de ces trente jours de marche, un «décalage» entre une présence sur le terrain tout *juste honnête* – environ dix mille personnes au total, dont trois mille en Suisse – et un courant anti-Superphénix beaucoup plus consistant : plus de 50 000 cartes postales demandant l'arrêt du surgénérateur ont été remises vendredi 6 mai à l'hôtel Matignon, qui a reconnu en avoir reçu de son côté *«un très grand nombre.»* Ce capital-sympathie pour le mouvement antinucléaire s'est aussi traduit, à l'étonnement des organisateurs, par un afflux de chèques, souvent modestes, au comité Malville, qui a ainsi recueilli près de 1 million de francs à ce jour.

Cette marche, qui devait constituer un test à l'orée du débat national sur l'énergie, n'apparaît pas, à la lumière d'un premier bilan, probante : ni pour les écologistes, qui doivent s'interroger sur leur capacité de passer *«de la sympathie à l'action»*, selon la formule de Noël Mamère, ni pour le gouvernement, qui aurait tort de sous-estimer les inquiétudes exprimées dans le «courrier» adressé au premier ministre.

M. C.

DÉFENSE

Devant 4 000 invités à Brest

M. Mitterrand voit dans la construction du «Charles-de-Gaulle» un «signe de force et d'espoir»

Le président de la République a présidé, samedi 7 mai à Brest, la cérémonie de mise à flot du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*. Le chef de l'Etat, dans le droit-fil de son allocution du jeudi 5 mai à l'Elysée, a situé le rôle du premier porte-avions nucléaire français dans le dispositif militaire dissuasif du pays : *«Il sera en mesure de délivrer l'ultime avertissement nucléaire.»*

BREST

de notre correspondant

L'événement valait bien le grand spectacle que la direction des constructions navales (DCN), maître d'œuvre du porte-avions, a réservé à quatre mille invités venus assister à cette mise à flot, même si celle-ci n'en était pas tout à fait une... Le *Charles-de-Gaulle* avait simplement dans sa forme de radoub les «pieds» dans sept mètres d'eau. Pour le symbole. Ce n'est que le 14 mai qu'il entrera en flottaison.

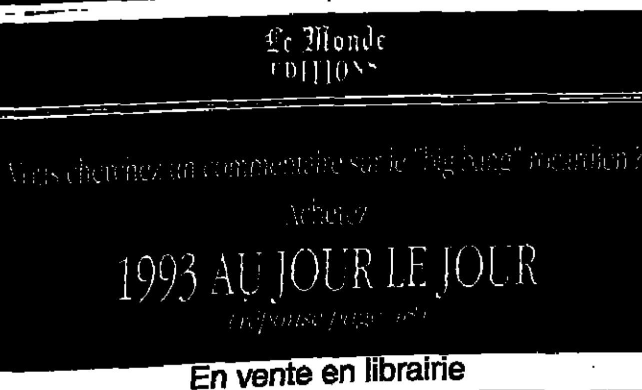
On sera encore loin de l'achèvement des travaux. Le porte-avions ne doit entrer en service qu'à l'été 1999. Malgré tout, le cérémonial s'est voulu à la hauteur du défi technologique. Lorsque François Mitterrand a fait son entrée dans l'arsenal de Brest, le *Charles-de-Gaulle* était drapé d'immenses voiles aux couleurs de la République. Il a fallu 2 hectares d'étoffe pour masquer toutes les tôles. En quelques minutes, après le passage d'une patrouille de l'aéronavale, dont faisait partie un Rafale, des commandos marine, descendant en rappel le long de la coque haute comme une falaise, ont enlevé cette protection éphémère non sans quelques difficultés. Tenus à l'écart de la cérémonie, quelque sept cents manifestants de la CGT, des Verts et de l'extrême gauche clamaient leur réprobation contre les perspectives de diminution d'emplois et les *«5 millions de francs dépensés pour une telle manifestation, soit 18 000 journées de travail de smicards»*.

Un instrument de souveraineté

Le président de la République a voulu replacer la construction de ce bâtiment, *«signe de force et d'espoir»*, dans le cadre de la défense en Europe. *«L'achèvement de l'Union européenne sera long. (...) En attendant, nous devons poursuivre l'équipement de nos forces. Ce porte-avions nucléaire, instrument de puissance et de souveraineté, est la pièce majeure du dispositif aéronaval que nous entendons maintenir dans nos approches maritimes et, donc, déployer lorsque nos intérêts l'exigeront ou lorsque nous déciderons de participer à des opérations sous l'égide des Nations unies*, a déclaré François Mitterrand. *Il jouera un rôle essentiel dans le traitement initial des crises. Car sa présence se veut préventive. Mais si la crise devient conflit et si la France décide de s'engager, ces avions pourront être utilisés. (...) De même, en cas extrême, le porte-avions nucléaire sera en mesure de délivrer l'ultime avertissement nucléaire.»*

Il n'a pas été question de la construction d'un second porte-avions nucléaire dans le discours du président de la République, tenu en présence du premier ministre, du ministre de la défense, de Jacques Chirac, président du RPR, de Pierre Joxe et d'André Giraud, anciens ministres de la défense. Cette programmation est du ressort du gouvernement, qui s'est laissé le temps de la réflexion dans le cadre de la loi de programmation, comme l'a confirmé Édouard Balladur. *«La décision*, a indiqué le premier ministre, *ne sera prise qu'à partir de 1997, dès lors que les conditions, notamment économiques, seront réunies.»*

GABRIEL SIMON





FOOTBALL

Les difficultés économiques et judiciaires des clubs italiens

Splendeurs et misères du Calcio

Le football italien compte à nouveau un représentant dans chaque finale de Coupe d'Europe cette saison. Parme a été battu en finale de la Coupe des coupes par Arsenal, 1-0, mercredi 4 mai. L'Inter de Milan est bien placé pour remporter la Coupe de l'UEFA, mercredi 11 mai, après sa victoire sur Salzbourg, 1-0, au match aller. Le Milan AC disputera la finale de la Ligue des champions face au FC Barcelone, mercredi 18 mai à Athènes. Malgré cette domination sur le continent, l'âge d'or du Calcio est derrière lui. Le football italien, le plus riche du monde, vit à l'heure des réductions budgétaires et des enquêtes judiciaires.

TURIN

de notre envoyé spécial

C'est un bâtiment sans grâce, engoncé dans une rue étroite du centre de Turin. Dans ses bureaux austères ont défilé quelques-uns des princes dirigeants du Calcio, ce football italien qui domine le monde du haut de ses milliards de lires. De là sont partis des ordres de perquisition dans les résidences de luxe de quelques demi-dieux des matches du dimanche après-midi. Les clubs de la péninsule ne craignent presque personne sur les terrains du continent. Ils se savent encore enviés. Leurs moyens, leurs résultats ont fait de leur terre une Mecque du football.

Pourtant, ils tremblent aux nouvelles qui filtrent de cet immeuble, où deux substituts du procureur de Turin enquêtent sur le club de Torino et n'en finissent pas de tirer les fils de magouilles, jusque-là invisibles, qui le reliaient à d'autres grandes équipes du pays. Les puissants du Calcio s'inquiètent, comme s'ils réalisaient que, après les milieux de la politique et des affaires, leur sport avait lui aussi fini par être ébranlé par ces deux secousses : le zèle des juges et la crise économique. En ce parquet de Turin, se joue l'acte judiciaire de la fin d'un âge d'or. Les clubs commencent à payer ici les arriérés de leurs années de démesure, du «tout est permis». *«En achetant tous les meilleurs joueurs du monde, il n'était pas très difficile de gagner. Mais à quel prix?* demande Alessandro Prunas, l'un des deux substituts en charge du dossier du Torino. *Le Calcio était devenu fou.»*

Cette folie a commencé il y a dix ans. Auparavant, les clubs de football italiens étaient aux mains de capitaines d'industrie qui se les passaient de père en fils. De ces danseuses entretenues à grands frais, les industriels tiraient quelque prestige, assouvissaient surtout leur passion du jeu. Ainsi Gianni Agnelli, patron de la Fiat et de la Juventus de Turin, a-t-il régenté les dernières années de ce Calcio ancienne manière. Quelques joueurs de renom importés de l'étranger – dont Michel Platini – une position dominante sur le marché des transferts assoient la longue supériorité des blanc et noir.

100 millions de francs pour Gian-Luigi Lentini

Au milieu des années 80 débarquent les nouveaux hommes d'affaires, en même temps qu'apparaissent en France les Jean-Luc Lagardère et les Bernard Tapie. A leur tête, Silvio Berlusconi, le bâtisseur devenu homme de télévision qui s'empare du Milan AC. Le football n'est plus seulement affaire de prestige. Les clubs deviennent arguments publicitaires, instruments de synergies. Les victoires en Coupe d'Europe permettent de peaufiner des stratégies continentales, d'espérer construire des réputations mondiales. Le Calcio aspire les plus grands talents étrangers qui s'entassent parfois sur les bancs de touche faute de pouvoir tous jouer en même temps. Naples s'offre Diego Maradona à prix d'or.

Les recettes, grâce aux surenchères des droits de retransmission, enflent, ainsi que le coût des transferts et les masses salariales. Les anciens hommes forts du football italien tentent de s'accrocher à la locomotive Berlusconi. Pendant ces années de concurrence acharnée, le Milan AC consacre 100 milliards de lires (environ 350 millions de francs) à l'étoffement de sa galerie de footballeurs. La Juventus, pour tenter de le dépasser, dépense 250 milliards de lires et achète quarante-huit joueurs.

L'apogée de cette frénésie peut être datée. Le 30 juin 1992, la Ligue italienne de football reçoit le transfert de Gian-Luigi Lentini, du Torino au Milan AC pour plus de 30 milliards de lires (environ 100 millions de francs) sur quatre ans. Cette somme – contestée par les dirigeants du Milan AC – installe le milieu de terrain au sommet du classement mondial des transferts. Une place dont il n'est pas prêt d'être délogé. Le chiffre est apparu obscène. La polémique qu'il a suscitée a sonné l'heure des lendemains de fête. La crise a souligné la fragilité de la bulle des prospérités artificielles du Calcio. *«On s'est rendu compte que le système ne fonctionnait que par l'irresponsabilité de certains dirigeants»*, explique Alfio Caruso, directeur de la direction de la *Gazzeta Dello Sport*, premier quotidien sportif italien.

Sur la lancée de ces temps d'euphorie, les clubs italiens ont continué à dominer leurs rivaux européens mais ils ont dû s'habituer à d'autres chiffres qu'à ceux de transferts record. Selon des estimations publiées par l'hebdomadaire économique *Il Mondo*, le déficit cumulé des 18 formations de série A – la première division italienne – atteignait 581 milliards de lires à la fin de la saison 92-93, soit 43 % de plus que la saison précédente. En série A, trois clubs – Torino, Naples et Foggia – ont été menacés d'un dépôt de bilan cette année.

L'apprentissage de l'austérité

«Dans les divisions inférieures, la situation est encore pire, dit Gabriele Turchetti, secrétaire technique de la Covicoc, l'organisme calqué sur la société de surveillance de la Bourse chargé, depuis 1987, par la fédération italienne (Federcalcio) de vérifier les bilans des 128 clubs professionnels. *«Nous avons demandé que six formations soient privées du statut amateur. La saison prochaine, dix à quinze autres sont sous le coup de cette interdiction.»*

Même les mastodontes ont été rattrapés par la crise et ont dû se convertir à l'austérité. L'Inter de Milan, la Juventus ou le Milan AC, champion d'Italie pour la troisième fois consécutive, ont produit la saison dernière des bilans déficitaires que la frilosité des sponsors et la baisse de fréquentation des stades – 250 000 spectateurs en moins sur la moyenne générale – n'amélioreront pas cette année. *«Dans le cas du Milan AC, les pertes sont largement compensées par les gains des chaînes de télévision de la Fininvest et les bénéfices d'image qu'en a tirés Silvio Berlusconi*, dit Alberto Scherillo, consultant en stratégie financière et auteur d'un livre à paraître sur le football italien. *Mais le Calcio est en très mauvaise santé. Structurellement, la plupart des sociétés ne peuvent que s'endetter. Pour six clubs de série A, le total des salaires versés aux joueurs et aux techniciens est supérieur aux recettes de la gestion sportive.»*

La passion italienne pour le Calcio ne l'a donc pas vacciné contre ces maladies de croissance qui ont frappé plus tôt son voisin français. *«L'essentiel dans un premier temps est d'éviter le krach*, dit Alfio Caruso, *car depuis la fin de la saison régulière le* mercato, *le marché officiel des transferts, est déprimé. Il n'y a presque que des vendeurs et cela pourrait aggraver certains déficits. Il faut en même temps construire un Calcio plus sage. Les Maradona, Van Basten de demain ne joueront pas forcément en Italie. La situation économique du pays l'empêchera.»* La Federcalcio, dirigée par le très controversé Antonio Matarrese, réfléchit à des remèdes. Mais elle paraît moins empressée de braquer ses lampes torches sur les soubassements des années de splendeur. La justice, seule, se charge pour l'instant de mettre en lumière ces versants sombres du Calcio.

Comme en France, la marée de prospérité s'est retirée en découvrant des pratiques frauduleuses que l'Italie pensait disparues depuis le scandale du Totonero au début des années 80. Parmi plusieurs affaires, dont une touche Maradona, soupçonné d'avoir faussé la fin du championnat 87-88 pour faire gagner de l'argent de paris juteux à la mafia, celle du Torino sert de signal d'alarme. En enquêtant sur Gian-Mauro Borsano, l'ancien président du club, les magistrats turinois ont été amenés à se pencher sur les comptes du club. Aidés par Borsano, qui a décidé de collaborer avec eux, ils y ont feuilleté un catalogue édifiant : des joueurs fantômes qui existent dans les comptes du club pour masquer des opérations comptables, de pseudo-secrétaires dont la compagnie nocturne avait été offerte à des arbitres, des transferts-icebergs, dont la partie immergée était négociée avec de l'argent noir.

C'est ce dernier volet de l'opération *piedi-puliti* (pieds propres), versant footballistique du *mani puliti* des juges milanais, qui inquiète aujourd'hui la plupart des grosses écuries qui ont fait affaire avec le Torino. Parmi elles, le Milan AC est soupçonné d'avoir acheté, au mépris de l'équité du championnat, des actions du Torino comme garantie d'un transfert : celui de Gian-Luigi Lentini en 1992, joueur-symbole du basculement de la période d'insouciance à celle d'inquiétude et de restriction.

JÉRÔME FENOGLIO

HANDBALL

L'OM-Vitrolles gagne le titre et perd la Coupe

L'autre Monsieur Tapie

Après avoir perdu sa couronne en Coupe des coupes champion d'Europe des clubs, samedi 30 avril, l'OM-Vitrolles, le club marseillais de handball, a été battu, samedi 7 mai, en demi-finale de la Coupe de France, par Livry-Gargan (26-19), une compétition finalement remportée par Nîmes. L'OM-Vitrolles s'était consolé, mercredi, en devenant champion de France et sera donc européen la prochaine saison. Son président, Jean-Claude Tapie, reste réservé sur la rumeur selon laquelle il pourrait remplacer son frère Bernard à la tête de l'OM.

Sa chevelure est affolée, ses traits sont chiffonnés. Jean-Claude Tapie est un anxieux, comme une concession faite à lui-même. Sinon, ce même sang : cette même voix haute ; ces mots de conquête épinglés d'un bout à l'autre de l'entretien et ce regard volontaire. Un frère. Jean-Claude Tapie est né quatre ans après Bernard. Il a quarante sept ans, il est constructeur de groupes frigorifiques à Paris *«depuis très très longtemps»*, et assure la présidence de l'OM-Vitrolles depuis trois ans.

On l'appelle le Tapie du handball, référence au grand frère et à la réussite de l'OM, champion d'Europe de football le 26 mai 1993. Quatre jours après, l'OM-Vitrolles enlevait le titre en Coupe d'Europe des coupes. Comme Bernard, Jean-Claude est un bâtisseur d'équipe. Venu au handball par le biais de son fils – *«Je ne conçois pas l'éducation d'un enfant sans le sport»* –, il hisse tout d'abord Créteil en tête. En 1989, le club décroche le doublé championnat et Coupe de France, avant d'échouer en finale de la Coupe d'Europe. Jean-Claude Tapie décide d'aller plus loin. Il négocie avec la ville de Vitrolles, près de Marseille, à laquelle il promet la gloire. Elle lui confie son club et un palais des sports. Il affirme avoir formé une équipe idéale avec huit internationaux français : *«Je ne vais pas les chercher. Si l'un d'eux hésite, je n'en veux plus.»*

En septembre 1991, Bernard lui permet d'utiliser le sigle de l'OM, mais Vitrolles reste totalement indépendant, placé sous le régime de l'association loi 1901. Le credo fraternel est jumeau : parvenir rapidement au sommet en pratiquant une sorte de Blitz dans la discipline concernée : *«La première année, nous nous étions fixé l'objectif d'être européens. Deuxième place du championnat de France et finaliste de la Coupe de France en 1992, à la faveur du doublé de Vénissieux, nous l'avons atteint. En 1993, nous voulions la Coupe d'Europe et nous l'avons eue, avec la Coupe de France.»* Il aura donc fallu souffler, après tant d'efforts consentis à la gagne. En une semaine, entre le 30 avril et le 7 mai, l'OM-Vitrolles a perdu ses deux couronnes, la Coupe d'Europe, raflée par le FC Barcelone, et la Coupe de France, enlevée par Nîmes. Les Marseillais s'étaient «consolés», mercredi, avec le titre de champion de France.

«Bernard n'a pas besoin de mes conseils»

Reste que l'OM-Vitrolles a pu approcher ce triplé, approcher d'une réussite sans tache en trois ans seulement. Un parcours que lui envieraient bien des clubs. *«Quand j'entends un joueur dire «si nous gagnons», je l'engueule. Il faut toujours se dire que nous allons gagner.»* Ces leçons, il les a apprises aux côtés de son frère : *«J'ai été footballeur. Avant de commencer le handball, j'ai vécu quelque chose de personnel qui a été de suivre l'équipe de l'OM. J'assistais aux briefings d'avant-match avec Bernard et avec Michel Hidalgo... l'ambiance des vestiaires.»* Parlent-ils ensemble de leur métier? *«Bernard n'a pas besoin de mes conseils. Moi, j'en ai pris au départ, quand j'assistais à ces matches au Stade-vélodrome.»*

En commun, ils ont ce goût pour le terrain : *«Je ne suis pas un président qui décroche son téléphone pour connaître les résultats. Je suis là.»* Son angoisse? *«C'est une forme de plaisir, de stress, sinon, c'est ennuyeux.»* L'argent? *«Pour faire une bonne équipe, il en faut. Notre budget s'élève à 12 millions de francs : donnez-moi 1,5 million demain et je ne suis pas sûr de monter une équipe finaliste de la Coupe d'Europe et du reste.»* Il admet, pourtant, que cette année a été dure, avec la fin de la collaboration avec Canal Plus, parti retransmettre les rencontres du Paris-Saint-Germain, et les partenaires rendus frileux par la crise. L'OM-Vitrolles n'est pas au mieux. Le bruit court, encore, comme si la rumeur était une spécialité chez les Tapie, que les joueurs ont eu quelque peine à toucher leur salaire en mars.

La ville et tous les autres s'interrogent. Que va devenir l'OM-Vitrolles face à une situation de crise et surtout face à «l'affaire», cette affaire que Jean-Claude Tapie a particulièrement mal vécue : *«Cela touche mon frère. C'est quelque chose, pour moi, de familial et de personnel. L'OM-Vitrolles a aussi été touché. Il y avait un malaise. J'ai craint que nous soyons chahutés, mais les publics nous ont soutenus.»*

Jean-Claude Tapie pourrait être appelé à remplacer son frère à la présidence de l'OM. Il sourit : *«Je ne sais pas ce qu'en a dit Bernard, mais nous n'en avons pas encore parlé. Il n'y a pas de hiérarchie. On ne commence pas par la pelote basque pour terminer par le foot.»* Il explique encore : *«J'entends des gens qui affirment que l'on dirige une équipe comme une entreprise. Je ne comprends pas ce langage.»* On insiste. Il sourit une dernière fois, et dit : *«On verra.»*

BÉNÉDICTE MATHIEU

TAUROMACHIE

Le retour du Cordobès

MADRID

de notre correspondant

Treize ans après sa dernière apparition en habit de lumière, le 14 septembre 1981, El Cordobès a annoncé son retour dans l'arène. Ce sera en principe le 21 mai à la plaza de toros de Tarragone, première des quatre corridas prévues de celui qui se définit lui-même comme *«une légende mondiale»*.

Ce grand retour tant de fois promis, tant de fois annulé, a été conclu, jeudi 21 avril, après la signature d'un contrat de 400 millions de pesetas (17 millions de francs). Beaucoup moins que le milliard de pesetas demandé pour montrer ses talents lors de l'Exposition universelle de Séville en 1992. Cachet jugé exorbitant et qui fut refusé. *«Pourquoi personne ne dit rien quand un footballeur ou un joueur de basket signe un contrat pour 1 milliard de pesetas? Pourquoi les toreros ne pourraient pas le faire?»*, s'est insurgé le revenant disposé à reprendre du service là où on le demandera, là où l'argent l'appellera, que ce soit en France, en Colombie ou au Chili.

El Cordobès n'est pas dans le besoin. Il ne sait pas s'il est riche, dit-il, il sait simplement qu'il *«a suffisamment pour manger»*, et s'il reprend la muleta, c'est pour servir à nouveau le grand art tauromachique. D'ailleurs, Manuel Benitez se défend comme un novillero de l'avoir jamais abandonné. *«Je suis toujours en activité,* se renfrogne-il, indigné, *je ne suis jamais parti et je mourrai torero.»* Mais après une aussi longue absence et ces polémiques, que signifie ce nouveau tour d'arène? *«Si je me doutais que les choses puissent mal se passer, si je n'étais pas suffisamment préparé, je n'aurais jamais signé le contrat»*, tranche El Cordobès en refusant d'avouer les raisons profondes de ce retour.

Pour tenter de retrouver l'ivresse des grands moments? Pour essayer, comme il l'a dit, de faire en sorte que l'air ne passe plus entre lui et le taureau, dans une sorte de communion ultime et parfaite? A moins que ce ne soit pour prouver à ce Manuel Diaz qui prétend être son fils et a repris son nom qu'il n'y a eu et n'y aura qu'un seul Cordobès. Ce n'est pas qu'il déprécie sa façon de toréer. Au contraire! Un jour viendra peut-être où ils participeront ensemble à la même corrida, alors il le saluera *«comme ses autres compagnons»*. Mais pour le moment, il n'y a qu'un seul et authentique Cordobès, en attendant que la justice se prononce sur la filiation de l'héritier ombrageux.

La démonstration sera éclatante

De toute façon, que personne ne se fasse de souci, la démonstration sera éclatante. D'ici là, El Cordobès se fera la main sur une cinquantaine de taureaux avant de montrer au public ce qu'il sait encore faire. Quoi qu'il en soit, l'Etat va d'ores et déjà prélever 56 % du contrat, c'est dire à quel point l'argent ne l'intéresse pas. Au contraire, il remercie Dieu de *«l'avoir choisi pour pouvoir apporter cet argent à la société espagnole»*. Par un heureux hasard, ce retour correspond avec les préparatifs d'un film de Milos Forman à partir du livre de Dominique Lapierre consacré à cette figure mythique de la tauromachie intitulé *Ou tu porteras mon deuil*. Le budget prévu est de 12 millions de dollars, et El Cordobès pourrait être interprété par Michael York. Tout cela afin que les légendes ne meurent pas.

MICHEL BOLE-RICHARD

Les résultats

AUTOMOBILISME

Tour de Corse

Didier Auriol a renoué avec la victoire en remportant samedi, 7 mai, son cinquième succès dans le Tour de Corse. Le pilote français, qui n'avait plus gagné de course depuis le rallye Monte-Carlo 1993, a devancé l'Espagnol Carlos Sainz.

BASKET-BALL

Finale aller du championnat de France

Le Cercle Saint-Pierre de Limoges a fait un pas vers son huitième titre national de champion de France de basket-ball en battant, samedi 7 mai, sur son parquet, l'Olympique d'Antibes (92-73) en match aller de la finale. Le match retour aura lieu le 14 mai; belle éventuelle le 17 mai.

FOOTBALL

Championnat de France

Première division

(Trente-septième journée)

PSG b. *Saint-Etienne 2-1
*Marseille et Martigues 0-0
*Bordeaux b. Lens 4-2
*Lille et Auxerre 1-1
*Nantes b. Le Havre 3-1
Cannes b. *Toulouse 2-1
*Montpellier b. Sochaux 1-0
Lyon b. *Strasbourg 1-0
Angers b. *Caen 3-2

Classement. – 1. PSG, 57 pts; 2. Marseille, 49; 3. Bordeaux, 46; 4. Nantes, 45; 5. Auxerre, 44; 6. Cannes et Montpellier, 43; 8. Lyon, 40; 9. Monaco et Lens, 39; 11. Saint-Etienne, 36; 12. Metz, 35; 13. Strasbourg, 34; 14. Sochaux, Lille et Caen, 31; 17. Le Havre, 28; 18. Martigues, 26; 19. Toulouse, 22; 20. Angers, 21.

Après le PSG, qualifié pour la Coupe des champions, Marseille et Bordeaux sont assurés de jouer en Coupe de l'UEFA la saison prochaine. Nantes devrait également être européen. Auxerre, Cannes et Montpellier se joueront la dernière place qualificative lors de la trente-huitième et dernière journée. Angers et Toulouse rétrogradent en deuxième division.

Deuxième division

(Trente-neuvième journée)

*Beauvais et Bastia 0-0
*Charleville b. Dunkerque 3-1
*Laval et Nîmes 2-2
*Saint-Brieuc b. Sedan 2-1
*Gueugnon b. Mulhouse 3-2
Valence b. *Nancy 1-0
*Bourges et Rennes 2-2
*Red Star b. Niort 2-0
*Alès b. Valenciennes 2-0
Rouen b. *Istres 2-1
*Le Mans b. Nice 1-0

Classement. – 1. Rennes, 51 pts; 2. Nice et Bastia, 48; 4. Red Star et Nîmes, 45; 6. Saint-Brieuc, 44; 7. Laval, 43; 8. Nancy et Dunkerque, 40; 10. Sedan, Geugnon, Mulhouse et Alès, 38; 14. Beauvais et Charleville, 37; 16, Le Mans, 36; 17. Rouen et Niort, 35; 19. Valence et Valenciennes, 34; 21. Bourges, 28; 22. Istres, 26.

HOCKEY SUR GLACE

Championnat du monde

Le Canada a remporté, dimanche 8 mai, à Milan, le championnat du monde de hockey sur glace du groupe A en battant la Finlande (3-2, après prolongation). La Suède, championne olympique, qui a battu les Etats-Unis (7-2), obtient la médaille de bronze. La France, disqualifiée dès le premier tour, reste dans le groupe A grâce à sa victoire sur la Norvège.

VOLLEY-BALL

Finale retour du championnat de France

L'AS-Cannes a décroché, dimanche 8 mai, sur son terrain, son septième titre de champion de France de volley-ball en dominant, au match retour le Paris-Saint-Germain, tenant du titre (3 sets à 2, 10-15, 15-6, 11-15, 15-13, 15-9). Au match aller, les Cannois l'avaient emporté 3-1.

CYCLISME : la «position Obree» est interdite par l'Union cycliste internationale. – La «position Obree», adoptée par le coureur écossais pour battre le record du monde de l'heure, a été interdite, vendredi 6 mai, par l'Union cycliste internationale (UCI); ce qui revient à bannir l'étrange bicyclette sur laquelle Graeme Obree courait en position de l'œuf. Le record établi par Obree le 27 avril à Bordeaux (52,713 kilomètres dans l'heure) reste cependant homologué. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Malgré la modestie de leurs effectifs

Les socialistes estiment avoir infléchi la politique de M. Chirac à Paris

Un an après son élection à la *tête du groupe socialiste au* Conseil de Paris, Bertrand Delanoë estime que la nouvelle méthode d'opposition constructive de sa formation a permis de faire adopter par la Ville des mesures utiles aux Parisiens.

Il y a des échecs stimulants et des divorces libérateurs. Il y a un an, le Parti socialiste subissait la déroute électorale que l'on sait, et Jean-Pierre Chevènement faisait sécession en créant le Mouvement des citoyens. Traduction dans la capitale : un seul député au lieu de cinq, éclatement de la fédération socialiste de Paris et du groupe au Conseil de Paris.

Celui-ci se trouve orphelin puisque son président, Georges Sarre, par ailleurs seul parlementaire réélu, rejoint le MDC, suivi d'un *fidèle* et *brillant* second, Jean-Yves Autexier. Au milieu des cent soixante-trois membres de l'asssemblée municipale, les socialistes de stricte obédience ne sont plus que dix-sept. Ils élisent à leur tête Bertrand Delanoë, quarante-deux ans, professionnel de la communication et conseiller de la capitale depuis 1977 (avec une éclipse de 1983 à 1986).

Ce *mini-séisme s'est accompa*gné d'une révision profonde des méthodes de travail et de l'atti*tude des rescapés.* Avec réalisme ils reconnaissent qu'il faut se remettre à l'écoute des Parisiens *et notamment des associations* qui foisonnent, ce qui trahit une distorsion entre la demande *sociale et la politique des élus.* Ce travail a commencé.

Dans le vingtième arrondissement, par exemple, des conseillers du secteur, comme Michel Charzat et Bertrand Bret, installent chaque semaine des permanences volantes sur le trottoir. Dans le treizième, Jean-Marie Le Guen et Serge Blisko consultent les associations sur les problèmes abordés au conseil d'arrondissement peu de temps avant que celui-ci se réunisse.

Cette façon de prendre la température de l'opinion, de suivre au plus près l'évolution parfois rapide des mentalités, de se montrer au ras du pavé et d'écouter les citoyens, mais aussi de se serrer les coudes dans l'épreuve, tout cela a peut-être déjà payé. La réélection de Daniel Vaillant *dans le dix-huitième arrondisse*ment, qui a battu le député UDF Jean-Pierre Pierre-Bloch, invalidé pour *dépassement des seuils de* dépenses électorales, encourage en tout cas les socialistes parisiens à continuer leur cure de démocratie.

Une majorité assoupie

Au sein de l'assemblée municipale, ils ont également changé de comportement. Mots d'ordre : *« S'opposer sans complaisance, approuver sans honte lorsque la majorité a de bonnes idées, proposer inlassablement des mesures nouvelles en faveur des Parisiens. »* Du coup, les éclats de voix et les lazzi à la fois convenus et un peu puérils qui faisaient l'ordinaire pittoresque des séances du Conseil de Paris se font plus rares. Au perchoir, le maire peut signer son courrier en toute quiétude. Ses adjoints écoutent avec davantage d'intérêt les interventions de leurs collègues de l'opposition.

Dans cette atmosphère un peu rassérénée, le groupe socialiste a approuvé, par exemple, les initiatives municipales dans la lutte contre la pauvreté ainsi que la signature du protocole Ville-Etat sur la mise à disposition de terrains pour les constructeurs de logements sociaux. En faisant le bilan d'une année de travail, M. Delanoë peut « lister » une douzaine de propositions formulées par son groupe et retenues par la majorité : elles portent sur des sujets aussi divers que l'aide aux sans-domicile-fixe, le logement social, le traitement des drogués, le statut des assistantes maternelles, la circulation et la voirie, l'indemnisation des victimes de casseurs, et même l'hommage aux anciens combattants d'Algérie.

Le groupe socialiste a compris que, réduit à dix-sept conseillers, adopter une attitude d'opposition systématique aux projets chiraquiens ne servait à rien et que, par sa vanité même, une telle tactique entraînait la démobilisation de ses membres. Il a choisi de s'affirmer comme une force de proposition constructive. Il mise sur l'imagination, face à une majorité si sûre de sa force et si soumise aux choix du maire qu'elle a tendance à s'assoupir. *Dans ce registre, M. Delanoë* lance quelques idées. Exemple : pour financer la construction de davantage de logements sociaux la Ville pourrait vendre certains des immeubles « bourgeois » qui figurent dans son patrimoine.

Les organismes d'HLM devraient créer des « cellules d'alerte » pour repérer les foyers en grande difficulté. Des commissions locales *d'insertion pour* les RMistes pourraient être ouvertes dans chaque arrondissement. Pourquoi ne pas accorder aux jeunes Parisiens de onze à dix-huit ans une réduction dans les transports en commun ? Les socialistes ont encore des propositions à formuler pour faire profiter les élus du savoir-faire des associations.

Dans un Conseil de Paris qui ressemble trop souvent à une chambre d'enregistrement, l'opposition de gauche (car le Mouvement des citoyens de M. Sarre, les communistes et l'élu « Vert » ne peuvent rester à l'écart) veut instaurer un débat moins idéologique et plus concret. Les travaux de l'assemblée municipale et, finalement, les Parisiens, ne peuvent qu'y gagner.

MARC AMBROISE-RENDU

Signée par l'architecte Dominique Perrault

Une nouvelle usine implantée à Ivry fournira 40 % de l'eau de la capitale

Jean Tiberi, député (RPR) de Paris et premier adjoint au *maire, a inauguré, jeudi 5 mai,* une nouvelle usine implantée à Ivry (Val-de-Marne) et destinée à fournir, à partir de la Seine, 40 % de l'eau potable de la capitale.

Les Parisiens consomment chaque jour 700 000 mètres cubes d'eau potable. La moitié de ce véritable fleuve quotidien est amenée par des aqueducs de sources situées en Seine-et-Marne, dans l'Yonne et en Eure-et-Loir. Mais il faut puiser aussi dans la Marne et dans la Seine en trois points situés à Joinville, à Orly *et à Ivry (Val-de-Marne).* Là, des usines assurent non seulement le pompage mais le traitement de masses liquides dont la « potabilité » est souvent plus que douteuse.

L'usine, édifiée il y a près d'un siècle à Ivry, n'assurait plus convenablement ces deux services. La Société anonyme de gestion des eaux de Paris *(SAGEP), qui en a la responsabi*lité, a donc entrepris de la reconstruire entièrement, sur *place, par étapes, et sans inter*rompre la production plus de quelques mois. Le chantier a duré cinq ans et il a coûté 600 millions de francs.

La nouvelle unité, inaugurée le 5 mai, a été dessinée par l'archi*tecte Dominique Perrault qui* s'est illustré ensuite en concevant la Bibliothèque de France. Des *vieilles installations,* il n'a conservé que la station de pompage en briques et les 3 hectares des bassins de filtration.

A côté, l'architecte a imaginé un ensemble technique de plus de 1 hectare qui, entouré d'une galerie cylindrique transparente, évo*que un hydroglisseur géant. Un* immeuble voisin, posé sur des supports de béton et éclairé par *une multitude de petites baies,* abrite les laboratoires, les ateliers, les bureaux et le poste de commande.

Six « goûteurs »

A ces qualités esthétiques, l'usine d'Ivry ajoute ce qu'il y a de plus moderne en matière de *traitement des eaux. La techni*que retenue est celle de la filtration lente au travers d'une suc*cession de couches de matériaux.* Le liquide subit en douze heures un nettoyage équivalent à celui de l'eau de pluie s'infiltrant dans les strates géologiques du sous-sol. Ce procédé écologique, considéré naguère comme archaïque, est apprécié aujourd'hui pour sa souplesse, son efficacité et l'économie qu'il permet de réaliser sur les réactifs chimiques. Avec les autres traitements appliqués en amont et en aval de la filtration principale, l'usine d'Ivry constitue l'une des filières les plus complètes jamais réalisées.

Elle est capable de fournir quotidiennement 300 000 mètres cubes d'un liquide irréprochable et de tourner en toutes circonstances, quel que soit l'état de la Seine. Elle est, comme il se doit aujourd'hui, gérée à partir d'un poste de commande électronique capable de recevoir douze mille informations. Comme la technique ne peut pas tout, une demi-*douzaine de goûteurs d'eau conti*nuent à officier.

Leurs papilles gustatives sont capables de détecter non seulement les pollutions grossières comme celles du gazole, de la vase ou des algues proliférantes, mais aussi toute anomalie dans le fonctionnement de l'usine. A les entendre, le nouveau cru d'Ivry est une « gourmandise » comparé *au liquide distribué dans cer*taines banlieues. En tout cas, ses composants physico-chimiques *sont à peu près identiques à ceux* de l'eau d'Evian. Les Parisiens apprécieront.

M. A.-R.

Ils font à votre place les démarches administratives

C'est parce qu'elle détestait *plus que tout remplir ses* feuilles de Sécurité sociale, qu'elle laissait traîner des mois, *ou faire la queue à un guichet,* qu'Isabelle Miglioli a eu l'idée de rendre ce service aux *autres, contre monnaie son*nante. « James », la société qu'elle a fondée avec trois de *ses amis cadres au chômage,* libère des corvées administratives : pour vous, elle va cher*cher un visa au consulat, un* recommandé à la poste, elle fait établir un certificat de non-gage, *une carte grise ou une* fiche d'état civil. Si vous déménagez, elle se fait un plaisir de courir à votre place *le mara*thon des changements d'adresse : banque, sécurité sociale, mutuelle, EDF-GDF, France Telecom et autres assurances et impôts...

Tout comme James, plusieurs sociétés parisiennes offrent aujourd'hui à leurs clients de se débarrasser pour eux des formalités sans cesse repoussées, de perdre, à leur profit, du temps à la mairie, à la préfecture, à la Sécurité sociale ou au consulat. Les papiers fraîchement établis sont livrés à domicile ou au bureau.

Pour l'instant, les pizzas n'ont rien à craindre des visas *sur le marché toujours plus* imaginatif du « livré à domicile ». Il en coûte encore un peu *cher de se défausser de son* lot de paperasses. Pour l'ensemble des formalités liées à *un changement d'adresse,* le forfait est à 1 020 francs chez James. Comptez 180 francs *pour une carte grise,* une fiche d'état civil ou un certificat de non-gage avec retrait à domicile et livraison finale, 300 francs pour un visa.

Des « heures gâchées »

Il vous en coûtera 355 francs pour ce même visa chez SOS Administration, et 240 francs au maximum chez Juris Formalités, qui se contentera de vous l'envoyer en recommandé. Chez Assistance-démarches, une carte grise ou un permis de conduire obtenus dans un délai d'une semaine, et remis par coursier, vous reviendront à 200 francs. Pour 350 francs, vos carte grise, certificat de non-gage et plaques d'immatri*culation vous seront livrés à* domicile, sous huit jours.

L'idée, relativement neuve en France, fait pourtant vite son chemin. Bruno Lataste, le PDG d'Assistance-démarches, en revendique fermement la paternité. *« Dès 1986, j'ai commencé à étendre aux particuliers mon service d'aide à l'obtention de visas, qui était à l'origine destiné aux entreprises exportatrices. »* Egale*ment à la tête de la Compagnie* des coursiers parisiens, il utilise son armada de quatre-*vingts coursiers pour prendre* puis redéposer les dossiers chez les particuliers. Malgré la *« difficulté de faire connaître un service entièrement nouveau »,* Assistance-démarches emploie aujourd'hui treize personnes, et son chiffre d'affaires défie la crise : 4 millions de francs en 1992, 5,5 millions en *1993,* 6 ou 7 millions prévus pour 1994.

« Les Parisiens ne supportent plus de perdre une demi-journée à faire la queue : ces heures gâchées reviennent cher, et ne sont jamais enrichissantes », poursuit Bruno Lataste, analysant un succès qui relève par ailleurs, selon lui, *d'une crainte croissante des* rapports avec l'administration, du tête-à-tête avec le fonctionnaire anonyme. *« Ceux qui nous appellent cherchent à être sécurisés. Du coup, nous faisons un gros travail de conseil, afin que les dossiers soient complets et les formulaires bien remplis. »*

Pour les clients de James, *« qui n'ont plus envie de se "polluer" la vie avec ce genre de démarches et souhaitent profiter à plein de leur peu de temps libre »,* Isabelle Miglioli a dû dépasser sa propre phobie des formalités. Désormais, elle connaît toutes les astuces pour aller plus vite ; les bonnes heures et les bons guichets. *« Nous sommes devenus des pros de la queue administrative, et pourtant, il nous arrive encore parfois d'oublier une pièce du dossier, tout simplement parce que nous avons été mal renseignés. »* Une complexité qui explique, selon elle, que James, créée en juillet 1993, soit bénéficiaire depuis déjà deux mois...

PASCALE KRÉMER

▶ **Assistance-démarches : 15, *rue Choron,* 75009 Paris. Tél : 05-01-40-77.**

▶ **James : 12, rue Dupetit-Thouars, 75003 Paris. Tél : 42-78-17-00.**

▶ **Juris Formalités : 24, rue Laffitte, 75009 Paris. Tél : 47-70-15-21.**

▶ **SOS Administration : 88, rue Raymond-Losserand. 75014 Paris. Tél : 45-41-48-40.**

REPÈRES

CULTURE

Les théâtres de Montmartre font équipe

Le dix-huitième arrondissement *compte sept théâtres, petits ou* grands, « intellos » ou plus légers. Leur capacité d'accueil totale est de deux mille places. Le syndicat d'initiative de Montmartre les a décidés à faire équipe au lieu de chercher le client en ordre dispersé. Depuis le début de l'année, les sept salles travaillent ensemble sous le label « Les théâtres du grand Montmartre ». Chacun conserve son identité et sa totale liberté de création, mais ils éditent collectivement une brochure présentant leurs programmes, offrent aux habitants du dix-huitième arrondissement une même carte de réduction et vont réaliser une affiche de promotion commune.

SITES

Le parc de Sevran est classé

Les 147 hectares du parc national installé sur l'ancienne poudrerie de Sevran font désormais parti des sites classés. C'est le premier et, pour l'instant, le seul espace du département de *Seine-Saint-Denis* à bénéficier d'un tel statut (*le Monde* du 12 avril). Bien qu'ils ignorassent, *pour la plupart,* cette décision administrative, des centaines de cyclistes pari*siens ont profité du 1er mai* et du beau temps pour emprunter la piste du canal de l'Ourcq et se rendre *dans le parc. Ils ont* constaté que si les communes de banlieue ont pour leur part *convenablement aménagé le par*cours, la ville de Paris ne l'a toujours pas achevé.

MÉMOIRE

La nostalgie fait recette

L'exposition ouverte depuis *décembre 1993, à l'Hôtel de* Ville, sous le titre « La Mémoire de Paris », va fermer ses portes, *calendrier oblige. Montée à partir* de témoignages oraux, écrits et photographiques recueillis auprès *des Parisiens eux-mêmes, elle* illustrait la vie quotidienne de la capitale entre 1919 et 1939. Le *succès a été sans précédent* pour le service municipal des expos, elle a attiré plus de cent *vingt mille visiteurs, qui y ont* cultivé la nostalgie de leurs « belles années ». Ils ont couvert *le livre d'or* de mentions instructives et continent à envoyer leurs souvenirs de l'entre-deux guerres. *Au même endroit s'ou*vrira le 6 juin, jour anniversaire du débarquement en Normandie, *une nouvelle exposition évoquant* la Libération de Paris en août 1944. Des documents d'époque – *enregistrements captés lors de* la descente des Champs-Elysées par le général de Gaulle et *séquences filmées – en seront* les pièces de choix.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

CHAMPAGNE AMER. Film franco-tunisien de Ridha Behi : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHASSÉ-CROISÉ. Film américain de Warren Leight, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e *(36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ;* 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : *UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ;* Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

EXTRÊME LIMITE. Film américain de James B. Harris, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55) ;* v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont *Gobelins, 13e (36-68-75-55) ;* Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE MOULIN DE DAUDET. Film français de Samy Pavel : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

POETIC JUSTICE. Film américain de John Singleton, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e *(36-65-70-72) ;* Gaumont *Ambassade, 8e (43-59-19-08 ;* 36-68-75-75) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) *; v.f. :* Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 ; 36-65-71-44).*

SISSI. Film franco-allemand de Christoph *Böll* : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SURF NINJAS. Film américain de Neal Israel, v.o. : *Forum Orient* Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) *; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ;* Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MUSIQUES

L'inauguration de l'orgue de Saint-Pierre de Chaillot à Paris

4 200 tuyaux et une carte à puce

Paris s'enorgueillit d'un nouvel orgue. Celui que Daniel Birouste, jeune facteur français, a construit pour l'église Saint-Pierre de Chaillot, située avenue Marceau, dans le 16e arrondissement. L'inauguration officielle, fixée au lundi 9 mai, prélude à toute une série de concerts assurés par les meilleurs praticiens du moment.

■ POLYVALENCE. Alors que la *mode est d'interpréter les* musiques anciennes sur des orgues historiques et les œuvres romantiques sur des claviers du XIXe siècle, le choix a été arrêté sur un instrument « à tout jouer ». De la même façon qu'on joue Scarlatti et Bach sur un Steinway, on jouera Buxtehude et Franck sur cette machine ultra-sophistiquée.

■ *ARTISANAT. L'orgue nou*veau-né est doté d'assistances numériques et d'une carte à puces. Il a néanmoins été fabriqué par un atelier venu de Plaisance-de-Gers, qui ressemble fortaux communautés de facteurs moyenâgeux. Le petit milieu de l'orgue garde ses mystères.

Du haut de la tribune de l'orgue qu'il vient de construire dans l'imposante église néobyzantine de Saint-Pierre de Chaillot à Paris, Daniel Birouste vous accueille avec des manières de commandant de marine. Le « Bienvenue à bord ! » qu'il vous lance ne s'explique pas seulement par le fait que le jeune facteur est né à Sète. Tout dans l'orgue – instrument destiné, comme l'on sait, à apprivoiser le vent – invite à des correspondances maritimes : l'imposante machine (dotée de cinquante-quatre jeux régis par une console de quatre claviers et un pédalier) évoque, pour qui *la visite*, les coursives labyrinthiques d'un navire. Un navire en l'occurrence solidement arrimé, puisque la hauteur et *la profondeur de la tribune de* cette église construite dans les années 30 ne permettaient pas d'y loger les 4 200 tuyaux de l'instrument sans le suspendre en partie dans le vide.

Vraie gageure. La tribune est surmontée d'une voûte traîtresse, *et la nef de deux hautes coupoles* – autant de pièges à sons, propres à faire reculer le premier acousticien venu. *« Je n'aurais pas pris le risque de construire un instrument d'une telle importance sans être convaincu qu'il puisse sonner,* déclare Daniel Birouste. *Il a fallu trouver des solutions inédites, s'adapter à la configuration des lieux* ». Toutes les astuces ont été expérimentées : inversion de la position hiérarchique habituelle de certains tuyaux, aération spatiale particulière du « grand orgue », chamades (tuyaux d'anches horizontaux) non visibles, disposition de tuyaux graves en contrebas, afin de rendre la perspective sonore du jeu de pédalier plus précise, plus proche des auditeurs. Les transmissions sont mixtes : mécaniques pour l'usage polyphonique, mais aussi électriques pour les accouplements en cascade des claviers, propres au jeu symphonique de la musique romantique et post-romantique. Enfin, l'orgue de Daniel Birouste est équipé d'une *assistance numérisée*, autorisant l'enregistrement préalable des registrations sur une carte à puce délivrée à chaque organiste et permettant une infinité de combinaisons. *« Notre conception est résolument tournée vers l'usage que peuvent en faire les compositeurs d'aujourd'hui, comme Jean-Louis Florentz, Jacques Lenot* (lire l'encadré ci-dessous) *ou Jean Guillou. Si nous nous efforçons d'être à leur écoute, nous ne tenons pas à gadgétiser la facture. Aussi le système numérique de registration est-il périphérique et optionnel : tout passe par l'orgue lui-même, et il est important que le geste et sa sensualité puissent demeurer intacts. Incidemment, cela veut dire que l'orgue gardera son identité intrinsèque, quels que soient les progrès en matière informatique, et que, contrairement à certains autres instruments, la panne informatique n'exclut pas son fonctionnement ».*

Respect du modèle original

Le danger, pour de jeunes facteurs sensibles à l'évolution des *musiques, est de succomber à* « l'effet pour l'effet » : *« Jusqu'à une période récente, Jacques Lenot ne s'était guère préoccupé de registration, au contraire d'un Jean-Louis Florentz, chez qui elle a souvent valeur d'orchestration. Nous avons dû parfois freiner Jean-Louis dans ses rêves. Cependant, je suis persuadé que la facture doit rester à l'écoute et au service de la musique de son temps, comme cela s'est passé constamment dans l'histoire de l'orgue et des instruments en général ».*

Les esprits circonspects pourront toujours argumenter qu'il n'est pas sûr que l'écriture de certains compositeurs actuels ait une quelconque validité pour les années à venir : un orgue de cette importance pourrait pâtir de choix éventuellement obsolètes. *« Je suis un facteur qui aime prendre des risques, tout en se rappelant à tout moment qu'une commande de ce type est une affaire publique. Ces instruments sont des véhicules musicaux communautaires, financés par la collectivité, et il ne faut pas agir avec légèreté. Assurément, la Ville de Paris a fait preuve d'audace en accueillant un tel projet, même si, en dépit de son harmonisation au tempérament égal, l'orgue de Saint-Pierre peut convenir à la musique de Bach. D'ailleurs, Jean Boyer et Michel Chapuis, dont l'attachement aux orgues anciens est bien connu, ont accepté de donner en 1990 l'intégrale de la musique d'orgue de Bach sur l'orgue de Plaisance-du-Gers que nous avons construit selon les mêmes principes. J'applique les mêmes principes de respect du modèle original lorsque je travaille à mon autre spécialité, la restauration des instruments de Cavaillé-Coll, comme ceux de Pézenas ou de Notre-Dame-de-la-Croix à Paris. Je pense qu'un orgue comme ceux de Plaisance ou de Saint-Pierre de Chaillot peut faire bien sonner Bach, Liszt et les contemporains. Et ce parti pris n'exclut pas les autres. Rien ne vaut un instrument de facture française pour Couperin et un Cavaillé-Coll pour Franck. »*

L'homme tranche sur l'esprit confiné du milieu organistique ; et il ne manque pas de courage, comme le révèle l'historique de l'orgue de Plaisance-du-Gers. Revenant d'un voyage en Espagne, en 1979, Daniel Birouste s'arrête dans ce village du Gers, où le curé souhaite un petit instrument positif (un clavier et quelques jeux seulement) pour l'église. Avec son compagnon de travail Bertrand Lazerme, il propose un instrument plus ambitieux. Mais l'argent manque, et il est hors de question d'envisager une telle dépense pour la paroisse et la municipalité. Pourtant un lien est assurément noué : les facteurs vont s'installer là, et pendant cinq ans, sans crédits publics d'abord, ils vont construire bénévolement le grand instrument dont ils rêvent. Le village tout entier va s'associer à l'entreprise : les facteurs seront logés au presbytère, le grand chef Maurice Coecuella les nourrira en son restaurant, les artisans et agriculteurs apporteront la matière première nécessaire. Et puis, grâce au Fonds d'intervention culturel (FCI), créé *sous Giscard d'Estaing*, poursuivi par Jack Lang, mais supprimé sous la première cohabitation, en 1986, les premiers subsides publics (Etat, conseils général et régional, mairie) vont permettre l'achèvement de l'instrument, substantiellement aidé par l'intervention de mille parrains individuels, versant 300 francs contre la gravure de leurs noms dans l'étain des tuyaux.

Aujourd'hui, l'atelier de Plaisance emploie quinze personnes issues du cru : Daniel Birouste forme des apprentis, développe les métiers annexes, crée des emplois. Et ce n'est pas tout : en fondant ce pôle d'action culturelle qu'il nomme Maison de la vie locale, Daniel Birouste et les bénévoles de cette association ont irrigué le canton de manière très inattendue. Les enfants veulent-ils apprendre la musique ? Une convention est passée avec l'Ecole nationale de musique de Tarbes, une classe de piano et une d'orgue sont créées, accueillant respectivement vingt-quatre et dix élèves. Pas de cinéma à moins de 40 kilomètres ? Le facteur, avec l'aide de la Mairie, crée une salle moderne, qu'il gère toujours, même s'il n'assure plus lui-même les fonctions de projectionniste... *L'église* restaurée est décorée par le peintre Daniel Ogier.

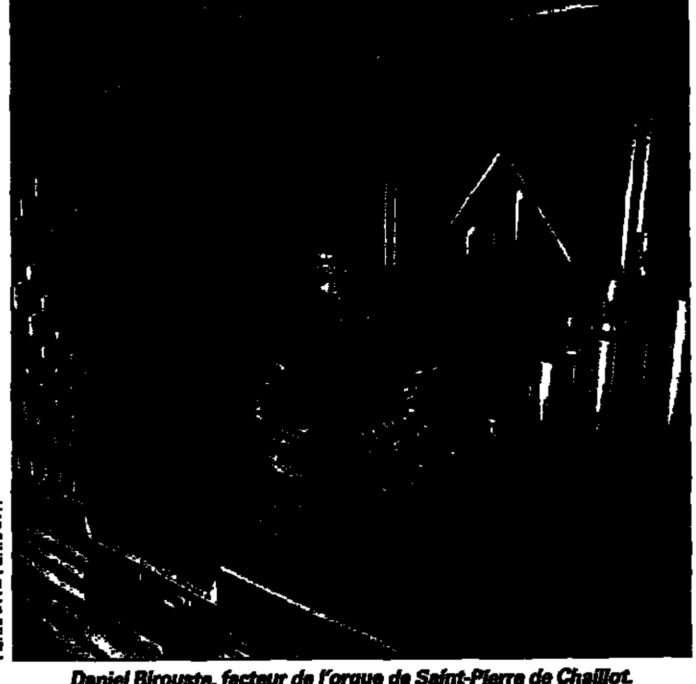
Sous des doigts experts

Le collège, qui ne compte que 180 élèves, va s'ouvrir aux métiers du son. Aussi, la vie de Plaisance est-elle naturellement associée à celle de l'atelier de Daniel Birouste : personne ne trouve étrange de croiser le compositeur Jacques Lenot chez le boulanger et de le savoir à sa table de travail dans son cabanon. L'organiste titulaire *n'a que quinze ans* : c'est le fils du plâtrier, et les facteurs l'ont vu naître l'année même de leur installation à Plaisance.

Depuis de nombreuses semaines, une partie de l'atelier est à Paris, travaillant sans relâche, dans une bonne humeur que quelques instants passés à la tribune suffisent à rendre communicative. Un bus mènera les habitants de Plaisance à Paris pour la série de *concerts gratuits qu'organisent* les facteurs, à partir de ce lundi 9 mai. Concert inaugural ? Pas tout à fait. Alors que l'usage veut qu'on laisse le choix à l'organiste titulaire (en l'occurrence Jean-Michel Dieuaide) et au facteur le choix du programme inaugural, la mairie de Paris a décidé de faire bande à part en commandant à *Nicolas Frize* une pièce assez navrante pour orgue et chœur, jouée la semaine dernière (*le Monde* du 30 avril). Le mieux *est de se consoler* avec la belle série de concerts organisés sans le sou par les facteurs. Les programmes sont exemplaires. On y entendra l'instrument sonner sous des doigts experts.

RENAUD MACHART

▶ *Le 9 mai à 20 h 30 : Jean Boyer* (Bach et Liszt) ; le 10 mai à 12 h 30 : *Eric* et Marie-Ange Lebrun (Bach, Escaich, Schumann...) ; le 11 mai à 18 h 30 et 20 h 30 : Jean-Michel Dieuaide et Michel Jézo (Bach, Leguay, Messiaen, Guillou, Widor...) ; le 12 mai à 18 h 30 et 20 h 30 : Michel Bourcier (Bach, Lenot, Tanguy, Florentz) ; le 13 mai à 20 h 30 : André Isoir (Alain, Bach, Dandrieu, Louvier, Mozart, Vidal) ; le 14 mai à 15 heures : rencontre avec Gilles Cantagrel : « l'orgue est-il un instrument d'aujourd'hui ? », suivie d'un concert à 17 heures (François Espinasse : Amy, Bach, Isoir, Messiaen, Radulescu) ; le 15 mai à 16 heures : Lynne Davis (Alain, Bach, Duruflé, Franck, Langlais). Entrée libre, Eglise Saint-Pierre de Chaillot, 33, avenue Marceau, 75016 Paris.



Daniel Birouste, facteur de l'orgue de Saint-Pierre de Chaillot.

FERRANTE FERRANTI

CLÉS/*Lexique*

■ **Cavaillé-Coll.**Descendant d'une famille de facteurs d'orgues de Montpellier, Aristide Cavaillé-Coll, fixé à Paris à partir de 1833, a construit les grands instruments romantiques de la capitale comme ceux de la Madeleine, de Saint-Roch, de Saint-Sulpice, de Sainte-Clotilde et de Notre-Dame de Paris.

■ **Registration.**Le système de registration permet de commander les différents jeux d'un orgue et donc d'obtenir des mélanges de timbres variés, comparables à ce que produit l'orchestration d'une œuvre symphonique.

■ **Tempérament égal.**C'est la manière d'accorder un instrument de telle sorte que chaque ton et demi-ton soient égaux, comme sur un piano moderne. Les instruments anciens et *baroques étaient construits sur la* base d'instruments « naturels », c'est-à-dire non tempérés.

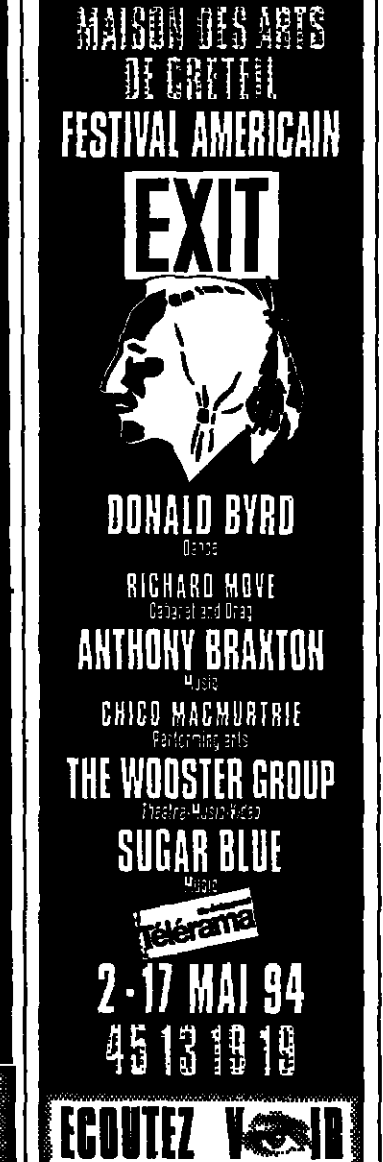
Un nouveau label spécialisé

Produite par « Soli Deo Veritas », sous la houlette de Jean-Yves Labat de Rossi, et distribuée sous licence Sony Classical France, la collection « Organa Viventia » a déjà fait paraître, en quelques mois, une douzaine d'enregistrements. Tous les répertoires sont représentés, et si l'on peut juger l'intégrale Bach en cours quelque peu superflue, on se réjouira de découvrir tel *Prélude funèbre* de Guy Ropartz par Olivier Latry, telle magnifique *Tierce en taille* de Jean-Adam Guilain par François Espinasse ou de réentendre *les deux Messes de* Couperin par Michel Bouvard. Depuis le travail de Michel Bernstein, il y a quelques *années pour Astrée, ou* celui d'Alain Villain pour Stil (à quand une réédition sur CD des magnifiques enregistrements d'Odile Bailleux et Jean Boyer ?), on n'avait plus connu, en ce domaine, un tel souci d'exception.

R. Ma.

▶ 11 CD Sony Classical « Organa Viventia » vendus *séparément, interprétés par* Luc Antonini, Michel Bouvard, Yves Castagnet, François Espinasse, Olivier Latry, Jean-Pierre Lecaudey ; *œuvres de* J.S. et C.P.E. Bach, Couperin, Dupré, Duruflé, Franck, Guilain, Marchand, Vierne, Widor...





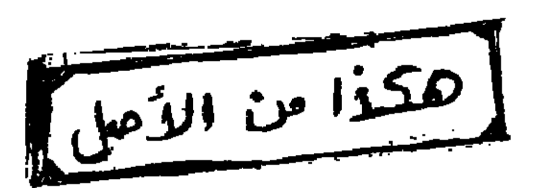
Jacques Lenot compose en silence

Les bruits qui courent à son sujet l'amusent. Il aurait fui le monde et se serait réfugié dans un monastère. Jacques Lenot, à l'invite de Daniel Birouste et de son associé Bertrand Lazerme, s'est tout simplement installé à Plaisance-du-Gers, où il vit depuis deux ans. Mais ce que d'aucuns considèrent comme une retraite est plutôt, selon le compositeur, « un retrait ». *Après avoir* été beaucoup joué pendant les années 80, après avoir multiplié les créations, jouées par les institutions *les plus importantes*, Lenot avoue avoir ressenti *« l'urgence du silence, du soliloque » : « De nouveau écouter, entendre, communiquer, donner. Mais je n'ai jamais cessé d'écrire de la musique : j'en écris, très régulièrement, dans un cabanon, au pied d'une ancienne minoterie industrielle, à quelques mètres de cet orgue qui sonne miraculeusement et que, depuis deux ans, j'ai progressivement* apprivoisé. *Je travaille beaucoup mais je donne peu à entendre. »*

Au cours du festival organisé par Daniel Birouste, Michel Bourcier jouera *Parmi les hiérarchies des anges*, une œuvre dense, et secrète, composée en 1984 et créée en 1991 par le même organiste. Depuis, Lenot a composé un *Deuxième livre d'orgue*, une œuvre *« essentiellement virtuose, festive, digitale »*, ainsi qu'un *Troisième livre*, en cours d'achèvement et dédié à Jean Boyer, qui devrait le jouer dans les prochains mois. Pour la première fois, Jacques Lenot s'est penché lui-même sur les incidences des timbres, alors que jusqu'ici il laissait le soin aux organistes de lui proposer leur propre éclairage sonore d'une écriture volontairement « pure ». Ce *Troisième livre* est écrit d'après *le Livre de la pauvreté et de la mort* de Rilke, poète fétiche du musicien, tout comme l'est Hölderlin, dont Lenot a maintes fois glosé musicalement les vers sublimes.

R. Ma.

▶ A écouter, les *Etudes pour piano* de Jacques Lenot par Dominique My (1 CD Accord « Una corda » 201982) ; le *Tombeau d'Henri Ledroit* par la Chapelle royale et l'ensemble Musique oblique dirigés par Philippe Herreweghe (1 CD Solstice SOCD 80).



CINÉMA

JEAN-LUC GODARD au Musée d'art moderne de New-York

JLG/NYC

A l'occasion de la rétrospective présentée par Gaumont aux Etats-Unis pour célébrer son centenaire, le MOMA a présenté, vendredi 6 mai, deux films inédits de Jean-Luc Godard, produits par la major française, en présence du cinéaste.

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

Pas un fauteuil libre dans les deux salles de projection du Museum of Modern Art de New-York (MOMA) , où sont montrés deux films inédits du *« plus fou et plus brillant des cinéastes européens contemporains »*, selon le *New York Daily News* paru le matin même. Depuis le début de l'après-midi sont projetés simultanément le nouveau chapitre en deux parties des *Histoire (s) du cinéma*, et *JLG/JLG, autoportrait de décembre*. Cette *« journée spéciale »* du 6 mai célèbre la prolongation de la programmation Gaumont au MOMA, après le succès inattendu obtenu à New-York par cette rétrospective des titres les plus célèbres figurant au catalogue de la firme à la marguerite. Dans le même temps, cette opération, lancée le 24 janvier (*le Monde* du 26 janvier) , se poursuit à travers les Etats-Unis, à l'occasion du centenaire de la major, française, qui coïncide avec celui du cinéma lui-même.

*« Gaumont se comporte avec moi comme un grand marchand d'art avec un peintre qui serait un peu passé de mode, mais qu'il continuerait à faire travailler. Dans le cadre du centenaire, mon nom leur est utile, et je peux réaliser des projets auxquels je tiens. Nous avions un contrat de trois ans, qui s'achèvera à la fin de cette année. Je dois encore livrer les quatre épisodes restants d'*Histoire (s) du cinéma. *Quant à JLG/JLG, c'est une commande de Nicolas Seydoux, le patron de Gaumont. »* Dans sa chambre d'hôtel, Godard attend l'heure d'aller se prêter – en anglais – au jeu du débat avec les spectateurs, exercice auquel excelle *« l'un des meilleurs showmen de tous les temps »* (toujours selon la presse américaine).

Ni déroutés ni intimidés, les spectateurs du MOMA, très jeunes pour la plupart, ont ovationné le réalisateur. Ils ne représentent évidemment pas *« le public américain »*, mais plutôt la section locale d'une internationale de cinéphiles, apparemment très au fait d'une réflexion pourtant peu diffusée (aux Etats-Unis moins qu'ailleurs). Leur présence, et leurs questions, illustrent l'une des propositions de Godard dans le premier des deux nouveaux épisodes d'*Histoire (s) du cinéma* montrés à New-York. Au cours d'un entretien avec Serge Daney, le cinéaste explique comment certaines œuvres connaissent un rayonnement sans rapport avec la mesure économique de leur diffusion.

Les questions du public new-yorkais traduisent, aussi, la place importante qu'a occupée, et qu'occupe encore François Truffaut chez les amateurs de cinéma aux Etats-Unis – même dans l'esprit de spectateurs qui n'avaient dû voir que des Walt Disney en 1984, quand est mort l'auteur des *400 Coups*. Godard en profite pour saluer en Truffaut le dernier représentant d'une lignée de grands critiques d'art, où il voit le meilleur du génie français, et qu'ont illustré Diderot, Baudelaire, Elie Faure et Malraux. Il rappelle au passage le rôle de l'école critique qu'a d'abord été la Nouvelle vague, dans la reconnaissance de l'importance des metteurs en scène (*« c'est grâce à nous si on dit aujourd'hui : un film de Spielberg »*) , et combien elle a défendu alors le cinéma américain (*« mais aujourd'hui, les films sont moins bons... »*).

« C'est facile de faire des films »

Avant de placer, au fil des réponses, quelques banderilles que son auditoire, manifestement plus anti-Hollywood que les plus purs croisés de l'exception culturelle, accueille avec ravissement. Ainsi de l'invention du cinéma, déniée à Edison au profit des frères Lumière (une vieille pomme de discorde entre Français et Américains), parce que *« un des frères a inventé le projecteur, puis le second la caméra, et c'est ça le cinéma. Edison n'a pas inventé la projection, qui permet de voir une image plus grande, envoyée de l'arrière vers l'avant, il n'a donc pas inventé le cinéma. »* Interrogé sur l'éventualité de réaliser un film dont il n'aurait pas ce *final cut* (contrôle du montage définitif) que les studios hollywoodiens dénient à leurs cinéastes, Godard oppose une mimique d'incrédulité abasourdie, parfaitement conforme aux attentes de ce public.

A l'occasion d'une question incongrue sur Richard Nixon et son récent décès, il confie avoir proposé à l'ancien président un rôle dans son *King Lear*. Malgré un cachet cossu (100 000 dollars pour trois jours), celui-ci, après avoir hésité, aurait fini par refuser. Godard ajoutera ensuite, en privé, que ce film inédit reste bloqué, bien qu'il soit aujourd'hui entre les mains du Crédit Lyonnais, propriétaire malgré lui de la société américaine qui l'avait produit, Cannon. *« J'ai écrit des dizaines de lettres, personne ne m'a répondu. Je proposais même de rembourser les frais de production, cela aurait commencé à combler leur déficit. »* A l'inévitable jeune homme qui demande un conseil pour faire des films, il répond en souriant : *« allez-y, c'est facile de faire des films. Si vous n'avez qu'un dollar, faites un film à un dollar... C'est la création qui est difficile, pas de faire des films ».*

Toujours aussi brillant en public, Godard joue son rôle en toute conscience du cadre particulier dans lequel se situe pareil débat. Il reste ici un étranger, on devine que lorsqu'il cite la mention hostile portée par les Britanniques sur le passeport de Freud fuyant le nazisme (*« Alien ennemy »*), il songe aussi à lui-même. Il a, à plusieurs reprises, tenté de travailler aux Etats-Unis. *« J'ai même eu, à une époque, un bureau dans le studio de Coppola, mon voisin était le cinéaste anglais Michael Powell. Mais je n'y suis jamais parvenu. Cela doit être aussi de ma faute. Même il y a cinquante ans, quand tant de cinéastes ont dû partir pour l'Amérique, je ne me serais pas exilé ici ».* Son *« exil »*, il l'a choisi différent, au milieu des années 70, lorsqu'il a quitté Paris d'abord pour Grenoble, puis pour la Suisse, sur les bords du lac Léman.

Cette *« retraite géographique »* exige la mise sur pied de relations avec des partenaires, comme l'est devenu Gaumont. *« Pour eux, produire mes films est un mécénat limité. Ils ont refusé de produire un vrai film comme* Hélas pour moi... *Heureusement pour eux, au vu des résultats commerciaux. Mais entre Gaumont et moi, un dialogue est possible, à la différence du producteur américain d'un autre de mes films récents*, Les enfants jouent à la Russie : *avec lui, je n'ai eu que des disputes, il détient les droits de mon film, je ne sais pas ce qu'il en fera.* Les enfants jouent à la Russie *fait parti et d'une série pour laquelle Werner Herzog et Ken Russell ont aussi réalisé un épisode, l'ensemble passera peut-être un jour ou l'autre, sur une chaîne ou une autre. »*

Depuis 35 ans qu'il suit des chemins de traverse de plus en plus escarpés et singuliers, Jean-Luc Godard convient d'ailleurs n'avoir jamais trouvé le producteur idéal, *« sauf peut-être au début, avec Georges de Beauregard. C'est sans doute que je suis moi-même trop producteur, il me faudrait un producteur qui soit un peu metteur en scène. Ce personnage n'existe pas, il existe de moins en moins. Alors je travaille plutôt avec des diffuseurs : il y a eu Canal Plus, avec qui j'ai commencé* Histoire (s) du cinéma, *maintenant Gaumont, qui est plutôt un financier et un distributeur qu'un producteur, et qui a racheté les premiers épisodes et produit les suivants ».*

Réalisés en vidéo, les deux nouveaux épisodes d'*Histoire (s) du cinéma* poursuivent la réflexion entamée avec les chapitres 1A et 1B. *« Essais filmés »* plutôt que films, ils défient le compte rendu tel qu'on le pratique habituellement : les œuvres de Godard, de plus en plus, ressemblent à des films-cerveaux fonctionnant à 90 % de leurs possibilités intellectuelles, quand la majorité des productions, comme le cerveau humain *« normal »*, n'en utilise que 10 %. A la différence des films ordinaires, ils ne sont pas conçus pour être assimilés entièrement dans le temps de leur projection. Pourquoi le fruit d'un tiers de siècle de réflexion, et de plusieurs mois de réalisation, serait-il susceptible d'être absorbé complètement et sans effort à la première vision ? Qui se plaint de ne pouvoir feuilleter d'un œil distrait (à tous les sens du mot) Hegel ou Wittgenstein ?

Ni l'émotion ni l'humour ne sont – pas plus que chez les grands philosophes – absents de ces dispositifs complexes d'images anciennes ou nouvelles, fixes et animées, de paroles, de musique, de textes imprimés sur l'écran. Et, comme chez les philosophes et les savants dignes de ce nom, l'émotion et l'humour, le style, ne sont ni décoratifs, ni apéritifs voués à « faire passer » la pensée, mais constitutifs de cette pensée même.

Seul le cinéma (chapitre 2A) creuse la manière dont le cinéma a représenté, au XXe siècle, l'opportunité d'un nouveau rapport au monde, et comment cette opportunité n'a pas été saisie. Seul le cinéma pouvait faire cela et il ne l'a pas fait. Il reste la solitude de quelques cinéastes, orphelins sans descendance. *Fatale beauté* (chapitre 2B) explore la représentation de la mort, son glissement vers un spectaculaire qui l'a détourné des horreurs réelles, celles des camps de concentration en particulier qui, n'ayant pas été vus, n'ont pas atteint le degré d'existence rendant impossible leur retour. Faillite de l'art, victoire stérile de la technique. Mais il reste *« un mystère »*.

« Les films sont devenus des marchandises, il faut les brûler », murmure la voix de Godard, *« les brûler d'un feu intérieur. »* Et c'est ce qui se produit sous nos yeux, grâce à un procédé d'incrustation qui fait advenir de nouvelles images au centre du cadre, l'écran paraissant s'ouvrir sous l'effet d'une brûlure. Un trucage tout simple, parmi d'autres (fondus, surimpressions, inscriptions, mixages des sons et des images, des voix et des bruits...) : le travail de Godard avec le support vidéo semble retrouver, à peu de frais, les possibilités sophistiquées des « hypermédias », où éléments textuels, visuels, sonores et symboliques se mêlent et interfèrent.

« Pas une autobiographie mais un autoportrait »

En fait, le cinéaste, qui affiche son ignorance de ces avancées technologiques, fait le contraire : contre le nivellement des systèmes de représentation, il fait, encore et toujours, du montage. Plus exactement, il en découvre des ressources inédites, dépassant le simple raccord entre deux plans, ou entre un plan et un son. *« Mais le principal, ce qui différencie le montage de la soupe informatique, c'est qu'il y ait un sens, une direction. »*

L'un des matériaux de ce «super-montage» est, de plus en plus souvent, Jean-Luc Godard lui-même, présent à l'image et sur la bande-son. Il est au cœur de *JLG/JLG*, *« qui n'est pas une autobiographie, mais un autoportrait, au sens où des peintres ont pratiqué cet exercice : non par narcissisme, mais comme une interrogation sur la peinture elle-même, et leur possibilité de s'y fondre. Cette démarche fait partie de la conception occidentale de l'art : l'art est plus grand que les hommes, plus grand que les artistes. Le cinéma a représenté cela, c'est le sens même de la projection. Mais c'est presque terminé. Moi, je considère toujours le cinéma comme plus grand que moi, JLG/JLG est un essai pour voir ce que le cinéma peut faire avec moi, pas ce que je peux faire de lui. »*

Avec Godard, qui paie de sa personne jusqu'à devenir « chair à film », le cinéma peut ce miracle anachronique : la beauté. Nul n'est contraint d'entrer dans les méandres de la réflexion que poursuit le cinéaste de film en film. Mais qui peut dénier, dans la splendeur éclatante du 35mm et du « dolby » employés à leurs exactes fins, la puissance d'émotion, la « joie » qui émane soudain d'une ombre sur le mur, du lac en colère, du chemin enneigé des mois révolutionnaires ?

Que cette beauté-là soit présentée dans un musée est à la fois logique et désolant : *« un musée c'est sépulcral, c'est l'orgueilleux tombeau de l'art »*. L'un des plus beaux moments de *JLG/JLG* montre la main de Godard rédigeant le texte de *Je vous salue Sarajevo* (1) , texte de combat pour l'art *« qui est l'exception »*, contre la culture *« qui est la règle. »* Texte entrevu à la lueur d'allumettes qui s'éteignent. Quand elles s'éteignent, le noir envahit l'écran, en deuil de ce que le cinéma aurait pu être, et n'a pas été : un art de la pensée. Il y a de l'oraison funèbre dans ces films, *Histoire (s)* et *JLG*. Il y a aussi, en marge des circuits de pouvoir, de convention et de consensus, une petite musique de résistance, un air frais de catacombes. Il souffle de film en film, à New-York ou ailleurs.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Court-métrage diffusé sur ARTE dans le cadre d'une soirée consacrée à la capitale bosniaque.

COMMUNICATION

DANS LA PRESSE

L'assassinat de deux religieux français à Alger

Libération (Gilles Millet) : « Il est certain que les Français sont particulièrement visés par les islamistes. Parce que la France, ancienne puissance coloniale, est accusée de soutenir – au moins économiquement – le pouvoir algérien. Parce qu'elle n'accorde ni l'asile politique, ni le droit de parole aux militants du FIS exilés. Par ailleurs, dimanche, on célébrait en Algérie le massacre du 8 mai 1945. Ce jour-là, à Sétif, une ville de l'est du pays, l'armée française avait tiré sur une manifestation nationaliste en faisant plusieurs milliers de morts. »

Le Figaro (Thierry Desjardins) : « Les islamistes ont un avantage : ils ne changent jamais de stratégie. Ils sont convaincus qu'ils sont majoritaires dans le pays. Ils veulent donc tout le pouvoir, sans avoir à le partager. Quitte à rester encore quelques semaines en prison. S'ils ont accepté du bout des lèvres une période de transition, ce n'est pas pour organiser un compromis avec les militaires, mais parce qu'ils sont persuadés que le temps joue pour eux. »

L'Humanité (José Fort) : « Ce ne sont certainement pas les religieux en tant que tels qui étaient visés. La cible était l'étranger et le symbole de la tolérance. (...) L'aide à l'Algérie pour éradiquer le terrorisme, la violence, la haine, passe irrémédiablement par une véritable coopération économique. L'intégrisme a de beaux jours devant lui tant qu'il pourra se nourrir de la misère du peuple algérien. Aider réellement passe donc plus que jamais par l'annulation de la dette et par une coopération véritable. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « L'objectif délibéré, volontaire, affiché, c'est d'obtenir le départ des étrangers et notamment des Français, parce qu'ils sont les plus nombreux, les plus influents, les plus utiles aussi sur place, et donc là il y a une politique qui, comme par hasard, se produit en plus à chaque fois qu'il y a une tentative de manifestation, comme c'était le cas hier en faveur de la réconciliation. »

Un forum à Boston sur les technologies nouvelles de l'information

Les éditeurs américains sont convaincus que l'écrit et l'électronique sont complémentaires

La presse écrite américaine cherche, depuis peu mais avec une grande détermination, à être présente dans les nouveaux médias électroniques. Revigorés par la reprise du marché publicitaire, des journaux proposent des publications télécopiées et offrent de plus en plus de services d'informations « on-line », accessibles en temps réel par ordinateur relié au réseau téléphonique. Les experts de Media Lab, l'un des laboratoires de recherche les plus connus au monde dans ce domaine, qui dépend du Massachusetts Institute of Technology (MIT), jugent pourtant que la démarche des éditeurs américains est tardive et bien timide, face aux perspectives ouvertes par les nouvelles technologies.

BOSTON

de notre envoyé spécial

La presse écrite – quotidienne et magazine – est-elle condamnée à mort par les nouvelles technologies de l'information ? Intarissable, Nicholas Negroponte, directeur du Media Lab au Massachusetts Institute of Technology (MIT), n'est pas loin de le penser. Ayant pris conscience depuis peu de la menace, les éditeurs américains s'organisent pour participer activement à la révolution en cours. Ils proposent de plus en plus de journaux vocaux, de publications envoyées par télécopie et d'informations en ligne (« on-line », c'est-à-dire accessibles en temps réels sur les grands réseaux électroniques). Les patrons de presse sont convaincus que les nouveaux médias électroniques ne tueront pas les journaux écrits traditionnels, mais que les uns et les autres coexisteront en fait pendant longtemps. Aux Etats-Unis en tout cas, le cri d'alarme lancé depuis plusieurs années déjà par les « penseurs » a été entendu par les « acteurs ». Tel est le sentiment qui se dégageait des débats organisés, mardi 3 mai, à Boston, par Computer Sciences Corporation (CSS), une société internationale de consultants.

« La collision entre le modèle traditionnel des publications écrites et le modèle Internet [nom du réseau électronique international reliant entre eux plus de vingt millions de personnes dans le monde] *est inévitable et imminente »*, expliquait, mardi 3 mai à Boston, Nicholas Negroponte, le « gourou » du secteur. Il ajoutait : *« Elle aura lieu dans les cinq ans à venir... et personne ne s'y est vraiment préparé. »* Aucun des arguments des tenants de la presse écrite traditionnelle ne résiste à ceux de M. Negroponte. La lecture sur écran est pénible et difficile dans le métro ? Des écrans ultra-plats, d'une qualité d'image aussi bonne que celle d'un article de presse écrite, seront bientôt au point, explique-t-il. La sophistication des nouveaux matériels informatiques, leur miniaturisation et leur interconnexion ouvrent, selon lui, des possibilités encore insoupçonnées. C'est autant la collecte que le traitement et la diffusion des informations qui s'en trouvent bouleversés.

« The Daily Me », un quotidien sur mesure

Il est un exemple sur lequel les dirigeants des quotidiens et magazines américains aiment débattre : c'est le projet qui occupe Walter Bender, l'un des collaborateurs de M. Negroponte au MIT : « The Daily Me » (« Mon journal à moi »). L'idée est simple : demain, chacun pourra recevoir chez soi, sortant d'une télécopieuse individuelle très perfectionnée, un quotidien (ou un magazine) complètement personnalisé, adapté à ses goûts et à ses centres d'intérêt. Les éditeurs ne veulent guère y croire pour l'instant. *« Le lecteur lit son journal aussi pour y découvrir des sujets qu'*a priori *il ne connaît pas »*, expliquaient-ils en chœur mardi. *« Un agent intelligent – un programme informatique sur lequel nous travaillons – introduira cet inattendu »*, répondaient les chercheurs de Media Lab. *« Les annonceurs ne seront pas intéressés par ce type de média »*, cherchaient encore à se rassurer les éditeurs. *« Au contraire, ils pourront mieux cibler leur publicité »*, affirmaient les experts du MIT.

L'écrit n'est pas encore mort. C'est la conviction qu'ont exprimée de leur côté et avec force les grands éditeurs américains présents. *« Toutes les initiatives que nous avons prises au cours des derniers mois dans la presse écrite ont été des succès »*, soulignait ainsi Paul Steiger, le rédacteur en chef et vice-président du *Wall Street Journal*. Le principal quotidien des affaires américains a lancé, il y a quelques mois en collaboration avec le groupe de presse Hearst, un nouveau magazine, *Smart Money*. *« Ce fut un succès instantané, avec une diffusion de plus de 500 000 exemplaires »*, raconte-t-il. Une autre innovation lui semble révélatrice. En 1993, le *Wall Street Journal* a ajouté dans son édition quotidienne huit colonnes de chiffres sur la valeur des fonds communs de placement. *« Ce sont typiquement des informations pour journaux électroniques. Nos lecteurs en sont néanmoins très friands sur papier. »*

Toute la presse écrite américaine multiplie pourtant, depuis quelques mois, les intrusions dans le monde des électrons. Après le *San Jose Mercury News* (Californie) et le *Tribune of Chicago*, presque toutes les grandes publications sont maintenant accessibles, à partir d'ordinateurs personnels connectés aux lignes téléphoniques, sur des réseaux « on-line » – les principaux serveurs sont American-on-line, Compuserve, Prodigy... Beaucoup sont à la recherche d'un service plus sophistiqué. Time Warner va ainsi proposer, dans le cadre d'une expérience en cours de réalisation à Orlando (Floride), un service d'*« informations à la demande »* où les « lecteurs » pourront appeler les informations qu'ils voudront, surtout des *« analyses et interprétations de l'actualité »*, selon Marshall Loeb, le rédacteur en chef – sortant – du magazine *Fortune*.

« Plus il y aura de services d'information en ligne, plus des publications comme la nôtre se développeront », se réjouissait pour sa part Stephen Shepard, rédacteur en chef de *Business Week*, le principal hebdomadaire économique américain. Son groupe, MacGraw Hill, est fortement engagé dans les activités de programmation, dans la vidéo et les CD-ROM. A l'idée d'une confrontation entre l'électronique et l'écrit, les éditeurs américains opposent en réalité de plus en plus celle d'une complémentarité. *« Aujourd'hui, les informations sont réunies, éditées et publiées d'une manière digitale »*, expliquait George Gilder, un consultant de Discovery Institute, un organisme de recherche (« think tank ») de Seattle spécialisé dans les médias. *« Journaux et ordinateurs convergent, alors que télévision et ordinateurs représentent des modes de fonctionnement radicalement différents. Grâce à l'aide de l'ordinateur*, conclut-il, *la presse écrite va pouvoir retrouver la place que lui avait prise la télévision. »*

L'analyse et les archives

Les journaux américains avouent cependant être encore à la recherche des modalités pratiques de cette supposée complémentarité. L'écrit apporterait les faits, l'analyse et le commentaire, tandis que l'électronique ouvrirait la voie aux archives et à l'interactivité. L'un des participants à ce forum, Louis Rossetto, illustre cette perspective à travers le magazine qu'il a créé et qu'il dirige, *Wired* (« Câblé »), un mensuel d'information sur le multimédia et l'un des succès de presse les plus spectaculaires de ces derniers mois. Lancé en janvier 1993, sa diffusion, nationale, dépasse les 100 000 exemplaires. Magazine écrit, *Wired* est en totale symbiose avec les médias électroniques. Ses lecteurs peuvent en permanence communiquer avec les journalistes par l'intermédiaire des réseaux en ligne ou par Internet. Ils peuvent consulter leurs articles, leurs notes et leurs documents. *« Les lecteurs demandent aussi beaucoup à communiquer entre eux »*, remarque Louis Rossetto. Il conclut : *« Un média fournit un contexte tout autant qu'un contenu à une communauté donnée. »*

La télévision devait tuer la presse écrite. L'une et l'autre continuent à coexister. L'arrivée de l'ordinateur devait conduire au *« bureau sans papier »*. Informatisés, les journaux américains ont pu constater que le papier n'avait pas vraiment disparu des bureaux. Les dirigeants de la presse américaine trouvent là quelques sources de réconfort : l'information électronique ne fera pas disparaître le journal écrit. Alan Kay, l'un de ceux qui avaient imaginé avant l'heure – dans les années 60 – l'ordinateur personnel, en est toutefois moins sûr : *« Attendons la disparition des générations élevées avec l'écrit et nous verrons... »*.

ERIK IZRAELEWICZ

« NOUVEL ÉCONOMISTE » : le conflit tire à sa fin. – Au *Nouvel Economiste*, absent des kiosques, vendredi 6 mai, en raison d'une grève déclenchée au début de la semaine dernière par la rédaction pour protester contre le licenciement du rédacteur en chef, Gilles Le Gendre, le conflit semble tirer à sa fin. A la suite de nombreux contacts entre le directeur de la rédaction de l'hebdomadaire, Henri J. Nijdam, et la société des rédacteurs, un projet de « charte » destinée à fixer les zones de compétence respectives de la direction et de la rédaction, notamment des rédacteurs en chef, est en cours d'élaboration. Mercredi 4 mai, des représentants de la société des rédacteurs et de la rédaction en chef ont rencontré M. Nijdam pour discuter du contenu de cette charte qui pourrait être rapidement adoptée.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

La nomination du nouveau directeur général de l'entreprise nationale

François Ailleret : au service d'EDF, de père en fils

Une réunion extraordinaire du *conseil d'administration* d'Electricité de France, lundi 9 mai, a proposé François Ailleret, directeur général délégué, pour succéder à Jean Bergougnoux au poste de directeur général. Cette proposition sera examinée mercredi par le conseil des ministres.

■ ***LES PRINCIPAUX DOSSIERS.*** **M. Ailleret gérera dans la continuité les principaux dossiers de l'entreprise : son évolution dans le cadre d'une déréglementation souhaitée en douceur, sa diversification, son développement international, son implication dans la société.**

■ **ARGENTINE. Déjà présente dans le secteur de la distribution, EDF va désormais intervenir dans celui de la production d'électricité à travers le rachat d'un complexe hydraulique situé dans la province de Mendoza.**

Appelé quasiment du jour au lendemain à la direction générale d'EDF, François Ailleret, directeur général délégué de l'entreprise, n'en tirera sans doute nulle vanité. D'allure simple et avenante, cet homme de bientôt 57 ans a acquis dans la maison la réputation d'un homme de rigueur, doté d'une connaissance *« sûre »* de l'entreprise nationale d'électricité. Ayant travaillé au coude à coude avec son prédécesseur, Jean Bergougnoux, désormais à la tête de la SNCF, il connaît bien les dossiers, à l'exception peut-être de celui lié à la déréglementation qui tient tant à cœur à la Commission européenne. Mais, sur ce point, la temporisation en vigueur, tant à Bruxelles qu'à Paris, devrait lui laisser le temps pour se mettre à flot.

Le rôle de Pierre Delaporte

A la différence de son prédécesseur, François Ailleret était loin d'être un débutant lorsqu'il arriva à EDF, il y a un peu plus de quatorze ans. Polytechnicien, du corps des ponts, il venait de passer treize ans à Aéroport de Paris. Il y était entré en 1967, après avoir servi comme sous-lieutenant en Algérie, puis assuré deux années de coopération en Côte-d'Ivoire comme responsable du service de l'hydraulique, suivies de trois ans au service études et travaux d'autoroutes à la direction départementale de l'équipement du Nord, à Lille.

Son passage en politique est bref. En avril 1967, il entre au cabinet d'Edgard Pisani, ministre de l'équipement du gouvernement Pompidou, qui démissionne au bout de... dix jours. Une *« aventure extraordinaire »* se présente alors à lui : celle de participer à la construction de l'aéroport de Roissy. Il assure la responsabilité du chantier de 1967 à 1971. A cette date, il succède à un autre X-Ponts, Pierre Suard, (aujourd'hui PDG d'Alcatel-Alsthom) à la direction de l'exploitation d'Aéroport de Paris, *« une autre belle aventure »* durant laquelle il est confronté à *« des problèmes sérieux »* : la suppression d'emplois à Orly, la création de postes à Roissy. *« Nous avions tous entre 28 et 32 ans et formions une équipe soudée »*, se souvient-il aujourd'hui avec plaisir. En 1978, il prend la direction des finances et du Plan, un poste *« très ouvert sur l'international »*. Mais, en 1979, *« les bonnes choses ont une fin. Roissy était entré en service. J'étais disponible pour faire autre chose »*.



Pierre Delaporte, encore un X-Ponts qui devait être nommé plus tard président d'EDF mais est alors président de Gaz de France, lui servira d'intermédiaire. *« Je l'avais rencontré une première fois lorsque j'étais à l'Ecole des ponts, à l'occasion d'un voyage d'études à Dieppe où il était ingénieur des ponts. Puis je l'ai connu lorsqu'il était à la direction du personnel du ministère de l'équipement. Son style ne laissait pas indifférent ! »* Pierre Delaporte introduit donc son *« camarade »* à EDF.

Avant même d'y entrer, François Ailleret connaît déjà bien l'entreprise. Son père, Pierre Ailleret, (X-Ponts, encore) en avait été l'un des fondateurs en 1946. Directeur des études et recherches, il en fut le *« technicien visionnaire, le premier à croire au nucléaire civil, à envisager les grands réseaux d'interconnexion »*, selon son fils, qui ne cache pas son admiration.

La fin d'un interdit moral

Mais pour François Ailleret, homme d'éthique, (comme pour ses deux frères, X-Ponts évidemment !) il avait été impensable jusqu'alors de songer à entrer dans une entreprise aussi marquée familialement. *« En 1980, mon père avait 80 ans »*. L'interdit moral etait donc levé.

François Ailleret entre à EDF comme directeur adjoint chargé du transport ; un poste qui lui permet de *« découvrir la maison, sa dimension technique, la gestion, les questions liées à l'environnement, l'intégration des études et recherches... »*. Il occupe deux ans cette fonction, avant d'être nommé directeur de la distribution d'EDF-GDF. *« Cinq années passionnantes »*, où il donne libre cours à son goût pour *« le concret, l'exploitation, le contact avec le client »*. Il prend conscience de *« la grande diversité de l'entreprise, qui doit s'adapter aux problèmes posés dans les grands centres urbains, les petites communes rurales, en pleine montagne ou en bord de mer »*. Il en ressort convaincu de la nécessité de décentraliser le management en ne conservant qu'*« une trame nationale pour assurer la cohérence »*.

En août 1987, lorsque le tandem Delaporte-Bergougnoux se met en place à la présidence et à la direction générale d'EDF, François Ailleret est appelé comme directeur général adjoint. *« La vie construit l'équipe, la confiance. »* François Ailleret prend rapidement en charge les négociations avec les syndicats, l'organisation de l'entreprise. Il mène en particulier les discussions qui aboutissent à l'accord social pour l'emploi.

Très attaché au service public, à la cohésion sociale, il est néanmoins résolument hostile au maintien *« du statu-quo dans un monde qui change »*. Une politique qu'il entend mener en équipe. Celle-ci sera constituée d'ici à la fin du mois. La vie montrera alors si la *« continuité »*, dont François Ailleret veut faire preuve, s'étend aussi aux relations du directeur général avec son président, Gilles Ménage, dont on sait qu'elles n'étaient pas au beau fixe dans la configuration sortante.

ANNIE KAHN

Six dossiers prioritaires

A peine nommé, François Ailleret, le nouveau directeur général d'EDF, va devoir se pencher sur plusieurs dossiers prioritaires pour l'entreprise publique.

● **L'ouverture du monopole.** Dans les mois qui viennent, EDF devra continuer de négocier l'ouverture de son monopole. Voulue par la Commission européenne qui estime le monopole électrique français contraire aux règles de l'Union européenne, cette ouverture risque de prendre beaucoup de temps. Les dispositions ultra-libérales de la Commission n'ont en effet été accueillies favorablement ni par le conseil des ministres, ni par le Parlement. Les textes ont fait la navette entre les trois institutions sans qu'un consensus n'ait été trouvé. Le prochain conseil des ministres européens de l'énergie, le 25 mai, ne devrait pas permettre de débloquer la situation. Un récent arrêt de la Cour de justice de Luxembourg, favorable au maintien du monopole de distribution électrique d'une société régionale néerlandaise, pourrait affaiblir les positions de la Commission.

● **L'aménagement de la loi de 1946.** Parallèlement, la France, consciente de la nécessité d'ouvrir prudemment son monopole, envisage d'aménager la loi de 1946. Un nouveau texte devrait être présenté au Parlement français. Il reprendrait plusieurs dispositions du rapport de Claude Mandil, directeur général de l'énergie, comme : l'ouverture du monopole de production ; l'accès négocié d'électricité tiers au réseau français. Après avoir voulu élaborer un texte avant que la réglementation communautaire ne soit adoptée, le ministère de l'industrie semble avoir désormais choisi une stratégie inverse. En outre, tout semble indiquer que le gouvernement n'a guère envie de voir ce sujet discuté avant l'élection présidentielle. Les chances semblent donc désormais très minces de voir un texte soumis au Parlement pour la session de printemps.

● **Le rapprochement CNR-Pechiney.** Le dossier CNR-Pechiney, visant un rattachement de la Compagnie nationale du Rhône à Pechiney, dans le cadre de la privatisation du producteur d'aluminium, et de son évolution en producteur d'électricité, est aussi au point mort. EDF qui a financé la construction et exploite les centrales hydroélectriques de la CNR, s'était élevé contre une solution qui aurait pu spolier le consommateur français d'électricité. M. Ailleret est sur la même position que son prédécesseur.

● **La diversification.** La diversification d'EDF dans certains domaines, comme l'éclairage public, le câble, le traitement des déchets, l'ingénierie, a été ressentie comme une menace par les entreprises de ces secteurs qui voyaient d'un mauvais œil une entreprise publique jouissant d'un monopole leur faire concurrence. Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, a pris position en leur faveur, demandant à EDF soit de se retirer de certains secteurs, soit de geler ses activités jusqu'à nouvel ordre, en attendant les avis du Conseil d'Etat et du Conseil de la concurrence. Ceux-ci devraient être rendus dans les prochaines semaines.

Pour François Ailleret, ce conflit repose sur un *« malentendu »*. EDF ne voudrait nullement faire concurrence aux PMI du secteur, mais plutôt agir avec elles dans le cadre de partenariats. En revanche, pour certains domaines comme l'incinération des déchets, sur lesquels EDF est en concurrence avec les grands groupes que sont la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, *« Il y a de la place pour nous »*, estime M. Ailleret, reprenant là aussi une position défendue par M. Bergougnoux.

● **Le développement international.** EDF a entrepris d'accroître ses activités internationales, en exportant de l'électricité, mais aussi en s'implantant à l'étranger pour produire, transporter ou distribuer des kilowattheures. Récemment, EDF a emporté un appel d'offres en Argentine pour y devenir producteur d'électricité.

● **Aménagement du territoire, développement local, emploi.** Pour François Ailleret, la mission de service public d'EDF doit s'étendre au-delà de sa vocation première. *« EDF doit contribuer aux grands dossiers de la fin du siècle. »* Et en particulier venir en aide aux collectivités locales, contribuer à l'amélioration de l'environnement, aider à la création d'emplois à l'extérieur, venir en aide aux jeunes en difficultés ; *« Etre une entreprise qui se porte bien dans un monde confronté à de fortes turbulences, sans se transformer en assistante sociale de la France. »*

A. K.

Déjà présente dans la distribution

Electricité de France devient producteur en Argentine

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Electricité de France (EDF) renforce sa présence en Argentine où elle produira de l'électricité hydraulique dans trois centrales de la province de Mendoza (1 200 kilomètres au nord-ouest de Buenos-Aires). Avec une offre de 32 millions de dollars (1), le consortium conduit par EDF (associé à une société argentine d'investissement et à une banque locale) s'est vu adjuger 59 % des actions du complexe hydraulique qui a une puissance de 388 mégawatts.

Depuis deux ans, EDF est l'opérateur d'EDENOR qui gère les services de distribution électrique dans la moitié nord de Buenos-Aires. EDENOR vient d'obtenir un prêt de la Corporation financière internationale, de 173 millions de dollars, destinés à l'amélioration du réseau électrique dans la capitale argentine. Le président d'EDF, Gilles Ménage, qui a effectué une visite en Argentine, fin avril, a souligné, dans un entretien au *Monde*, l'intérêt d'EDF pour l'Amérique du Sud, qui est *« la deuxième grande zone dans le monde en besoins énergétiques après l'Asie »*. Il a rappelé que l'Argentine avait été le théâtre de la première grande opération d'EDF hors d'Europe.

A Buenos-Aires, EDF dessert actuellement une population de six millions d'habitants et évalue la croissance de la consommation entre 10 % et 12 % par an. En 1994, a indiqué M. Ménage, EDENOR devrait équilibrer ses comptes et investir 125 millions de dollars. Pendant les deux premières années, les pertes (52 millions de dollars en 1992, 66 millions en 1993) sont attribuées à la fraude due à la présence de nombreux branchements pirates dans les bidonvilles, mais aussi dans les quartiers aisés où soixante-douze personnes ont été arrêtées pour vol d'énergie au cours des douze derniers mois.

Cependant, pour les opérateurs, le vrai problème reste les différences d'interprétation du cahier des charges. La commission de contrôle argentine, chargée de veiller au respect des engagements pris par les adjudicateurs, a récemment imposé à EDENOR une pénalité de 5 millions de dollars, à reverser aux clients en raison des coupures de courant jugées excessives. Cette sanction fait l'objet de discussions. Les nombreuses compagnies étrangères venues s'installer en Argentine depuis la vague massive des privatisations des services publics se plaignent régulièrement du *« manque de sécurité juridique »*.

CHRISTINE LEGRAND

(1) Un dollar vaut 5,60 francs.

AFFAIRES

L'affrontement autour du rachat du studio de cinéma par M. Parretti

MGM : un juge de Californie renvoie dos à dos le Crédit lyonnais et Kirk Kerkorian

Le Crédit lyonnais et le raider texan Kirk Kerkorian, *ancien propriétaire du studio* de cinéma MGM (Metro-Goldwyn-Mayer), se retrouvent aujourd'hui à égalité dans la bataille juridique acharnée qui les oppose aux Etats-Unis.

Un juge de Californie les a renvoyés dos à dos, vendredi *6 mai. Ils s'accusaient mutuellement* de malversations lors du rachat du studio de Hollywood par le financier italien Giancarlo Parretti. A la suite d'une autre bataille judiciaire, le Lyonnais avait fini par s'emparer, en gage de ces créances, de la MGM en décembre 1991. Le juge Richard Hubbell a rejeté dans le même temps la plainte *de M. Kerkorian, qui réclamait* au moins 675 millions de dollars à la banque française, et la plainte du Crédit lyonnais, qui *demandait plus de 500 millions* de dollars à M. Kerkorian.

La banque française avait entamé la première les hostilités en traînant M. Kerkorian devant les tribunaux, le 7 décembre 1992, et en l'accusant d'avoir sciemment masqué *la situation réelle du studio lors* de sa vente, en octobre 1990, à Giancarlo Parretti. Des plaintes avaient été déposées à la fois par le Crédit lyonnais et la MGM, mais cette dernière a été déboutée en février. M. Kerkorian avait répliqué, le 17 décembre 1992, en accusant la banque de lui avoir caché la mauvaise situation financière *de M. Parretti, qu'elle avait* soutenu *« abusivement »* dans sa tentative de rachat de MGM. La bataille n'est pas terminée. *Après avoir vu sa* procédure rejetée dans l'Etat de Californie, la banque française en a entamé immédiatement une nouvelle contre M. Kerkorian devant, cette fois, un tribunal fédéral. Patricia Glaser, l'avocate de M. Kerkorian, a indiqué qu'elle *« déposerait probablement une autre plainte »* en réponse à la nouvelle procédure *engagée par le Crédit lyonnais* si elle n'est pas rejetée. Elle s'interroge également sur l'attitude des dirigeants du Lyonnais, qui *« dépensent l'argent du contribuable français et du contribuable américain en pure perte dans des procédures frivoles pour renforcer leur ego... ».*

E. L.

Déboutés par le tribunal de commerce sur le litige qui les oppose au groupe Pinault-Printemps

Les minoritaires de La Redoute font appel de la décision

Le tribunal de commerce de Roubaix a débouté, vendredi 6 mai, les actionnaires minoritaires de La Redoute sur le litige *qui les oppose au groupe* Pinault-Printemps au sujet de la fusion de La Redoute avec ce dernier (*le Monde* du 7 mai). Le tribunal, à l'image du parquet et de la Commission des opérations de Bourse (COB), a estimé que la société absorbante, Pinault-Printemps en l'occurrence – qui détient déjà 54 % du capital et 68 % des droits de vote –, ne bénéficiait pas d'un *« avantage particulier »* par rapport aux autres actionnaires de La Redoute.

Cet avantage particulier consistait dans le transfert du fonds social au bénéfice de Pinault-Printemps, alors que les actionnaires minoritaires n'étaient rétribués qu'en titres Pinault-Printemps. Le tribunal en a décidé autrement. Dans ses attendus, celui-ci a conclu que *« l'attribution de l'intégralité du fonds social est l'un des effets de la fusion par voie d'absorption réglementée par l'article 372-1 de la loi du 24 juillet 1966, que cette transmission universelle, s'opérant de plein droit, ne peut être considérée comme un avantage particulier stipulé ».*

Pour Colette Neuville, présidente de l'ADAM (Association de défense des actionnaires minoritaires), qui regroupe la majorité des minoritaires de La Redoute, il n'a pas été répondu à leurs arguments. *« C'est un véritable dialogue de sourds : le jugement ne procède que par affirmations »*, a-t-elle ajouté. Colette Neuville a fait appel de la décision auprès de la cour d'appel de Douai. Par ailleurs, le tribunal de commerce a condamné solidairement les minoritaires plaignants à la somme de 30 000 francs au titre des frais de justice.

F. Bn

Afin de réfléchir aux enjeux géopolitiques

Total crée un comité consultatif international

Total vient de constituer un comité consultatif international afin de réfléchir sur les enjeux géopolitiques et stratégiques auxquels *la compagnie pétrolière française* peut être confrontée. Composé de dix personnalités, il comprend l'ancien premier ministre Raymond Barre, l'ambassadeur François Bujon de l'Estang, l'ancien vice-ministre des affaires internationales au MITI, le Japonais Noboru Hatakeyama, l'ancien chancelier de l'Echiquier britannique, lord Lawson, l'ancien premier ministre de Singapour Lee Kuan Yew, le député RPR Pierre Lellouche, l'ancien ministre russe du pétrole Vladimir Mikhaïlovich Lopukhin, le Vénézuélien Alirio Parra, ancien président de l'OPEP, l'ancien secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar, et l'ancien sous-secrétaire d'Etat américain à la défense Paul Wolfowitz.

« Aujourd'hui, la moitié de nos investissements ne se font plus dans les pays de l'OCDE, mais en Extrême-Orient, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. Au facteur économique habituel s'ajoutent des données géopolitiques, stratégiques et culturelles qu'il nous faut comprendre », commente Serge Tchuruk, président de Total, pour justifier l'existence de ce cercle. De plus, *« la moitié des membres du comité connaît bien le secteur de l'énergie »*. La première réunion, les 4 et 5 mai à Paris, a porté sur le Moyen-Orient et sur les Républiques au sud de la Russie. Le comité se réunira deux fois par an : une séance plénière et une réunion restreinte dans une zone géographique de développement du groupe. La prochaine réunion est ainsi prévue à Buenos-Aires.

D. G.

ÉTRANGER

A la suite de la sécheresse de 1993

Plus de 400 000 Laotiens souffrent d'une grave disette

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Plus de 400 000 Laotiens, soit 10 % de la population du pays, sont victimes d'une grave disette consécutive à la sécheresse de l'an dernier. Aidé par le programme alimentaire mondial (PAM), le gouvernement tente de ravitailler les régions les plus touchées avant que les pluies, qui ont commencé à tomber, *coupent des liaisons terrestres* déjà très difficiles en saison sèche. La prochaine récolte n'aura *lieu*, en *effet*, que *dans* six mois.

En 1993, la production de riz n'a été que de 1,25 million de tonnes, en baisse de 17 %. Or, le riz occupe 85 % des surfaces cultivées et constitue l'aliment de base des Laotiens. Dans plusieurs provinces, les stocks sont déjà épuisés. Le PAM a donc acheté du riz en Thaïlande, mais son acheminement, y compris vers le centre du Laos, est problématique puisqu'il doit se faire parfois à dos d'homme, tant ce pays, l'un des plus pauvres de la planète, manque de communications. C'est donc une course contre la montre qui s'est engagée avant que les pluies ne coupent les pistes.

Le Laos a donné l'impression, ces dernières années, de franchir le seuil de l'autosuffisance alimentaire. Mais cet équilibre demeure très fragile : il peut être remis en cause par une sécheresse – ou des pluies trop tardives –, ce qui est le cas cette année. L'agriculture reste archaïque. Faute de bras, le tiers seulement des terres arables sont en culture. Le rendement moyen est *très faible (2 tonnes de riz par hectare)* et 30 % de la récolte provient de la culture sur brûlis dont le rendement est encore *plus réduit* (1,4 t/ha). Or l'agriculture occupe plus de 85 % de la population et représente environ 60 % du PIB.

La mauvaise récolte de 1993 a déjà une incidence sur la croissance avec laquelle le Laos avait renoué depuis l'introduction, en 1986, de premières réformes économiques. Le Fonds monétaire international (FMI) avait prévu *un taux de croissance* de 7 % en 1993, égal à celui de 1992. Il n'a été que de 4 %. Dans plusieurs provinces, les paysans tentent de remplacer le riz par la cueillette (racines et tubercules) ou la chasse du petit gibier dans les forêts. Une famine devrait ainsi être évitée, même si des signes de sévère malnutrition ont déjà été constatés, surtout parmi les enfants, de même que, dans un village au moins, des cas de choléra.

JEAN-CLAUDE POMONTI

INDICATEURS

ESPAGNE

■ **Production nationale : + 1 % au premier trimestre.** – Le produit intérieur brut (PIB) espagnol a progressé de 1 % au cours du premier trimestre 1994 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette hausse intervient après cinq trimestres de baisses consécutives. Le gouvernement table sur une hausse du PIB de 1,3 % cette année. *Le PIB* espagnol avait chuté en 1993 de 1 % par rapport à 1992.

هكذا من الأصل

ÉTRANGER

Alors que le chômage et la misère augmentent

Le Pérou renoue avec une forte croissance

A l'initiative de la Banque mondiale, une «table ronde des pays donateurs» du Pérou se tient à Paris les 10 et 11 mai. Elle a lieu alors que le Pérou émerge d'une crise économique qui a accru fortement le nombre des déshérités.

LIMA

de notre correspondante

Les Péruviens sont fiers de leurs résultats économiques. L'inflation, qui frisait 8000 % il y a quatre ans, ne dépassera pas 28 % en 1994 tandis que la croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint près de 9 % au premier trimestre de 1994 (et 7 % l'an passé), un chiffre record en Amérique latine. Autre volet positif : la lutte contre les mouvements insurgés. Depuis l'arrestation de leurs principaux dirigeants et la reddition de centaines de guérilleros, ni le Sentier lumineux, ni le mouvement révolutionnaire Tupac Amaru ne semblent désormais en mesure de menacer gravement le fonctionnement de l'Etat. Indice d'une confiance retrouvée, le tourisme est en forte hausse dans le pays.

Les conditions sont devenues idéales pour les investisseurs étrangers d'autant que le président péruvien, Alberto Fujumori, s'est converti au libéralisme. Investissements garantis, liberté de rapatrier les bénéfices, stabilité fiscale et souplesse de la législation sociale : aucun autre pays d'Amérique latine n'offre autant d'avantages que le Pérou. Les investisseurs ne l'ignorent pas qui prévoient d'investir cette année 700 millions de dollars (près de 4,2 milliards de francs) dans le secteur des mines et du pétrole alors qu'il y a trois ans, personne n'aurait placé un sol, la monnaie locale, dans un pays considéré comme la brebis galeuse du continent.

Les conséquences du «Fujichoc»

Tout n'est pourtant pas rose. Les importations péruviennes croissent démesurément alors que les exportations stagnent. Et, si la relance est indéniable, le chômage et le sous-emploi augmentent, et avec eux la misère. L'État a été le premier à aggraver ce problème en ordonnant un dégraissage draconien du secteur public, qu'il s'agisse de l'administration ou des entreprises publiques privatisables. Conséquence négative de la politique d'ajustement structurel lancée en août 1990 – le «Fujichoc» –, près de 9 actifs sur 10 sont soit au chômage soit sous-employés dans la capitale Lima, selon le ministère du travail. En trois ans, le nombre de démunis dans le pays est passé de 7 millions à 13 millions pour une population de 23 millions. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, plus d'un Péruvien sur deux vit dans des conditions difficiles.

L'Etat essaie de renverser cette tendance en orientant les ressources tirées de la privatisation vers le secteur de la construction. Mais ce ballon d'oxygène aura seulement un effet à court terme. *«Il serait plus productif de diriger le flux de capitaux vers l'agriculture côtière et andine»*, estime Juan Carlos Hurtado Miller, ex-premier ministre de M. Fujimori. Dans ce secteur, seuls 1,5 million d'hectares cultivables ont été exploités cette année alors que la surface potentielle est de 7,5 millions.

Les dirigeants péruviens feront-ils bon usage des ressources de la privatisation ? Le programme de compensations sociales s'est jusqu'à présent limité à la charité et au populisme. Le fait que le M. Fujimori fasse ouvertement campagne pour sa réélection, distribuant nourriture, vêtements, matériel d'écoliers, machines à coudre, ordinateurs, le tout accompagné de son portrait grandeur poster, fait craindre que le chef de l'État ne glisse sur la pente d'un populisme musclé.

NICOLE BONNET

TRANSPORTS

Craignant que Boeing ne lance son propre projet

Airbus va poursuivre ses études sur un avion très gros porteur

La méfiance règne entre Européens et Américains sur le projet d'un avion très gros porteur. Par conséquent, Airbus Industrie va engager dans les prochaines semaines une deuxième phase d'étude sur son projet baptisé A3XX, sans interrompre pour autant ses études conjointes de faisabilité avec Boeing, a annoncé, samedi 7 mai, Claude Terrazzoni, directeur de la division avions d'Aérospatiale. Les trois grands constructeurs mondiaux (Boeing, Airbus, Mc Donnell Douglas) travaillent sur ce programme : pas question de se faire prendre de vitesse par la concurrence.

Pour l'heure, le projet en est au stade, très préliminaire, des études de faisabilité. Le marché qui concerne en priorité la région Asie-Pacifique pourrait atteindre une production annuelle de 60 appareils en 2010 et conserver ce rythme en moyenne jusqu'en 2020, selon Aérospatiale. L'avionneur français craint que la coopération qu'il mène avec Boeing ne soit *«qu'un trompe-l'œil»*, a estimé Claude Terrazzoni. Il y a deux mois, l'annonce de la poursuite de cette coopération avait été accueillie avec un certain scepticisme par le constructeur européen, inquiet de ne plus avoir les coudées franches.

Les Français craignent aujourd'hui que les Américains ne lancent leur propre avion gros porteur à partir du 747-400. L'annonce récente par Boeing d'une version allongée, à plus long rayon d'action, du nouveau biréacteur 777, confirmerait, estiment-ils, cette hypothèse. Cet avion *«entrerait directement en concurrence avec le quadriréacteur B747-400 déjà disponible*, a estimé M. Terrazzoni. *Boeing serait donc forcé de faire évoluer son B747-400 et d'étudier une nouvelle voilure pour un avion plus gros»*. Avec un prix estimé à 220 millions de dollars (1,25 milliard de francs), les Français sont bien décidés à ne pas laisser le marché leur échapper. Mais, pour l'heure, seules deux compagnies (British Airways et Singapore Airlines) ont marqué leur intérêt pour un gros avion de plus de 500 places.

M. La.

LOGEMENT

Une reprise liée aux mesures gouvernementales

La chute de la construction de maisons individuelles est stoppée

La chute de la construction de maisons individuelles, constante depuis 1986, a été stoppée au second semestre : à la baisse catastrophique des six premiers mois (– 13 %) a succédé une hausse de 3 % dans la seconde moitié de l'année. En global, le recul sur l'année est de 6 %.

Indiscutablement, la reprise est liée aux mesures de relance prises au printemps 1993 par le gouvernement, en particulier au coup de pouce donné aux PAP (prêts aidés à l'accession à la propriété). Les professionnels de l'UNCMI (Union nationale des constructeurs de maisons individuelles) notent une *«reprise très forte»* sur les deux derniers mois de l'année. La part du marché populaire, qui avait chuté de 68 % à 62 % de 1986 à 1990, a repris du terrain en 1993 (62,5 %).

La longueur de la crise (en dix ans, le marché a chuté de 42 %) a été lourde de conséquences pour la profession. Néanmoins, ses effectifs ont cessé de diminuer en 1993 (on en dénombre un peu plus 4 000). La profession reste extrêmement atomisée (16 maisons par an en moyenne). Néanmoins, les gros constructeurs (plus de 50 maisons construites par an) ont renforcé leur pénétration sur le marché (passant de 28 % à 38 %).

F. V.

REPÈRES

BANQUE

L'ancien directeur de la BCCI extradé vers les Etats-Unis

L'Etat des Emirats arabes unis a extradé, samedi 7 mai, aux Etats-Unis l'ancien directeur de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), Mohammed Swaleh Naqvi, malgré l'absence de traité d'extradition entre les deux pays. M. Naqvi, 55 ans, Britannique d'origine pakistanaise incarcéré à Abou Dhabi depuis septembre 1991, répondra d'accusations liées au scandale de la BCCI. La BCCI a été mise en liquidation par la Banque d'Angleterre, en 1991, pour fraude à grande échelle. Détenant des avoirs de plus de 20 milliards de dollars, elle a laissé un passif de 10 milliards de dollars et 250 000 créanciers à travers le monde. La décision d'extrader M. Naqvi a été obtenue aux termes d'un accord le 10 janvier à Genève. La justice américaine a accepté de clore une procédure judiciaire contre le président des Emirats, cheikh Zayed ben Sultan Al-Nahyane, et d'abandonner une plainte au civil à son encontre, portant sur 1,5 milliard de dollars.

INVESTISSEMENT

Chute de 28 % en Russie au premier trimestre 1994

La liste des mauvais indicateurs de l'économie russe s'allonge. Après la chute de la production industrielle (- 27,4 % entre mars 1993 et mars 1994) et celle des recettes fiscales, les autorités ont annoncé une baisse des investissements des entreprises de 28 % au premier trimestre 1994 par rapport à la même période de 1993. L'investissement avait déjà reculé de 15 % en 1993 par rapport à 1992 (*le Monde* du 3 mai). Dans l'hebdomadaire *Rossiya*, le premier ministre, Victor Tchernomyrdine, explique qu'il est *«d'une nécessité vitale»* d'interrompre les productions sans débouchés comme, par exemple, celle de tanks. Le vice-premier ministre Oleg Soskovets a déclaré à l'agence Tass que la Russie traversait aujourd'hui la phase la plus dure de sa transition.

SOCIAL

Les suites du conflit de 1989

Le ministère des finances accorde une prime de 2 200 F à 90 000 agents

Il n'est apparemment jamais trop tard pour bien faire au ministère des finances ! Les 90 000 fonctionnaires de catégorie C (niveau brevet) du ministère vont ainsi recevoir, à partir du mois de juin, une prime annuelle supplémentaire de 2 200 francs, en règlement du long conflit qui avait secoué cette administration en... 1989. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, l'a annoncé, fin avril, aux représentants syndicaux à l'occasion d'une réunion du comité technique paritaire ministériel. Aux yeux des syndicats, cette décision répare une *«injustice»* dans la mesure où, au terme de ce conflit, les cadres et agents de catégorie B (niveau bac) s'étaient vu attribuer une prime annuelle supplémentaire de respectivement 6 500 F et 3 000 F.

L'octroi de cette indemnité illustre la conception du ministère des finances en matière de politique salariale dans la fonction publique. Farouche défenseur de la rigueur lorsqu'il s'agit de négocier les augmentations générales des fonctionnaires, cette administration se montre, en revanche, beaucoup plus ouverte lorsqu'il s'agit d'améliorer leurs régimes indemnitaires, en particulier, ceux de son personnel. Toutes directions confondues, les agents des finances bénéficient ainsi, selon un dossier réalisé par la CFDT, d'un complément indemnitaire représentant, en moyenne, près de quatre mois de traitement supplémentaires. Si la plupart de ces primes ne rémunèrent aucune sujétion particulière, elles présentent en revanche «l'avantage» pour le ministère des finances de n'être pas trop onéreuses, dans la mesure où elles sont suspendues lors des mises à la retraite.

Reste que ces pratiques sont non seulement génératrices de frustrations – en interne comme dans les autres ministères – mais alourdissent encore la masse salariale de l'Etat. Au moment où le gouvernement espère réaliser 1,5 % de gains de productivité en 1995, c'est l'emploi qui risque d'en faire les frais.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Remis au premier ministre

Le rapport Mattéoli propose le développement des emplois de service

Le rapport sur le développement des *«emplois de service aux personnes»* remis le 5 mai au premier ministre par Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social, propose d'utiliser l'indemnité compensatrice versée par l'UNEDIC aux chômeurs dans le cadre de conventions signées avec des organismes d'accueil publics, parapublics ou associatifs. Cette allocation est attribuée aux chômeurs acceptant un emploi rémunéré en dessous du montant de leur allocation.

Ce rapport préconise également la création de *«postes de préfets à l'emploi»* chargés *«d'assurer une fonction d'impulsion et de coordination au niveau régional»* ainsi que la poursuite des exonérations de charges. Il se déclare favorable à l'augmentation de la déduction fiscale accordée dans le cadre des emplois familiaux (26 000 francs par an, actuellement) mais souhaite que celle-ci soit modulée selon le revenu des bénéficiaires.

Le financement du travail à temps partiel

M. Giraud souhaite une contribution accrue de l'UNEDIC à l'indemnisation du temps réduit de longue durée

Pour tenter d'avancer sur le dossier du temps réduit indemnisé de longue durée (TRILD), Michel Giraud, ministre du travail, devrait recevoir les partenaires sociaux mardi 10 mai. Cette rencontre devrait être précédée, la veille, d'une réunion de coordination entre les syndicats et le patronat, gestionnaires de l'UNEDIC.

Le TRILD est une disposition contenue dans la loi quinquennale sur l'emploi qui est destinée, dans le cadre de plans sociaux, à favoriser le travail à temps partiel de longue durée, plutôt que les suppressions d'effectifs. Elle permettrait d'indemniser les salariés concernés pendant une durée de 12 à 18 mois, pour un maximum de 1 200 heures, alors que le chômage partiel ne dépassait pas les 700 heures.

Mais cette mesure suppose une participation financière du régime d'assurance-chômage que les partenaires sociaux ont, par un accord du 22 février, limitée à 10 francs par heure à partir de 700 heures, et pour douze mois. M. Giraud qualifie cette proposition *d'«accord a minima»* et voudrait que la contribution soit plus importante pour publier le décret correspondant.

VIE DES ENTREPRISES

Sixième producteur mondial de mouvements de montres

France-Ebauches devrait être mis en redressement judiciaire

BESANÇON

de notre correspondant

France-Ebauches, premier fabricant d'horlogerie de l'Union *européenne, à Besançon (Doubs)*, devait être mis, lundi 9 mai, en redressement judiciaire. Me Gérard Philippot, l'administrateur provisoire depuis le départ, *le 18 mars, du président* du directoire, François Perret, en a fait la demande, vendredi, au tribunal de commerce de Besançon devant l'impossibilité dans laquelle se trouve l'entreprise de faire face à ses dettes à court terme.

Née en 1967 du regroupement de trois entreprises familiales du Haut-Doubs et d'une entreprise savoyarde, France-Ebauches a longtemps résisté à la concurrence internationale, s'adaptant *aux mutations technologiques* et développant une politique d'implantation à l'étranger, assortie de rapprochements technico-commerciaux avec des firmes asiatiques *(Inde, Chine). Bien que* restant loin derrière les géants asiatiques du quartz, Citizen (160 millions de mouvements de montres par an) ou Seiko (110 millions) ainsi que le suisse SMH, la firme française, avec des filiales à Hongkong, en Chine et en Suisse et des ateliers délocalisés en Tunisie et à l'île Maurice, se situe au sixième rang mondial par le nombre de mouvements produits (plus de 8 millions par an).

Cependant, la baisse constante des prix de vente, ajoutée aux effets de la tentative malheureuse de reprendre la firme est-allemande Glasshütte, s'est traduite par une perte nette de 25 millions de francs au 31 mars, le chiffre d'affaires ayant chuté de 24 % par rapport à l'exercice précédent avec 8,2 millions de mouvements produits contre 8,6. La suppression d'une centaine d'emplois sur les 420 que la firme compte encore dans le Doubs (à *Besançon, Maiche et Valdahon*) est envisagée. Cette mesure, qui fait suite aux réductions d'effectifs réalisées depuis 1990, ne suffira probablement pas à assurer le redressement de l'entreprise, qui cherche un repreneur. L'espoir exprimé par Michel Caron, président de la Chambre française de l'horlogerie, d'éviter à France-Ebauches d'être placée sous le contrôle étranger reste bien mince. Il en va pourtant de l'avenir de la profession.

CLAUDE FABERT

20 000 suppressions d'emplois attendues en deux ans

Digital Equipment va réduire d'un quart ses effectifs

Un nouveau coup de serpe dans les effectifs. Trois semaines après avoir horrifié Wall Street en annonçant, pour le troisième trimestre de son exercice 1994-1995, une perte de plus d'1 milliard de francs (183 millions de dollars), le groupe informatique américain Digital Equipment envisage 20 000 suppressions d'emplois sur deux ans, soit près du quart des effectifs (92 000 salariés dans le monde). L'information du *Wall Street Journal*, le 6 mai, n'a pas été démentie.

Pour le PDG de Digital, Robert Palmer, qui s'en explique dans une lettre à ses actionnaires, la comparaison du chiffre d'affaires par employé de DEC avec ceux d'IBM ou de Hewlett-Packard *« suggère que Digital Equipment compte 65 000 personnes ou moins »*. La communauté financière, de plus en plus impatiente, attend une amélioration tangible au quatrième trimestre. Et M. Palmer, qui voilà *deux ans, succédait à Ken Olsen* mis sur la touche en raison des pertes du groupe, est menacé de connaître le même sort que son prédécesseur, sauf à produire des résultats et à se montrer intraitable. Tout à leurs ratios, certains analystes financiers new-yorkais fixent à 40 000 le nombre de suppressions d'emplois nécessaires pour revenir à des niveaux de rentabilité acceptables.

D'ores et déjà, le numéro deux du groupe, Edward Lucente, ancien de chez IBM, a dû quitter son poste. M. Lucente, qui a remis sa démission il y a un peu plus d'une semaine, était responsable des ventes, aujourd'hui *considérés comme le gros* problème de DEC. Il est vrai que Digital Equipment n'a pas modifié radicalement, à l'instar de ses concurrents, ses modes de distribution. Sa propre force de vente reste considérable au regard des effectifs totaux – 20 000 commerciaux – quand les constructeurs ont tendance à concéder le tout-venant à des réseaux de vendeurs indépendants pour ne laisser que le suivi des grands comptes aux vendeurs maison. *Surtout, l'organisation* est défaillante. Les prévisions commerciales du groupe se sont révélées erronées à plusieurs reprises. La coordination entre recherche et production et équipes de vente se fait mal. DEC a ainsi subi des retards dommageables sur le lancement de certains de ses produits, dont celui des ordinateurs *équipés du processeur Risc Alpha* introduit sur le marché après ses rivaux.

DEC, qui doit gérer comme *IBM, Bull et tous les « anciens »* constructeurs généralistes, le passage des anciens systèmes propriétaires aux systèmes informatiques ouverts, éprouve plus de difficultés que d'autres à négocier ce virage. Pris en tenaille entre la nécessité de soigner le parc d'ordinateurs installé et celle de pousser *ses nouvelles machines*, le constructeur n'a pas encore donné au marché et à ses troupes de signaux suffisamment clairs. M. Palmer plaidait, il y a quelques mois encore, pour la rupture progressive, le virage en douceur. Sous la pression des actionnaires, les évolutions stratégiques risquent d'être *désormais plus* brutales.

C. M.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

POCHET (flaconnage de luxe) va prendre le contrôle de LALIQUE. – Le groupe Pochet, filiale de la Compagnie de navigation mixte, va acquérir 51 % du capital de la société Lalique, selon un avis financier publié vendredi 6 mai. Cette opération, dont le montant n'a pas *été révélé, devrait intervenir dans* trois mois, à l'issue d'un audit. Actionnaire de Lalique à hauteur de 9,4 % depuis plus de trente ans, Pochet va porter sa participation à 60,4 %. Figurant parmi les plus prestigieuses marques françaises de cristallerie et arts de la table, Lalique a enregistré, en 1993, un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 370 millions de francs. Pochet a réalisé l'an dernier un bénéfice net consolidé de 163,7 millions (+ 1,8 %), pour un chiffre d'affaires de 1,14 milliard de francs (+ 3,1 %).

NESTLÉ prend une participation de 22 % dans l'américain Dreyer's. – Nestlé a annoncé, samedi 7 mai, qu'il venait de signer un contrat pour prendre 22 % du capital de la société américaine de glace Dreyer's Grand Ice Cream. L'accord prévoit que, dans une première phase, Nestlé USA, filiale de Nestlé aux Etats-Unis, achète trois millions d'actions de *Dreyer's ainsi* que des droits pour l'acquisition de deux millions d'ac*tions supplémentaires ultérieure*ment. Le prix de cette première transaction s'élève à 106 millions de dollars (594 millions de francs). Cette société, domiciliée à Oakland (Californie), a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires d'environ 500 millions de dollars.

NOMINATION

COPACEL : Thierry Marraud remplace François Blondot à la présidence. – Thierry Marraud vient d'être nommé président de la Confédération française de l'industrie des papiers-cartons et celluloses (COPACEL). Il succède ainsi à *François Blondot, PDG du groupe* La Rochette, qui, après deux années de présidence de la COPACEL, n'a pas demandé le renouvellement de son mandat. Thierry Marraud, 52 ans, diplômé de l'EDHEC, directeur de la branche papier-bois de Saint-Gobain, était administateur de la Confédération depuis le 5 mai 1993.

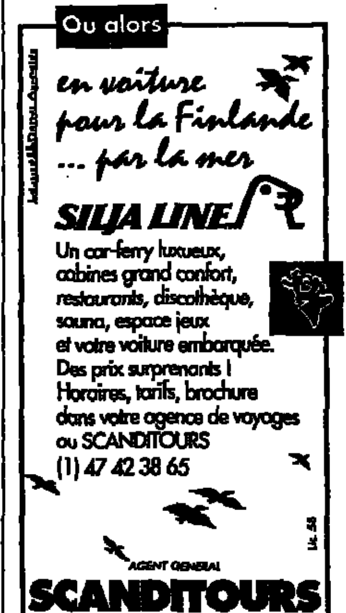
CONCURRENCE

BRITISH AIRWAYS va lancer *des vols entre Orly et Londres* dès le 16 mai. – British Airways et sa filiale TAT European Airways ont annoncé, vendredi 6 mai, qu'à la suite de la décision de la Commission européenne d'ouvrir Orly-Londres à la concurrence immédiatement, *elles lanceront, dès le lundi* 16 mai, leur premiers vols entre les aéroports d'Orly et d'Heathrow. Quatre vols quotidiens avec des Boeing *767 de British Airways* et des Fokker 100 de TAT sont prévus.

RÉSULTATS

ARNAULT et ASSOCIÉS (LVMH) : baisse de 32 % du bénéfice net à 194 millions de francs en 1993. – Le groupe Arnault et associés, une des nombreuses sociétés de la cascade de holdings permettant à Bernard Arnault de contrôler le groupe de luxe LVMH, a enregistré en 1993 une baisse de 32 % de son bénéfice net consolidé (part du groupe), à *194 millions de* francs. *Les élé*ments exceptionnels se traduisent par un profit de 265 millions de francs en raison notamment de la plus-value dégagée à l'occasion de la cession de Roc. Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 8,2 % à 27,6 milliards de francs, contre 25,5 milliards de francs de 1992, *« grâce à une amélioration notable de l'activité au second semestre »*. A périmètre égal, le chiffre d'affaires aurait augmenté de 7 %.

SULZER : progression de 11 % du bénéfice net. – Le groupe suisse Sulzer (mécanique, trans*plantations médicales) a annoncé* un bénéfice net de 713 millions de francs, en hausse de 11 % par rapport à 1992. Son chiffre d'affaires – 25,5 milliards de francs – se situe en retrait de 5 % par rapport à 1992. Sulzer prévoit une nouvelle augmentation de ses résultats en 1994, qui devraient atteindre 800 millions de francs. Sulzer a créé une coentreprise avec l'allemand Voith en début d'année, favorisant l'émergence d'un leader *mondial dans le domaine papetier*. Sulzer a racheté l'américain Metco pour devenir numéro un en matière de traitement des surfaces.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 9 mai ↓ Vif recul

Sensible à la remontée des taux longs américains et français depuis vendredi et au plongeon du marché obligataire français *lundi matin, la Bourse de Paris* abandonnait en début d'après-midi 1,23 % pour s'inscrire à 2 131,73 points. L'indice CAC-40 avait ouvert sur un recul de 0,99 %.

Cette *déprime* est uniquement à mettre sur le compte de la remontée des taux longs américains, remontée qui date de vendredi 7 mai avec l'annonce de chiffres sur l'emploi meilleurs que prévu et qui font donc craindre une surchauffe *économique* aux Etats-Unis. Ce mouvement s'est propagé sur la place française et a touché lundi le marché obligataire où le notionnel juin effectue un plongeon pour s'inscrire à 118,64, soit un recul de 0,70 % par rappport à vendredi.

Une fois de plus le marché est complètement deconnecté des résultats plus positifs sur l'évolution économique en France et se concentre exclusivement sur les taux. Le niveau des 2 100 points *reste un seuil psychologique très impor*tant et le casser pourrait entraîner la Bourse nettement plus bas, s'inquiétait un analyste.

Après une heure de transactions, 500 millions de francs étaient enregistrés sur le marché à règlement mensuel.

Parmi les valeurs en baisse figuraient *Eurotunnel, LVMH, Société générale* et l'Oréal. L'action UAP qui vient d'être privatisée passait sous le prix payé par les institutionnels.

INDICES SBF - BOURSE DE PARIS
FIN DE SEMAINE

Base 1 000 : 31 décembre 1990

	29-04-94	06-05-94
Indice général-SBF 120	1 463,85	1 451,47
Indice général-SBF 250	1 445,40	1 434,83
Valeurs industrielles	1 612,47	1 606,70
Energie	1 556,96	1 541,15
Produits de base	1 460,16	1 454,15
Construction	1 773,27	1 772,86
Biens d'équipement	1 377,20	1 349,29
Automobile	2 332,25	2 360,04
Autres biens consom.	1 832,38	1 836,43
Industrie agroalim.	1 321,47	1 405,85
Services	1 386,67	1 380,88
Distribution	1 916,93	1 914,36
Autres services	1 164,95	1 147,25
Sociétés financières	1 226,16	1 204,71
Immobilier	961,18	974,83
Services financiers	1 301,79	1 271,42
Sociétés invest.	1 229,76	1 228,91

L'attrait des marchés émergents

En prélude à la conférence *« la Bourse des Bourses »*, consacrée aux marchés émergents et organisé par la Fédération internationale des Bourses de valeurs FIBV du 22 au 24 juin à Paris, le cabinet Burson-Marsteller a rendu publique une étude sur *« les marchés émergents vus par les investisseurs internationaux »*, commandée conjointement par la SBF-Bourse de Paris et la FIBV. Ces places, qualifiées également d'exotiques, sont souvent peu connues des investisseurs et sujets à de fortes variations à la hausse mais aussi à la baisse.

Bien que subissant d'importantes corrections depuis le début de l'année, les investisseurs maintiennent leur confiance sur ces places financières, en se situant *« dans une perspective de hausse des volumes d'investissement pour 1994 ». A plus long terme, ils « pourraient représenter en l'an 2 000 de 10 à 25 % de la capitalisation boursière mondiale »*. L'engouement pour ces places ne constitue pas un phénomène de mode. Pour réaliser cette *étude*, Burson-Marsteller a *interrogé 44 gérants de fonds, en* Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suisse, aux Etats-Unis, au Japon et à Hongkong, intervenants principaux sur ces Bourses.

Si les gestionnaires ne parviennent pas à établir une définition universelle des marchés émergents, un large consensus apparaît quant aux régions et aux pays offrant les meilleures perspectives de développement. Leurs choix reposent sur les perspectives de croissance du pays, sa stabilité politique et, à un degré moindre, sur les conditions d'accès au marché. La qualité des entreprises *ne présente, quant à elle, qu'un* caractère secondaire.

L'Asie offre, selon les investisseurs interrogés (73 %), le plus gros potentiel de développement, avec la Chine, la Malaisie et la Thaïlande comme pays de référence. Les places financières d'Amérique latine (36 %), Argentine et Brésil en tête, sont également attractives. Les pays d'Europe de l'Est viennent en troisième position (13 %), les investisseurs allemands et suisses citant fréquement la Pologne. Enfin, *« l'Afrique reste à part »*, seuls quelques pays, le Maroc, l'Egypte ou la Côte-d'Ivoire sont mentionnés par les investisseurs.

Les *marchés émergents* présentent un double intérêt aux yeux des investisseurs : un fort taux de croissance et une diversification des risques dans leurs portefeuilles. A contrario, ils laissent apparaître des faiblesses, plus nombreuses que les avantages, mais qui ne sont pas rédhibitoires. Les principaux handicaps sont le manque de liquidité de ces marchés, les carences en termes d'informations (bien qu'abondante, l'information est parfois jugée inintéressante) et le manque de transparence des marchés, leur volatilité (celle-ci apparaissant tout de même comme une qualité pour certains). Leur avenir semble toutefois prometteur. Certains investisseurs estiment que les investissements atteindront de 30 à 200 milliards de dollars (170 à 1 120 milliards de francs) en l'an 2000.

TOKYO, 9 mai ↓ Sans relief

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse, lundi 9 mai, dans un marché sans relief. L'indice Nikkei a perdu 75,51 points, soit 0,38 %, à 19 786,96 points. Dès l'ouverture, les valeurs étaient en baisse dans le sillage des contrats à terme sur l'indice Nikkei traités à Chicago vendredi 6 mai. La hausse des taux longs sur le marché obligataire américain et l'absence d'éléments directeurs positifs ont également pesé sur les cours. *Ceux-ci n'ont pas* réussi à décoller de leurs plus bas atteints le matin. Après la première vague de ventes, les intervenants, qui ont encore l'esprit en vacances après une semaine de congés, ont peu réagi.

Dans la journée, le ministère des finances publiait le bilan provisoire des comptes courants mensuel du Japon. Il se traduit par un excédent de 15,8 milliards de dollars, en retrait de 16,1 % sur les 18,7 milliards de dollars du *même mois de* 1993.

VALEURS	Cours du 6 mai	Cours du 9 mai
Bridgestone	1 530	1 510
Canon	1 680	1 670
Fuji Bank	2 300	2 280
Honda Motors	1 710	1 730
Matsushita Electric	1 660	1 650
Mitsubishi Heavy	684	682
Sony Corp.	5 700	5 610
Toyota Motors	1 980	1 980

CHANGES

Dollar : 5,6740 F ↓

Lundi 9 mai, le deutschemark demeurait ferme à 3,4289 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4274 francs le 6 mai en fin de journée (cours indicatif Banque de France). *Le dollar fléchissait* fortement à 5,6740 francs, contre 5,7220 francs vendredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	6 mai	9 mai
Dollar (en DM)	1,6700	1,6630
TOKYO	**6 mai**	**9 mai**
Dollar (en yens)	103,10	102,41

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (9 mai)	5 3/4 % - 5 7/8 %
New-York (3 mai)	3 11/16 %

BOURSES

PARIS

	5 mai	6 mai
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 162,62	2 158,22
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 485,01	1 481,47
Indice SBF 250	1 438,25	1 434,87

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	5 mai	6 mai
Industrielles	3 655,97	3 669,58

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	5 mai	6 mai
100 valeurs	3 106	3 106
30 valeurs	2 481,20	2 480,30

FRANCFORT

	5 mai	6 mai
Dax	2 235,84	2 237,02

TOKYO

	6 mai	9 mai
Nikkei Dow Jones	19 862,47	19 786,96
Indice général	1 615,69	1 610,84

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6960	5,6980	5,7105	5,7140
Yen (100)	5,5543	5,5618	5,6040	5,6142
Ecu	6,5988	6,6035	6,5978	6,6051
Deutschemark	3,4261	3,4284	3,4301	3,4340
Franc suisse	4,0191	4,0221	4,0353	4,0406
Lire italienne (1000)	3,5745	3,5781	3,5541	3,5593
Livre sterling	8,4802	8,4872	8,4880	8,4979
Peseta (100)	4,1658	4,1692	4,1391	4,1458

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	4 5/16	4 7/16	4 11/16	4 13/16	5 1/16	5 3/16
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 1/8	2 1/4	2 1/4	2 3/8
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 9/16	5 11/16	5 9/16	5 11/16
Deutschemark	5 3/16	5 5/16	5	5 1/8	4 15/16	5 1/16
Franc suisse	3 7/8	4	3 7/8	4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	7 13/16	8 1/16	7 3/4	8	7 11/16	7 15/16
Livre sterling	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 13/16	8 1/16	7 13/16	8 1/16	7 3/4	8
Franc français	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 9 MAI

Liquidation : 24 mai
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : -1,25 % (2131,28)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
CBC 1	369	351
Centenaire Blanzy	384	—
Ceragen Holding	18,65	—
Champex (Ny)	18,65	18,65
CIC Un.Euro.CIP 1	388,90	392
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem 2	390	391,10
Concorde-Ass Risq2	1020	1015
Constr.Mat.Prov.	18	—
Crédit Gen.Ind.	80,10	—
Darblay	618	599
Didot Bottin	785	780

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ulmer Cofrath	1745	1745
Vicat 2	520	520
Virax	141	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Codetour	254	253
Creeks	200	190
Dauphin OTA	305	305
Devanlay 2	1350	1440
Laber.Dolisos	179,90	180
Editions Belfond	117	—
Europ Propulsion 2	378	375
Finabail	181	184
Finacor	215	214,90
G.I.M. S.A.	1085	1070
Gravograph	209,50	217
I.C.C. 2	232	220,50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	590	594
Unilog	331	332
Vial et Cie /	282	262,20
Viasoria et Cie/2	382	384

Sicav (sélection) 6 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecur. Trimestriel	2061,23	2048,82
Elanciel	138,05	134,88
Elicash	822572,03	822572,03 ◇
Emergence Poste	111,27	108,03
Energia	372,78	355,86
Eparcic	4238,82	4238,82
Eparcourt-Sicav	4061,39	4051,26
Epargne-Unie	1585,80	1527,41 ◆
Esfi Cash capi	9274,42	9274,42 ◆
Euroc Solidarité	1198,71	1186,84
Eurocic Leaders	1382,85	1323,16 ◆
Eurodyn	1529,66	1492,35 ◆

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nippon-Gan	7838,04	7528,88
Nord Sud Dévelop	1928,67	1922,82
Oblicic-Mondial	3141,69	3095,26
Oblicic-Régions	1161,34	1144,18
Oblifutur	3375,89	3312,86
Oblig. ttes caté.	210,19	207,08 ◆
Oblilion	1889	1872,28
Oblisécurité Sicav	15172,90	15172,90
Obliys	521,61	513,90
Oraction	1595,39	1558,41 ◆
Patrimoine Retraite	263,26	258,10
Pervalor	678,20	657,66

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Univar	271,89	271,89 ◇
Univers Actions	1665,87	1625,84
Univers Obligations	2012,23	1974,71
Valorg	2381,83	2358,47
Valrea!	62267,79	62238,97
Winterthur St-Honoré	262,87	258,19

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 06/05	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,7300	5,7220	5,40	5,90
Ecu	6,6020	6,6045	—	—
Allemagne (100 dm)	342,8700	342,7400	330	353
Belgique (100 F)	16,6520	16,6495	16,10	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,2800	305,2700	294	315
Italie (1000 lires)	3,5415	3,5895	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,6400	87,6000	83	91
Irlande (1 iep)	8,3035	8,3240	8,05	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,5885	8,6000	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,3295	2,3280	2,10	2,65
Suisse (100 f)	403,3800	402,7800	389	411
Suède (100 krs)	73,9600	74,1900	69	78
Norvège (100 k)	78,9400	78,8300	75	84
Autriche (100 sch)	48,7490	48,7440	47,10	50,10
Espagne (100 pes)	4,1550	4,1680	3,95	4,50
Portugal (100 esc)	3,3450	3,3300	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,1342	4,1419	3,90	4,35
Japon (100 yens)	5,5712	5,5581	5,35	5,70

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 06/05
Or fin (kilo en barre)	68600	68500
Or fin (en lingot)	68700	68850
Napoléon (20f)	401	398
Pièce Fr (10 f)	325	—
Pièce Suisse (20 f)	398	393
Pièce Latine (20 f)	398	394
Souverain	499	502
Pièce 20 dollars	2460	2500
Pièce 10 dollars	1280	1322,50
Pièce 5 dollars	650	—
Pièce 50 pesos	2620	2585
Pièce 10 florins	412	412

Matif (Marché à terme international de France)

6 mai 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 260 140

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	119,34	118,24	117,44
Précédent	119,24	118,26	117,36

CAC 40 A TERME
Volume : 31 441

Cours	Mai 94	Juin 94	Juillet 94
Dernier	2150	2133	2125
Précédent	2161	2143,50	2140,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

Georges AMBERNI,
ingénieur de la Société française de topographie,
services géographiques des colonies,
CFA,

notre très aimé Tita, né avec le siècle à Souk-Ahras (Algérie), voyageur des tropiques, rêveur de routes, a franchi le fleuve dans la nuit du 5 mai 1994, à Hyères-les-Palmiers.

De la part de
Anny Amberni et Jean-Claude Hartmann,
Héliette Amberni et Georges Strutinsky,
Jean Meyer,
ses enfants,
Jean-Renaud Meyer,
Richard-Diego Meyer et Nadia Abidi,
Ian-Witold Strutinski,
Anna Strutinski,
ses petits-enfants,
Roland et Yvonne Salini
et leurs enfants,
Fernande Minangois,
Michèle Respondino,
Les familles Veron, Patat, Cabanel.

94, rue du Château-des-Rentiers,
75013 Paris.
1090 Saint-Jacques (Québec),
J4H3E4 Canada.

– *Les amis de*

Bernard DORT

ont la grande tristesse de faire part de son décès, survenu le 5 mai 1994.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le 13 mai, à 10 h 45.

Selon son vœu, il n'y aura ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés à l'association de lutte contre le sida AIDES, CCP Paris 241 2942 U.

Ils remercient chaleureusement toute l'équipe des infirmières et des médecins de l'hôpital Broussais.

– L'Association des amis d'Antoine-Vitez
a la douleur de faire part de la disparition de l'un de ses principaux fondateurs,

M. Bernard DORT,

le 5 mai 1994.

Elle salut avec émotion son œuvre considérable. Elle lui marque sa reconnaissance d'avoir, par son irremplaçable compétence, sa générosité, bien voulu guider son travail.

Elle appelle ses adhérents à s'associer à ses proches le vendredi 13 mai, à 10 h 45, au colombarium du Père-Lachaise.

– Le directeur
Et les membres du laboratoire de recherches sur les arts du spectacle du CNRS,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami

Bernard DORT,
ancien président du comité scientifique du laboratoire.

(Le Monde *du 7 mai.*)

– Versailles. Tel-Aviv.

Lina Estryn,
son épouse,
Georges et Lydia Estryn,
son fils et sa belle-fille,
Stéphane Estryn,
son petit-fils,
Zygmund et Brunislawa Lipstein,
Henryk Lipstein,
ses beaux-frères et belle-sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵉ Anatol ESTRYN,
avocat à Tanger,

survenu le 5 mai 1994, au Chesnay, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Il sera incinéré, selon son désir, rejoignant ainsi les siens et les autres réduits en cendres à Auschwitz, auxquels il a survécu et nous a fait survivre.

Nous lui devons la vie et ne l'oublierons pas.

9, square de Tocqueville,
78150 Le Chesnay,

Francis RUMPF

est décédé subitement le 6 mai 1994, à l'âge de cinquante-sept ans.

Les obsèques auront lieu le 10 mai, à 16 h 30, au cimetière intercommunal de Clamart.

Départ de la maison funéraire de Montrouge, 130, rue Maurice-Arnaux, à 16 heures.

De la part de
Michèle Rumpf,
son épouse,
Frédéric,
son fils,
Les familles Rumpf, Cohen, Montet et Nordmann,
Ses amis.

9, rue Jeanne,
92140 Clamart.

– Langon (Gironde). Saint-Macaire (Gironde). Paris. Pyla-sur-Mer (Gironde).

M. et Mᵐᵉ Pierre Saussin,
Mᵐᵉ Marguerite Duprat,
André et Suzanne Caussat
et leur fils Bertrand,
Jean-Claude et Joëlle Duprat
et leurs filles Fabienne et Florence,
Ses parents et alliés,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 3 mai 1994, à l'âge de cinquante-neuf ans, de

Bernard SAUSSIN.

L'inhumation a eu lieu le 7 mai, au cimetière de Saint-Macaire (Gironde).

– Jean-Raymond Bagnoud,
Valérie et Florent,
Sa mère,
Sa sœur,
Et *toute sa famille*,
ont la douleur de faire part du décès de

Monique SIROUX BAGNOUD,

le 6 mai 1994.

L'enterrement aura lieu le 11 mai, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de répondre à tous les témoignages d'affection reçus lors du départ vers Dieu de

Anne-Marie CAMBESSEDES,
née de Vilaine,

Son époux,
Et ses enfants,
vous prient de trouver ici leurs plus sincères remérciements.

– Le personnel
Et la direction,
de Renault
ont été profondément touchés par les très nombreux témoignages de sympathie pour

Ayrton SENNA,

qui ont été transmis à l'entreprise, et particulièrement à Renault-Sport, après sa mort tragique, *dimanche 1ᵉʳ mai* 1994, sur le circuit d'Imola.

Dans l'impossibilité de répondre individuellement à ces témoignages, souvent anonymes, Renault tient à exprimer ici ses plus vifs remerciements à tous ceux qui ont eu une pensée pour le grand champion disparu.

Renault transmettra l'ensemble de ces témoignages à la famille d'Ayrton Senna.

Conférences

– « L'antisémitisme et les Eglises », avec *Bernard Dupuy, o.p.*, André Encrevé, historien du protestantisme, et Mgr Frikart, évêque auxiliaire de Paris. Jeudi 12 mai 1994, à 20 h 30, temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17ᵉ. Entrée libre.

Communications diverses

– Si vous avez été hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours entre le 1ᵉʳ janvier 1981 et le 31 décembre 1985 et si vous désirez savoir si vous avez été transfusé lors de cette hospitalisation, vous pouvez écrire à l'adresse ci-dessous, en précisant vos nom, nom de jeune fille, et, le cas échéant, le nom sous lequel vous avez été hospitalisé, prénom, date de naissance, *date d'hospitalisation, service* d'hospitalisation et adresse exacte.

Hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours, DIM, docteur Virginie Alby, 66, rue des Plantes, 75014 Paris.

– L'action du Centre des droits de l'homme de Paris en faveur de l'emploi de sauvegarde pour les exclus du marché du travail et des moyens pour le *financer se termine, en attendant* la prochaine élection présidentielle, pour sa réalisation dans le cadre du respect de la Constitution et de l'avenir des personnes hors jeu.

Le résumé de cette action, l'imprimé nᵒ 7, est envoyé gratuitement sur demande. Joindre une enveloppe timbrée à l'adresse du Centre des droits de l'homme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13.

Informations téléphonées vingt-quatre heures sur vingt-quatre (chaque semaine) au (1) 45-82-77-77.

Colloques

– L'Institut eurafricain pour le développement *économique (IEADEC)*, organise le samedi 11 juin 1994 au Sénat, de 9 h 30 à 18 heures, un colloque international sur le thème : « Union européenne-Afrique-Caraïbes-Pacifique. Quels objectifs ? ».

Pour renseignements et inscriptions, écrire à *Mountaga Ly-IEADEC*, 11, avenue d'Eylau, 75116 Paris, avant le 28 mai.

La mort du Père Marc-François Lacan

Le Père Marc-François Lacan est *décédé jeudi 5 mai au monastère* bénédictin de Ganagobie (Alpes-de-Haute-Provence). Frère du psychanalyste Jacques Lacan, il était né en 1908 et avait prononcé ses vœux monastiques en 1931 à l'abbaye d'Hautecombe (congrégation de Solesmes) après des études de philosophie à la Sorbonne.

Excellent connaisseur de l'œuvre de son frère, avec lequel il ne cessa de correspondre, passionné pour les sciences humaines, il était exégète, théologien et philosophe de renom. Ami du Père de Lubac, il *a contribué au renouveau biblique* et théologique de l'Eglise. Il apporta sa collaboration à la traduction œcuménique de la Bible. Auteur de nombreux livres et articles, sa pensée philosophique était orientée vers la relation et la recherche de la vérité.

NOMINATIONS

Deux figures de la magistrature à la Cour de cassation

Pierre Lyon-Caen, procureur de la République de Nanterre, et Alain Terrail, délégué à la Cour *de cassation en septembre*, ont tous deux été nommés avocat général à la Cour de cassation par décret paru au *Journal officiel* du 7 mai. Leurs profils sont fort différents : Pierre Lyon-Caen est l'un des fondateurs du syndicat de la magistrature (SM, gauche) tandis qu'Alain Terrail est l'actuel président de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite). *Procureur de* la République de Nanterre depuis mars 1990, Pierre Lyon-Caen a notamment été conseiller technique au cabinet du garde des sceaux Robert Badinter de 1981 à 1985 et président du tribunal de grande instance de Pontoise de 1985 à 1990.

EQUIPEMENT

L'hommage de la ville de Calais à l'ouverture du tunnel

Concert – sous la pluie – du compositeur italien Luciano Berio pour les ultimes festivités marquant l'ouverture du tunnel sous la Manche.

CALAIS
de notre envoyée spéciale

Sur les docks du bassin Carnot s'envolaient très haut, dans un ciel pommelé, des milliers de ballons blancs, tels des oiseaux vers des *cieux* plus cléments. Une pluie tombait drue sur le concert clôturant, samedi 7 mai, l'hommage de la ville de Calais à l'ouverture du tunnel. Le *compositeur italien* Luciano Berio avait délégué Ludovico Einaudi pour diriger *Accordo - Mille musiciens pour la paix*, créé à Lille en 1981 et *joué une seule fois en plein air* à Turin.

Le *chef d'orchestre, en blouson* de toile, dominait ses 1 300 musiciens massés aux points cardinaux du port. Juché sur un échafaudage de métal, il *donnait l'élan à l'immense* partition, relié par un micro discret à ses quatre chefs disposés aux quatre points cardinaux. Ceux-ci, flanqués d'un chronométreur, dirigeaient d'imposantes harmonies, toutes origi*naires de la région*. Musiques portuaires sur fond de grues noires. Aux sons métalliques succédaient, d'un pôle à l'autre, des bribes d'airs populaires, familiers à *l'assistance* massée au centre : le *Bella Ciao* des partisans italiens, l'hymne de l'indépendance américaine, *l'Internationale*, un chant russe de la Résistance, des *refrains régionaux*. Trente-*cinq minutes avaient suffi* à transporter dans l'imaginaire des milliers d'auditeurs. Et la pluie redoubla de violence.

Il y avait dans tout cela un air de fête populaire. Avant Ludovico Einaudi, Jean-Claude Casadesus, directeur de l'Orchestre national de Lille, avait escaladé *l'échafaudage central* devant mille cents choristes et mille trois cent musiciens, tous amateurs. Sur *le Sentier du siècle* (musique de Casadeus, paroles du Belge *Julos* Beaucarne), mêlant les refrains du nord de la Belgique et du Kent en se jouant de l'écho du port, Beaucarne avait invité la foule à rejoindre les chœurs : *« C'est la véritable inauguration du tunnel. »*

La troupe espagnole du *Xarxa Theatre et ses artificiers* de Valence (*le Monde* du 4 juillet 1991) avaient prévu d'embraser le port. Depuis huit mois, ils préparaient *Veles e vents*, sorte d'*ode à la mer*, dure et clémente à l'égard des hommes. A la répétition précédente, on avait découvert leurs *fallas*, ces poupées géantes de papier que devaient détruire les flammes, selon la tradition. *Comme du Juan Miro égaré* dans un carnaval apocalyptique. C'était sans compter avec la colère des cieux. Pressée par l'orage, la foule s'enfuit, abandonnent l'énorme machinerie et le gravier blanc posé l'après-midi même sur les quais sales.

DANIELLE ROUARD

LOTO

SAMEDI 7 MAI 1994

19"55

13 – 17 – 28 – 32 – 40 – 49 • 31

6 [illegible]	2	5 127 925 F
5 [illegible]	12	82 580 F
5 [illegible]	700	4 935 F
4 [illegible]	32 935	132 F
3 [illegible]	570 477	15 F

20"35

1 – 9 – 10 – 32 – 33 – 36 • 12

6 [illegible]	2	10 253 450 F
5 [illegible]	14	68 255 F
5 [illegible]	427	7 655 F
4 [illegible]	26 815	164 F
3 [illegible]	532 705	15 F

LA FRANÇAISE DES JEUX

LOTO SPORTIF N° 21

RESULTATS OFFICIELS

NUMERO FACTOLE : 2

MATCHS DU JOUR :

MARSEILLE – MARTIGUES
STRASBOURG – LYON
ST-ETIENNE – P.S.G.

2 187	64 F
2 188	44 F
4 471	24 F

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laberde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

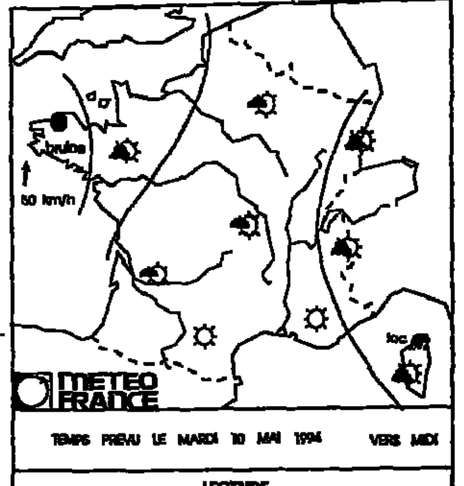
Bruno Frappat
directeur éditorial
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MÉTÉOROLOGIE



METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE MARDI 10 MAI 1994 VERS MIDI

LEGENDE

TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Mardi : temps ensoleillé sur la majeure partie du pays. – De la Lorraine et de l'Alsace aux Alpes et à la Corse, les nuages encore nombreux le matin continueront à s'évacuer vers l'Est. Ils laisseront lentement la place aux éclaircies sur le continent tandis qu'en Corse ils donneront encore quelques ondées.
Sur la Bretagne, le ciel deviendra nuageux puis très nuageux avec quelques bruines sur les côtes du Morbihan et du vent de sud atteignent 40 puis 50 km/h.
Partout ailleurs la journée sera ensoleillée. On rencontrera des brumes et quelques bancs de brouillard, en particulier dans le Sud-Ouest. Mais ils se dissiperont facilement pour laisser toute la place au soleil. *Toutefois, celui-ci commencera* à être contesté par des nuages élevés l'après-midi, de la Basse-Normandie à la Vendée. Sur le Languedoc, le vent de nord-nord-est encore modéré le matin deviendra faible.
Les températures matinales seront de 7 à 10 degrés dans le Nord-Est, 9 à 13 degrés sur les régions méditerranéennes, 4 à 8 degrés ailleurs.
L'après-midi, les températures s'étageront *entre 16 et 19 degrés en Bretagne*, 21 à 23 degrés sur les côtes méditerranéennes et la Corse, 18 à 26 degrés ailleurs.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima – minima

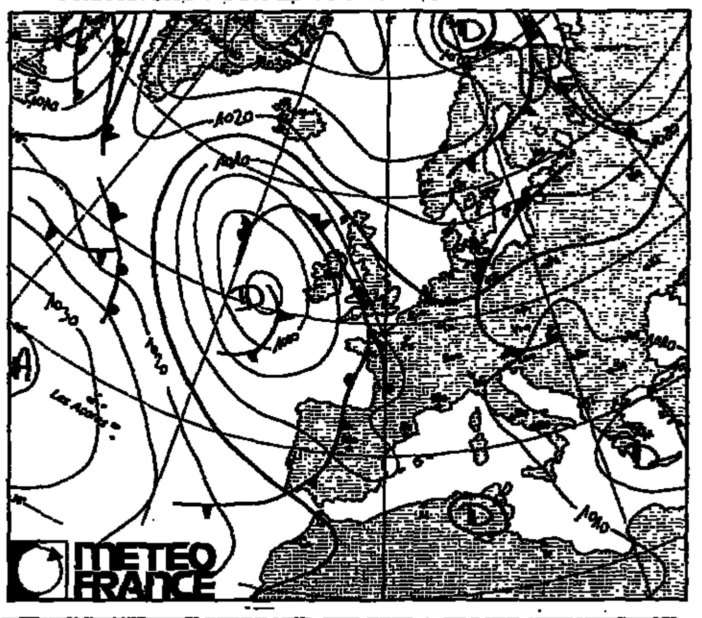
FRANCE	
AJACCIO	21/13
BIARRITZ	15/10
BORDEAUX	18/ 6
BOURGES	17/ 5
BREST	13/10
CAEN	15/ 7
CHERBOURG	14/ 6
CLERMONT-FER.	11/ 7
DIJON	14/ 8
GRENOBLE	21/10
LILLE	16/ 5
LIMOGES	14/ 6
LYON, BRON	16/ 8
MARSEILLE	18/11
NANCY, ESSEY	15/10
NANTES	15/ 5
NICE	20/14
PARIS-MONTS	17/ 9
PAU	18/10
PERPIGNAN	15/ 9
POINTE-A-PITRE	30/25
RENNES	18/ 6
ST-ETIENNE	13/ 7
STRASBOURG	21/11
TOULOUSE	15/ 5
TOURS	18/ 5

ÉTRANGER	
ALGER	24/14
AMSTERDAM	12/ 4
ATHÈNES	22/14
BANGKOK	33/25
BARCELONE	17/13
BELGRADE	11/ 7
BERLIN	21/ 8
BRUXELLES	12/ 7
COPENHAGUE	17/ 6
DAKAR	25/19
GENÈVE	20/10
ISTANBUL	13/ 9
JÉRUSALEM	27/11
LE CAIRE	29/14
LISBONNE	19/14
LONDRES	17/ 6
LOS ANGELES	20/13
LUXEMBOURG	13/ 8
MADRID	21/ –
MARRAKECH	22/11
MEXICO	29/12
MILAN	20/11
MONTRÉAL	15/ 7
MOSCOU	8/ 5
NAIROBI	23/25
NEW-DELHI	41/23
NEW-YORK	17/11
PALMA-DE-MAJ.	24/11
PÉKIN	28/18
RIO-DE-JANEIRO	27/24
ROME	21/14
HONGKONG	30/24
SÉVILLE	28/15
SINGAPOUR	32/23
STOCKHOLM	18/ 2
SYDNEY	19/14
TOKYO	27/17
TUNIS	29/18
VARSOVIE	20/ 8
VENISE	21/11
VIENNE	17/ 5

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-05-1994 à 6 heures TUC et le 9-05-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

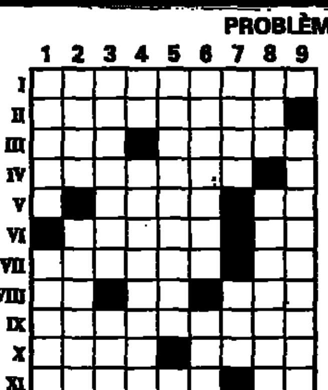
PRÉVISIONS POUR LE 11 MAI 1994 A 0 HEURE TUC



METEO FRANCE

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nᵒ 6296



HORIZONTALEMENT

I. Est non avenue, mais aurait pu l'être. – II. Une minette à la campagne. – III. Quartier d'Anvers. Peut être une personne emportée. – IV. A sauvegardé toute une faune. – V. Montesquieu leur a trouvé de l'esprit. *Langue ancienne.* – VI. *Qui peuvent* avoir l'apparence d'une pilule. Manifestation sonore. – VII. Qui a besoin de repos. Conjonction. – VIII. Symbole. Bout de bois. Encore moins souhaitable. – IX. Femmes qu'on voit souvent en chaussons. – X. Peut être un banc. Quand il est triste, il aime aller se faire voir. – XI. Un grain dans les Evangiles. Désinence verbale.

VERTICALEMENT

1. Comme une zone pleine de pervenches. S'il n'y en a plus un, c'est raide ! – 2. Ce n'est pas quand il est blanc qu'on le trouve dans les cocotiers. Sorti du rang. – 3. Devint « Y » chez les Romains. N'est pas un agrément. – 4. Déchiffré. Soutenait le gouvernement fédéral. – 5. Pleine de fleurs. – 6. Première au départ. *Pas original.* – 7. *En abrégeant*, c'est un homme qui tuerait pair et maire. Grecque. – 8. Etendue désertique. Il faut en sortir pour faire du nouveau. – 9. Recueillir du liquide.

Solution du problème nᵒ 6295

Horizontalement

I. *Interrupteur.* Do. – II. Neuf. Usé. Stère. – III. Trèfle (cf. « farouch »). Let. Iota. – IV. Rire. Stéphenson. – V. Us. Te. Amies. Suc. – VI. Espère. Tolère. – VII. *Mu*. Aval. Ino. – VIII. La Havane. Noir. – IX. Or. Lest. Pied. Me. – X. Ci. Asialie. Roi. – XI. Or. Os. Entente. – XII. Ta. Consignes. Et. – XIII. *Idiot. Réel.* – XIV. *On.* Nenni ! Erard. – XV. Net. Rousse. Epée.

Verticalement

1. Intrus. Location. – 2. Néris. Mari. Adné. – 3. Tuer. Euh ! – 4. *Effets. Alarçon.* – 5. *Epaves.* Oter. – 6. Rues. Evasion. No. – 7. Us. Tarantass. Nu. – 8. Pêle-mêle. Iris. – 9. Epi. Piège. – 10. Esthéticienne. – 11. Ut. Eson. Télé. – 12. Rein. Londres. Ré. – 13. Rosse. On. Cap. – 14. *Détour.* Imite. Re. – 15. Ancêtre. Etude.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 9 MAI

TF 1

14.25 *Série : Côte Ouest.*
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 0.10).
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.05).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Variétés : Stars 90.
22.45 Magazine : Combien ça coûte ? Invité : Alain Decaux.
1.10 Journal et Météo.
1.15 Magazine : 7 sur 7. Invitée : Martine Aubry (rediff.).
2.05 TF1 nuit (et à 3.05, 3.45, 4.20).
2.15 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (dernier épisode).
3.15 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.50 Documentaire : Histoires naturelles.
4.50 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire des inventions.

FRANCE 2

13.50 Série : Matt Houston.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00).
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Série : Les Premières Fois.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : Rien à cirer.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.40).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Princesse Alexandra. De Denis Amar (rediff.).
0.10 Journal et Météo.
0.30 Magazine : Le Cercle de minuit.
1.40 Le Magazine de l'emploi (rediff.).
2.30 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).
3.00 Documentaire : Safari Namibie.
4.10 *Dessin animé (et à 4.55).*
4.15 24 heures d'info.

FRANCE 3

14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : François Valéry.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Stéli*, de Daniel Dobbels.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal de la région.*
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Cinéma : La Dernière Séance.
21.00 1er film : A l'abordage. ■ Film américain de George Sherman (1952).
22.30 Journal et Météo.
23.00 Dessin animé : Little Red Walking Hood. De Tex Avery.
23.15 2e film : Du sang sur la neige. ■■ Film américain de Raoul Walsh (1943) (v.o.).
1.00 Continentales.

CANAL PLUS

13.35 Téléfilm : Un château en Bohême. D'Andrzej Kostenko.
15.00 Magazine : Courants d'airs.
15.25 Surprises.
15.40 Le Journal du cinéma.
15.45 Cinéma : La Cité de la joie. ■ Film franco-britannique de Roland Joffé (1991).
17.50 *Surprises.*
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Pétain. □ Film français de Jean Marbœuf (1992).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : L'Œil de Vichy. ■■ Film français de Claude Chabrol (1993).
0.42 Le Journal du hard.
0.45 Cinéma : Le Vice dans la peau. Film américain, classé X, de Michael Craig (1992).
2.05 Documentaire : Changer de sexe au Brésil. De John-Paul Davidson.
2.50 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Histoire de nos vies, l'anniversaire. De Michael Grigsby (rediff.).
18.25 Magazine : Snark (rediff.).
19.00 Série : Voisins. De Victor Kemer.
19.35 Documentaire : Le Mystère des pyramides. 1. Les Bâtisseurs de pyramides, de Jacques Kebadian. *Djoser, Kheops, Snefron, Khephren, Mykherinos... chaque pyramide a son style, une histoire, un secret.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : Pelle le conquérant. ■■■ Film danois de Bille August (1987).
23.05 Documentaire : Lost in Music, Hip Hop Hooray. De Christoph Dreher. *Le hip-hop est né en Allemagne dans les années 80. Version rhénane du rap et de la break dance, ce style musical puise ses racines dans les ghettos noirs des villes américaines.*
0.00 Documentaire : Réflexions faites. De Didier Eribon, Robert Maggiori et Philippe Colin.

M 6

14.30 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 *Série : Les deux font la loi.*
18.00 Série : Sonny Spoon.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ciné 6. Présenté par Laurent Weil.
20.50 Cinéma : Sodome et Gomorrhe. ■ Film américain de Robert Aldrich et Sergio Leone (1961).
23.35 Série : Soko, brigade des stups.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 *Magazine : Culture pub.* Présenté par Anne Magnien et Christian Blachas.
1.00 Magazine : Jazz 6. Albert King.
1.55 Magazine : Culture rock.
2.20 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Airlift rodéo ; Le Monde des hélicoptères ; Fréquenstar ; E = M 6.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. La campagne d'Italie (2). Avec Philippe Masson, Bernard Pujo, Robert-André Vivien, Jean Mabire, Michel Jobert, Alain Mimoun.
21.30 Fiction. Les Maîtres du jeu : hommage à Eugène Ionesco. 4. Pièces courtes.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du théâtre.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Robert Marrast et Jean Canavaggio (Théâtre espagnol au XVIIe siècle).
0.50 Musique : Coda. Sur quelques larmes de senza (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 décembre à Berlin) : Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur op. 19, de Beethoven ; Chain 2, dialogue pour violon et orchestre, de Lutoslawski ; Concerto pour piano et orchestre n° 4 en sol majeur op. 58, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado.
22.30 Soliste. Par Robert J. Vidal. Julian Bream.
23.07 Ainsi la nuit. Par Anne-Marie Réby. Quatuor pour flûte et cordes en sol majeur K 285, de Mozart ; Sonate pour piano *n° 17 en ré majeur D 850, de* Schubert.
0.00 L'Heure bleue. Par Claude Carrière. Wynton Marsalis, compositeur ; Marcus Roberts, pianiste.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Guy Sorman et Michel Deschamps (« le Journal »)
France-Inter, 19 h 20 : « Quoi de neuf, monsieur le ministre ? », avec François Bayrou (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Du bon usage de l'acharnement

ENCORE PPDA ? Oui, encore. Il était venu, cette fois, sur France 3, pour la première de « Lignes de mire », nouvelle émission de Jacques Chancel consacrée à la télévision. De quoi allait-on parler ? Des atteintes au pluralisme de l'information sur TF 1 ? Du curieux désintérêt des investigateurs de cette chaîne envers les scandales financiers atteignant la droite ? Des temps d'antenne respectifs accordés à la mort d'Ayrton Senna et aux massacres du Rwanda au journal de 20 heures ?

Non. Chancel avait moins invité le PPDA journaliste que le PPDA cible de l'acharnement. « Cible d'acharnement » est un rôle particulièrement couru, ces temps-ci, à la télévision. Quelle prodigieuse matière première, cet acharnement ! On le transformera à sa guise en scores *d'audience – Patrick Sabatier* – ou en intentions de vote – Bernard Tapie. *« Ce n'est pas facile, pour vous, n'est-ce pas ? »* compatit donc Chancel. Vraiment, après quatorze ans de présentation du journal, êtes-vous sûr d'avoir envie d'en reprendre ? A l'altitude du 20 Heures, vous essuyez tant de coups ! *« Cette semaine encore, poursuivit Chancel, certaines pages n'ont pas dû être faciles à supporter... »*

Des pages ? Quelles pages ? Supposant lesdites pages connues de tous les téléspectateurs, Chancel ne précisa pas qu'il s'agissait de photographies récentes d'un magazine illustré, prises au télé-objectif, et empiétant sur la vie privée du présentateur. Cette question, pour tous ceux qui en ignoraient le sous-texte, instaurait donc une nouvelle catégorie d'acharnement : l'acharnement anonyme et innommable, si immonde que l'on doit s'interdire d'en parler pour ne pas sembler s'y associer, mais qu'il importe tout de même de mentionner *pour* le dénoncer. Le décrire ? Impossible. Le taire ? Absurde : comment laisser perdre un si utile acharnement ? Que faire, donc ? Une allusion, rien de plus, pour bien montrer sa discrétion, et se taire aussitôt pour faire savoir que l'on n'en ignore rien. S'entretenant à demi-mots de ces photos, suffisamment publiques pour justifier un échange télévisé, mais assez privées pour commander une ostensible pudeur, Chancel et PPDA inventaient là, dans le prolongement du mentir-vrai d'Aragon, le parler-taire.

Face à l'acharnement, donc, il convient que la vedette se batte. Au photographe acharné et à son patron, s'ils venaient à croiser son chemin, PPDA-il les avait identifiés-promit donc solennellement un coup de poing dans la figure. Il était temps de passer à autre chose. A propos, sur quel ton PPDA comptait-il interroger le président de la République, qui doit s'exprimer mardi soir sur TF 1 et France 2 ? *« J'aime bien poser les questions comme vous, clairement, sans langue de bois »,* rétorqua-t-il à son interrogateur. Aussi clairement que Chancel ? Bigre ! On en tremble d'avance pour le président.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 10 MAI

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.28).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école.
8.30 Télé-shopping.
9.00 *Série : Côté cœur.*
9.30 Feuilleton : Haine et passions.
10.15 Feuilleton : Hôpital central.
10.55 Série : Tribunal.
11.30 Feuilleton : Santa Barbara.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 23.45). Présenté par Christophe Dechavanne.
19.57 Journal.
20.10 Entretien avec François Mitterrand.
21.10 Météo.
21.15 Sport : Football. Auxerre-Nantes : demi-finale de la Coupe de France, en léger différé. A 22.00, mi-temps, tiercé et la minute hippique.
23.10 Sport : Boxe. Super-welters : Laurent Boudouani (France)-Lemark Davis (Etats-Unis) ; Lourds-légers : Akim Tafer (France)-Michael Murray (Grande-Bretagne), en direct d'Echirolles (Isère).
1.20 Journal et Météo.
1.25 Magazine : Reportages. Miracles à l'italienne (rediff.).
1.50 TF1 nuit (et à 2.50, 3.25, 4.00.»
2.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.05).
3.00 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.25 Série : Passions.
4.40 Musique.
5.10 Documentaire : Histoire des inventions.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invité : Michel Petrucciani.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Magazine : C'est tout Coffe.
12.55 Météo (et à 13.40).
12.59 Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Matt Houston.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05). Folies viennoises. Avec les Valseurs viennois, Alexis Yerna, Gérard Théruel, Frédérique Brodard, Eric Faury, Pierre-Yves Duchesne, Dominique Tirmont, Katarina Hasse, Christophe Saunière.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Les Premières Fois.
17.40 Série : Les Années collège.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : *Rien à cirer.* Présenté par Laurent Ruquier.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.50).
20.00 Journal.
20.10 Entretien avec François Mitterrand.
21.20 Journal des courses, Météo et Point route.
21.35 Cinéma : Un chien dans un jeu de quilles. ■ Film français de Bernard Guillou (1982). Avec Pierre Richard, Julien Guiomar, Jean Carmet.
23.15 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. On s'aime à la vie, à la mort. Reportages : Derrière les barreaux, de Patricia Corphie et Daniel Brosset ; De femme à homme, de Jean-Claude Catala et Isabelle Guéret.
0.30 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Werner Schroetter à propos de la mise en scène de *Tosca* à l'Opéra-Bastille ; Gildas Bourdet, metteur en scène ; Sylvie Coudray, à propos de ses coiffures sculptées ; Musique : Neneh Cherry et Youssou N'Dour.
2.00 Documentaire : Planète des animaux.
2.50 Téléfilm : Princes en exil.
4.35 24 heures d'info.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.20 Continentales. *Euro hebdo ; à 8.25,* Reportages : l'Allemagne ; Europodyssée ; à 9.20, A Touch of Love, magazine de la BBC (v.o.).
9.30 Magazine : Génération 3. Incitation à la lecture : *les Caractères,* d'après La Bruyère, de Jacqueline Margueritte ; à 10.00, Semaine thématique : Des écrivains dans le siècle. 2. De l'autre côté du miroir. Invitée : Françoise Giroud. Document : André Breton par André Breton, de Michel Pamart et Dominique Rabourdin.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Départ sur les routes : automobilistes à la casse.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Bizarre, bizarre.
13.30 Série : Capitaine Furillo.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Gérard Rinaldi.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct des Floralies de Nantes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Docile,* de Didier Decoin.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Attention, magie ! *Présenté par Vincent Perrot et* Gilles Arthur. Invité : Frédéric François.
22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. 29 mai 1968 : de Gaulle disparaît. Avec la participation de Stéphane Khémis, de la revue *Histoire.* Invité : Jean Lacouture, historien.
23.35 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine *Ockrent. Avec Serge July et* Philippe Alexandre.
0.05 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.30* —

6.59 Pin-up.
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.30 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— *En clair jusqu'à 8.05* —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.05 Surprises.

— *En clair jusqu'à 11.00* —

8.35 ▶ Théâtre : Le Misanthrope. Pièce de Molière, mise en scène de Jacques Weber, avec Jean-François Balmer, Romane Bohringer, Philippe Khorsand.
11.00 Flash d'informations.
11.02 Surprises.
11.10 Téléfilm : Le Jardin d'Anna. D'Alain Chartrand, avec Danielle Proulx, Jessica Barker.

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille. *Présenté* par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : L'Œil de Vichy. ■■ Film français de Claude Chabrol (1993). Avec un com*mentaire dit par Michel Bouquet.* *Montage des actualités dites françaises du temps de l'Occupation.*
15.25 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert (rediff.).
16.20 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.

16.25 Cinéma : Coup de jeune. ■ Film français de Xavier Gélin (1991). Avec Martin Lamotte, Ludmila Mikaël, Antonin Lebas-Joly. *Les acteurs mettent de l'ambiance.*
17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).
18.00 Canaille peluche. Les Enfants du Mondial.

— *En clair jusqu'à 19.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.15 Flash d'informations.
19.20 Sport : Football. Lens-Montpellier, demi-finale de la Coupe de France, en direct ; A 19.30, coup d'envoi.
21.30 Flash d'informations.
21.31 Série : Le juge de la nuit.
22.15 Flash d'informations.
22.25 Documentaire : Le cinéma des effets spéciaux.
22.50 Cinéma : Les Nerfs à vif. ■■ Film américain de Martin Scorsese (1991). Avec Robert De Niro, Nick Nolte, Jessica Lange (v.o.).
0.55 Cinéma : Cœur de métisse. □ Film australo-canadien de Vincent Ward (1992). Avec Jason Scott Lee, Anne Parillaud, Patrick Bergin (v.o.). *Impossible de croire à cette histoire d'amour.*
2.35 Surprise.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : Octobre. ■■■ Film soviétique de Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (1927) (muet, rediff.).
19.00 Série : Voisins. De Victor Kemer.
19.35 Documentaire : Sphinx. Sur les traces du cabinet d'ambre, d'Ulrich Lenze et Nina Steinhauser. *Il y a trois siècles, un roi de Prusse eut l'idée de recouvrir d'ambre les murs d'un de ses cabinets. Une merveille qui disparut il y a cinquante ans. Les spéculations sur sa disparition continuent d'échauffer les esprits.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. L'Europe des exclus : à qui la faute ? Les gamins des rues de Liverpool ; Les familles contraintes de squatter à côté de Roissy ; Des enfants qui travaillent au Portugal ; Ces Européens d'au-delà les frontières des Douze à qui l'Europe refuse l'hospitalité.
21.45 Soirée thématique : Pina Bausch, Pas de deux entre l'Europe et l'Inde. Soirée proposée par Georg Lechner.
21.50 Documentaire : Pina Bausch en Inde. D'Anna Linsel. *A l'invitation du Goethe Institut, la chorégraphe et sa troupe se sont rendues en Inde pour présenter* Nelken. *De Delhi à Calcutta, de Bombay à Madras, regards croisés.*
22.50 Cinéma : Kalpana. ■ Film indien d'Uday Shankar (1948). Avec Uday Shankar, Amala Shankar, Lakshmi Kanta (v.o.).
0.00 Documentaire : Kaya. D'Ein Lall (50 min).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 Boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 0.50, 6.05).
11.00 Série : Campus Show.
11.25 Série : Lassie.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 Variétés : Musikado. Emission présentée par Valérie Pascale.
17.00 Variétés ; Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laura Marine.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Sonny Spoon.
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Spécial E = M 6. Présenté par Caroline Avon et Mac Lesggy.
20.45 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. J'ai le béguin pour vous. La Bande des surdoués. Avec Dean Cain, Teri Hatcher.
22.35 Série : Amicalement vôtre. Formule à vendre. Le Lendemain matin. Avec Roger Moore, Tony Curtis.
0.15 Six minutes première heure.
0.20 Magazine : Mes années clip. Elles et lui.
2.00 Rediffusions. Culture pub ; Destination le monde (Ecosse-Shetland) ; Salzbourg, Festival en contrepoint ; L'Aviation du passé et du futur ; Violon tout terrain ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Spécial réalité virtuelle.
22.40 Les Nuits magnétiques. Sept jours et six nuits, ou le temps d'un retour au pays natal (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec François-René Daillie (le Ciel sur la colline).
0.50 Musique : Coda. Sur quelques larmes de senza (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 janvier à Radio-France) : Quatuor à cordes n° 2, Scherzo, de Ives ; Ainsi la nuit pour quatuor à cordes, de Dutilleux ; Quatuor à cordes n° 1, de Ligeti, par le Quatuor Consonances.
23.07 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 2 en ut majeur op. 36, de Britten ; Sonate pour clarinette et piano en si bémol majeur, de Bax et musique traditionnelle..
0.00 L'Heure bleue.

Le Monde

TRAVERSES PIERRE GEORGES

Histoires de cour

ALEXANDRE DUMAS et Honoré de Balzac ne se portaient pas une affection débordante. Mais on savait, en ce temps-là, se détester. Un soir, dans un salon, Balzac, feignant d'ignorer son rival, dit : *« Quand je serai usé, je ferai du drame. »* Et Dumas, en homme d'esprit : *« Commencez donc tout de suite. »*

Alexandre Dumas n'est pas mort puisque ses drames sont hors d'âge et ses personnages inusables. *« L'entrepreneur de feuilletons »*, selon l'aimable qualificatif d'un de ses contemporains, revient en force ces jours-ci. D'abord sur les murs de la ville avec l'affiche qui annonce le film de Patrice Chéreau. Cette robe blanche ensanglantée de la reine Margot est bien le signe qu'avec la *Saint-Barthélemy* Dumas père avait fait, si l'on ose dire, un placement d'avenir. L'intolérance reste d'actualité, et les purifications, religieuses ou autres, de saison.

Et si, d'aventure, le film prend des libertés avec le livre, il n'en prendra pas davantage que le romantique, en son temps, avec l'Histoire. *« On peut violer l'Histoire*, disait-il lui-même, *mais à condition de lui faire de beaux enfants. »* Il se pourrait bien qu'avec Isabelle Adjani Patrice Chéreau ait donné à Dumas une bien belle Margot.

L'écrivain, qui aimait tant les femmes et tellement ses actrices, serait probablement *tombé aux pieds de cette reine* Margot, cette reine Isabelle. Et il lui aurait tout pardonné, même l'ingratitude de ne l'avoir pas seulement lu. Ni avant ni après le tournage. Avant, à la demande de Patrice Chéreau. Et après, parce qu'elle n'en ressent pas un besoin extrême. Sauf, dira-t-elle à Jean-François Josselin du *Nouvel Observateur*, *« par acquis de conscience »*.

Cette désinvolture n'est après tout que la marque d'un talent sans mesure. Le film n'est pas sorti qu'Isabelle Adjani, lumineuse voleuse de personnages, est *déjà*, dans l'imaginaire, la reine Margot idéale, la vraie Marguerite de Valois. Elle, et nulle autre avant. Comme elle fut et reste Adèle H. ou Camille Claudel.

C'est ainsi, et gageons que, dans l'actualité du temps, Alexandre Dumas, monstre d'imagination, aurait trouvé matière à consolation. Ne serait-ce qu'avec l'histoire abracadabrante du cheval akhal tekke offert par le grand Turkmène à François Mitterrand. La brave bête, de robe isabelle comme Margot, a été présentée à la presse. Tel un porte-avions nucléaire ou un tunnel sous la Manche. Pourquoi ? *Pour prouver que le président* ne l'a point mangé, ou vendu, ou battu ? Ou parce qu'il s'agit là, entre non-dit et trop-dit, *d'une merveilleuse histoire de* cour. Avec caprice du prince, gardes du cardinal, mousquetaires de presse, château des *mystères*. Et pourquoi pas, ferrets de la République ?

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Danièle Hervieu-Léger

Rédacteur en chef des *Archives de sciences sociales des religions*, elle est l'une des meilleurs spécialistes français de la sociologie des religions. *« Les sociétés modernes « rationnelles »*, observe-t-elle, *sont des sociétés où la croyance prolifère. »* *(page 2).*

INTERNATIONAL

Un nouveau président à Panama

Ernesto Perez-Valladares, candidat du Parti révolutionnaire *démocratique (PRD), la formation* de l'ancien dictateur Noriega, a proclamé sa victoire à l'élection présidentielle du 8 mai. Il a écarté la possibilité d'un retour des militaires au pouvoir *(page 8).*

Gaza et Jéricho dans l'attente

Au quatrième jour d'une autonomie officiellement en vigueur depuis le 5 mai, Gaza et Jéricho attendent toujours les premiers signes du changement promis. A Hébron, qui n'est *pas concerné par les accords* du Caire, les observateurs internationaux ont pris leurs fonctions dans un climat agité *(page 5).*

POLITIQUE

Liste close pour la majorité

L'UDF a, enfin, bouclé la liste des candidats qui seront présents sur la liste de la majorité aux élections européennes du 12 juin. Le coup d'envoi de la campagne devait être donné sur le site du tunnel de la Manche *(page 10).*

SOCIÉTÉ

Fin du synode des évêques africains

Le premier synode des évêques du continent noir a été officiellement clos, dimanche 8 mai, à Saint-Pierre de Rome. Le pape devrait, au cours d'un prochain voyage en Afrique, en tirer les enseignements *(page 14).*

SPORTS

Splendeurs et misères du football italien

Cette saison, le football de la *péninsule* compte à nouveau un représentant dans chaque finale de coupe d'Europe. Mais, malgré cette domination sur le continent, l'âge d'or du *calcio* est derrière lui *(page 16).*

CULTURE

Un orgue moderne à Paris

Un jeune facteur français a conçu, pour l'église Saint-Pierre de Chaillot, un nouvel orgue très sophistiqué, doté d'assistances numériques et d'une carte à puces, permettant d'interpréter aussi bien les musiques anciennes que les œuvres modernes *(page 18).*

ÉCONOMIE

Un directeur pour EDF

Pour succéder au poste de directeur général à Jean Bergougnoux, parti à la SNCF, le conseil d'administration d'EDF a choisi François Ailleret, jusqu'alors directeur général délégué *(page 21).*

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Un cahier spécial *Initiatives Campus* de quarante pages sur *« Les jeunes au travail » sera* joint à notre habituel supplément « Initiatives ». Ce dernier est consacré à la consultation par référendum des salariés, une pratique spectaculairement mise en scène par Air France, mais qui, depuis plusieurs mois, se développe dans d'au*tres entreprises.*

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-l'Économie » *folioté I à VIII*

Le numéro du « Monde » daté dimanche 8-lundi 9 mai 1994 a été tiré à 504 073 exemplaires

Perpétré dans la Casbah, en pleine journée

L'assassinat de deux religieux français à Alger bouleverse la communauté catholique

Au moment où se déroulait, à Alger, une marche pour le « dialogue », organisée par une dizaine de mouvements, dont certains représentent des islamistes modérés, deux religieux *français ont été assassinés*, dimanche 8 mai, dans la Casbah.

ALGER

de notre correspondante

Assis à même le trottoir, un groupe d'adolescents joue tranquillement aux dominos. De la mosquée voisine monte le chant du muezzin, appelant les fidèles à la prière du soir. La ville est calme. Alger s'endort, ce dimanche 8 mai, comme si de rien n'était. Comme si la mort était une autre histoire.

Hélène Saint-Raymond, petite sœur de l'Assomption, et Henri Vergès, frère mariste, connaissaient bien la ville. La première, âgée de soixante-sept ans, y était arrivée en 1968 ; le second, âgé de soixante-quatre ans, en 1969. Parfaits arabisants, tous deux travaillaient dans la haute Casbah, à la bibliothèque Ben Cheneb – un des rares endroits où les lycéens du quartier pouvaient, contre quelques dinars, avoir accès aux livres. C'est là, dans leur bureau, *« pratiquement sous les yeux des jeunes »*, qu'ils ont été assassinés, par balles, au début de l'après-midi. Leurs agresseurs, *« deux jeunes terroristes, armés de pistolets automatiques »*, selon le quotidien francophone *el Watan*, ont réussi à prendre la fuite.

« On est abasourdi. Je ne trouve pas les mots... », soupire un prêtre de leurs amis, qui vit lui-même, depuis de longues années, dans une de ces banlieues « populaires », autrement dit déshéritées, et donc communément considérées comme des bastions de l'islamisme armé. Au total, on estime à plus de quatre cents le nombre des religieux catholiques français, disséminés à travers le territoire. *« Je fais attention, oui, bien sûr »*, jure encore le vieux prêtre. Mais comment se défendre, dans cette loterie mortelle qui a fait, en deux ans, plus de trois mille victimes à travers le pays ? Limiter ses déplacements au maximum, *éviter les quartiers « à haut risque »*, changer constamment d'horaires, de domicile et d'itinéraires : ces règles ne sont à la portée que d'une infime minorité de privilégiés, algériens ou étrangers. Les religieux français, à l'évidence, ne font pas partie de cette catégorie.

La marche pour le « dialogue »

Comme les quelque vingt mille binationaux immatriculés, parmi lesquels figure une majorité de Françaises mariées à des Algériens, et qui vivent souvent, elles aussi, au cœur des quartiers « populaires », les religieux catholiques sont des proies faciles pour les adeptes du terrorisme.

Le choc ici est immense. Parce que français, parce que chrétiens, les membres de la communauté des religieux français constituent *des cibles « médiatiques »* par excellence. La mort des deux ecclésiastiques confirme, tragiquement, ce que beaucoup se refusaient à voir : la divine providence, pas plus que le bon voisinage, ne protègent les étrangers.

Le massacre de douze ressortissants croates, d'origine chrétienne, le 14 décembre dernier, dans la région de Tamezguida à l'est d'Alger, avait profondément bouleversé la communauté catholique. Il ne l'avait pas pour autant convaincue de la nécessité de plier bagage. Dans l'attente du retour de l'archevêque d'Alger, Mgr Tessier, en voyage à Rome, aucune déclaration n'a été rendue publique à Alger.

Le porte-parole du gouvernement français, Nicolas Sarkozy, a déclaré que *« l'Algérie était aujourd'hui l'un des plus graves sujets de préoccupation du premier ministre »*. A Alger, le ministère de l'intérieur, condamnant fermement le double assassinat, a assuré que ses auteurs seraient *« retrouvés et châtiés »*. L'Algérie, *« illustre pour son hospitalité et son respect de la vie humaine »*, a-t-il cru bon d'ajouter, *« n'est et ne sera jamais celle des assassins »*.

Le nouveau drame de la Casbah – où avait été tué, le 1er février dernier, le cameraman français Olivier Quemener – est survenu deux heures à peine après la fin de la marche silencieuse en faveur du *« dialogue »* et de la *« réconciliation »*, organisée par une dizaine de partis politiques, dont le FLN (ancien parti unique) et les mouvements islamistes « modérés », comme Hamas, Ennahada ou le MDA de l'ancien président Ahmed Ben Bella. Cette proximité dans le temps et dans les lieux – la Casbah se situe à deux pas de la place des Martyrs, où s'achevait la manifestation – est-elle une coïncidence ? Selon l'hypothèse la plus probable, le meurtre des deux religieux pourrait être l'œuvre des *islamistes* « radicaux », hostiles à tout « dialogue » avec le pouvoir, et pressés de rappeler leur présence, après les récentes opérations de « nettoyage » que les forces de sécurité ont menées, dans les principales villes de l'Algérois.

Les « barbus » extrémistes ne sont pourtant pas les seuls à s'opposer aux éventuelles négociations que les chefs historiques de l'ex-Front islamique du salut (FIS) auraient entamées, en secret, avec la hiérarchie militaire au pouvoir.

Certains titres de la presse francophone n'ont pas hésité à dénoncer la *« marche de la honte »*, fustigeant les *« conservateurs »* qui appellent, sous couvert de dialogue, *« à serrer la main des terroristes »*. A en croire les journaux, la manifestation des « réconciliateurs » n'aurait rassemblé que 20 000 personnes à Alger, contre les 100 000 attendues. Tandis que le quotidien *le Matin* se gausse de ce qu'il considère comme un *« fiasco »*, son confrère *Liberté* résume les choses d'un titre lapidaire : *« Le peuple n'a pas marché. »*

CATHERINE SIMON

COMMENTAIRE

Cas de conscience

L'ASSASSINAT de deux religieux est une nouvelle insulte faite à un pays qui a abrité si longtemps en paix le clocher, le minaret et la synagogue. Rien ne *permet d'affirmer que le prêtre* mariste et la sœur assomptionniste ont été tués d'abord parce que religieux ou parce que citoyens français. Mais la logique implacable des islamistes – la même qu'au Soudan ou en Egypte – est toujours de s'en prendre aux minorités, qu'elles soient civiles ou religieuses. Ce double assassinat est une nouvelle épreuve pour les relations entre chrétiens et musulmans. Pour l'islam aussi, *défiguré par ce nouveau viol de* l'état de « dhimitude » qui fait un devoir au fidèle de respecter le plus faible – la femme, l'enfant – et le prêtre, l'homme du sacré.

Il reste trente mille catholiques en Algérie (1). Face à la montée de l'intégrisme, les communautés chrétiennes d'Afrique du Nord, comme de l'Egypte, vivent un cas de conscience, dont le synode des évêques africains, qui vient de se tenir à Rome *(lire page 14)*, a témoigné. Elles doivent à la fois éviter de s'exposer, au risque de devenir les « martyrs » du FIS, mais préserver l'avenir et des ami*tiés concrètes avec des musul*mans modérés, à qui répugne cet islamisme. *« Il faut rester, car c'est entre nous une histoire de fidélité »*, répondait, avant les assassinats de dimanche, Mgr Teissier, archevêque d'Alger. Ajoutant : *« Nous avons été avec eux pendant la colonisation et depuis l'indépendance. Nous restons avec eux dans leurs inquiétudes. »*

On a souvent reproché une certaine naïveté aux Eglises chrétiennes dans leur volonté de maintenir à tout prix un dialogue avec l'Islam, alors même que celui-ci se faisait plus provocant, y compris pour les chrétiens et le Vatican. Mais plus que de « naïveté », c'est bien d'opposition dont il faut désormais parler. Il y a une ligne intransigeante, inspirée des événements en Algérie, en Egypte, au Soudan, hostile aux affirmations *politiques de l'Islam radical*, réclamant autant de droits pour les chrétiens en terre d'islam que pour les musulmans en terre chré*tienne, selon cette exigence de « réciprocité »* dont le pape avait parlé à Casablanca en 1985. Mais résiste aussi une ligne modérée, prônant une collaboration entre chrétiens et musulmans, dans un contexte multiconfessionnel et pour le moment pacifique, comme celui du Sénégal, du Mali et même de la Libye.

Si un dialogue reste possible avec tous ces musulmans sin*cères qui réprouvent le terrorisme* et la violence, de loin les plus nombreux et les plus réduits au silence, la bonne volonté à sens unique ne suffit plus. Elle ne semble plus en mesure de sauver qui que ce soit, religieux ou pas, aujourd'hui en Algérie.

H. T.

(1) L'Algérie compte quatre diocèses catholiques (Alger, Oran, Constantine, Laghouat), 170 prêtres, 100 religieux non prêtres et environ 350 religieuses, engagés pour la plupart dans des tâches éducatives et sociales.

CLÉS/ *Les précédents*

Depuis le mois de septembre dernier, trente-quatre étrangers, dont dix Français, ont été tués dans des attentats attribués par les autorités algériennes aux groupes extrémistes islamistes.

1993

21 septembre : deux géomètres *français*, François Barhelet et Emmanuel Didion, enlevés la veille, sont retrouvés assassinés près de Sidi-Bel-Abbès.

24 octobre : trois fonctionnaires du consulat de France à Alger, Jean-Claude Thévenot, sa femme Michèle, et Alain Freyssier, sont *enlevés par un commando armé*. Les deux hommes sont libérés le 31, puis la femme, le 1er novembre, porteuse d'un ultimatum de ses ravisseurs qui somment les Français de quitter le pays avant un mois.

7 décembre : le corps d'un retraité français, Max Barbot, mortellement blessé par balles, est retrouvé à Laarba près d'Alger.

1994

15 janvier : une employée du consulat de France à Alger, Moni*que Afri, est tuée par balles en* plein centre d'Alger

1er février : un journaliste français, Olivier Quemener, est tué dans la casbah d'Alger.

21 février : Joaquim Grau est le premier « pied-noir » assassiné, dans sa librairie à Alger.

22 mars : Roger-Michel Drouaire et son fils Pascal-Valery sont assassinés à l'arme blanche, devant leur famille, à leur domicile de Birkhadem, à la périphérie d'Alger.

LIBAN

Le premier ministre réclame une meilleure représentation des chrétiens

Le premier ministre, Rafic Hariri, a fait savoir, dimanche 8 mai, qu'il « suspendait » sa participation au gouvernement, ouvrant ainsi une crise politique pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir en octobre 1992. M. Hariri (musulman sunnite) a pris cette décision notamment en raison de *« résistances »* à un projet de remaniement *ministériel permettant une meilleure représentation des chrétiens* que dans l'actuel cabinet, a-t-on indiqué dans son entourage, sans préciser d'où émanaient ces *« résistances »*. L'équipe proposée par le premier ministre comprendrait notamment des représentants du parti Kataëb et du Bloc national de Raymond Eddé, lequel vit en exil volontaire en France depuis dix-huit ans. La décision de M. Hariri intervient alors que le *« camp » chrétien traverse une* crise profonde après le démantèlement du parti des Forces libanaises et l'arrestation de son chef, Samir Geagea *(le Monde* du 23 avril). A de nombreuses reprises, la hiérarchie de l'Eglise maronite, communauté chrétienne la plus influente au Liban, a critiqué la *« discrimination »* dont sont victimes, selon elle, les chrétiens, et réclamé un rééquilibrage au sein du pouvoir politique. – *(AFP.)*

CINÉMA

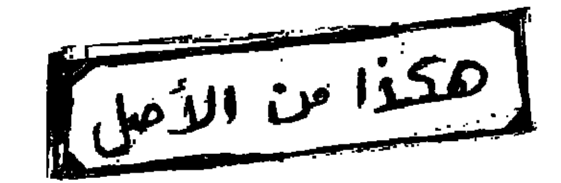
Mort de l'acteur George Peppard

L'acteur américain George Peppard, partenaire d'Audrey Hepburn dans *Diamants sur canapé* et vedette de la série télévisée *Agence tous risques*, est mort le 8 mai à Los Angeles. Il avait soixante-cinq ans.

Né en 1928 à Detroit (Michigan), George Peppard avait débuté au cinéma à la fin des années 50, jouant aux côtés de Gregory Peck dans *la Gloire et la peur*, de Lewis Milestone. Il tourne avec Vicente Minnelli *(Celui par qui le scandale arrive)*, Blake Edwards *(Diamants sur canapé)*, Edward Dmytryk *(les Ambitieux)*. Tout en poursuivant sa carrière au cinéma, il obtient de nombreux rôles importants à la télévision. Outre *Agence tous risques*, on l'a vu dans *Banacek* et *Matlock*.



هكذا من الأصل



Le Monde

Lettre de Bruxelles



La démagogie anti-européenne, qui fleurit en ces temps préélectoraux, est contradictoire : d'un côté, on reproche à Bruxelles sa boulimie réglementaire ; de l'autre, on s'inquiète de son ultralibéralisme.

page VII

L'avenir technologique de l'Europe



Alors que le Japon et, depuis peu, les Etats-Unis soutiennent massivement leurs industries par des programmes de recherche-développement, l'Europe piétine, incapable de définir une politique offensive.

page VII

L'Asie du Nord



Le décollage du Japon, de la Corée du Sud, de Taïwan et même de la Chine doit beaucoup aux Etats-Unis. Mais le rôle de l'« ami américain » diminue à mesure que les échanges intrarégionaux se développent.

page VIII

L ' E C O N O M I E

BULLETIN

Priorité

IL faut donner la priorité absolue à la lutte contre le chômage. Ils l'ont tous dit, Chirac, Séguin, Rocard. Même Edouard Balladur a admis, à sa manière un peu coincée qu'*« il n'y a pas de progrès économique possible ni durable qui ne profite pas à tous »*. Ce n'est pas trop tôt. Des mots, grogneront les incrédules. Des mots, oui, mais qui, s'ils ont un sens, reviennent à renverser complètement la politique menée depuis dix ans. Des mots qui, s'ils sont appliqués, impliquent des choix douloureux dont l'opinion n'a peut-être pas tout à fait pris la mesure.

Donner la priorité à l'emploi implique qu'on relègue au second plan la lutte contre l'inflation et la défense du franc fort, qui sont les objectifs premiers de tous les gouvernements depuis dix ans. Cela suppose probablement qu'on revoie les critères de convergences du traité de Maastricht. Cela demande peut-être aussi que les contribuables, comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, acceptent de payer plus d'impôts pour réduire les charges sociales pesant sur les salaires, que les syndicats renoncent à cogérer les régimes sociaux, que les consommateurs se résignent à payer un peu plus cher pour sauver des emplois de service, etc.

L'opinion et la classe politique y sont-ils prêts ? Sans doute pas encore. Le montrent les réactions – hostiles ou goguenardes – au référendum proposé par Philippe Séguin. Une consultation populaire – sous une forme ou une autre – ne serait pourtant pas un si mauvais moyen de tester le consensus nécessaire pour engager cette autre politique. Et de contraindre les gouvernements à passer des mots aux actes.

Véronique Maurus

LES SWEEPSTAKES : ANIMATION OU ATTRAPE-NIGAUD ?

« Vous avez gagné ! »

Pour recruter des clients ou les fidéliser, les sociétés de vente par correspondance (VPC) ont recours à des jeux, loteries et autres tirages (les « sweepstakes »), adressés par courrier personnalisé. Ces « animations » rencontrent un certain succès auprès du public, appâté par les cadeaux promis, mais la déception est souvent au bout du chemin. Le consommateur exaspéré de voir sa boîte à lettres envahie ne sait pas forcément que son nom et son adresse font l'objet d'un commerce de la part de France Télécom et des entreprises utilisatrices de fichiers.

Lire les articles de Philippe Baverel et Josée Doyère pages III et IV.

TUDOR BANUS

A-CÔTÉS

Inusable concours Lépine

Ce concours des inventions donne leur chance à bien des trouvailles. Mais les réussites industrielles sont rares.

ASPIRATEUR (1907), lave-vaisselle (1912), fer à repasser à vapeur (1921), machine à laver (1922), four électrique (1928), autocuiseur (1952), bac Riviera (1957)... Les ménagères ne savent pas ce qu'elles doivent au concours Lépine, dont le palmarès ne déparerait pas sur une liste de mariage ! Qui sait ce que seraient devenus ces objets sortis de l'imagination d'autant de professeurs Nimbus, sans la rampe de lancement que constitue le fameux « concours des inventions » créé en 1901 par le préfet de police Louis Lépine pour venir en aide au petit commerce ? Fondée dans la foulée, l'Association des inventeurs et fabricants français (AIFF,- 650 membres), reconnue d'utilité publique dès 1912, a fait du concours un rendez-vous annuel, hébergé depuis 1904 par la Foire de Paris.

Le palmarès de la quatre-vingt-cinquième édition du concours Lépine, qui a ouvert ses portes le 30 avril, sera connu le 12 mai.

Philippe Baverel

Lire la suite page V

Chili : le bond suspendu du jaguar

Le « modèle chilien » d'ouverture économique a assuré au pays depuis une décennie une croissance annuelle de 6 % en moyenne. Mais le succès sera-t-il assez durable pour éliminer la pauvreté qui touche encore près du tiers de la population ?

VALPARAISO et SANTIAGO
de notre envoyé spécial

DANS l'obscurité, une file de camions attendent de pouvoir transférer leur cargaison sur les navires frigorifiques à destination des Etats-Unis, de l'Europe ou du Japon. Même le samedi soir, l'expédition des fruits chiliens – raisins, pommes, bananes, etc. – ne chôme pas. Formant la moitié du trafic portuaire, elle soutient l'activité de Valparaiso, qui a connu son heure de gloire au début du siècle, comme en témoignent les grands immeubles baroques toujours occupés par les banques et les compagnies d'assurances : le Chili est un vieux pays neuf.

Allégorie du développement chilien. Les exportations – dont les fruits représentent 11 % – constituent la base de la stratégie de développement du Chili : une croissance fondée sur l'ouverture internationale (le commerce extérieur atteint 36 % du PIB, presque autant qu'en Thaïlande) et sur l'investissement privé ; une politique budgétaire rigoureuse, conforme aux canons des institutions financières internationales.

Le nouveau président de la République, le démocrate-chrétien Eduardo Frei, et son équipe économique – Eduardo Aninat, Alvaro Garcia et Ricardo Lagos, ministres des finances, de l'économie et des travaux publics – ont réaffirmé leur fidélité à ce modèle (*le Monde* du 16 mars). Continuité nécessaire, explique Dominique Hachette, professeur à l'Université catholique (*« pontificale »*) de Santiago, un de ces *« Chicago boys »* qui inspirèrent la politique économique du général Pinochet : *« En raison de la taille réduite du Chili, nous n'avons pas le choix : il faut une économie ouverte sur l'extérieur. »*

DYNAMISME • Mais c'est sur les possibilités du « modèle » que certains s'interrogent aujourd'hui, et sur sa capacité à atteindre l'ambitieux objectif social d'éradication de la pauvreté que s'est donné le gouvernement. La méthode a obtenu de beaux succès. Une croissance ininterrompue du produit intérieur brut pendant dix ans, de 6 % en moyenne, taux atteint l'an dernier après une pointe à plus de 10 % en 1992 : une performance quasi asiatique qui a valu au Chili le surnom de *« jaguar »* latino-américain. Conséquence : le chômage a continué à baisser, tombant au taux « historique » de 4,7 %, et la main-d'œuvre à croître, atteignant le chiffre de 4,86 millions de personnes : 13 % de plus qu'à la fin de la dictature en 1989. En quatre ans, les revenus ont augmenté de 17 %, sans que baissent les profits. Les investissements étrangers, favorisés par un régime libéral (1), battent des records (2,35 milliards de dollars en 1993).

Mais cet apport extérieur ne représente que le quart d'un volume global d'investissement qui a atteint le taux record de 27 % du PIB en 1993 – et plus encore cette année, selon Eduardo Aninat. Il n'a fait qu'appuyer le dynamisme du secteur privé local. Ce dynamisme, qu'atteste le taux d'épargne chilien (21,5 % du PIB), saute aux yeux du visiteur, avec l'explosion des commerces dans les rues de Santiago.

Guy Herzlich

(1) Les mêmes règles que pour les nationaux, avec même une garantie de stabilité des règles fiscales pendant dix ans, selon le décret-loi 600 de 1974, toujours en vigueur.

Lire la suite page VI

ENVIRONNEMENT

Des extincteurs « propres »

Pour éteindre à sec un incendie dans un local rempli d'ordinateurs, on disposait de gaz appelés halons. Interdits à la fabrication depuis 1987, ils sont remplacés par des substituts moins polluants mais plus coûteux... ou plus encombrants

LE protocole pour la protection de la couche d'ozone, signé à Montréal en 1987 et renforcé à Copenhague en 1992, a pratiquement mis un terme au marché des chlorofluorocarbures ou CFC. La fabrication de gaz propulseurs au chlore pour bombes aérosols est désormais interdite, comme aussi la fabrication de gaz refroidisseurs au chlore pour les industriels du froid et de la climatisation. Seule la réutilisation après recyclage est encore tolérée.

Les grands de la chimie comme Du Pont de Nemours, aux Etats-Unis, et Atochem, en France, ont eu tôt fait de trouver des substituts, dont les HCFC pour la fabrication des mousses de polyuréthane et les HFC pour la chaîne du froid. Sans parler du retour au bon vieux butane comme refroidisseur dans les appareils mis en vente par Bosch-Siemens, en Allemagne, qui a décidé, sous la pression de Greenpeace et des Grünen, de convertir 85 % de son parc de réfrigérateurs domestiques à l'isobutane. Reste le délicat problème des solvants aux CFC, toujours pas réglé, et enfin celui des extincteurs à sec, aujourd'hui en passe de l'être. Les CFC permettaient aux industriels de disposer d'extincteurs capables d'éteindre sans eau ni neige carbonique un incendie se déclarant dans un moteur d'avion, une salle de machines électriques ou un poste de commande bourré d'ordinateurs. Grâce aux halons – des gaz de synthèse au chlore, au fluor ou au brome –, on pouvait ainsi éteindre par étouffement, en dix secondes, n'importe quel incendie de matériel sensible en zone confinée.

Les décisions de Montréal et de Copenhague ont obligé les spécialistes de l'extinction à sec à se tourner une fois de plus vers les grands de la chimie pour trouver des substituts. C'est ainsi que le groupe suisse Cerberus-Guinard, associé à Kidde Dexaero, filiale française d'un groupe britannique spécialisé dans la surchauffe des moteurs d'avions et de bateaux, a demandé au chimiste américain Great Lakes Chemical Corporation de lui trouver l'oiseau rare.

SUBSTITUTS • Au bout d'une laborieuse recherche, la firme Great Lakes a pu proposer un produit nouveau baptisé FM 200 (pour Fire Master), un gaz sans chlore ni brome qui est de l'heptafluoropropane – appelé aussi HFC 227. Ce gaz a été mis à l'épreuve pendant deux ans, d'abord dans les laboratoires de Kidde, en Grande-Bretagne, puis dans la salle d'essais de Cerberus-Guinard, à Buc (Yvelines).

Au terme de deux ans d'essais menés dans les conditions réelles (incendies de liquides, feux de bois avec braise et feux de câbles électriques en PVC), les promoteurs associés du FM 200 sont prêts à affronter le marché de l'extinction sèche. D'abord, il est confirmé que le produit a un coefficient de nuisance sur la couche d'ozone égal à zéro. Comme le halon 1301, que fabriquait Great Lakes jusqu'au 31 décembre 1993, le FM 200 agit à la fois chimiquement, en cassant les molécules du feu, et physiquement, en provoquant un refroidissement de l'air ambiant. La non-toxicité du produit a été certifiée le 27 janvier par la commission d'évaluation du ministère de l'environnement, et les essais ont été agréés le 18 avril par le Centre national de prévention et de protection (CNPP).

Seul inconvénient, mais de taille : le substitut est vendu quatre à cinq fois plus cher que le halon... et il en faut deux fois plus pour saturer le même volume d'air confiné. *« Mais il en faut quatre fois moins que le gaz inerte proposé par les concurrents »*, corrige aussitôt Robert Fondraz, directeur général de Cerberus-Guinard. Une autre firme américaine propose en effet un substitut composé d'azote, d'argon et de gaz carbonique, l'Inergen. Si ce produit a l'avantage de ne recourir qu'aux constituants naturels de l'air, il est deux fois plus encombrant, car il nécessite de très fortes pressions, et donc des bonbonnes plus lourdes.

Les industriels ont donc aujourd'hui le choix entre trois formules pour mettre à l'abri du feu leur matériel sensible : conserver le système de protection actuel au halon, sachant que le produit est de toute façon condamné à disparaître ; adopter le HFC 227, plus cher mais adaptable au système de protection déjà installé ; ou agrandir leur installation pour y accueillir le dispositif à l'azote, plus encombrant. Seuls les militaires, pour le char Leclerc, et les compagnies aériennes, pour l'extinction des feux de moteur d'avion, auront encore longtemps recours au halon, car c'est le seul gaz extincteur tenant dans un petit volume.

Roger Cans

HUMEUR • *par Josée Doyère*

Mon nom n'est qu'à moi

JE ne m'y fais pas. Je sais bien que chaque fois que, chez un commerçant, je paie par chèque ou avec ma carte bleue, mon nom va se retrouver dans un fichier, que le commerçant en *question se fera un plaisir de* m'envoyer un carton d'invitation pour bénéficier des soldes qu'il organise, des promotions qu'il *lance à propos de tout ou de rien.* Au début (il y a longtemps...), cela faisait partie du suivi de la clientèle et puis c'était plutôt *sympa d'aller le premier choisir* dans le stock qu'il avait décidé de brader pour se faire de la trésorerie.

Puis, un jour, le commerçant du coin, à la recherche de clientèle nouvelle, a échangé son fichier avec son homologue, *deux ou trois rues plus loin...* C'était parti. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression que les libraires (surtout les spécialisés) ont très vite utilisé le système. Au début, on n'a pas bien réalisé. Et puis on a trouvé des avalanches d'enveloppes volumineuses dans nos boîtes aux lettres. Bon, je n'avais rien demandé, mais si je n'ai pas l'intention d'acheter, je jette. Je sais aussi que j'ai toujours la possibilité de faire rayer mon nom des listes, mais ça me chiffonne, ces méthodes-là.

Le fait de vendre mon nom et mon adresse, de la part du commerçant du coin, m'a toujours paru d'une délicatesse douteuse. Est-ce qu'il me viendrait à l'idée de vendre le nom et l'adresse de mes amis à des organisateurs de festivités diverses, à des agences de voyages ou à des restaurateurs ? J'aurais l'impression de commettre une trahison. Mon nom, mon adresse, mon numéro de fil, c'est à moi, rien qu'à moi, c'est une partie de ma personnalité. Il faut croire que l'indélicatesse du procédé ne frappe aucun des commerçants grands ou petits qui se livrent à ce sport, et ils sont nombreux ! Dommage. Mais quand c'est France Télécom qui commercialise ses annuaires... Je vois rouge. Non seulement je paie mon abonne*ment et mes communications*, ce qui est normal, mais cette entreprise publique me vend, comme si j'étais une fille du même nom ! C'est tout bonnement inadmissible ! Et quand je pense que la Commission nationale de l'informatique et des libertés, notre CNIL, a laissé faire ça !

« *Ne te fâche pas*, m'a dit mon copain Gérard. *En fait, ça te protège, ce système. France Télécom empêche tous les piratages possibles et imaginables sur les listes de téléphone, puisqu'elles sont sa propriété. Autrement, avec les techniques modernes, les ordinateurs et le Minitel, n'importe qui la piquerait, ton adresse, et en ferait ce qu'il veut. Tandis que là, si des margoulins s'y risquaient, ils se feraient taper sur les doigts. Et puis, tu peux toujours demander qu'on ne le vende pas, ton nom, en te faisant inscrire sur la liste orange.*

– J'aurais préféré, moi, qu'on me demandât mon autorisation. Je sais qu'il en a été question. Quand on demande mon numéro de fil à un ami, il me prévient et je dis si je suis d'accord. Là, c'est pareil. Et puis, si France Télécom vend mon nom, il n'a qu'à me rétrocéder une commission. C'est en général comme ça qu'on procède, dans les établissements spécialisés... » ■

Lire également nos articles pages III et IV

LA COTE DES MOTS

La richesse d'une langue...

Après avoir défini son projet de loi devant les *membres de Défense de la* langue française – acquis à son propos – le ministre de la culture et de francophonie *Jacques Toubon l'a présenté* mardi 3 mai aux députés. Sans surprise, on a assisté, dans l'hémicycle et au sein *des médias, à l'affrontement* de toutes les nuances d'opinions. Inutile de s'attarder sur le discours des démagogues *des deux bords* : *intégristes* refusant la moindre évolution d'une langue vivante et laxistes vantant systématiquement la *« jeunesse »* des vocables anglo-américains.

Selon nous, il n'est en rien *« élitiste »* de prôner le *remplacement, dans des tex*tes français destinés à des francophones, d'*overbooking, data-base, dispatching, know-how* respectivement par *surréservation, base de données, répartition,* et *savoir-faire...* Il est naturel de combattre l'introduction de xénismes inutiles et imprécis comme *reporting*, ce terme pouvant désigner : 1) la décla*ration de transactions* réalisées sur les marchés financiers ; 2) la communication d'états comptables ; 3) un *rap*port général ; 4) la mercatique après-vente.

En revanche, il est excessif de refuser tel ou tel vocable étranger bien implanté dans l'usage et pour lequel il n'existe pas, en dehors de longues périphrases, d'équivalent français : « Le marché a été conquis par un outsider » (... « par une firme qui ne partait pas gagnante, mais qui avait tout de même une petite chance de l'emporter » ? !). Il y a peu de risque de voir quelqu'un *comprendre outsider* sous une acception du langage anglo-saxon : « remisier », « transporteur »...

Jean-Pierre Colignon

LIVRE

La fin du « tout entreprise »

Les firmes ne forment pas un « tout » indistinct, mais un ensemble disparate. Selon leur spécialisation, elles appartiennent à des « mondes de production » différents

LES MONDES DE PRODUCTION
Enquête sur l'identité économique de la France
de Robert Salais
et Michael Storper.
Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales
470 pages, 250 F.

IL est des textes qu'il faut lire malgré leurs défauts. *Les Mondes de production* est de ceux-là. Ecrit d'une manière parfois inutilement fastidieuse, par des auteurs non dépourvus d'un certain esprit de chapelle, le livre n'en est pas moins pionnier. Robert Salais et Michael Storper mettent ici en lumière une dimension de la réalité économique largement restée dans l'ombre. Cette *« enquête sur l'identité économique de la France »* fait d'emblée une victime : le mythe du « tout entreprise », grand attrape-tout idéologique des années 80.

*Car, contrairement aux appa*rences, la réalité entrepreneuriale est profondément diverse. Entre l'entreprise qui conçoit, les uns après les autres, des logiciels de jeu et celle qui fabrique, par dizaines de milliers, des automobiles, il n'y a, au fond, qu'assez peu de points communs. La taille n'est pas, et de loin, le seul trait qui les distingue : elles appartiennent bel et bien à des *« mondes de production »* différents.

Penser cette différence, la systématiser, en montrer les implications, tant pour l'analyse que pour la politique économique, est l'objet du livre. Une chose paraît sûre, en effet : les gesticulations en faveur de l'entreprise – qu'elles visent à développer la compétitivité ou à favoriser la création d'emplois – resteront largement stériles tant qu'elles ne prendront pas en compte cette diversité des *« mondes de production »*.

Dans nos économies développées, quatre *« mondes de production possibles »* peuvent être distingués : « marchand », « industriel », « interpersonnel », « immatériel ». Ils s'opposent par le type de travail qui s'y déploie – standardisé ou au contraire spécifique – comme par la nature des demandes satisfaites – génériques ou particulières – et, plus généralement par un ensemble de routines, de pratiques, de normes... Aucune entreprise ne peut fonctionner efficacement sans s'inscrire dans le réseau de *« conventions »* propre à celui des *« mondes de production »* auquel elle participe plus ou moins consciemment. Chaque entreprise concrète appartient ainsi à un *« monde de production »* spécifique.

IDENTITÉ • Ce changement de perspective est décisif : les secteurs, la spécialisation d'une économie, cessent d'être des notions purement statistiques. Leur palette révèle l'identité économique d'un pays. Avec une conséquence capitale pour la politique économique : si l'on veut agir pour faire évoluer cette identité, c'est la capacité des entreprises à accéder à de nouveaux *« mondes de production »* qu'il faut promouvoir.

Modifier notre spécialisation, en réponse aux concurrences nouvelles qui s'exercent aujourd'hui, c'est, d'abord et avant tout, faciliter la transition de pans entiers de notre économie vers d'autres *« mondes de production »*. Or notre pays aurait aujourd'hui grand intérêt à s'en préoccuper.

Le diagnostic porté par Robert Salais et Michael Storper sur la spécialisation française est, en effet, inquiétant : *« Les conventions et les institutions se seraient en France consolidées autour d'un accès au monde possible industriel, accès qui aurait de surcroît rendu difficile celui vers les autres mondes possibles. »*

Or ce rôle prépondérant du *« monde industriel »* dans notre identité économique est aujourd'hui un handicap : *« Les produits de masse, issus d'une application dominante du monde possible industriel, ne peuvent plus être le support des échanges entre pays développés. Les conventions de ce monde sont devenues un savoir commun à leurs économies, d'où ne peut naître aucun différentiel possible et durable d'avantages. Concentrer les efforts d'un pays vers une recherche exclusive de la compétitivité prix est, dans ce nouveau contexte mondial, une erreur profonde.*

Une politique de désinflation, même qualifiée de compétitive, ne saurait dès lors tenir lieu de politique industrielle : *« Une monnaie nationale assise sur la compétitivité prix est beaucoup plus menacée par la spéculation qu'une monnaie dont la solidité est assurée par une compétitivité hors prix durable. »*

Malgré sa minutie et sa pertinence, l'analyse comporte une étonnante lacune. Un ensemble d'activités, points forts de nos échanges internationaux – le tourisme, les services aux entreprises –, sont totalement laissées à l'écart. La spécialisation française est en effet analysée au travers du seul commerce des marchandises. Pourtant, ces secteurs de services sont largement situés dans le *« monde de production immatériel »* vers lequel nous devons tendre, et nous avons sûrement intérêt aujourd'hui à prendre appui sur eux pour échanger mieux avec le reste du monde...

Cette omission ne retire toutefois pas sa force au livre. Il vient, à point nommé, montrer les limites de la *« globalisation »* en cours. L'échange international se développe. Mais loin d'effacer la diversité des pays, il est un puissant révélateur de leur différence d'identité. Le renforcement de la concurrence internationale ne fera qu'aviver encore ce pouvoir révélateur. Prenons garde, nous disent Robert Salais et Michael Storper, que certaines de nos faiblesses ne s'en trouvent pas trop crûment mises au jour !

Anton Brender

NOTE DE LECTURE

LA BATAILLE DE L'EAU AU PROCHE-ORIENT
de Christian Chesnot,
L'Harmattan, 222 pages, 130 F.

On ne s'en souvient guère, mais la première opération des fedayins du Fatah en territoire israélien, le 1er janvier 1965, avait comme objectif la destruction d'équipements amenant l'eau du Jourdain vers le désert du Néguev. Figure de proue de la droite nationaliste israélienne, Ariel Sharon, dans ses *Mémoires*, fait, de son côté, remonter la guerre de six jours non au 5 juin 1967 mais *« deux ans et demi plus tôt, soit le jour où le gouvernement israélien décida d'agir contre le détournement des eaux du Jourdain »*.

Ainsi pourrait-on multiplier les exemples qui montrent l'importance de l'eau – et de sa relative pénurie – pour Israël et ses voisins arabes. Le problème au demeurant ne se limite pas à cette seule région. Sait-on, par exemple, que la guerre civile qui depuis des années met aux prises les autorités de Khartoum avec les rebelles sudistes est inséparable des projets d'aménagement du Nil au Soudan ? Et que, demain, le renouvellement d'un tel scénario entre la Turquie, la Syrie et l'Irak, à propos de l'aménagement du Tigre et de l'Euphrate, n'est pas exclu ?

Sur toutes ces questions capitales pour l'avenir d'une région déjà tumultueuse, Christian Chesnot a réuni une documentation solide et exhaustive truffée de considérations historiques et de données politico-économiques. Un seul regret : l'absence de reportages sur ce qui pourrait constituer demain autant de zones de conflits. L'ensemble n'en reste pas moins de très bonne tenue et sans doute sans équivalent en France.

J.-P. T.

A SIGNALER

ÉCONOMIE DE L'ENDETTEMENT INTERNATIONAL
Théories et politiques
d'Elias Gannagé.
PUF, 240 pages, 148 F.

AGENDA

MARDI 10 MAI. France. A l'occasion de la Journée internationale des infirmières, des actions et des grèves, avec manifestation à Paris, sont prévues dans toute la France.
EDF-GDF : journée nationale de grève à l'appel de la CGT pour le retrait du rapport Mandil sur la déréglementation.
Paris. Réunion de négociation patronat/syndicats sur la formation et l'insertion des jeunes.

JEUDI 12 MAI. Vienne. Conseil d'administration de l'OPEP.
Grèce. Réunion informelle à Santorin des ministres de l'environnement de l'Union européenne (jusqu'au 15 mai).

هكذا من الأصل

PERSPECTIVES

VENTE PAR CORRESPONDANCE

« Vous avez gagné ! »

Les jeux ou loteries envoyés par courrier et assortis de cadeaux suscitent bien des faux espoirs. Les professionnels de la vente par correspondance exploitent en virtuoses le flou des textes juridiques

« VOUS avez GAGNÉ ! » Sur la lettre « personnalisée », le *« Chère Madame X... »* s'étale en toutes lettres, et vous annonce que vous êtes l'heureuse élue (deux clients sur trois de la vente par correspondance ou VPC sont des femmes), et que des cadeaux prestigieux vous attendent (importante somme d'argent, voiture, maison...). Si vous lisez vite, vous pouvez imaginer qu'effectivement, c'est la super-chance qui s'est posée sur vous. Une lecture plus attentive vous apprendrait que vous avez seulement été sélectionnée grâce à un prétirage, et qu'il vous faut renvoyer le petit coupon, dans l'enveloppe *ad hoc*, pour savoir vraiment ce que vous avez gagné (le téléviseur ? ou un « bijou » valant 5 ou 10 francs ?). Mais la formulation est suffisamment floue pour qu'on s'y laisse prendre.

A partir de là, quatre attitudes sont possibles : 1) vous jetez sans lire, en râlant contre tout ce papier gâché ; 2) vous n'y croyez pas tout à fait, mais vous savez qu'on peut jouer sans acheter, alors vous renvoyez à tout hasard les petits coupons ; 3) vous y croyez, dur comme fer ; pour mettre toutes les chances de votre côté, vous joignez une commande ; ne voyant rien venir, vous écrivez : en principe, on vous répond, mais pas toujours ; frustrée, vous pensez vous être laissé avoir ; certaines passent à l'acte et portent plainte ; 4) vous n'y croyez pas, mais vous lisez, vous cherchez la faille et, scandalisée, vous réagissez en écrivant aux journaux, aux autorités, à des associations de consommateurs...

La technique commerciale de promotion grâce à des cadeaux distribués sur prétirage s'appelle le « sweepstake ». Elle nous vient des Etats-Unis, où elle s'est développée dans les années 60. La définition précise – au-delà de cette existence du prétirage – est difficile à donner, chaque entreprise de VPC ayant sa méthode : le plus souvent, le prétirage attribue les lots à chaque personne sélectionnée ; les lots non réclamés doivent, selon le code professionnel, être remis à une œuvre charitable, mais il arrive qu'ils fassent l'objet d'un second tirage ; parfois cependant, le prétirage ne sélectionne que les candidats, un éventuel tirage intervenant après pour attribuer les lots à ceux qui ont répondu.

DIRECTIVE • La réglementation française en matière de loterie est stricte *(lire l'encadré)*, mais elle est complexe, et tous les professionnels de la VPC interrogés disent *« ne pas être à l'abri d'une erreur »*. Le besoin se fait d'ailleurs sentir d'une « directive » européenne qui unifie et dise le droit dans l'ensemble des pays de la Communauté : on est au tout début de sa préparation.

Reine-Claude Mader, présidente de l'Institut national de la consommation, éditeur de *50 millions de consommateurs*, collectionne ces courriers – souvent venus de l'étranger – et attend cette directive, qui serait un premier pas vers l'assainissement des boîtes aux lettres.

Au reste, le « sweepstake » semble avoir du plomb dans l'aile : La Redoute n'en fait plus guère que deux ou trois par an. Elle préfère la distribution de cadeaux, qui permettent de réclamer au client qui n'achète pas une participation aux frais (c'est tout le problème de l'interprétation de l'article 5 de la loi de 1989). Le « sweepstake » est cependant encore bien vivant.

Et les boîtes aux lettres se remplissent d'enveloppes volumineuses, gonflées d'offres qui se veulent plus séduisantes les unes que les autres. Les « vépécistes » ont un discours commun très au point pour la défense de ces méthodes de prospection ou de relance de la clientèle : *« Nous n'avons ni vitrines ni vendeurs. Nous touchons nos clients chez eux, et il nous faut entretenir le dialogue, susciter l'intérêt, déclencher l'acte d'achat. »* Au dire de tous les professionnels, outre le catalogue, l'animation par l'envoi de documents publicitaires est indispensable au développement – c'est-à-dire à la survie – de l'activité. L'édition du catalogue coûte à La Redoute, deux fois par an, autant qu'un hypermarché (280 millions de francs). Il faut y ajouter environ 100 millions de francs de cadeaux et remises diverses. Même évaluation aux Trois Suisses : deux hypermarchés par an, mais on y est plus discret sur le coût des « animations ». *« Notre problème,* dit Guy La Tourette, vice-président de La Redoute, *c'est de faire ressortir le catalogue des tiroirs. Mon but, ce n'est pas de faire un coup, c'est de fidéliser une cliente. »*

GRATUITÉ • Selon Bernard Siouffi, délégué général du Syndicat des entreprises de vente par correspondance et à distance, la promotion en général (catalogues, création, impression, maquette, cadeaux et poste) coûte aux entreprises de VPC de 10 % à 15 % de leur chiffre d'affaires. *« La VPC est un métier de dialogue à distance. Les jeux, l'animation sont indispensables, mais ça ne doit pas être fait n'importe comment, car il y va de toute l'activité économique d'une branche de la distribution. »* Pour lui, les deux maîtres mots de l'animation commerciale de la VPC doivent rester « gratuité » et « clarté », dans le respect de la réglementation et du code de déontologie de la profession. Et il va répétant à ses deux cents adhérents (qui réalisent 95 % du chiffre d'affaires global) : *« Ne décevez pas les gens, ils ne vous le pardonneront pas. Je suis pour qu'on soit séducteur, vendeur, mais pas menteur. »*

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au discours angélique correspondent des pratiques à la frange de ce qui est justifiable. Pour le profane, celui qui n'est ni juriste ni sémanticien, cette frange est non seulement large, mais bien floue. Pourquoi diable chaque enveloppe à réexpédier à La Redoute, qu'il s'agisse de sweepstakes ou de cadeaux, comporte-t-elle toujours deux carrés à cocher ? Le premier, grand, accompagné d'un *« OUI, je commande, je reçois mon cadeau gratuitement dans mon colis »*, avec et en capitales rouges la mention *« A traiter en priorité »* ; le second tout petit, adorné d'un petit « non » suivi d'une minuscule phrase, comme honteuse : *« Je ne commande pas. Je désire recevoir mon cadeau »* avec une participation aux frais d'envoi...

Pourquoi diable Les Trois Suisses, digne et respectable maison, envoient-ils des enveloppes ornées sur le côté étroit, d'une bande jaune (du jaune des lettres recommandées de La Poste), avec en capitales bleues (du bleu des plis recommandés) un « AVIS URGENT » comminatoire ? Pourquoi diable envoient-ils des enveloppes grisâtres (on pense tout de suite au percepteur) ornées de tampons encadrés : NOTIFICATION OFFICIELLE (en rouge), A N'OUVRIR QUE PAR LE DESTINATAIRE (en bleu), TIRAGE CONTRÔLÉ PAR OFFICIER MINISTERIEL (en noir) ? Les documents, pourtant, ne doivent pas susciter la confusion avec un document administratif...

Et les huissiers, ces officiers ministériels qui ornent de leur signature les prospectus envoyés, que viennent-ils faire dans cette galère ? La loi impose leur présence, c'est vrai, dès qu'il y a tirage d'une loterie. Ils sont 3 264 en France, tous membres de la Chambre nationale des huissiers de justice, qui fait un peu fonction d'ordre de la profession. Une proportion assez faible d'entre eux (la Chambre nationale ne précise pas davantage) participent aux activités de la VPC. Le montant de leurs vacations demeure discret ; mais, comme dit un juriste : *« Il est plus difficile d'aller porter un exploit de 250 francs à un surendetté que de travailler pour une boîte de VPC. »*

Voir leur nom associé à des documents publicitaires leur donne-t-il des états d'âme ? *« Ça ne me gêne pas »*, dit M[e] Philippe Pérard, huissier à Roubaix, sur le terrain privilégié de la VPC, ajoutant qu'il lui est arrivé d'arrêter un jeu lancé par une grande société, parce que non conforme à la loi.

HUISSIERS • Pourtant, aux XI[es] entretiens de Nice, du 24 au 26 mars, la Chambre nationale a organisé un débat sur « Les jeux, concours, loteries et tombolas », où s'est exprimé le souhait que la législation donne un rôle accru aux huissiers, tout au long du déroulement des opérations. M[e] Pérard, admet qu'*« il y a des règles à définir au niveau de la profession »*, mais qu'il est impossible de contrôler tous les envois des clients, suivi sur ce terrain par Alain Bossut, directeur juridique de La Redoute : *« Si l'huissier de justice devait procéder au dépouillement des réponses, il verrait chaque matin un camion de 38 tonnes s'arrêter devant son étude ! »*

M[e] Pérard reconnaît qu'il y a beaucoup de gens très crédules, mais insiste sur leurs chances de gagner : *« Un gagnant sur plus de 500 000 dans la VPC, c'est beaucoup mieux que le Loto, où on a une chance sur treize millions... »*

On bute là sur le principal attrait des « sweepstakes » : le goût ludique de nos concitoyens. Un sondage (1) réalisé pour le syndicat de la VPC, ainsi qu'une étude interne révèlent que 62 % des participants aux jeux de la VPC jouent sans passer de commande, que 60 % des clients sont peu favorables à l'envoi de cadeaux pour un achat et que 73 % se disent peu favorables à des cadeaux dont il faut payer les frais d'envoi. Pourtant, 62 % des clients de la VPC participent régulièrement aux jeux. On pourrait croire que les Français (et les Françaises) sont des amateurs parfaitement lucides des jeux vépécistes.

Ce n'est pas tout à fait vrai. Jérôme Constant, juriste au BVP (bureau de vérification de la publicité), reçoit les plaintes et protestations de clients abusés. *« La première démarche auprès du BVP est souvent pour s'assurer de la réalité de la chose :* « Mon nom est en face d'un téléviseur Sony. Est-ce que j'ai bien gagné ? » *Certains écrivent pour que leur nom ne figure plus sur les listes d'envoi, puis demandent que cela recommence : le fait de ne plus recevoir de propositions leur fait penser qu'ils n'existent plus pour personne, même pour les commerçants. Le grave, c'est qu'avec les jeux de toutes sortes, on renforce non l'esprit critique, mais le côté infantile du client. »*

Parfois, un de ces moutons devient enragé, il porte plainte, écrit à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes au ministère de l'économie)... Là on tombe inévitablement sur France Direct Service – FDS – *(lire ci-dessous)* et ses pratiques plus que discutables.

Tout cela montre, s'il en était besoin, que la *« transparence »* chère à Bernard Siouffi est encore loin d'être acquise et qu'il lui faudra encore beaucoup de soin et de vigilance pour discipliner ses adhérents.

Josée Doyère

(1) Sondage réalisé par l'Institut français de démoscopie, sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatif de la population française de quinze ans et plus, du 28 février au 7 mars.



Les dix premières

Les entreprises de vente par correspondance ont réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de 47,1 milliards de francs, en progression de 5,8 % sur 1992. Cette vente représente 2,6 % du commerce de détail total et 5,5 % du commerce de détail non alimentaire. Les dix premières sociétés françaises de VPC sont, en 1993 :

- La Redoute, 9,6 milliards de francs de chiffre d'affaires ;
- Les Trois Suisses France, 7,2 milliards ;
- La CAMIF, 5 milliards ;
- Quelle (filiale française de la société allemande), 2,3 milliards ;
- La Blanche Porte (filiale des Trois Suisses), 2,3 milliards ;
- Movitex (filiale de La Redoute), 2 milliards ;
- Damart, 1,4 milliard ;
- Sélection du Reader's Digest (filiale française de la société américaine), 1,3 milliard ;
- France-Loisirs (1,2 milliard) ;
- Yves Rocher (filiale de Sanofi), 1,1 milliard en 1992.

Lois et règlements

- **Loi du 21 mai 1836. Article 1[er]** : *« Les loteries de toute espèce sont prohibées »*. Quatre éléments sont constitutifs du délit : l'offre au public ; l'espérance d'un gain ; le hasard ; la participation financière.
- **Loi du 27 décembre 1973 (dite loi Royer).** Son article 44 (devenu article L 1211 du Code de la consommation) s'applique lorsque les documents publicitaires adressés au consommateur constituent une publicité trompeuse *« de nature à l'induire en erreur »*.
- **Loi du 23 juin 1989 (dite loi Neiertz).** Elle vise, dans son article 5, les « *opérations publicitaires réalisées par voie d'écrit qui tendent à faire naître l'espérance d'un gain* » et interdit toute demande de participation financière ou de dépense sous quelque forme que ce soit. Le bulletin de participation doit être distinct de tout bon de commande. La liste des lots mis en jeu précise pour chacun d'eux *« leur nature, leur nombre exact et leur valeur commerciale »*. Le règlement du jeu doit être obtenu sur simple demande à une adresse précisée et le nom de l'huissier qui s'assure de la régularité des opérations doit figurer sur les documents.
- **Décret du 22 août 1990.** Il précise l'application de la loi de 1989 : le bon de commande, les extraits du règlement, la présentation des lots, le bulletin ou bon de participation doivent être distincts et porter en titre *« de manière particulièrement lisible »* la mention qui *« correspond à l'objet du document, à l'exclusion de toute autre mention »* ; de plus, les lots mis en jeu *« sont présentés par ordre de valeur »*.
- **Note d'information du 6 novembre 1990.** Adressée par le ministère de l'économie, des finances et du budget aux directeurs départementaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, elle précise à la fois le champ d'application de la loi de 1990 (les opérations réalisées par voie d'écrit, qui font appel à un tirage au sort, qui sont présentées de telle façon qu'il en résulte la perception de l'éventualité de l'attribution d'un lot à chaque participant) et les obligations auxquelles les opérations de ce type doivent se conformer (pas de participation financière – pas même une enveloppe timbrée pour la réponse –, documents distincts, appréciation très stricte des différentes parties du document publicitaire (pour le respect des stipulations de la loi de 1989 et du décret de 1990).

Le cas France Direct Service

FDS a été l'objet de plaintes nombreuses au sujet de ses « sweepstakes ». Soucieux d'améliorer son image, il se rapproche du code de déontologie de la VPC

FRANCE Direct Service est une vieille connaissance. *Le Monde* avait eu l'occasion de parler – le 31 janvier 1986 – de cet organisateur de « sweepstakes » particulièrement actif : M[me] Prince, une de ses clientes n'avait-elle pas appris, par un prospectus, qu'on lui aurait remis... un chèque de 250 000 francs. N'ayant jamais rien reçu de tel, elle s'était rebiffée et nous avait alertés.

FDS est la création d'un homme, Bernard Graeff, né en Alsace il y aura bientôt quarante-six ans. Financièrement, c'est une réussite. En 1992-1993 (exercice clos au 30 juin), le chiffre d'affaires était de 334 millions de francs, et il devrait atteindre 400 millions cette année (+ 19 %), avec un bénéfice de 3 % à 4 %. Il emploie 160 salariés.

Fils de modestes employés, ayant arrêté l'école au certificat d'études, Bernard Graeff a rêvé un temps d'être footballeur professionnel. A vingt et un ans, il entre comme coursier dans une société de vente par correspondance, le Centre franco-allemand (*« qui travaille tout à fait dans le même esprit que FDS »*, dit-il aujourd'hui). En sept ans, il passe par tous les services, et quand le propriétaire (allemand) du Centre franco-allemand (CFA) crée une société de routage, Euro-Direct, Bernard Graeff devient gérant salarié.

Descendu à Nice pour s'occuper, en amont du CFA, de préparer catalogues et « sweepstakes », il crée France Direct Service, qui devient opérationnel le 1[er] janvier 1977. Il n'a pas de fichier, et démarre avec des annonces dans la presse (*Télé-Poche, Télé 7 jours, Nous Deux, Intimité, Modes et Travaux*). La première année, FDS réalise 4 millions de francs de chiffre d'affaires, emploie *« quatre ou cinq salariés »* et a deux produits-phares : un sac pour femmes, *« avec plein de poches »*, et une caisse à outils. Très vite, il lance son premier catalogue, sur petit format (qu'il a gardé par la suite : 18,5 × 14,5 cm), tiré à 20 000 exemplaires. A la fin de la première année, il achète le fichier de la filiale française d'une société américaine, Spencer, qui a cessé son activité (277 000 adresses).

C'est parti. En 1978, le chiffre d'affaires atteint 30 millions de francs, avec un bénéfice de 7 % à 8 %. Depuis, échanges et locations de fichiers se sont multipliés.

Bernard Graeff a sur les fichiers une opinion bien arrêtée. *« Il y a, dans l'ordre, trois critères pour la qualité d'une adresse : la* « récence », *la fréquence d'achat en VPC et l'argent dépensé par le client. »* Il n'achète pas de fichiers à France Telecom : *« Cela n'a pour moi aucun intérêt, car le critère le plus important (acheteur de VPC) ne figure pas dans les sélections possibles. »*

FDS est un grand fabricant de « sweepstakes », puisqu'un jeu accompagne chaque document produit, à la cadence de 52 par an, avec deux grandes dates clôtures de ces jeux, fin juin et fin décembre. La technique employée est celle du pré-tirage du nombre exact de gros lots. Les gros lots non réclamés par leur destinataire font l'objet d'un second tirage dans la liste des participants n'ayant gagné que des lots de consolation (d'une valeur de 5 francs environ). Il pratique également les *« colis surprises »*, qui coûtent 200, 300 ou 600 francs. Il y a entre trente et cinquante mille clients pour ce type de produits, *« et ils en ont pour leur argent »*.

Tout le monde ne partage pas cette opinion. *« FDS a des pratiques commerciales extrêmement discutables »*, dit Christian Babusiaux, directeur général de la concurrence et de la consommation, qui a saisi la justice et tout centralisé sur le parquet de Grasse (dont dépend le siège de FDS). Une information judiciaire est ouverte depuis 1990, mais le juge d'instruction saisi de l'affaire, au tribunal de grande instance de Grasse, M[me] Rabi, a baissé les bras et demandé à la direction départementale de la concurrence de lui donner un coup de main : *« Je suis incapable de vous dire combien il y a de plaintes »*, nous a-t-elle dit.

AMBIGUÏTÉ • Francis Filippi, directeur départemental de la concurrence, a ainsi reçu de M[me] Rabi vingt-deux cartons remplis de lettres au sujet de FDS ! Il s'agit de faire le tri entre les témoignages et les lettres qui constituent des plaintes recevables, qu'il s'agisse de publicité mensongère ou de non-respect de la législation en vigueur. *« Il y a cinq ou six mille enveloppes,* dit-il. *J'exclus la possibilité de tout dépouiller. Mon ambition est de fournir à l'instruction judiciaire d'ici un mois de quoi entamer une poursuite globale qui s'appuie sur un panel significatif de consommateurs lésés. »*

Les « sweepstakes » de FDS sont ambigus, c'est la loi du genre, mais nettement plus que ceux de ses grands confrères. Son *« Certificat d'éligibilité pour 700 000 francs »* mériterait une analyse sémantique serrée. Mais il ne se livre plus à la plaisanterie qui consiste à offrir en prix une « machine à coudre » (pour 124 francs), qui se révèle être une sorte d'agrafeuse munie d'une bobine !

Plus préoccupants sont les liens qu'il entretient avec des sociétés situées hors de l'Hexagone, qui expédient des courriers publicitaires en France : Direct Shopping International (Allemagne) – avec laquelle Bernard Graeff nous a dit n'avoir aucun rapport – a fait l'objet d'une ordonnance du parquet de Mönchengladbach, en date du 18 juillet 1991, sur plainte d'un consommateur de Niort (Deux-Sèvres) qui met directement en cause... M. Graeff. La DGCCRF avait reçu 180 plaintes contre la société allemande en 1992 et 144 en 1993. Avec Euro-Discount, Globe Mailing et Globe Marketing, M. Graeff nous a dit avoir procédé à des échanges de fichiers, dans le passé.

Mais n'est-ce pas justement du passé ? Les lenteurs de la justice, en France comme en Allemagne, n'ont-elles pas laissé le temps à FDS, le succès aidant, de réformer ses méthodes commerciales, ou du moins de les améliorer ? Le fondateur de FDS semble prendre avec philosophie les procès dont il est l'objet : *« Il y a une trentaine de procédures en cours, et je procède à 60 millions d'envois par an. C'est peu. Ça ne fait pas plaisir d'aller au tribunal, mais je fais mon boulot. Tous les VPCistes ont besoin de « sweepstakes », et mon souci, c'est qu'il y ait le moins de mécontents possible. Quant aux plaintes au tribunal de Grasse... on verra bien. »*

Manifestement, Bernard Graeff souhaite améliorer son image, maintenant qu'il commence à jouer dans la cour des grands de la VPC. Il vient de demander à devenir membre du Syndicat de la VPC et s'est donc engagé, comme le prescrit le code de déontologie de la profession, à régler directement les litiges qui surviendraient. Bernard Siouffi, le délégué général, affirme que se règlent *« à 99,9 % les plaintes dont sont l'objet les membres du syndicat »*. Les frustrés de FDS, qui ont peu de chance de se faire rendre justice à Grasse dans un délai raisonnable, seraient peut-être bien inspirés d'écrire à nouveau à M. Graeff. Celui-ci aura à cœur, n'en doutons pas, de régler au mieux ces litiges.

J. D.

MARKETING

Adresses à vendre

Les fichiers de clients font l'objet d'un actif et souvent fructueux commerce. France Telecom est d'ailleurs la première à louer ses listes

C'EST fou ce que les grands noms de la vente par correspondance (VPC) s'intéressent au *« profil socio-économique »* de leurs clients ! Ils les *« chouchoutent »* tant, comme diraient Les Trois Suisses, qu'ils consignent, dans des fichiers informatiques ultra-performants, le moindre renseignement, le moindre signe distinctif : mode de commande (courrier, téléphone ou Minitel) ; type de paiement (chèque, Carte bleue) ; « *top* produits » (Madame Machin achète-t-elle de la layette ou des charentaises ?) ; « degré d'activité dans le catalogue » empiriquement mesuré par le mystérieux « indice RFM » : « récence » (dernière date de commande), fréquence (nombre de commandes annuelles) et montant des achats ; exploitation du « pavé géographique » – pas toujours infaillible, déplore Alain Catillon, directeur du marketing de La Redoute, car *« dans le seizième il y a aussi les concierges ! »* ; « *scoring* prénom », science plus ou moins exacte qui tente d'établir l'âge de « la chère cliente » à partir de son prénom lorsqu'elle n'a pas benoîtement livré sa date de naissance sur le bon de commande... Bref, les « historiques clients » de la VPC, c'est un peu le questionnaire de Proust version marketing.

PROFIL • *« Notre système nous permet de stocker jusqu'à mille informations par personne »*, claironne Alain Catillon. Souci de mieux servir son client ? La démarche est plus intéressée qu'il n'y paraît... La cliente est loin de soupçonner l'exploitation qui est faite de son adresse et de son « profil marketing ». Tout ce qu'elle voit, c'est, chaque matin, sa boîte aux lettres déborder de propositions publicitaires.

Bien renseigné, bien géré et régulièrement mis à jour, un fichier de clients (ou d'abonnés), ça vaut de l'or ! Traditionnels fonds de commerce de la VPC et de la presse, ces fichiers font l'objet d'un commerce à grande échelle, insoupçonné et très codifié. Seule règle d'or : on ne vend pas son fichier (ce qui supposerait une cession définitive), sauf en cas de cessation d'activité. Les professionnels parlent donc toujours d'échange (au prix symbolique de « 170 francs pour mille adresses ») ou de « location de fichier » (environ 1 000 francs les mille) : l'adresse n'est « louée » que pour un seul mailing, ce qui signifie que *in fine* le « locataire » possédera seulement les adresses des clients qui répondent à l'offre publicitaire.

ÉCRAN • D'où le recours à des intermédiaires, les « courtiers de fichiers », qui se chargent, moyennant une commission de 15 % à 30 % prélevée sur la transaction, de conseiller et de mettre en contact « locataires » et « propriétaires » tout en leur offrant la garantie d'un terrain neutre : *« Nous sommes là aussi pour faire écran »*, explique Marilyn Perin, directrice d'Altek Fichiers, filiale du groupe Axime, détenu par Paribas et la Générale des eaux. Numéro un de la location de fichiers en France (devant Basse, le strasbourgeois Europrogrès, Cibles Adresses...), Altek détient notamment l'exclusivité de la commercialisation des fichiers de Prisma et de Bayard-Presse. Avec un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, Altek, outre l'activité de courtage, intervient aujourd'hui sur toute la chaîne du marketing direct : gestion et hébergement de fichiers, « déduplication » (procédé informatique qui vise à éliminer les doublons dans les listes d'adresses), impression laser, routage...

Résultat : la foire aux adresses bat son plein ! L'heure est à la « surcommercialisation » des fichiers... et au mailing à outrance ! La seule restriction relève de ce qu'on pourrait appeler le « tabou de l'inceste » : pas question de livrer ses adresses à un concurrent direct.

Pourtant, les résultats sont rarement à la hauteur des investissements (le coût d'un envoi en nombre varie de 3 à 4 francs par enveloppe) : *« On est très contents lorsqu'on a 1 % de remontées ! »*, lâche Janine Gras, responsable de la promotion des abonnements au *Monde*.

Champions toutes catégories, La Redoute et Les Trois Suisses ont mis sur pied des départements marketing spécialement chargés de commercialiser leurs fichiers (85 centimes à 1 franc l'adresse, pas de cession en deçà d'un seuil de 10 000), respectivement baptisés Médiacible et Régilist. La Redoute, qui dispose de l'un des plus gros fichiers de France – 14 500 000 clients –, *« en échange cinq ou six millions chaque année et en loue à peu près autant »*, confie Alain Catillon, qui évalue le chiffre d'affaires ainsi réalisé à *« plusieurs millions de francs »*.

Si, en moyenne, le tarif de location tourne autour de 1 franc l'adresse, la fourchette oscille entre 30 centimes et 2,50 francs le *prospect*. *« Le coût est fonction du degré d'information qualitative »*, explique Marilyn Perin. En fait, le tarif dépend surtout du « profil socio-économique » du quidam. D'où la gamme de prix très étudiée de Prisma, qui « loue » l'abonné de *Cuisine actuelle* 85 centimes, celui de *Géo* 1,10 franc et celui de *Capital* – dont les assureurs se montrent très friands – 1,70 franc. A la Bourse aux fichiers, c'est *l'Expansion* qui pratique le tarif le plus fort : 2,50 francs l'abonné ! *« On n'est pas là pour se faire de l'argent sur le dos de nos lecteurs. Au contraire, si on pratique ce tarif c'est plutôt pour dissuader les intéressés ! »*, plaide Corine Héral, chef du département fichier du groupe Expansion, qui, tout en reconnaissant que *c'est lucratif »*, refuse de communiquer le chiffre d'affaires réalisé en location de fichier.

Moins cachottière, France Telecom affirme réaliser un chiffre d'affaires de 60 millions de francs par an en commercialisant, au tarif de 30 centimes l'adresse, l'annuaire de ses 30 millions d'abonnés, expurgé des 5 millions de personnes inscrites sur liste rouge et des 250 000 autres sur liste orange (1). Comme il est possible d'affiner par rubriques professionnelles, se procurer la liste des pharmaciens du septième arrondissement de Paris est un jeu d'*enfant* !

SELF-SERVICE • Très habile à exploiter son fonds de commerce, France Telecom a même spécialement lancé en janvier 1992 un self-service Minitel : 3614 Marketis, dont les assureurs sont les premiers clients. Seul hic : certains professionnels peu scrupuleux piratent l'annuaire électronique (le 11 du Minitel), court-circuitant ainsi la liste orange. Toute la difficulté pour France Telecom, qui souhaite porter ces affaires en justice, est de prouver l'origine des adresses piratées...

Rares sont les sociétés qui échappent à la tentation de « rentabiliser » leurs fichiers. A l'exception notoire des associations à but humanitaire (Les Restos du cœur, Amnesty International...), qui, sur l'air bien connu du « Nos donateurs n'apprécieraient pas », ont pour principe de ne jamais céder leurs fichiers, sans pour autant renoncer à prospecter dans les fichiers des autres. Déçue par la *« rentabilité »* des adresses de la VPC, Brigitte Ourlin, responsable du marketing direct à Amnesty, estime que *« ce sont les fichiers de la presse intellectuelle de gauche comme* le Monde, Libération, Télérama, *qui suscitent les meilleures remontées »*. Tout l'art consiste à taper dans le bon fichier.

Philippe Baverel

(1) Liste des abonnés ayant demandé à France Télécom que leurs nom et adresse, bien que figurant dans l'annuaire, ne soient pas utilisés à des fins de prospection commerciale. Inscription gratuite.

« Le Monde » et ses fichiers

« Jamais je ne loue les fichiers des adresses de nos 200 000 abonnés, tous titres confondus, explique Janine Gras, responsable de la promotion des abonnements au *Monde. Ce n'est pas dans la politique de la maison. En revanche, nous pratiquons l'échange avec les fichiers d'abonnés à d'autres titres :* Télérama, le Nouvel Observateur, l'Evénement du jeudi, Courrier international, *la revue* Esprit, *les* Cahiers du cinéma... » *Le Monde de l'éducation*, par exemple, puise dans les fichiers des magazines pour jeunes de Bayard-Presse les adresses de ses mailings. *Le Monde diplomatique* prospecte chez les lecteurs de *Politis* (en échange d'espace publicitaire pour l'hedomadaire de Bernard Langlois) ou de *Témoignage chrétien*.

La CNIL et la déontologie

Juridiquement, la cession de fichier n'est pas interdite mais réglementée par la loi du 6 janvier 1978. Tout organisme qui crée un fichier *« est tenu d'en faire la déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)* – à ce jour, 320 000 ont été déclarés – *et d'informer d'une éventuelle cession les personnes concernées. Chacun peut en outre s'opposer à figurer dans un fichier et* a fortiori *refuser que ses coordonnées alimentent d'autres fichiers »*, rappelle Jacques Fauvet, président de la CNIL.

« Toutefois, précise Clémentine Voisard, attachée au service juridique de la CNIL, *la loi n'oblige pas les sociétés à enregistrer l'accord des particuliers pour céder leurs coordonnées ; elle exige seulement que ceux-ci soient informés préalablement de la possibilité de la cession. »* En outre, la loi n'a pas précisé que ladite information devait être lisible à l'œil nu ! Conséquence : les consommateurs sont généralement très mal informés par une phrase sibylline, rituellement écrite au bas du bon de commande, en caractères minuscules, du genre : *« Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le signaler. » « Voilà comment l'information est présentée dans la plupart des cas, ce qui suppose une lettre du client,* regrette Clémentine Voisard. *Ce serait tellement plus simple si tous adoptaient le système de la case à cocher lorsqu'on ne souhaite pas que son adresse soit cédée. » « Certes,* reconnaissent les professionnels du mailing, *mais on n'a pas envie que 60 % des gens utilisent leur droit de veto ! »*

Plus grave encore, la CNIL, habilitée à recevoir et à instruire les plaintes, épinglait dans son rapport d'activité de 1992. Les Trois Suisses qui, entre autres légèretés, *« louaient leur fichier en transmettant des informations confidentielles sur leurs clients (code d'accès à l'immeuble, numéro d'étage...) »* ! Pratiques aujourd'hui révolues, assure la CNIL.

Est-ce pour redorer leur blason que les professionnels du secteur, sous l'égide de l'Union française du marketing direct (UFMD), se sont dotés le 8 décembre 1993 d'un « code de déontologie » ? Ce document prévoit, en tout cas, trois garanties fondamentales pour le consommateur :

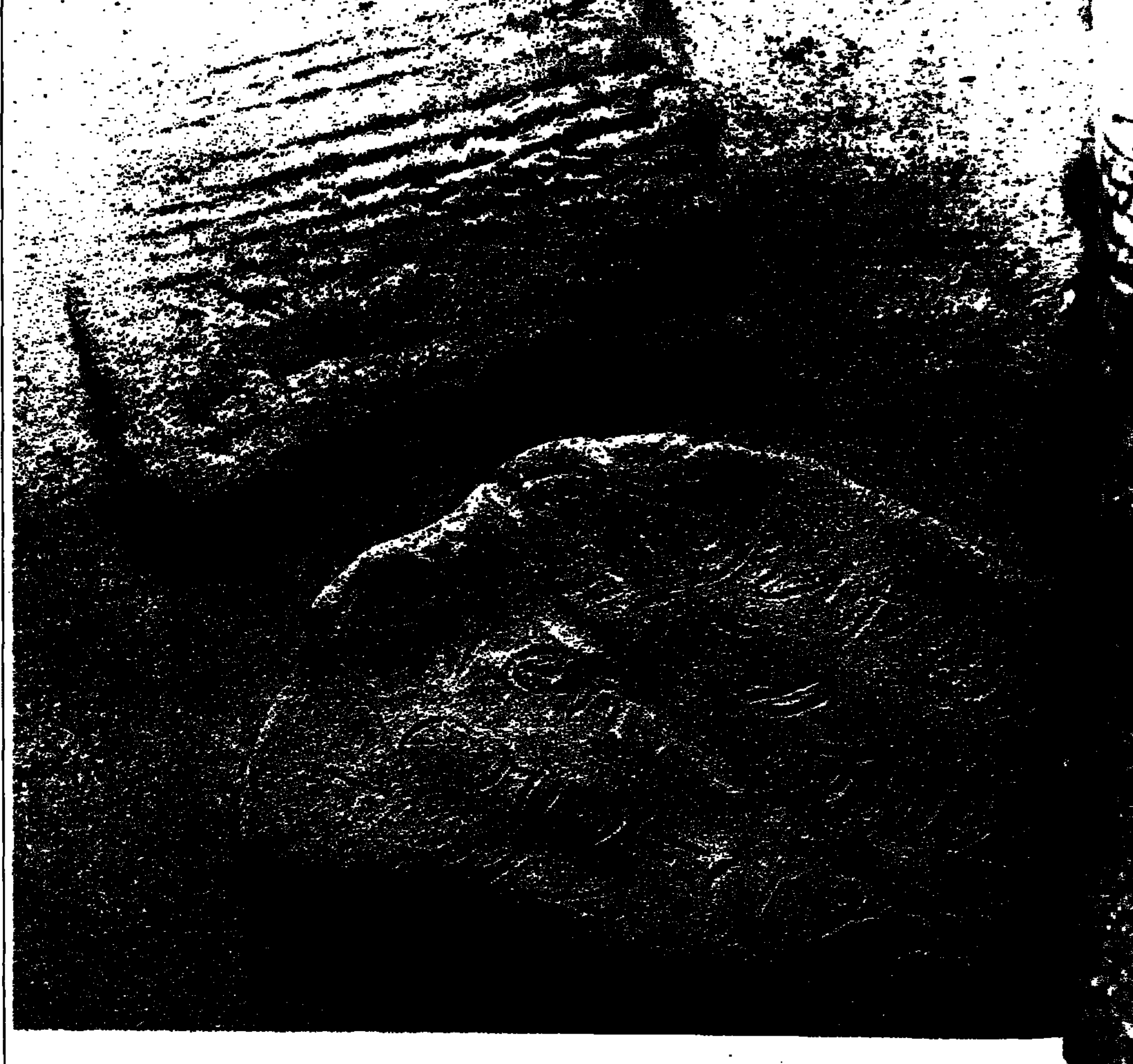
– transmission de la copie du récépissé de la déclaration du fichier (délivré par la CNIL) pour tout contrat de location, afin de faire la chasse aux fichiers non déclarés ;

– désignation d'un *« Monsieur Protection des données »* dans chaque entreprise ;

– respect rigoureux de la liste Robinson/Stop Publicité qui recense les coordonnées de 70 000 personnes qui *« souhaitent recevoir moins de courrier publicitaire adressé »* (1).

Ph. B.

(1) Pour figurer sur cette liste, écrire à l'UFMD, 60, rue La Boétie, 75008 Paris. Une simple carte de visite portant la mention *« Stop Publicité »* suffit. Inscription gratuite.





هكذا من الأصل

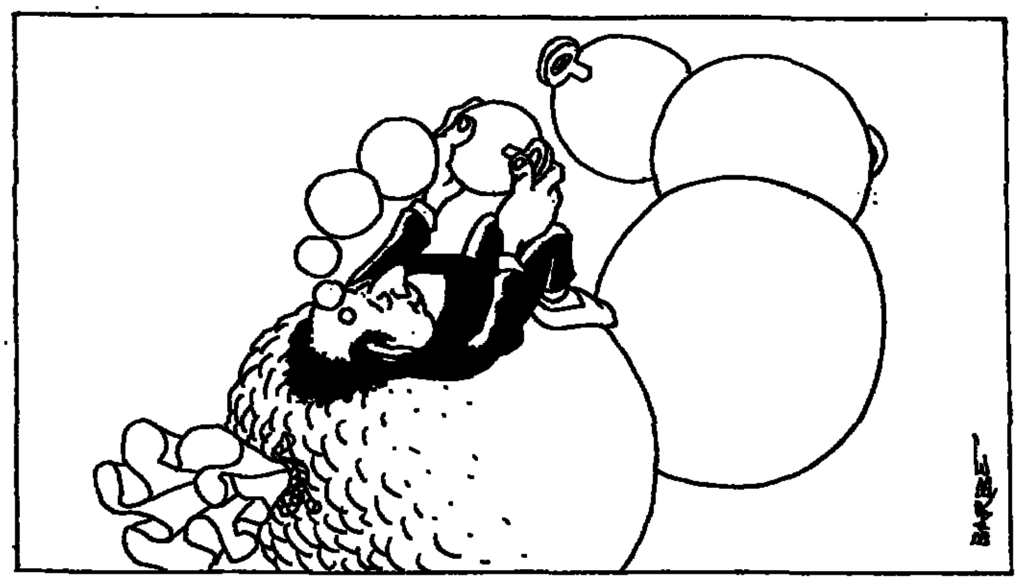
INVENTIONS

Inusable concours Lépine

Suite de la page I

En attendant, moyennant un loyer de 2 000 francs pour 4 mètres carrés de stand, les 220 inventeurs sélectionnés (sur 300 dossiers déposés) se disputent les faveurs de quelque 400 000 visiteurs, dans l'espoir d'appâter celui qui acceptera de fabriquer leur « géniale invention » !

Décrocher un stand à la Foire de Paris n'est que la première étape. Les lauriers du concours Lépine ne garantissent pas, tant s'en faut, un débouché industriel. Certes, l'AIFF s'emploie à guider les inventeurs dans les méandres des procédures de dépôts de brevets. Le *« virus de l'invention »*, à en croire Nathalie Gérand, attachée de presse du concours Lépine, frappe toutes les catégories sociales : ingénieurs, ouvriers, employés des postes, voire ménagères... Mais le hic, c'est que *« l'inventeur n'est généralement pas doué pour les affaires » !* Ce que confirme Jean-Claude Combaldieu, directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), lassé de *« ces farfelus qui croient toujours avoir inventé le mouvement perpétuel »*. Les inventeurs Lépine ne sont qu'une petite minorité dans le flot des dossiers examinés par l'INPI : en 1993, l'Institut a enregistré *16 000 dépôts* de brevet, dont 4 500 émanant de particuliers, moyennant le paiement d'une taxe de 250 francs et d'un « rapport de recherche » (afin de vérifier que l'invention n'est pas déjà brevetée) de 4 200 francs (payable sur trois ans), sans compter la taxe de maintien annuel ni... les honoraires des cabinets de conseils en brevet.



Président de l'AIFF, Georges Lavergne, lui-même inventeur de l'autocuiseur « Mélanie », récompensé au concours Lépine en 1952, déplore que *« les inventeurs exploitent mal leurs idées »*. Car il ne suffit pas d'inventer. Encore faut-il *« avoir la fibre pour vendre son appareil et avoir la prudence de tester le public »*, explique Georges Lavergne, qui parle d'expérience : la société qu'il a fondée pour fabriquer ses autocuiseurs emploie aujourd'hui quarante salariés et revendique un chiffre d'affaires de 20 millions de francs.

Le destin exceptionnel de Jean Mantelet, inventeur du presse-purée (1931) et fondateur de Moulinex (9 milliards de francs de chiffre d'affaires, numéro un européen du petit électroménager), a de quoi faire rêver.

Mais combien sont-ils, ces « Géo Trouvetout », lauréats d'un jour du concours Lépine, qui, sitôt les projecteurs éteints, se cassent le nez à la porte des industriels ? C'est ce qui est arrivé à Franck Izquierdo (vingt et un ans), garçon de café de son état, créateur de la brosse à dents jetable avec dentifrice incorporé. Et que dire de ceux qui, ayant franchi le cap de la production de leur objet, constatent amèrement... l'inexistence de la clientèle !

Le « chasse-pigeons » (dispositif de petits pics en plastique à placer sur les fenêtres) n'a pas trouvé preneur, pas plus que l'alarme antivol pour tableaux. Quant aux inventions plus farfelues néanmoins récompensées – de *« Somnidor, appareil à provoquer le sommeil »* au *« dispositif pour enlever les bas et les chaussettes sans se baisser »* ! –, l'AIFF elle-même a perdu la trace de leurs géniteurs !

MÉDAILLES • *« Toute nouveauté est perçue par les professionnels comme un danger. L'erreur à ne pas commettre, c'est d'aller solliciter l'entreprise qui occupe déjà le créneau, car elle redoute de voir scier la branche sur laquelle elle est assise. Résultat : soit elle étouffe le projet, soit elle tourne le brevet et sort une copie »*, assène Jean-Luc Lourdel, inventeur de la « montre-boussole-anémomètre » et des « stylos mous », qui affirme vivre de ses inventions. De son expérience, il a retenu deux règles d'or : faire fabriquer soi-même les pièces nécessaires chez plusieurs sous-traitants afin d'éviter les risques de copie ; éviter la grande distribution, qui tire les prix au maximum et vous paie *« à quatre-vingt-dix jours fin de mois »*.

« On n'est jamais si bien servi que par soi-même », telle semble être la principale leçon à tirer du parcours des inventeurs qui ont réussi. Ils recommandent, à l'unanimité, de créer sa propre entreprise, à l'instar de Jean Mantelet. Preuve s'il en était besoin que les « peaux d'âne » du concours Lépine peuvent rapporter gros, la société Bordet – fondée par Raymond Bordet, médaille d'or en 1965 pour son porte-outil à vibrations, très utilisé par les ébénistes – revendique aujourd'hui la première place sur le marché de l'outillage pour le bois (avec un chiffre d'affaires de 3,5 millions de francs) et exporte ses outils en Allemagne et en Espagne.

Avec quinze médailles, *« dont cinq d'or »*, et un Grand Prix du président de la République, Claude Dumas, ébéniste lui aussi, est sans doute l'homme le plus médaillé du concours Lépine. Pour fabriquer son escalier escamotable ou son « meuble potager », cet inventeur très prolifique a créé sa propre entreprise, qui affiche un chiffre d'affaires de 2 millions de francs. S'il a réussi, l'homme n'a pas oublié pour autant le parcours du combattant qu'il a accompli : *« En France, l'inventeur est ponctionné de toutes parts. En Allemagne au contraire, il existe un organisme public qui finance le lancement des inventions les plus ingénieuses. Et l'inventeur rembourse au prorata de ce qu'il gagne. »* Cela explique peut-être pourquoi l'Allemagne a enregistré l'an dernier plus de 35 000 dépôts de brevet, soit deux fois plus que la France.

Philippe Baverel

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE
S A

Président-directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale
de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
TÉL. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Autres pays Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 PP. Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ________ Prénom : ________
Adresse : ________
________ Code postal : ________
Localité : ________ Pays : ________
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



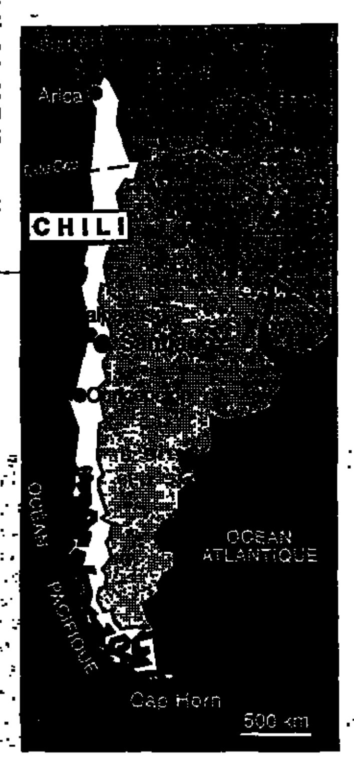
DÉVELOPPEMENT

Le bond suspendu du jaguar

Suite de la page I

On y voit des centres commerciaux flambant neufs aux éventaires de toute sorte, *« formels »* ou *« informels »*. Mais il a été soutenu par une transformation, sociale autant qu'économique, entamée sous la dictature. A côté de nouveaux groupes financiers et industriels (notamment dans les *domaines traditionnels* des mines ou du bois) appuyés sur le capital étranger, on a vu apparaître *« une nouvelle génération d'entrepreneurs »*, comme l'écrit la sociologue Cecilia Montero Casassus, dans des secteurs comme le *software*, les services financiers, la vente ou le marketing.

Ingénieurs ou économistes, issus de la classe moyenne aisée, ils ont vu se fermer les portes du secteur public et se tarir les débouchés des professions libérales traditionnelles, avec le changement de régime et la crise du début des années 80. Ils sont souvent passés dans des sociétés à capitaux étrangers avant de fonder leur entreprise, mais certains des exilés sont aussi entrés dans les affaires à leur retour, comme Sergio Bitar, actuel



président du PPD (Parti pour la démocratie), un des deux partis socialistes.

Ce changement a sa traduction politique : la confiance nouvelle dans le secteur privé qu'on rencontre à gauche. *« Il faut réduire la dimension administrative et bureaucratique de l'Etat, et son rôle de producteur direct »*, déclarait Sergio Bitar en visite à Paris en mai 1992 ; *« Il faut réduire l'intervention publique au minimum nécessaire »*, affirme de son côté Carlos Ominami, sénateur socialiste, ex-ministre de l'économie, qui souhaite *« ouvrir tous les espaces possibles au privé »* – jusqu'à l'éducation ou la santé, même s'il ne se *« fait pas d'illusions »* sur la capacité du privé de prendre en charge ces domaines de façon convenable.

En 1993-1994 toutefois, plusieurs éléments se sont alliés pour ralentir la croissance, tombée à 3,5 % en rythme annuel à la fin de 1993. La Banque centrale, pour éviter la « surchauffe », a maintenu depuis la fin de 1992 un contrôle strict de la masse monétaire et des taux d'intérêt élevés (6,5 %). D'autre part, la crise économique en Europe et au Japon a accentué l'effet de la baisse des prix des matières premières exportées (cuivre, farine de poisson, pâte à papier). En 1993, les exportations ont diminué de 7,8 % en valeur, tandis que les importations continuaient à croître de 10 %, ouvrant *un déficit commercial* de près de 1 milliard de dollars, après l'excédent de 750 millions de 1992.

Ce déficit pourtant n'inquiète pas : ce sont surtout les importations de biens d'équipement qui ont augmenté en 1993 – presque deux fois plus vite que les biens de consommation (15,9 % contre 8,6 %). Et depuis le début de 1994 les exportations ont repris leur croissance. Et, pour cette année, Eduardo Aninat, le ministre des finances, table sur une croissance d'au moins 4 % du PIB (avec une progression de l'emploi de 2 % à 3 % et un gain de productivité comparable). Un chiffre qui, pour des Européens, paraît encore non négligeable. Les économistes « privés » s'accordent aussi pour penser que l'économie repartira après un « creux » au cours du premier semestre.

Mais le Chili peut-il, comme l'espère son nouveau président, croître durablement au même rythme de 6 % ? C'est l'issue de cette « deuxième phase exportatrice » que l'on discute aujourd'hui à Santiago. Et permettra-t-ellle de faire disparaître la grande pauvreté (l'*« indigence »*), comme le promet le gouvernement ? Le Chili a bénéficié, dans un passé récent, de la combinaison de taux de change favorables et de prix élevés du cuivre, de la cellulose et de la farine de poisson procurant une rentabilité exceptionnelle : *« Il serait irréaliste de croire que cela peut se reproduire*, souligne Osvaldo Rosales, économiste à la CEPAL. *Il faut passer d'une structure d'exportation reposant sur l'exploitation intensive des ressources nationales à une industrie exportatrice, reposant sur une diversification des marchés et des produits. »*

NICHES • Le Chili a déjà diversifié ses marchés : en 1980, 37 % des exportations allaient vers la CEE, et notamment la RFA. Aujourd'hui, la proportion a été ramenée à 29 % – Allemagne réunifiée comprise – tandis que la part de la région Asie-Pacifique a plus que doublé, atteignant 31 %. Pour accroître la présence chilienne hors du Japon – devenu le premier partenaire – les dirigeants de Santiago veulent renforcer leurs équipes commerciales et leur *« diplomatie exportatrice »*. Même combinaison de dynamisme exportateur et d'efforts diplomatiques dans le Nouveau Monde : les exportations ont doublé avec le Mexique, fortement cru avec l'Argentine, depuis les accords avec ces deux pays. Les persistants appels du pied en direction des Etats-Unis reçoivent bon accueil à Washington : certains responsables américains auraient préféré le Chili au Mexique.

Le vrai enjeu, c'est de trouver des « niches », de se placer sur des produits en croissance. Certes, les secteurs *« non traditionnels »* connaissent une forte expansion : le Chili exporte des biens industriels (outils, cosmétiques, pneumatiques) et des services (informatique, imprimerie, services financiers) de plus en plus nombreux. Mais leur apport reste encore minime. Minerais, bois, produits de l'agriculture et de la pêche, à l'état brut ou ayant subi une première transformation, représentent 70 % des exportations (50 % pour les minerais). Le cuivre en demeure le principal poste, bien que sa part soit tombée en cinq ans de 50 % à 35 %.

Or ces domaines traditionnels restent fort attractifs : le secteur minier concentre le tiers des projets d'investissement actuels, et l'on prévoit une hausse de 75 % de la production de cuivre en six ans, après un doublement en douze ans. Certains « nouveaux » postes, d'autre part, demeurent fragiles ou saturés. Le Chili est déjà dominant sur certains secteurs : il assure, par exemple, 23 % des exportations mondiales de raisin (et 47 % des exportations de fruits de l'hémisphère sud) ? *« Assez gros pour inquiéter d'autres producteurs »*, dit un économiste étranger. Les Chiliens l'ont vu l'an dernier avec l'Europe pour les pommes et les kiwis. Les blocages ne risquent-ils pas de se multiplier et de ralentir la croissance ?

Plus redoutable encore, le défi de la pauvreté. Là aussi, le Chili a déjà marqué des points. Si l'on en croit les études successives de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), entre 1987 et la fin de 1992, le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a diminué de 1,1 million environ, ce qui a ramené de 44 % à 32,7 % la proportion de pauvres dans le pays, alors que celle-ci avait fortement augmenté depuis les années 70. Mieux, parmi ces pauvres, le nombre d'*« indigents »*, n'ayant pas assez d'argent pour payer le « panier » alimentaire de base, s'est réduit de presque 900 000, tombant de près de 17 % à 9 % de la population (2).

On peut sans doute discuter ces chiffres, fondés sur des enquêtes du ministère du Plan chilien ; d'autres études de la CEPAL (3) sont moins optimistes. Mais le sens n'est pas contestable : le Chili est presque le seul pays d'Amérique latine où la pauvreté ait reculé par rapport au début des années 80. Un succès pour le gouvernement de transition démocratique de Patricio Aylwin : le progrès, entamé à la fin de la dictature, s'est accéléré depuis 1990.

QUALIFICATION • Mais le pari d'éliminer l'*« extrême pauvreté »* d'ici à l'an 2000 peut-il être tenu ? Les résultats obtenus sont dus en tout premier lieu à l'augmentation de l'emploi *(lire ci-contre : « Les deux Chili »)*. Peut-on en attendre les mêmes effets à l'avenir ?

La croissance des années 90 a bénéficié d'abord à des secteurs employant une forte proportion de travailleurs non ou peu qualifiés : le bâtiment a connu un véritable *boom* avec une progression de 30 % des effectifs (contre 10,5 % pour l'ensemble de l'économie). Même si les travaux publics peuvent prendre le relais, avec le développement des infrastructures prévu par le gouvernement, l'évolution vers une économie plus « sophistiquée », dans la *« deuxième phase exportatrice »* risque de favoriser beaucoup plus les emplois qualifiés. *« Pour augmenter la productivité des emplois, la demande de qualification va s'accroître »*, souligne Aristides Torche, professeur d'économie à l'Université catholique de Santiago. Comment en faire profiter aussi les pauvres et les salariés du bas de l'échelle ?

Pour Aristides Torche, cela exige un changement d'orientation du système éducatif *(« considérer l'éducation comme un facteur de production »)*. Plus généralement, les « indigents », qui cumulent les handicaps en termes non seulement d'emploi, mais aussi d'éducation, de santé, de logement, de taille de la famille, ne demandent-ils pas une intervention spécifique, au-delà des aides actuelles, si « ciblées » soient-elles ?

Jusqu'ici, l'accroissement des dépenses sociales n'a pas empêché le maintien des inégalités : si la part du revenu national détenue par les 20 % les plus pauvres a augmenté, elle reste inférieure à 4 %, celle des 10 % les plus riches (46 %) a plutôt tendance à augmenter. Il n'est pas sûr qu'à l'avenir le partage des fruits de la croissance soit plus favorable aux premiers. Même si les syndicats font preuve, dit-on, d'un *« grand esprit de responsabilité »* (renforcé par leurs liens avec la Démocratie chrétienne), les couches « moyennes », dont les revenus ont moins progressé, ne revendiqueront-elles pas un partage plus favorable ? *« Le Chili est maintenant un pays normal. Les pressions sociales vont s'y exprimer comme ailleurs. En annonçant trop fortement une priorité sur le social, ne va-t-on pas de créer des attentes impossibles à satisfaire ? »*, s'interroge Carlos Ominami.

Guy Herzlich

(2) *La Pauvreté au Chili en 1992*, CEPAL, 1993.

(3) *Panorama social de l'Amérique latine*, 1993.

Orthodoxie

Le Chili « démocratique » a respecté une stricte orthodoxie *des finances publiques : depuis* 1990, le budget est excédentaire – l'augmentation des dépenses sociales, qui atteignent 14 % du PIB, ayant été financé par l'impôt (1). Remontée à 19,2 milliards de dollars fin 1993, la dette extérieure ne représente plus que 44 % du PIB contre 58 % la première année du gouvernement Aylwin ; plus de la moitié provient du secteur privé, contre 20 % en 1988. D'autre part, les réserves en *devises de la Banque centrale* ont triplé, pour atteindre 9,8 milliards de dollars, soit presque le montant d'un an d'importations, tandis que la dette « nette » ne dépasse pas une année d'exportations.

Le tableau n'est incomplet que sur un point : l'inflation, après avoir baissé, est restée à deux chiffres (12,2 %) en 1993. Et la plupart des économistes chiliens doutent qu'on puisse la ramener cette année à 10 %, voire moins, comme l'espère le gouvernement. C'est que, dans ce pays si orthodoxe, *« tous les contrats, et tous les prêts sont indexés, car ils sont calculés en unités de compte, comme les retraites. Les salaires, en principe, ne le sont pas, mais on les révise tous les six mois, et en général on tient compte de l'inflation au cours de la période écoulée. Comme les profits le permettent, cela n'inquiète guère »*, explique Patrice Renoux, représentant du Crédit lyonnais à Santiago.

Le fait que les progrès obtenus l'ont été sans surévaluer le peso (2) – à la différence des Argentins – rassure, tout *comme la vigilance du gouvernement* et de la Banque centrale, ainsi que la politique budgétaire stricte menée jusqu'ici.

G. H.

(1) Passage de 10 % à 15 % de l'impôt sur les sociétés, de 16 % à 18 % de la TVA (et non de 18 % à 20 %, comme nous l'avons écrit dans *le Monde* du 16 mars).

(2) La Banque centrale révise le taux de change en fonction de la différence d'inflation entre le Chili et ses principaux partenaires commerciaux et de l'évolution des parités d'un panier de monnaies.

Les deux Chili

L'expansion récente a permis de réduire le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté

SANTIAGO
de notre envoyé spécial

On les voit moins qu'à Rio, à Lima, ou à Caracas, mais ils sont là aussi : un cercle de quartiers pauvres, les *poblaciones* – petites maisons, mal bâties, couvertes de tôle, rues poussiéreuses ou boueuses, selon la saison –, entourent Santiago à distance. Dans les années 50 à 70, les gens se sont installés, souvent illégalement, mais la dictature militaire a repoussé les pauvres plus loin vers la périphérie. Ils sont plus de 1 million dans le « Grand Santiago ».

Le Chili, malgré ses succès économiques, n'échappe pas aux bidonvilles des métropoles latino-américaines, même si les constructions sont moins fragiles, les rues moins sommaires, l'alimentation en eau ou en électricité plus fréquente, les boutiques moins rares. Il n'échappe pas à la dualité sociale de l'Amérique latine. Pays « blanc », « moderne », « instruit », comme l'Argentine, *« il a subi un double choc : celui de la crise générale dans les années 75, celui de l'ajustement en 1983 »*, dit Pedro Sainz, économiste à la Commission pour l'Amérique latine (CEPAL) des Nations unies.

Certains effets pervers des soutiens de l'Etat existent : faute de droits explicites, les gens sont conduits à exagérer leur pauvreté pour obtenir une aide.

Le Chili revient de loin : avec la montée du chômage et la hausse des prix (notamment des tarifs publics), la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté était passée d'un peu plus de 20 % vers 1970 à 44 % en 1986-1987, par l'addition de « nouveaux pauvres », qui disposaient d'un vrai logement, mais avaient vu leur revenu baisser dramatiquement. Retombée à 32,7 % à la fin de 1992 selon la CEPAL, elle serait, selon des calculs du gouvernement sortant, descendue à moins de 30 % au début de l'année 1994.

ORGANISATIONS • Plusieurs éléments ont contribué à cette baisse : la croissance de l'économie et de l'emploi, mais aussi le développement des programmes sociaux et des organisations collectives. Au cours des années 80, ces dernières ont permis aux chômeurs et à leurs familles de survivre, par le partage « informel » de nourriture, de logement, et les « petits boulots ». *« Contre la pauvreté, les pauvres ont tenté de s'organiser »*, dit Luis Quinones, du Programme d'économie du travail, créé en 1978 par des ingénieurs, des économistes, des sociologues et des travailleurs sociaux sous l'aile de l'*Eglise catholique*, mais dont le budget annuel de 1 million de dollars provient aujourd'hui en majorité de l'aide internationale. Ces groupements se sont maintenus et consolidés depuis : aujourd'hui, selon Luis Quinones, il n'existe pas moins de 3 000 de ces *« organisations économiques populaires »* (groupements d'achats, jardins familiaux, cuisines collectives, coopératives ou micro-entreprises) dans le « Grand Santiago ».

Les micro-entreprises, qui réparent ou fabriquent des meubles, des vêtements, des tissus, des fenêtres, des jouets en bois, de petits bijoux, font de l'huile ou des confitures, vendus en ville ou dans les *poblaciones*, sont encouragées par l'Etat : des fonds ou des services spécialisés ont été créés pour leur apporter crédits, outillage, assistance technique ou aide à la gestion. Ce soutien passe le plus souvent à travers des organisations privées, comme le Programme d'économie du travail, qui touche à lui seul 18 000 personnes et accorde aux groupes des prêts *allant jusqu'à 3 millions de pesos* (1) : seuls ceux qui sont déjà capables de tenir une comptabilité, d'organiser la commercialisation de leurs produits peuvent bénéficier directement de l'aide officielle.

Le gouvernement démocratique a aussi développé les aides directes aux personnes, créées par la dictature : allocations par enfant (1 800 pesos par mois aujourd'hui) accordées aux familles pauvres, ou suppléments de salaire pour les salariés, prise en charge des livres scolaires et de la nourriture des jeunes enfants. Il a augmenté les dépenses pour la santé (mais les dispensaires publics, négligés sous le régime militaire, restent encore rares dans certaines *poblaciones* : on n'en compte qu'un, par exemple, pour 100 000 habitants à *Punte-Alto*). *Plus importantes* encore, les subventions de logement, qui ont contribué au boom de la construction.

Si le « ciblage » des aides n'est pas contesté, certains effets pervers sont aujourd'hui soulignés. Humiliation et découragement : *« Faute de droits explicites, les gens sont conduits à exagérer leur pauvreté pour obtenir une aide »*, dit Marisa Weinstein, chercheur à la Faculté latino-américaine de sciences sociales (Flacso). Coût aussi : *« Lorsque, pour accorder une pension mensuelle de 2 000 pesos, on fait venir un sociologue, un anthropologue et une assistante sociale, mieux vaudrait verser l'aide à l'ensemble du quartier »*, souligne Roberto Urmeneta, du Programme d'économie du travail.

Mais, au cours des dernières années, c'est avant tout la croissance économique qui a contribué à diminuer la pauvreté en réduisant le chômage, qui avait atteint 22 % de la population active au début des années 80 (et 50 % dans les *poblaciones*) : elle a apporté des emplois, donc des revenus. Ainsi, selon la dernière étude de la CEPAL, dans les familles les plus pauvres, le nombre de chômeurs a diminué de 40 % entre 1990 et 1992, et le revenu moyen a augmenté de 40 % en termes réels de 1987 à 1992 (la hausse n'étant « que » de 22 % à 32 % pour celles ayant les revenus les plus élevés).

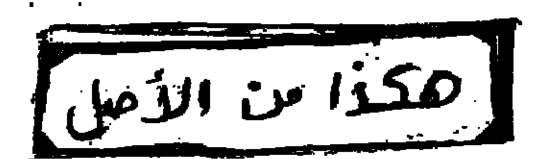
INÉGALITÉ • D'une part, les salaires minima, fixés par des accords tripartites (salariés-employeurs-Etat), ont été relevés fortement – bien au-delà des hausses de prix ; d'autre part, en raison de l'évolution de l'emploi, *« de moins en moins de salariés ont été disposés à accepter des rémunérations de l'ordre de la moitié du salaire minimum »*, comme auparavant, et la prospérité a permis aux entreprises d'y consentir. Les travailleurs indépendants à faibles revenus (petits agriculteurs et artisans notamment) ont vu leur situation s'améliorer de la même façon. Enfin l'ouverture économique a permis une baisse du coût du « panier de la ménagère ».

Pour autant l'inégalité des revenus s'est à peine atténuée : le revenu moyen des 10 % les plus aisés représente 34 fois celui des 10 % les plus pauvres, contre 36 fois en 1987. Et fin 1992, toujours selon la CEPAL, *« un ménage de quatre personnes disposant de deux revenus équivalant au salaire minimum restait à 25 % au-dessous du seuil de pauvreté »*.

Une situation préoccupante à un moment où le PIB par tête progressait de 14 %. *« A Santiago, 500 000 personnes ont un niveau de vie de pays industrialisé, mais 4 millions en sont loin*, dit Luis Quinones. *Certes, leur régime alimentaire s'est amélioré : 70 % d'entre eux peuvent manger des fruits, et même de la viande une fois par mois. Le pays s'est développé, mais il y a toujours deux Chili. »*

G. H.

(1) 100 pesos valent environ 1,33 franc.



OPINIONS

LETTRE DE BRUXELLES



Tourterelles et télécoms

par Philippe Lemaitre

« *EN ces temps de démagogie anti-européenne* », comme dit Alain Juppé, on voit refleurir, à gauche comme à droite, les clichés les plus éculés sur la boulimie réglementaire des « technocrates bruxellois », dénoncée avec autant de vigueur que le prétendu ultra-libéralisme communautaire, sans trop se soucier du fait qu'il s'agit là de deux démarches contradictoires.

La tourterelle est un oiseau migrateur et la manière dont elle est massacrée en volant au-dessus du Médoc intéresse légitimement les pays partenaires. Au reste, faut-il rappeler que la directive qui en limite la chasse, aujourd'hui brocardée par les défenseurs de la tradition, a été adoptée en 1979, avec l'appui du Parlement européen, par un conseil des ministres de la Communauté, sous présidence française ? La Commission européenne, donnant ainsi suite à une demande de Paris, vient de proposer de l'aménager, afin que les pouvoirs publics nationaux disposent de davantage de liberté pour la mettre en œuvre.

Autre thème favori des anti-« eurocrates », le danger que ceux-ci sont supposés avoir fait courir à nos chers fromages. Contresens absolu, mais néanmoins dévastateur ! Neuf pays membres interdisaient l'importation du fromage au lait cru et, lors de la suppression des contrôles aux frontières, ont suggéré, pour régler la question, que la pasteurisation du lait soit rendue obligatoire.

Tollé chez les producteurs français ! La Commission a alors proposé que, par dérogation, certains fromages puissent être fabriqués avec du lait cru. Grâce à la réglementation qui suivit, les Français peuvent exporter en toute sécurité leurs fromages au lait cru vers les autres pays de l'Union européenne. Tout aussi précieuse, la seconde réglementation, qui concerne la qualité, protège nos meilleurs fromages contre les imitations.

Dans un marché où les contrôles aux frontières sont supprimés et où les législations nationales, par exemple sur les normes de sécurité, ne constituent plus une parade contre les importations jugées dangereuses, une harmonisation communautaire minimale est nécessaire et, en fait, la France est souvent la première à la réclamer.

La subsidiarité est un concept certes précieux pour rassurer les opinions, mais à manier avec précaution. La défense de l'environnement doit-elle ainsi être traitée prioritairement au niveau national ? La politique d'emballages pratiquée en Allemagne, qui interdit les bouteilles en plastique, a abouti à exclure les producteurs français d'eaux minérales du marché d'outre-Rhin, jusque-là leur premier débouché.

C'est vrai que le traité de Rome est d'inspiration libérale et que la mise en place du marché unique a été, depuis 1986, le moteur de la relance de la construction européenne. Le législateur communautaire se bat depuis trente-cinq ans pour supprimer les entraves aux échanges au nom d'un projet politique, mais surtout avec la conviction que créer un espace de liberté constitue le meilleur moyen pour assurer la compétitivité des entreprises. Il est vrai aussi que ce combat, orienté prioritairement vers le décloisonnement des marchés, s'est peu préoccupé d'affirmer la puissance industrielle de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur.

Mais cette logique d'ouverture a été mise en œuvre de façon pragmatique, avec toujours la recherche d'un équilibre entre les intérêts et les sensibilités des différents États membres. S'agissant de la chasse aux aides d'État et aux ententes illicites, Sir Leon Brittan, lorsqu'il était chargé de la politique de concurrence (1989-1992), a certes tenu un discours ultra-libéral, et c'est ce que l'opinion a retenu. Dans les faits, la Commission, qui était loin de partager son zèle dérégulateur, a agi avec modération, qu'il s'agisse, dans le cas de la France, des aides à Renault, de celles à Bull ou encore du rachat d'UTA et d'Air Inter par Air France.

Les efforts de l'Union européenne pour créer un « grand marché » visent aussi à éliminer la segmentation de l'espace européen due à l'existence de monopoles. Périodiquement critiquée à Paris, cette action touche à des secteurs dominés par le secteur public : transports aériens, télécommunications, énergie...

La démonopolisation présente-t-elle des inconvénients pour ce qui concerne le respect des obligations de service public (par exemple assurer une desserte aérienne non rentable), les tarifs pratiqués ou l'emploi ? Ce sont là les vraies questions et les réponses varient en fonction des secteurs concernés, mais la politique de la Communauté, prudente et progressive, en tient compte. Constatant la forte opposition, notamment en France, à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, la Commission ne s'est guère battue pour forcer le passage, et la déréglementation communautaire, dans le domaine de l'énergie, demeure limitée.

Bernard Bosson, le ministre des transports et de l'équipement, est-il fondé à affirmer que l'industrie française du transport aérien est menacée en raison de la politique ultra-libérale menée à Bruxelles ? En réalité, acquis à l'idée que le système de compagnies nationales ultra-protégées était périmé, les gouvernements français successifs ont tous accepté la libéralisation des transports aériens, à condition que l'opération soit menée de façon graduelle.

PERSONNE n'a été pris de court : les premières mesures de libéralisation datent de 1987 (le « premier paquet »), l'accord politique sur le « troisième paquet », celui qui aboutira à une libéralisation complète en 1997, date de décembre 1989.

La Commission, répondant à une plainte de TAT, filiale française de British Airways, vient de mettre en demeure la direction de l'aviation civile d'ouvrir à la concurrence, d'ici six mois, deux lignes vedettes, Orly-Toulouse et Orly-Marseille, exploitées en exclusivité par Air Inter. Mais, constate un expert, *« on n'a rien fait pour préparer Air Inter à la concurrence alors qu'on savait pourtant où on allait. Les pouvoirs publics, sauf exception, n'ont pas autorisé la compagnie à voler hors de l'Hexagone et on l'a forcée à s'équiper de gros-porteurs peu adaptés au marché qui se dessinait »*.

Sans compter que la libéralisation européenne est entourée de multiples garde-fous (clauses de sauvegarde, contraintes de service public, garanties de solidité financière réclamée aux compagnies...) qui la distinguent de la déréglementation à l'américaine.

Il existe bien une « troisième voie européenne », entre la déréglementation radicale et le *statu quo*, et elle est mise en œuvre, pas à pas, depuis 1987, dans le domaine central des télécommunications. Ici c'est la révolution technologique qui impose la libéralisation. Les syndicats manifestent encore contre la perspective d'une privatisation à terme de France-Telecom, mais il y a belle lurette que le gouvernement a changé de cap.

« Nous sommes désormais dans le peloton de tête pour réclamer la libéralisation ; nous sommes demandeurs de règles du jeu et d'ouverture pour la téléphonie mobile où le marché explose et où l'Europe est en avance », souligne un de nos diplomates. Mais le savent-ils, ceux-là qui rabâchent leur thème ringard de la menace ultra-libérale ? La vérité, c'est que France Telecom ou Deutsche Telekom, tout performants qu'ils soient, craignent d'être laissés sur place par British Telecom, qui depuis quatre ans est soumis à la dure leçon de la concurrence.

La vérité, c'est encore qu'au sein du groupe de travail sur la « société de l'information », les industriels fabricants d'équipements et les utilisateurs qui siègent à côté des opérateurs de réseaux trouvent que l'échéance 1998 pour la libéralisation de la téléphonie vocale est trop lointaine.

Les vrais problèmes, ceux qui concernent là aussi les tarifs et l'emploi, peuvent et doivent être affrontés. Mais qu'il s'agisse des nécessaires mesures d'accompagnement à la création du marché unique ou bien du processus de libéralisation de l'économie, l'attitude de la classe politique dans la campagne actuelle n'illustre-t-elle pas une certaine incapacité à procéder aux arbitrages qu'impose la participation de la France à la construction européenne et, davantage encore, à les justifier aux yeux de l'opinion ?

La bataille mondiale de l'automobile

Europe, ton avenir technologique est menacé !

Alors que le Japon et, depuis peu, les Etats-Unis, soucieux de reconquérir leur suprématie, aident puissamment leur industrie automobile *via* la recherche-développement, l'Europe piétine.

par JEAN-YVES HELMER (*)

LES Etats-Unis à la reconquête de leur suprématie technologique. Le dispositif est impressionnant. Engagée sous l'administration républicaine, cette reconquête a pris un nouvel élan après le discours de Bill Clinton du 22 février 1993. Au départ, une prise de conscience, celle d'un retard technologique se creusant avec le Japon, voire avec l'Europe, puis une opportunité : la nécessité de reconvertir, après l'abandon de nombreux programmes militaires, les laboratoires de recherche liés à la défense ; enfin une vision stratégique, assurer l'avenir économique des Etats-Unis, lutter contre le chômage, redresser la balance commerciale en investissant massivement dans la recherche et dans la technologie.

Devant ces objectifs et avec pragmatisme, se sont effacés les vieux principes américains du libéralisme et de la non-intervention de l'Etat. Aujourd'hui, c'est l'administration, autrefois si vigilante à l'égard de tout rapprochement entre des entreprises concurrentes, qui incite celles-ci à coopérer. Aujourd'hui, c'est aux Etats-Unis que, parmi tous les pays occidentaux, les taux d'aide à la recherche sont les plus élevés. C'est là que les laboratoires publics ou semi-publics sont mis le plus ouvertement et le plus complètement au service des entreprises.

L'exemple de l'industrie automobile est édifiant. Voilà un secteur où il y a seulement quelques années, toute réunion de responsables de General Motors avec leurs homologues de Ford ou de Chrysler paraissait suspecte au regard des lois contre les monopoles. Un secteur qui ne bénéficiait que d'aides publiques modestes ; un secteur qui ne sollicitait qu'avec discrétion les organismes fédéraux de recherche.

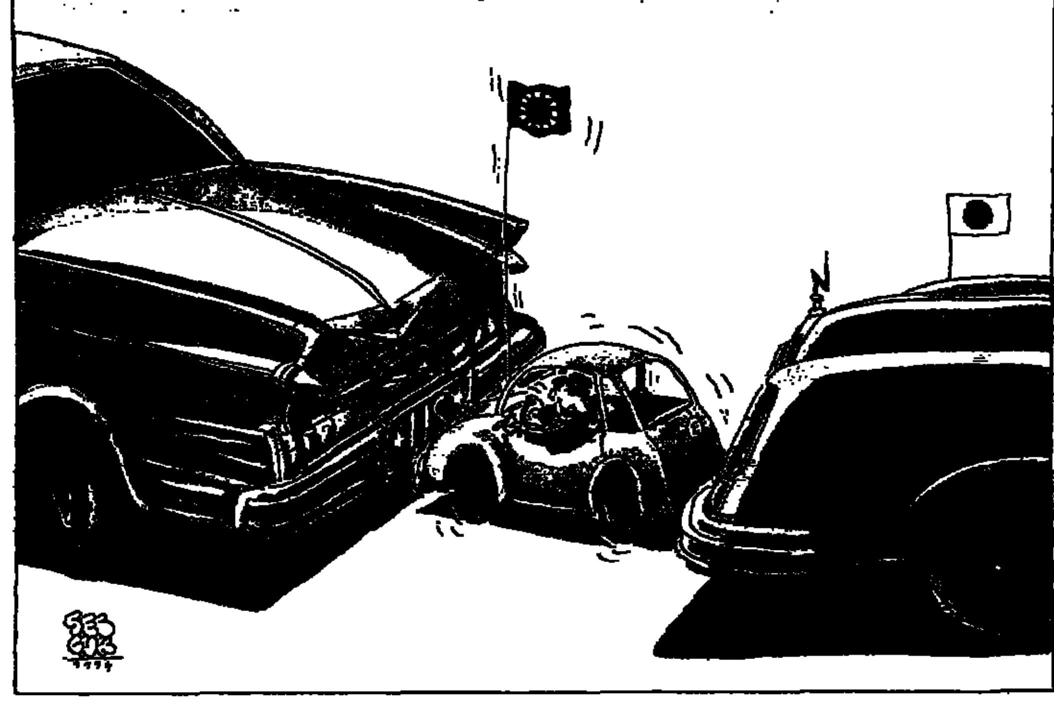
Aujourd'hui, sous le regard bienveillant de l'administration, les trois grands constructeurs américains ont mis en place une organisation commune, USCAR (United States Council for Cooperative Automotive Research) ; douze consortiums de recherche ont été créés couvrant tous les grands thèmes de recherche de la construction automobile ; des programmes complémentaires dotés de moyens considérables ont été lancés, soit spécifiques à l'automobile (Intelligent Vehicle and Highway System, Clean Car Initiative), soit plus généraux comme le « Technology Reinvestment Project », les « Cooperative Research and Development Agreements » – appuyés sur l'expertise des laboratoires fédéraux –, le « Advanced Technology Program » – pour les technologies risquées à fort potentiel commercial –, ou encore, le « Small Business Innovative Research » pour les petites et moyennes entreprises innovantes.

Les budgets annuels d'aide publique dont l'industrie automobile américaine bénéficie directement ou indirectement approchent ainsi le milliard de dollars et les taux de subvention vont de 50 à 80 %...

A la fin de l'année dernière, et sans doute pour se donner bonne conscience, l'administration américaine a demandé la modification de la clause du GATT qui limitait les aides à la recherche, pour porter les niveaux autorisés à 75 % pour des programmes de recherche et développement précompétitifs et à 100 % pour les activités de développement plus proches de l'application, les travaux de recherche fondamentale pouvant être aidés à 100 %. Le texte précédent prévoyait une limite à 50 % pour la recherche fondamentale et 25 % pour la recherche appliquée.

Au Japon, où la transparence est infiniment moindre, l'effort public en faveur de la recherche industrielle s'inscrit dans la continuité. Il est l'un des éléments d'une stratégie qui vise à conquérir des positions dominantes dans des secteurs choisis avec soin pour le contrôle qu'ils permettent des technologies de demain. Le soutien public et le niveau des aides ne sont pas connus, mais tout laisse à penser qu'ils sont considérables.

En Europe, où en est-on ? Une telle vision stratégique existe-t-elle ? A-t-on conscience des enjeux de la maîtrise des technologies du futur, pour l'emploi et le destin industriel ? Met-on en place des dispositifs d'incitation et de soutien à la hauteur de ces enjeux ? La réponse à ces questions est affligeante. On a le sentiment que, pour l'Europe, dogmatisme, technocratie et bureaucratie font office de politique technologique et industrielle.



Dogmatisme quand l'objectif du dispositif (l'attribution des aides) paraît être de ne pas distordre la concurrence, et comment mieux y réussir qu'en faisant en sorte que la recherche aidée soit le moins directement utilisable ? C'est pourquoi Bruxelles n'aide que la recherche précompétitive, à l'exclusion de toutes celles pouvant déboucher sur des applications à court ou moyen terme. C'est pourquoi Bruxelles n'aide que la recherche dite générique et que la notion même de programme sectoriel ciblé est considérée comme sacrilège. C'est pourquoi Bruxelles n'aide en règle générale que des programmes dont le coût est inférieur à 5 millions d'écus, montant dérisoire au regard des besoins.

C'est pourquoi le taux de l'aide est limité à 50 %, bien en-deçà de ce que reçoivent nos concurrents américains ou japonais. Alors qu'aujourd'hui, l'intensité des batailles est telle qu'il faut des programmes proches de l'application, parfaitement ciblés, puissants et fortement incitatifs. Technocratie quand les thèmes de recherche aidés sont décidés par l'administration communautaire et qu'on choisit les programmes par appel d'offres, comme si c'étaient les fonctionnaires et non les industriels qui pouvaient le mieux définir les axes technologiques sur lesquels faire porter l'effort.

Ambition

Bureaucratie quant à l'ampleur des dossiers à constituer, la longueur des procédures ou la multiplicité des contrôles à satisfaire. Le coût de constitution de dossier dépasse 100 000 francs, un an de délai minimum sépare la première manifestation d'intérêt et l'attribution de l'aide, des contrôles tatillons et pesants découragent les meilleures volontés. Sur 80 programmes imaginés par l'industrie automobile pour répondre à l'appel d'offres lancé en février 1993, une quinzaine seulement ont abouti.

Pourtant, les moyens sont là : près de 11 milliards d'écus sur quatre ans dans le quatrième Programme communautaire de recherche et développement. Et les bonnes volontés existent. Elles se sont manifestées au sein de la Commission pour changer les choses mais ces velléités se sont vite noyées dans les sables des discussions communautaires, des intérêts mal compris de certains Etats membres, avec pour résultat, impuissance et stérilité.

Bien entendu, à côté des aides communautaires, d'autres systèmes existent. Les programmes EUREKA par leur souplesse, leur pragmatisme, et par l'initiative laissée aux industriels dans le choix des projets, ont connu un succès certain malgré un niveau qui, limité au tiers des dépenses du programme, est nettement inférieur à ce qui se fait aux Etats-Unis et au Japon. Mais aujourd'hui ce succès s'essouffle devant les réticences de certains pays à financer la recherche de leurs entreprises par cette procédure et les programmes deviennent de plus en plus difficiles à monter.

Les programmes nationaux ont aussi été très utiles malgré des taux d'aide encore plus faibles et une procédure d'approbation par Bruxelles excessivement longue : dix-huit mois pour le programme voiture propre et économe, près de trois ans pour le programme sécurité routière... C'est d'une autre politique, autrement ambitieuse et volontariste dont a besoin maintenant l'industrie européenne.

Bien sûr, il faut que les entreprises montrent leur volonté à travailler ensemble et s'organisent en conséquence. Tel a été le cas pour l'industrie automobile, parente pauvre des aides à la recherche dans la Communauté, où elle n'a reçu que 2 % de celles-ci alors que son poids économique est proche de 10 %. Elle a créé, en 1980, un comité – le JRC devenu EUCARD (European Council for Automotive Research and Development) – auquel adhèrent les dix principaux constructeurs du Vieux Continent. Elle a proposé, en 1991, un programme ambitieux, « Environment Friendly Vehicle », représentant un budget de 1,2 milliard d'écus sur quatre ans. Ce programme répondait à la promesse faite au moment de la conclusion des accords CEE-Japon de juillet 1991, d'accompagner l'ouverture du marché européen aux automobiles japonaises par un soutien spécifique aux actions de recherche et de formation menées par les constructeurs européens.

Quelle a été la réponse à ces initiatives ? L'adoption du quatrième programme communautaire de recherche et développement il y a quelques mois a explicitement rejeté tout programme spécifique sectoriel et notamment automobile, tout changement de la doctrine sur le caractère nécessairement précompétitif et générique de la recherche aidée, toute modification majeure des procédures antérieures?.

Pourtant l'Europe devra bien regarder les réalités en face. Quel est le sens d'une recherche qui, bien que mobilisant des moyens considérables, se révèle d'une efficacité médiocre ? Comment justifier cette politique par la volonté de ne pas distordre la concurrence entre les entreprises européennes alors que leurs compétiteurs au niveau international, qui entrent et entreront librement sur le marché européen, sont autrement aidés et préparés à cette bataille.

Le Japon a gagné la dernière manche. Les Etats-Unis reviennent en force. L'Europe piétine. C'est à ce niveau – Japon, Etats-Unis, Europe – que se situe la bataille. Sans doute n'est-il pas trop tard pour réagir et faire la démonstration qu'en Europe l'union peut aussi signifier la force.

(*) Directeur de la division automobile de PSA Peugeot-Citroën.

C O N J O N C T U R E

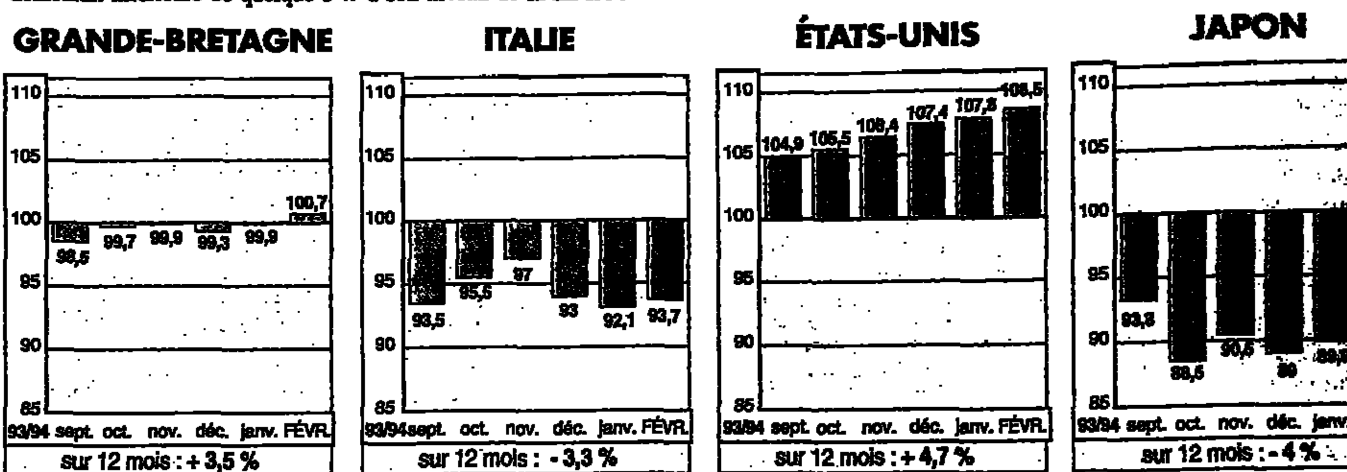
INDICATEUR • La production industrielle

Vivacité britannique

A l'inverse de ce que nombre d'analystes anticipaient, l'activité se redresse vigoureusement au Royaume-Uni depuis quelques mois. Au quatrième trimestre de l'an dernier, la croissance a atteint 0,7 %, portant à 2,4 % la progression sur une année du produit intérieur brut britannique. Début 1994, le redressement continu de la production industrielle ainsi que la bonne tenue de la demande adressée aux industriels permettent d'attendre des résultats encore meilleurs. Les ventes au détail étaient en hausse de 3,8 % en mars par rapport à leur niveau d'un an auparavant et les immatriculations automobiles progressent de même depuis le début de l'année.

Le détail par branche de la production industrielle révèle cependant une situation différente d'un secteur à l'autre. L'indice d'ensemble de la production augmentait en février sur une tendance de 3,5 % l'an et avait renoué avec son niveau de la mi-1990, à la veille de la récession. La seule production manufacturière ne progressait en revanche que de 1,7 % l'an et demeurait inférieure de quelque 3 % à son niveau de la mi-1990. C'est donc pour l'essentiel grâce à un vif raffermissement de la production énergétique, notamment pétrolière, qu'ont été réalisés les gains récents en matière d'activité productive.

La production de biens intermédiaires en ressent les bienfaits et progresse de plus de 5 % l'an en début d'année. Celles des biens de consommation et d'investissement sont en revanche à la traîne : elles augmentent de respectivement 2,4 % et 1,3 % l'an. Dans un contexte de redressement soutenu de la demande intérieure, c'est vraisemblablement vers une plus grande dépendance du marché domestique aux importations étrangères et sans doute vers la persistance d'un déficit commercial encore élevé que s'oriente l'économie britannique.



Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1990. Sources nationales.

RÉGION • L'Asie du Nord

L'ami américain

LE décollage économique de l'Asie du Nord doit beaucoup aux Etats-Unis. Acceptant d'ouvrir leur marché et de transférer leur technologie à un Japon qui restait fermé, puis absorbant massivement les produits de Taïwan et de la Corée, ils ont été la locomotive du développement régional. Aujourd'hui encore, alors que la Chine accuse un lourd déficit commercial, le marché américain lui évite le pire : elle y a *enregistré un excédent* de 25 milliards de dollars en 1993.

Mais les relations des Etats-Unis avec la région semblent se tendre (échec des dernières négociations bilatérales avec Tokyo et problème du renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée pour la Chine). Washington multiplie les pressions pour imposer un « commerce administré » contraire au libre-échange dont il se réclame.

Que reste-t-il en réalité du poids économique des Etats-Unis en Asie du Nord ? Leur rôle a diminué, même s'il reste fondamental. Au début du décollage des « petits dragons », vers 1970, les Etats-Unis absorbaient la moitié de leurs exportations, et à peine moins pour le Japon. Leur taux de couverture était de 90 % face aux NPI (nouveaux pays industrialisés) et de 80 % face au Japon et leur déficit commercial ne représentait que 1,5 milliard de dollars avec une région à laquelle ils fournissaient les équipements pour construire son appareil de production. Mais quand le Japon leur a pris ce rôle, leur taux de couverture est tombé à moins de 60 % face à lui, et à moins de 75 % face aux NPI. En 1991, leur déficit commercial avec l'Asie du Nord avoisinait les 55 milliards de dollars (85 % de leur déficit total).

Parallèlement, leur rôle de marché a diminué. Ils n'absorbent plus que le tiers des exportations des NPI et moins de 30 % de celles du Japon. Le développement de l'Asie du Nord repose désormais d'abord sur sa propre consommation. Le produit par habitant en Corée du Sud (7 138 dollars) est déjà supérieur à ceux du Portugal et de la Grèce. Taïwan (10 515 dollars) talonne l'Irlande et l'Espagne. Hongkong (14 215 dollars), qui les a dépassés et se rapproche de la Grande-Bretagne et de l'Italie, devrait entrer vers 1995 dans la zone des 20 000-22 000 dollars, celle où évoluent la France, l'Allemagne et les Etats-Unis.

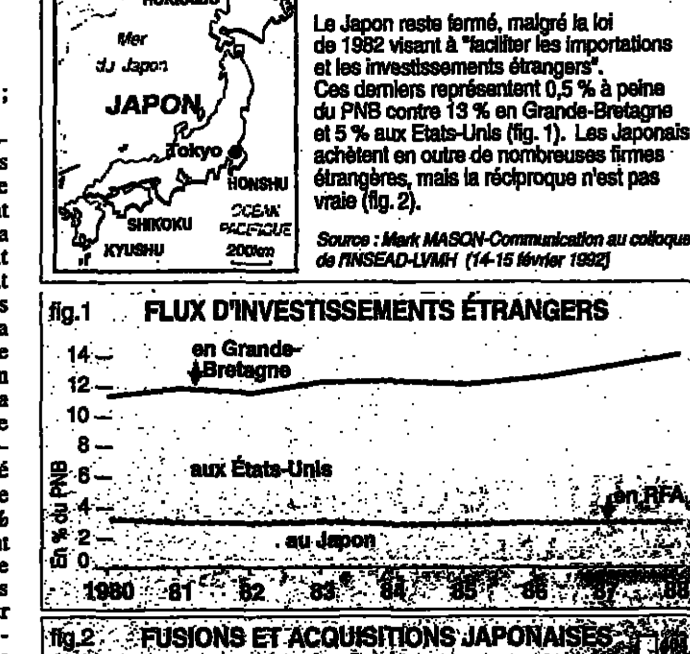
L'enjeu pour les Etats-Unis est d'empêcher que cet immense marché soit accaparé par les Asiatiques eux-mêmes – ce qui semble de plus en plus le cas : les échanges intra-régionaux dans le commerce asiatique sont passés de 34 % en 1958 à 42 % en 1989 et 48 % en 1993. En 1970, les exportations du Japon vers l'Asie ne représentaient que 60 % de ce qu'il vendait aux Etats-Unis (44 % pour les importations). En 1991, les pourcentages étaient passés à 102 % et 114 %. En 1970, les NPI vendaient 2,5 fois plus de biens aux Etats-Unis qu'en Asie ; aujourd'hui, c'est l'inverse.

Pourtant les Etats-Unis disposent de solides atouts. Maîtres de technologies auxquelles l'Asie du Nord n'a pas encore vraiment accès (l'espace, l'aéronautique, la pharmacie, les logiciels), ils ont repris l'initiative là où on les avait crus distancés : les composants électroniques, la TVHD ou la technologie des « autoroutes de l'information ». La restructuration *de leur appareil de production* a restauré leur compétitivité. Baisse du dollar aidant, les coûts de production (en dollars) ont augmenté depuis 1986 de 67 % au Japon, de 60 % en Corée du Sud et de 29 % à Taïwan, alors qu'ils diminuaient aux Etats-Unis. Detroit fabrique aujourd'hui des automobiles moins chères que le Japon. Pour les services financiers ou juridiques, la distribution, l'industrie des loisirs et de la culture, les firmes américaines ne redoutent pas la concurrence... à condition de pouvoir accéder aux marchés.

En vingt ans d'épreuve de force, les Etats-Unis ont démantelé l'essentiel des barrières officielles au Japon, pour s'apercevoir que cela ne suffisait pas. La Corée du Sud s'est engagée en principe sur la voie de la déréglementation, mais sans calendrier précis, d'autant que le remaniement ministériel de décembre 1993 a éliminé quelques libéraux en vue. Côté financier, les activités bancaires des étrangers restent limitées. Côté commerce, le contrôle des changes subsiste et les importations « de luxe » sont grevées de droits quasi prohibitifs. Depuis janvier, les firmes étrangères peuvent soumissionner pour les marchés de construction, mais elles attendent toujours la baisse du taux d'imposition discriminatoire de 25 % à 15 %. Enfin les étrangers ne peuvent acheter que 10 % des entreprises cotées en Bourse. Taïwan pratique les mêmes limitations. Au Japon, les obstacles informels restent formidables.

Les Etats-Unis sont progressivement distancés sur le terrain des investissements, où l'avenir se construit. Leurs mises en Asie du Nord (sans la Chine), qui représentaient 11 % de leurs stocks mondiaux en 1986, sont tombées à 6,5 % en 1990. Le rapport entre investissements japonais et américains est de 2 pour 1 en Corée du Sud, de 1,5 pour 1 à Hongkong et de 1,2 pour 1 à Taïwan (en stock). Et les « dragons » eux-mêmes deviennent investisseurs. En 1989, 17 % des investissements étrangers en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande venaient de Corée du Sud, de Taïwan et de Hongkong. Avec le *Japon (32 %) et Singapour* (5,6 %), les Asiatiques fournissaient eux-mêmes l'essentiel du carburant pour le nouvel étage de la « fusée du développement régional ». Dont les Américains ne voudraient pas être débarqués.

Jean-Marie Bouissou
CERI



PAYS • Le Japon

Le capital verrouillé

DEPUIS 1980, le Japon maintient les investissements étrangers à moins de 0,5 % de son PNB contre 6 % aux Etats-Unis. Son stock d'investissements dans le monde est 20,5 fois supérieur à celui des étrangers dans l'archipel, alors que le ratio est de 1 à 1 pour les Etats-Unis.

Ces derniers possèdent la moitié des investissements étrangers au Japon, mais cela ne représente que 16 % des avoirs japonais aux Etats-Unis, et ce déséquilibre s'accroît : environ 2,5 milliards de dollars américains s'investissent chaque année au Japon, mais dix fois plus en sens inverse. Les Etats-Unis, qui investissent globalement presque autant que l'Archipel, *ne lui consacrent que* 5 % de leurs mises, alors qu'ils reçoivent de 40 % à 45 % de celles du Japon.

Tokyo fait pourtant valoir qu'il n'oppose plus guère d'obstacle aux investissements étrangers. Une loi de 1950 les soumettait tous à l'autorisation administrative. Elle a été abolie en 1980. Les secteurs politiquement sensibles (agriculture) ou stratégiques (pétrole) restent protégés. *De même les banques, le courtage*, les assurances, les télécommunications, l'audiovisuel et les transports – mais il en est de même un peu partout. Le Japon est donc ouvert officiellement... mais verrouillé dans les faits.

La structure du capital rend presque impossible de racheter une compagnie locale. Il est de fait divisé en trois tiers : le premier en participations croisées au sein des grands *keiretsu* ; le deuxième à des investisseurs institutionnels aux ordres de l'administration ; seul le troisième, aux mains des particuliers, est accessible. Il l'est même à bon marché, grâce à la chute du Nikkei. Les étrangers sont donc très actifs à la Bourse de Tokyo. Mais comme ces actions sont très mal rémunérées et qu'on ne peut pas en acheter assez pour une prise de contrôle, leurs placements sont surtout spéculatifs.

Il y a pourtant des progrès. La pression de Washington, combinée avec l'internationalisation des firmes japonaises, produit des résultats. Le plus spectaculaire *est celui des supermarchés du* jouet Toys'R'Us. Le gouvernement américain leur a obtenu la suppression de la loi qui protégeait le petit commerce contre toute intrusion des grandes surfaces (1990). Confrontés alors au boycott des fournisseurs locaux, ils l'ont brisé grâce à Nintendo qui avait besoin d'eux pour diffuser ses produits aux Etats-Unis.

Depuis 1982, une *« loi extraordinaire pour faciliter les importations et les investissements étrangers »* prévoit actions d'information, avantages fiscaux, prêts à faible taux... Mais il en faudra sans doute plus pour ouvrir au capital étranger un pays qui n'a songé jusque-là qu'à s'en protéger.

J.-M. B.

SECTEUR • Distribution d'essence

Les stations-service décimées

LA crise économique et la forte augmentation des taxes sur l'essence (39 centimes par litre) en 1993, ont pénalisé un peu plus l'an dernier le réseau des stations-service *au profit de la grande distribution*. Selon l'UFIP, l'Union française des industries pétrolières, ce contexte a permis aux grandes surfaces d'augmenter leur part de marché. De 40,3 %, elle est passée à 42,5 % en un an, chiffre réalisé sur 3 700 sites.

A l'inverse, le nombre de stations-service s'est réduit de 713 passant pour la première fois sous le seuil des 20 000. Alors que la France comptait 50 000 points de vente en 1974, leur nombre est tombé à 37 000 dix ans plus tard et à 19 500 aujourd'hui.

Un sondage Ipsos réalisé pour l'UFIP confirme que le prix et la qualité du carburant seront dans l'avenir les deux éléments les plus déterminants de l'acte d'achat : 61 % des consommateurs se déclarent prêts à faire un détour pour acheter de l'essence moins chère et 72 % d'entre eux ne *seraient pas susceptibles de faire* un détour pour être servis par un pompiste. La création d'un label de qualité serait de nature à constituer une incitation d'achat pour 59 % des personnes interrogées. Mais, plus gênant, 42 % d'entre elles affirment avoir fréquemment du mal à se ravitailler dans les campagnes, en raison des nombreuses disparitions de stations.

« Il faut s'attendre à la poursuite du mouvement d'érosion des points de vente », a déploré Bernard Calvet, rendant responsable de cette dégradation la grande distribution. Le président de l'UFIP dénonce notamment les pratiques de *« prix d'appel »* des grandes surfaces qui peuvent proposer des tarifs très bas, car elles n'intègrent pas dans leurs prix tous leurs coûts. Certains pratiqueraient même selon lui *« la vente à perte »*, qui est interdite. De plus les grandes surfaces ont des débits supérieurs à 500 mètres cubes par mois et inquiètent les quelque 6 000 stations n'appartenant pas à un réseau de marques et qui ont un débit inférieur à 100 mètres cubes.

Pour revenir à une concurrence plus loyale, les pétroliers demandent donc aux pouvoirs *publics une rédéfinition plus* stricte de la notion de vente à perte, en incluant dans les éléments du prix de revient outre le coût du carburant, celui du personnel, de la maintenance, des impayés... En attendant une éventuelle loi *(le Monde* du 4 mai), les professionnels se réfèrent à un rapport de l'Assemblée nationale sur la concurrence rédigé par Jean-Paul Charié (député RPR du Loiret) qui qualifie les prix d'appel de *« pratique nuisible »* et l'associe au *« cannibalisme commercial »*.

Parallèlement, la part de l'essence sans plomb continue de progresser en France mais aussi dans toute l'Union européenne. Selon les estimations publiées le 2 mai par Eurostat, pour la première fois en Europe, les livraisons de ce type de carburant ont dépassé celles de l'essence plombée. La part du « pétrole vert » est *passée en trois ans* de 40,7 % à 53,3 % (à la fin de l'année 1993), alors qu'en 1986 elle représentait moins de 1 % de la consommation de carburants. L'Allemagne est le pays où le taux de pénétration de l'essence sans plomb est le plus important, atteignant 90 %. La lanterne rouge est le Portugal avec 20,9 %. La France qui a vu sa part d'essence sans plomb passer de 34,1 % à 41,1 % est en dessous de la moyenne communautaire de 53,3 %.

Reste, sous-jacent à tout cet environnement, le problème de la rentabilité de l'industrie du raffinage. L'année 1993 aura marqué une amélioration sur ce plan. Ainsi, en France, les résultats économiques des sept sociétés pétrolières opérant sur le territoire sont redevenus positifs à 2,2 milliards de francs après une perte de 0,7 milliard en 1992. Ce redressement est toutefois jugé *« fragile »*, et devant *« être conforté »*.

Dominique Gallois



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du Monde.

